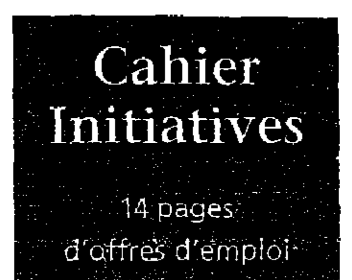




Le Monde

Cahier Initiatives
14 pages d'offres d'emploi

CINQUANTE ET UNIÈME ANNÉE – N° 15563 – 7 F | MERCREDI 8 FÉVRIER 1995 | FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Des architectes dénoncent les fraudes sur le logement social

LES ENQUÊTES menées par la justice sur des affaires de fausses factures impliquant des offices d'HLM d'Ile-de-France encouragent certains architectes à dénoncer les fraudes auxquelles donnent lieu les chantiers de logements sociaux. Paul Chemetov, qui a longtemps travaillé dans les « banlieues rouges », avant de concevoir le bâtiment du ministère des finances, n'a pas attendu les « affaires » pour refuser ces pratiques, ce qui, dit-il, lui a valu d'être écarté de plusieurs chantiers. Il évalue à 1 % du chiffre d'affaires, au minimum, la *« la contribution du BTP à la politique »*.

Les fraudes, opérées notamment au travers d'« économies » exigées par les donneurs d'ordres sur la réalisation des projets, sont une source de malfaçons. Des architectes, qui en sont juridiquement responsables, se plaignent de la contrainte qui leur est ainsi opposée. Un litige oppose, pour cette raison, un cabinet d'architectes à l'office d'HLM des Hauts-de-Seine.

Lire page 6

Bill Clinton renonce à réduire le déficit des Etats-Unis

Le projet de budget pour 1996 vise à séduire les classes moyennes

DÉFIANT les républicains qui réclamaient une augmentation du budget du Pentagone et des coupes dans les programmes sociaux, le président Clinton a transmis, lundi 6 février, au Congrès un projet de budget 1996 à forte connotation électorale. Il prévoit 63 milliards de dollars d'allègements fiscaux sur cinq ans en faveur des classes moyennes afin de séduire cette partie de l'électorat qui avait infligé une sévère défaite aux démocrates lors des élections de « mi-mandat », en novembre 1994.

Tournant le dos à la politique suivie depuis son entrée à la Maison Blanche, Bill Clinton n'accorde plus de priorité à la réduction du déficit budgétaire de l'Etat et laisse à ses adversaires la responsabilité d'éventuelles compressions de dépenses.

Lire page 2



L'Union européenne se rapproche de la Turquie

La Grèce lève son veto à l'union douanière

LES MINISTRES des affaires étrangères des quinze pays membres de l'Union européenne sont parvenus, lundi 6 février à Bruxelles, à un accord de principe qui ouvre la voie à une union douanière avec la Turquie. Ils se retrouveront le 7 mars avec les représentants d'Ankara pour boucler cet accord d'ouverture commerciale, qui ferait de ce pays de 70 millions d'habitants un partenaire commercial privilégié de l'Europe.

Ils devraient alors décider également de reprendre l'assistance financière à la Turquie, bloquée depuis 1980. L'accord, s'il se conclut, comporterait en outre une clause sur le respect des droits de l'homme.

La Grèce, qui, jusqu'à présent, faisait obstacle à ce rapprochement entre Ankara et l'Union, paraît résolue à lever son veto. Le plan élaboré par la présidence française de l'Union promet en effet de faire droit à une vieille revendication d'Athènes, celle d'ouvrir des négociations d'adhésion avec Chypre. Ces dernières devraient s'engager six mois après que l'Union aura procédé à la réforme de ses propres institutions, en 1996.

L'adhésion de Chypre à l'Union européenne ne pourrait naturellement prendre effet qu'une fois trouvé, entre les deux communautés chypriotes, un règlement politique mettant fin à la partition de l'île, divisée depuis l'invasion turque de 1974.

Le processus qui s'est engagé lundi à Bruxelles pourrait ainsi avoir pour effet de débloquer la question chypriote que la communauté internationale a échoué à régler depuis plus de vingt ans.

Lire page 4

La croisade des stars de la télévision italienne

ROME
de notre correspondante

Imaginez Bruno Masure, Etienne Leenhardt et quelques autres présentateurs notoires des journaux télévisés du service public en France qui, pour protester contre leur direction, prendraient directement à témoin les téléspectateurs... C'est à peu de chose près ce qui est en train de se passer depuis plusieurs jours en Italie, où a commencé, lancée et soutenue par les présentateurs des journaux de la RAI, la campagne : « Abonné, hausse la voix ! »

De quoi s'agit-il exactement ? De recueillir sur les marchés, les places publiques et en mille autre lieux le maximum de signatures de téléspectateurs moyens italiens, de préférence en colère contre l'actuelle gestion du service public – et, sous-entendu, contre sa direction, contestée par bon nombre de journalistes. Certes, la RAI, *« Mamma RAI »*, a toujours été en Italie la mère de toutes les « récompenses » politiques, depuis le temps – pas si lointain – de la *« lottizzazione »*, où chaque parti en faveur gérait sa chaîne. Mais en général, à chaque retournement de situation, les affaires se réglaient en famille à l'intérieur de l'entreprise. L'arrivée au pouvoir, puis paradoxalement la démission de celui qui, somme toute, était le chef de la concurrence privée, Silvio Berlusconi, a déboussolé la RAI et précipité l'activisme politique.

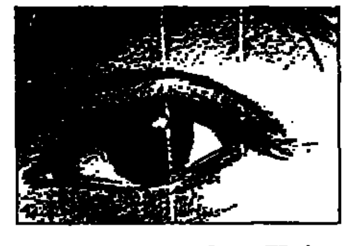
En effet, une des premières décisions du gouvernement de M. Berlusconi, qui jugeait – pas toujours à tort – que le service public lui avait été hostile durant la campagne électorale, a été de remettre à plat sa direction, par le biais d'un conseil d'administration plus que contesté. Le départ du *« cavaliere »* a rendu plus insupportable encore cette tentative de reprise en main qui s'est poursuivie, malgré tout, par la récente nomination à des postes de responsabilité de personnalités proches de Forza Italia et de son alliée Alleanza nationale, voire de « recyclés » de l'ancien régime.

D'où, au milieu des querelles de couloir et des réunions de rédaction houleuses, le désir des journalistes d'en appeler « au peuple » pour en finir avec une direction qui n'a pas la confiance de ses troupes. L'ennui, dans cette croisade des « hommes et femmes-troncs » célèbres, c'est que certains n'ont pas hésité dans le passé à flirter eux aussi avec la politique. D'où quelques réactions ironiques à leur démarche. Un sondage Datamedia, en fin de semaine dernière, a montré en outre l'« ingratitude » des téléspectateurs, dont 38 % déclarent ne même pas savoir ce qui se passe à la RAI. Et si 15 % estiment que cette polémique *« est fondée »* et 22 % que les dirigeants du service public *« devraient partir »*, une majorité de 54 % pense que les présentateurs qui menacent de faire la grève de l'écran devraient être *« congédiés »*. Enfin, ultime blessure d'amour-propre pour les stars de l'écran révoltées – tout au moins si ce sondage dit vrai : 73 % des téléspectateurs interrogés continueraient à regarder leur journal télévisé préféré même en l'absence de la présentatrice-vedette à laquelle ils sont censés être attachés.

Marie-Claude Decamps

Les comptes luxembourgeois du PR

Un second virement d'Alcatel sur un compte ouvert au Luxembourg par le banquier Alain Cellier, proche de Gérard Longuet, président du Parti républicain, a été identifié par le conseiller Renaud Van Ruymbeke. p. 30



Aung San Suu Kyi la recluse de Rangoun

Après avoir tout fait pour la réduire au silence, la junte militaire birmane a dû se résoudre à engager le dialogue avec sa prisonnière, Prix Nobel de la paix en 1991. Portrait. p. 12

La grève des enseignants

La journée d'action organisée par la Fédération syndicale unifiée (FSU) le mardi 7 février a donné lieu à des mouvements de grèves dans les écoles et à plusieurs manifestations. Lancé dans l'enseignement supérieur, le mouvement s'est étendu dans le primaire et le secondaire. p. 12

Privatisation d'Usinor-Sacilor après la Seita

Le gouvernement a annoncé la privatisation prochaine du groupe sidérurgique. Quant à la Seita, ses titres seront mis en vente au prix de 129 francs. p. 15

Les éditoriaux du « Monde »

Un pas vers la Turquie ; Assurances rebelles. p. 14

L'héritage du PCF



Robert Hue

UN AN après son accession à la tête du Parti communiste, Robert Hue a pris un peu plus encore ses distances avec l'analyse de son prédécesseur, Georges Marchais, en affirmant *« solennellement »*, lundi 6 février, sur France 2, que *« le bilan des pays socialistes n'était pas globalement positif »*, contrairement à ce qu'affirmait la direction du PCF. A quarante-huit ans, le candidat communiste à l'élection présidentielle n'entend pas supporter éternellement l'héritage pesant de l'ancien bloc soviétique. *« J'avais six ans quand Staline est mort ! »*, dit-il.

La campagne qu'il mène pour le scrutin du 23 avril lui donne l'occasion d'élargir sa marge de manœuvre au sein du PCF. Un résultat satisfaisant, supérieur à celui d'André Lajoinie en 1988, lui permettrait d'accroître son autorité pour imposer de nouveaux changements à l'intérieur de son parti et offrir – c'est sa véritable ambition – de nouvelles perspectives politiques à un peuple de gauche qu'il juge en *« désarroi »*.

Lire page 8

Paris-Londres, les œillades d'Albion

POUR PARIS, Londres a eu, ces derniers mois, les yeux de Chimène. L'offensive de charme d'Albion envers son ancien « doux ennemi » ira-t-elle plus loin qu'un flirt un peu poussé ? Elle résulte, en tout cas, d'un constat : dans le cœur de la France, il y a une meilleure place à prendre. Et elle vise un objectif majeur : influer sur le destin de l'Europe, *via* Paris – sa capitale pour six mois.

Dans l'horoscope des nations, la conjonction franco-britannique a rarement été aussi favorable. Jacques Delors étant hors jeu et François Mitterrand en fin de course – deux hommes incarnant une vision jugée à Londres trop fédéraliste et passée de mode –, la Grande-Bretagne se réjouit discrètement de la bonne fortune d'un Edouard Balladur, à qui, croit-elle, la construction de l'Europe inspire autant de doutes que de convictions. On sait à Londres que la tiédeur post-maastrichtienne des Français et les divisions au sein de la majorité renforceront, pendant la campagne présidentielle, la prudence européenne du premier ministre.

Albion multiplie donc ses œillades. Le secrétaire au Foreign Office, Douglas Hurd, songeant à Charles de Gaulle, exalte l'Etat-nation et oppose à l'union des Etats celle des peuples. Son collègue, le chancelier de l'Echiquier Kenneth Clarke, s'exclame : *« Nous sommes tous gaullistes ! »* Les dirigeants britanniques cajolent la France mais aussi la rassurent. Pas question, soulignent-ils, de *« faire rebrousser à l'Europe le chemin déjà parcouru »*. La France et la Grande-Bretagne ont, il est vrai, pris conscience, ces dernières années, d'une communauté d'intérêts qui les a rapprochées.

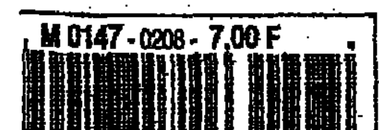
Puissances moyennes – mais nucléaires –, se voulant « moins égales » que d'autres, attachées à leur souveraineté et partageant de vieilles valeurs démocratiques, nations extraverties et soucieuses de tenir leur rang dans le monde, riches de leur expérience militaire et diplomatique, notamment comme membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies, elles sont, pour l'Europe, les leaders naturels d'une politique étrangère et de sécurité commune encore dans les limbes.

Leur solidarité mutuelle en Bosnie a hâté les retrouvailles entre leurs armées, bientôt trente ans après que la France eut quitté le commandement intégré de l'OTAN. Une étroite coopération militaire « à la carte » s'est développée : mise en place d'une commission mixte sur la défense nucléaire, jumelage entre les deux forces d'action rapide, création d'une cellule de planification, conçue comme l'embryon d'un « groupe aérien européen ».

Cette dernière innovation est politiquement importante puisqu'elle officialise un début de coopération stratégique dans un cadre dit « hors OTAN ». Pour en arriver là, chacun a fait sa part du chemin.

Jean-Pierre Langellier

Lire la suite page 14



ÉTATS-UNIS Le président Bill Clinton a transmis le 6 février au Congrès américain un projet de budget 1996 couvrant la période du 1er octobre 1995 au 30 septembre 1996. Ce texte, qui prévoit un total de 1 610 milliards de dollars de dépenses, n'accorde pas la priorité à la réduction du déficit budgétaire. Celui-ci devrait atteindre 196,7 milliards de dollars en 1996 contre 192,5 milliards en 1995. ● EN REVANCHE, M. Clinton a prévu des allègements fiscaux en faveur de la classe moyenne afin de reconquérir cette partie de l'électorat qui semble lui avoir échappé. ● LE BUDGET DE LA DÉFENSE est à nouveau en diminution, une tendance observée depuis plusieurs années mais qui mécontente les républicains. L'armée américaine se donne toutefois les moyens de mener de front *« deux conflits régionaux majeurs »*.

M. Clinton donne la priorité aux classes moyennes dans son projet de budget

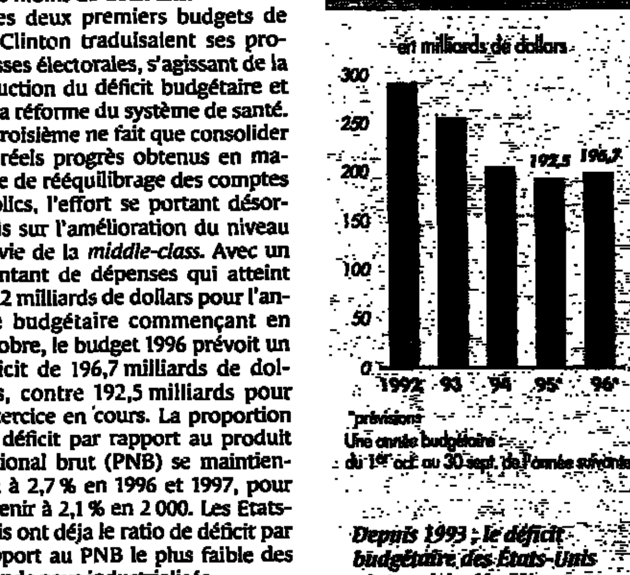
Devant un Congrès désormais dominé par les républicains, le président des États-Unis veut apparaître comme le champion de la défense des acquis sociaux. Objectif : reconquérir le soutien de la « middle-class » en vue de l'élection présidentielle de 1996

WASHINGTON
de notre correspondant

La Maison Blanche n'a plus le temps de mener des politiques sans lien direct avec la réélection de M. Clinton en 1996. C'est cette urgence qui ressort dans les propositions budgétaires (*Le Monde* du 7 février) transmises par le chef de l'exécutif à un Congrès maintenant dominé par les républicains : priorité à la reconquête de cette classe moyenne qui a abandonné le président américain lors des élections à mi-mandat du 8 novembre 1994, et dont le soutien est indispensable pour l'emporter dans moins de deux ans.

Les deux premiers budgets de M. Clinton traduisaient ses promesses électorales, s'agissant de la réduction du déficit budgétaire et de la réforme du système de santé. Le troisième ne fait que consolider les réels progrès obtenus en matière de rééquilibrage des comptes publics, l'effort se portant désormais sur l'amélioration du niveau de vie de la *middle-class*. Avec un montant de dépenses qui atteint 1 612 milliards de dollars pour l'année budgétaire commençant en octobre, le budget 1996 prévoit un déficit de 196,7 milliards de dollars, contre 192,5 milliards pour l'exercice en cours. La proportion du déficit par rapport au produit national brut (PNB) se maintiendra à 2,7 % en 1996 et 1997, pour revenir à 2,1 % en 2 000. Les Etats-Unis ont déja le ratio de déficit par rapport au PNB le plus faible des grands pays industrialisés.

Jusqu'à la fin du siècle, cependant, l'impasse budgétaire se situera à environ 200 milliards de dollars chaque année, ce qui signifie que l'engagement législatif de 1994 visant à réduire le déficit de 500 milliards sur cinq ans va prendre un sérieux retard. Ce choix souligne la volonté de M. Clinton de se démarquer des républicains. Ces derniers se sont engagés à atteindre l'équilibre budgétaire avant 2 002, et comptent demander au Congrès d'adopter un amendement constitutionnel imposant cette discipline. L'administration démocrate, pour sa part, entend elle aussi poursuivre une politique d'austérité, mais qui soit compatible avec les objectifs politiques de M. Clinton.



Depuis 1993, le déficit budgétaire des États-Unis n'a cessé de décroître

Le gouvernement a revu légèrement à la baisse ses prévisions de croissance pour 1995 (2,4 % au lieu de 2,7 %), tout en tablant sur un taux de chômage de 5,8 % cette année et de 5,9 % en 1996. Sur ces bases, le Trésor prévoit 144 milliards de dollars d'économies sur cinq ans. Un tel résultat serait obtenu à la fois par une refonte de plusieurs ministères, la suppression et le regroupement de plus de trois cents programmes fédéraux, enfin par une nouvelle réduction des crédits militaires *(lire ci-dessous)*. Ces économies seraient utilisées à hauteur de 81 milliards de dollars pour réduire le déficit, le reste (63 milliards de dollars) servant à financer la *« déclaration des droits de la classe moyenne »*, annoncée par M. Clinton en décembre 1994.

Il s'agit, pour l'essentiel, d'accorder un crédit d'impôt de 500 dollars par enfant de moins de treize ans pour les familles gagnant moins de 75 000 dollars par an. Le projet de budget confirme, d'autre part, la volonté de M. Clinton d'apparaître comme le « champion » de la défense des acquis sociaux, face à un Parti républicain qui ne cache pas sa volonté de réduire fortement les dépenses dans ce domaine. Ce souci se manifeste par une augmentation des dépenses consacrées à l'éducation, à la formation professionnelle, à la santé et à la protection sociale, aux crédits des programmes Medicare (aide aux plus de soixante-cinq ans) et Medicaid (aide aux plus démunis). Sur le même registre, M. Clinton a proposé il y a quelques jours d'augmenter de 21 % le salaire minimum. Les préoccupations d'ordre électoral sont aussi présentes avec une priorité affirmée en faveur de la lutte contre la criminalité, l'immigration illégale et la drogue. La Maison Blanche souligne enfin que l'effort entrepris pour lutter contre ce *« big government »* unanimement rejeté sera poursuivi : fin 1996, quelque 173 000 postes de fonctionnaires devraient avoir été supprimés.

TÂCHE INGRATE

Si l'administration a pris le risque de prêter le flanc aux critiques, s'agissant d'un relâchement de la lutte contre le déficit budgétaire, c'est à la suite d'un constat : les élections à mi-mandat ont montré que l'électorat était peu reconnaissant envers le gouvernement de son action pour rééquilibrer les finances publiques. Les conseillers du président américain ont estimé que M. Clinton ne gagnerait rien à se substituer aux républicains en accomplissant la tâche ingrate consistant à comprimer davantage les dépenses, notamment dans le domaine social, afin de financer un effort plus soutenu pour limiter le déficit. Les républicains ont d'ores et déjà annoncé que les propositions de M. Clinton étaient très insuffisantes. Ils n'en retiendront, pour l'essentiel, que les économies, celles-ci s'ajoutant aux leurs.

Enfin, la stratégie de M. Clinton consiste à exiger du *Grand Old Party* qu'il rende public un *« plan concret »* pour atteindre cet objectif de l'équilibre budgétaire, jugé irréaliste par la plupart des économistes.

Le président a mis les républicains au défi de dire *« ce qui arrivera aux programmes qui leurs sont chers »*, comme le système de retraite ou la sécurité sociale pour les personnes âgées, auxquels il se refuse, personnellement, à toucher. Il n'a pas obtenu de réponse.

Laurent Zecchini

■ DROIT DE VETO : la Chambre des représentants a adopté le 6 février au soir une proposition de loi visant à permettre au président des Etats-Unis d'exercer son droit de veto sur chaque article du projet de loi budgétaire, et non pas sur l'ensemble du texte, comme c'est le cas actuellement. M. Clinton s'est montré favorable à cette proposition, contenue dans le programme républicain de « Contrat pour l'Amérique » et qui doit encore recevoir l'aval du Sénat.

Les principales dispositions

● **Déficit.** Le déficit budgétaire atteindrait 192,5 milliards de dollars en 1995 et 196,7 milliards en 1996. Il se hisserait à 213 milliards en 1997 pour retomber à 195 milliards environ avant l'an 2000.

● **Défense.** Ce chapitre, évalué à 261,5 milliards de dollars, comprend un budget de 14,4 milliards pour la Nasa (dont 2,1 milliards pour la station spatiale internationale).

● **Fiscalité.** M. Clinton prévoit une réduction d'impôts totalisant 63 milliards de dollars, sur cinq ans, au moyen d'exonérations fiscales pour les enfants de familles aux revenus modestes et pour les étudiants (10.000 dollars pour ceux poursuivant des études supérieures).

● **Santé et dépenses sociales.** Le projet prévoit une augmentation de 7,5 % de l'enveloppe, à 716 milliards de dollars.

● **Aide étrangère.** Une somme de 21,2 milliards de dollars (en baisse de 81 millions) est affectée à l'aide à l'étranger. L'enveloppe consacrée aux opérations de maintien de la paix de l'ONU est ramenée de 1,3 milliard en 1995 à 545 millions dans le projet de budget 1996. Cette somme ne permet de financer la contribution américaine à la Forpronu (Force de protection des Nations unies en Bosnie) que pendant les six premiers mois de l'année fiscale.

Des crédits militaires toujours en baisse

WASHINGTON
de notre correspondant

La réduction des crédits militaires inscrite dans le projet de budget pour 1996 ne sera pas du goût des « faucons » du Parti républicain, qui souhaitent une augmentation du budget de la défense et une reprise du programme de la « guerre des étoiles » cher à Ronald Reagan. Strom Thurmond, le président de la commission des forces armées du Sénat, qui fait partie de cette formation, a estimé que les propositions de l'administration manifestent de l'*« inconscience »*. Avec un total de 261,5 milliards de dollars, représentant 16 % du budget fédéral, le ministère de la défense enregistre une baisse de 6,6 % du montant de ses crédits, ces derniers étant amputés d'une somme de 10 milliards de dollars.

L'administration démocrate ne fait cependant que poursuivre une évolution commencée il y a dix ans, et qui s'est nettement accélérée avec la fin de la guerre froide. Le Pentagone, qui prend à ce sujet la référence de l'année 1990, souligne qu'à la fin de 1996 l'armée américaine comptera 10 divisions d'active dans l'armée de terre (18 en 1990), 365 navires de guerre (546), 11 porte-avions (15), et 13 escadres d'active (contre 24). Le nombre des personnels militaires aura, d'autre part, diminué de 30 % en six ans. Les effectifs s'établiront début 1997 à 1,4 million d'hommes et de femmes, contre 2,17 millions en 1987.

Les achats d'armements auront, de leur côté, enregistré une baisse de 71 % entre 1985 et 1996, année où leur montant (39,4 milliards de dollars), sera le plus faible depuis la fin de la guerre de Corée. Le projet de budget accorde une priorité à plusieurs programmes, comme la défense contre les missiles balistiques (2,9 milliards de dollars, en hausse de 100 millions de dollars), la construction d'un troisième sous-marin nucléaire d'attaque *Seawolf*, le futur avion gros-porteur C-17, le chasseur F-22 et le char M1-Abrams. L'accent est mis, d'autre part, sur l'amélioration de la *« qualité de la vie »*, laquelle passe notamment par la construction et la rénovation des logements, et la revalorisation des soldes.

Pour le secrétaire à la défense, William Perry, cette austérité budgétaire n'empêcherait pas l'armée américaine de mener *« de façon presque simultanée deux conflits régionaux majeurs »*, chacun de l'ampleur de la guerre du Golfe, comme le prévoit la stratégie à long terme définie en 1993 par le prédécesseur de M. Perry, Les Aspin. Ce budget, a ajouté le secrétaire à la défense, permet également aux Etats-Unis d'organiser des opérations imprévues du type de celles qui ont eu lieu en Haïti et au Koweït.

Connaissant l'hostilité de nombreux parlementaires républicains à l'égard de ce programme, M. Perry a souligné le caractère « militaire » des sommes qui sont consacrées à la lutte contre la prolifération nucléaire (371 millions de dollars), notamment en Russie et en Ukraine, et qui ont déjà permis de *« démanteler 200 têtes nucléaires auparavant pointées en direction des Etats-Unis »*.

L. Z.

O.J. Simpson et les autres : trois procès, trois justices

Le sort des criminels américains dépend de leur notoriété, de l'argent dont ils disposent et de l'Etat où ils sont jugés

WASHINGTON
de notre correspondante

Trois affaires, trois justices. Subjuguée par le spectacle du procès d'O.J. Simpson, retransmis en direct sur ses petits écrans, l'Amérique n'a plus d'yeux que pour les autres prétoires. Au gré des Etats pourtant, de la richesse, de la notoriété des accusés, ou d'un système judiciaire perverti par l'accumulation de règles, la justice peut se montrer versatile. A Los Angeles, ville des stars, « O.J. », le héros du football américain, accusé du double meurtre de son ex-femme Nicole et d'un ami de celle-ci, aborde ce procès en bien mauvaise posture. Seuls manquent au parquet l'arme du crime, un couteau que les enquêteurs n'ont pas pu retrouver, et d'éventuels témoins – le meurtre a été commis de nuit, dans une propriété privée.

Mais les procureurs ont pour eux le mobile (la jalousie), les tests génétiques effectués sur le sang retrouvé au domicile de l'accusé, et l'absence d'alibi d'O.J. Simpson. L'image d'un homme passionnément amoureux de sa jeune femme, possessif au point de la battre et de la suivre obstinément même après leur divorce, est sans doute déjà bien implantée dans l'esprit des jurés ; la première semaine du procès s'est achevée sur le début de la déposition de la sœur aînée de Nicole, Denise Brown, aussi belle que la victime, éclatant en sanglots dès l'évocation d'une des scènes où, il y a plusieurs années, elle vit « O.J. » frapper sa sœur. Intensité dramatique maximale : pour permettre au témoin de reprendre ses esprits, le procureur demanda alors, et obtint, l'ajournement du procès jusqu'au lundi, laissant les jurés passer le week-end sous le coup de cette émouvante déposition.

Pourtant, bien peu d'Américains sont prêts à parier sur la condamnation d'« O.J. ». Cet accusé-là n'a peut-être pas d'alibi, mais il est riche et célèbre. A prix d'or, O.J. Simpson a recruté une armée d'avocats si talentueux qu'on les sent capables de renverser les meilleurs arguments ; ils ont eu les moyens de faire mener leur propre enquête, d'interroger les moindres témoins, de faire passer les rapports et les indices au peigne fin par leurs propres experts. Médiatiquement, ce sont des bulldozers. Plus qu'aucun autre, le procès d'O.J. Simpson révèle la puissance des avocats dans le système judiciaire américain. Conscient de présider un procès examiné et commenté dans ses moindres détails, le juge redouble de vigilance, pour ne pas prêter le flanc aux critiques qui doutent que le droit de l'accusé à un juste procès puisse être respecté dans cette affaire. A quarante-sept ans, la fascination que ce champion devenu acteur exerce sur le public n'a fait que s'accroître avec ses démêlés judiciaires : à peine sorti, son livre, *I Want to Tell You* (« Je veux vous dire »), « écrit » en prison avec le concours d'un auteur professionnel et orné de photos de famille inédites – O.J., Nicole, les enfants, le bonheur –, s'est déjà vendu à près de 500 000 exemplaires.

« UN OCÉAN DE DOULEUR »

Avant d'accéder à une sinistre célébrité, Susan Smith, elle, était une jeune femme anonyme, sans histoire, d'une petite ville de Caroline du Sud, Union, trente mille habitants. Secrétaire, mère de deux petits garçons de trois ans et quatorze mois, elle venait de traverser l'épreuve du divorce, comme un couple américain sur quatre, comme O.J. et Nicole. A vingt-trois ans, Susan Smith a-t-elle trouvé la vie trop lourde, seule avec ses deux enfants ? Un soir d'octobre, en pleine dépression, elle a mis Michael et Alex dans la voiture, les a bien attachés sur leur siège, puis a conduit dans la nuit, longtemps. Arrivée au bord d'un lac, elle a voulu, a-t-elle dit ensuite aux policiers, se noyer, elle et les enfants endormis, dans la voiture. Mais lorsque la voiture a commencé à glisser vers l'eau, elle a sauté. Les deux enfants ont été engloutis avec la voiture.

Circonstance aggravante, neuf jours durant, Susan Smith a prétendu avoir été la victime d'un *« carjacker »* noir, un malfaiteur qui, sous la menace d'une arme, lui aurait pris sa voiture et les enfants avec. Pendant neuf jours, Susan Smith, éplorée, a parfaitement joué la comédie devant la police et les caméras du pays tout entier, déclenchant une gigantesque chasse à l'homme et un émouvant élan de solidarité des habitants d'Union. Le dixième jour, elle a avoué. Aujourd'hui, Susan Smith est en prison, sous tranquillisants, *« perdue dans un océan de douleur et de culpabilité »*, selon son avocat. Elle écrit à ses enfants et parle à leur photo. Son procès s'ouvre en avril, mais lors des audiences préliminaires le parquet a annoncé qu'il demandait la peine de mort.

Le comté d'Union est largement rural, ses revenus modestes. Certains de ses responsables se sont inquiétés du coût du procès de Susan Smith, qui risquerait de peser lourdement sur les maigres ressources budgétaires du comté. Alors, les chèques ont commencé à arriver, envoyés par de simples citoyens. La semaine dernière, le conseil du comté a voté la restitution de ces dons à leurs expéditeurs, car la plupart étaient liés à la condamnation de Susan Smith à la chaise électrique. *« En réalité, nous ne pouvons pas « garantir » son exécution*, a expliqué un membre du conseil. *Cela relève du système judiciaire... On ne peut pas savoir si cela se fera ou non. »* Le parquet de Los Angeles, lui, a renoncé à requérir la peine de mort contre O.J. Simpson, bien que, accusé d'un double meurtre, il en soit passible. Non pas par manque de moyens, mais par crainte que le jury, même convaincu de sa culpabilité, préfère l'acquitter plutôt que d'envoyer une telle idole à la mort.

« SCÈNES DE FOLIE »

De l'autre côté des Etats-Unis, à Long Island, près de New York, le tribunal de Mineola assiste depuis près de deux semaines à ce que le *New York Times* a qualifié de *« scènes de folie »*. Colin Ferguson, né à Kingston, en Jamaïque, y est jugé pour avoir vidé le chargeur de son pistolet semi-automatique, le 6 décembre 1993 à l'heure de pointe, dans un wagon de train de banlieue. Lorsque des passagers l'ont enfin maîtrisé, six personnes étaient mortes et dix-neuf blessées. Comme l'y autorise la Constitution des Etats-Unis, Colin Ferguson a décidé d'assurer lui-même sa défense ; contrairement à ce que tous les passagers du wagon ont cru voir, ce n'est pas lui, affirme-t-il, qui a tiré, mais *« un homme blanc »*. Du prétoire, en veste et cravate, avec l'aplomb des meilleurs avocats, Colin Ferguson admoneste les policiers venus déposer, met au défi les blessés, assis à la barre des témoins, de prouver que c'est bien *« Mister Ferguson »*, comme il dit, qu'ils ont vu tirer et non pas *« un homme blanc »*, exige que le président Clinton et l'ex-gouverneur de l'Etat de New York, Mario Cuomo, soient convoqués comme témoins. A un passager qui, après avoir aidé à le maîtriser, mit le pistolet tombé à terre dans sa poche pour éviter que Colin Ferguson ne le reprît, l'accusé, accusateur, demande : *« Avez-vous ensuite été arrêté pour possession illégale d'arme à feu ? La police a-t-elle pris vos empreintes digitales ? »*

L'un des conseillers juridiques (commis d'office) de Colin Ferguson se déclare *« écœuré »* par de telles scènes, le procureur paraît en état de choc, les victimes sont consternées. Mais le juge ayant refusé de suivre l'avis du premier avocat de la défense (récusé ensuite par l'accusé) et d'un expert psychiatrique, selon lesquels l'état mental de Colin Ferguson, atteint de paranoïa, ne lui permettait pas d'assurer lui-même sa défense, le procès du massacre du train de Long Island sera mené jusqu'à son terme, comme un mauvais rêve, sur ce ton surréaliste. Au moins Colin Ferguson a-t-il fait un bon choix géographique : dans l'Etat de New York, dont dépend Long Island, la peine de mort n'existe pas encore.

Sylvie Kauffmann

Walesa veut le départ du premier ministre

L'Union européenne se prononce pour un sommet sur l'ex-Yougoslavie



M. Walesa veut le départ du premier ministre

Les anciens communistes, comme l'opposition libérale, refusent de céder au chantage du président polonais

VARSOVIE
de notre correspondant

Soumis aux coups de boutoir du président Walesa et abandonné par ses partenaires sociaux-démocrates, le jeune premier ministre polonais, Waldemar Pawlak, refuse toujours de céder la place. Le terne mais tenace chef du gouvernement et ses amis du Parti paysan ne renoncent pas, pour autant, à leur tactique préférée : faire le dos rond dans l'espoir que leurs adversaires se neutraliseront mutuellement.

Depuis lundi 6 février, le problème est clairement posé. Au cours d'une réunion chargée d'électricité, Lech Walesa a averti les chefs de tous les groupes parlementaires qu'il ne tolérerait pas le maintien du statu quo actuel : si la coalition « postcommuniste » ne désigne pas un autre premier ministre ou si le Parlement, incapable de trouver une solution, ne prononce pas sa propre dissolution, il prendra *« les décisions adéquates »* pour faire sortir le pays de l'impasse.

Le président a évité d'annoncer expressément ce qu'il allait faire, mais la perspective d'une dissolution autoritaire du Parlement, jugée inconstitutionnelle par la presque totalité des députés, est plus que jamais dans l'air.

La situation ainsi créée est fort étrange. Le président fait l'unanimité contre lui quand il brandit la menace d'une dissolution. Mais, à la notable exception des députés du Parti paysan, il y a également quasi-unanimité pour considérer que l'actuel premier ministre n'est pas à la hauteur de sa tâche et pour convenir avec le président qu'il faut trouver une solution de remplacement. Or Lech Walesa est le seul à avoir entrepris de déstabiliser l'actuel gouvernement, en accentuant les divisions au sein de la coalition postcommuniste au pouvoir.

Les reproches faits au premier ministre concernent en particulier l'absence totale de réaction face aux accusations de corruption portées contre plusieurs des membres du gouvernement, et, d'une manière générale, une sorte d'inertie, tant dans la conduite du programme de privatisation que dans la politique à l'égard de l'Otan et de l'Union européenne. Le gouvernement ressemble à *« un feu de signalisation détraqué, bloqué sur le clignotant orange »*, a déclaré lundi M. Walesa. Le chef du parti social-démocrate, l'ex-communiste Alexandre Kwasniewski, qui dirige la principale formation de la majorité, mais n'a pas voulu en son temps prendre la tête du gouvernement, a enfoncé le clou : *« Nous sommes d'accord pour considérer que la simple volonté de durer n'est pas une politique. »* Tout pourrait donc, en théorie, s'arranger assez facilement, puisque M. Kwasniewski, de toute évidence, ne supporte plus M. Pawlak et son style de gouvernement, puisque l'opposition libérale estime que l'échec de l'actuel gouvernement est patent et que tout le monde, M. Walesa compris, s'accommoderait, semble-t-il, assez bien d'un gouvernement reconstruit sous la houlette de M. Kwasniewski.

UNION SACRÉE

Le problème est que ni M. Kwasniewski et les sociaux démocrates ni l'opposition, représentée principalement par l'Union de la liberté de MM. Mazowiecki et Geremek, ne veulent concéder à Lech Walesa une victoire obtenue par le chantage et la menace, et que l'actuel président ne manquerait pas d'exploiter pour son propre profit au cours de la campagne pour l'élection présidentielle de l'automne prochain.

Il y a donc, sur fond de désunion générale entre les partis et à l'intérieur des partis eux-mêmes, une sorte d'union sacrée pour la défense du droit et de la légalité constitutionnelle, c'est-à-dire contre Lech Walesa. Ce qui donne au total une scène étonnante, sans doute inimaginable ailleurs qu'en Pologne : devant les caméras qui retransmettent en direct, M. Walesa se livre à son numéro habituel, tour à tour fanfaron et sincère, donneur de leçons et irrité par tous ces professeurs *« qui veulent toujours montrer qu'ils sont plus intelligents et plus cultivés »*.

On en est là. Le président continue à avancer sur la corde raide. Il a posé un ultimatum, tout en évitant de fixer une échéance précise. Reste pour la classe politique, et particulièrement pour M. Kwasniewski, le probable futur premier ministre, à imaginer un moyen de faire subir un échec à Lech Walesa tout en recueillant le fruit de ses initiatives.

Jan Krauze

Le FMI ne veut pas paraître financer la guerre en Tchétchénie

L'octroi d'un important prêt à Moscou est différé de quelques semaines

Les négociations entre le Fonds monétaire international et la Russie au sujet d'un prêt de 6,4 milliards de dollars (33,6 milliards de francs) doivent reprendre en février. Le temps, espèrent les responsables du Fonds, que la guerre en Tchétchénie soit « oubliée », que Moscou remette un semblant d'ordre dans ses comptes.

MOSCOU
de notre correspondant

« Le sang en Tchétchénie est trop frais » : la délégation du Fonds monétaire international est repartie de Moscou, mardi 7 février, après trois semaines de négociations, sans accord sur un prêt crucial de 6,4 milliards de dollars à la Russie. Pour ne pas avoir l'air de financer la « sale guerre » que mène le géant russe en Tchétchénie, explique un expert, proche de la délégation. En fait, le prêt du FMI semble acquis dans son principe, même s'il est retardé, *« de quelques semaines et non pas de quelques mois »*, selon ce même expert. Pour des raisons de « décence », comme ce fut le cas pour l'adhésion de la Russie au Conseil de l'Europe. D'ici là, chacun espère que les horreurs en Tchétchénie auront, sinon cessé, du moins disparu des écrans des téléspectateurs et contribuables occidentaux priés de financer le déficit russe. Le FMI ne vient-il pas de débloquer près de 17 milliards de dollars (près de 90 milliards de francs) pour le Mexique, qui réprime les Indiens au Chiapas, fait-on valoir en guise d'excuse.

Les négociations doivent donc reprendre d'ici la fin du mois de février, selon le ministère russe des finances, qui a adopté un profil bas comme, pour l'instant, le reste des autorités russes qui semblent se garder de jouer sur la corde nationaliste face à cet échec, certes provisoire.

« UN TROU DANS LE TROU »

Pour autant, les experts du FMI qui, en fin de compte, feront ce que leurs gouvernements, généralement « pro-Eltsine », leur diront de faire, ne désespèrent pas d'obtenir quelques engagements des autorités russes. Un expert occidental estime que, pour l'instant, le budget russe pour 1995 est *« basé sur des hypothèses de dépenses complètement fausses »* et des *« promesses de recettes »*, qui valent ce que valent les promesses en Russie. Parlant du déficit russe, un autre fonctionnaire du FMI estime qu'*« il y a un trou dans le trou, et un gros trou »*.

Deux « détails » ennuient les experts du Fonds. D'abord le coût de la destruction et de la reconstruction de la Tchétchénie n'a été que symboliquement pris en compte dans le budget 1995. Ensuite, le Parlement, qui n'a toujours pas définitivement adopté le budget de « rigueur », a voté une loi triplant quasiment le salaire de base, ce qui remet en question tout l'édifice budgétaire en accroissant fortement le déficit (*Le Monde* du 28 janvier). Les députés de la Douma, la Chambre basse, doivent « bientôt » examiner, article par article, le budget en troisième et dernière lecture. Le gouvernement russe espère que la Chambre haute du Parlement rejettera l'augmentation du SMIC russe.

Moscou est prié de faire un geste, même symbolique, pour pouvoir bénéficier du crédit stand-by du FMI, qui ouvre la porte à d'autres prêts internationaux. Quant au fonds de stabilisation d'un rouble qui s'affaiblit de jour en jour, il n'en a pas même été question lors de ces négociations. Avant de penser à stabiliser le rouble, il faut *« d'abord que l'économie russe soit stabilisée »*, explique un proche de la délégation du FMI.

L'inflation doit ainsi être ramenée à environ 2 % par mois alors qu'elle a atteint près de 18 % pour le seul mois de janvier.

Jean-Baptiste Naudet

Les dangereuses pratiques du Trésor russe

MOSCOU
de notre correspondant

« Nous approchons du moment où le ministère des finances peut faire faillite » : tel est le constat d'Andreï Illarionov, directeur de la très indépendante Académie d'économie de Moscou. Pour combler son déficit budgétaire sans (trop) recourir à la planche à billets, notamment à cause du retard du financement du FMI, le gouvernement russe vend des bons du Trésor, remboursables en trois mois.

Mais la persistance de l'inflation fait que ce système ressemble de plus en plus à une pyramide qui menace de s'effondrer. Un responsable de la nouvelle Commission boursière compare même ce schéma à la pyramide financière de la société d'investissement MMM, qui a ruiné, l'été dernier, une multitude de petits actionnaires. *« Mais il y a la garantie du gouvernement russe derrière »*, souligne un expert étranger.

321 % D'INTÉRÊTS

Pour rembourser ces bons, le ministère des finances a dû recourir à de nouvelles émissions, plus importantes et plus fréquentes, et assorties d'un taux d'intérêt annuel de près de 300 % (contre 110 % en septembre 1994). Selon les experts, cette « pyramide » aurait atteint ses limites. Ainsi plus de 80 % des 2 000 milliards de roubles (500 millions de dollars) ramassés sur le marché les trois premières semaines de janvier auraient servi au remboursement des bons précédents et non pas à financer le budget de l'Etat. Plus inquiétant encore, fin janvier et début février, les deux dernières émissions n'ont rencontré que très peu de succès. Et ce, même si les taux d'intérêt ont été portés, le 1er février, de 300 à 321 %.

Le manque d'intérêt pour les bons du Trésor risque de relancer les opérations sur le marché des devises et de faire chuter le rouble. En 1995, pour financer le déficit de son budget (18,5 milliards de dollars, soit 73 000 milliards de roubles), le gouvernement compte sur un prêt – retardé – du FMI de 6,4 milliards de dollars (*lire ci-dessus*) ainsi que sur 2 milliards de dollars de crédits de la Banque mondiale, 2 milliards d'aide financière bilatérale et 2 milliards de dollars d'emprunts en eurobons.

Quant au « reste », soit près de 30 000 milliards de roubles (7,5 milliards de dollars), il doit être couvert par les emprunts sur le marché intérieur, notamment par ces bons du Trésor. L'Etat devra d'abord rembourser ses dettes. Il a une solution simple : émettre de la monnaie, faire repartir l'inflation.

Mais le Parlement russe a adopté le 27 janvier une loi interdisant à la banque centrale d'accorder au gouvernement des crédits qui n'ont pas été inscrits dans le budget. Il reste une autre solution : vendre des actifs ou lever des impôts, ce qui, à la veille d'échéances électorales, n'est jamais très populaire.

J.-B. N.

Quatre Tsiganes victimes d'un attentat raciste en Autriche

QUATRE TSIGANES ont été tués par l'explosion d'un poteau piégé dans la nuit du samedi 4 au dimanche 5 février dans leur village d'Oberwart, dans le sud-est de l'Autriche. Cet attentat a suscité une vive émotion dans tout le pays.

Selon les premiers résultats de l'enquête, il s'agirait d'un attentat raciste, le premier à faire des victimes en Autriche depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

Le ministre autrichien de l'intérieur, Franz Löschnak, a indiqué, lundi 6 février à Vienne, qu'il s'agissait *« selon toute vraisemblance d'un attentat motivé politiquement »*.

Les quatre hommes ont été déchiquetés par l'explosion alors qu'il tentaient de retirer un panneau sur lequel avait été inscrit, à la façon d'une épitaphe : *« Tsiganes, rentrez en Inde. »* Le poteau qui supportait le panneau était bourré d'explosifs.

L'Autriche compte environ 40 000 tsiganes, qui se sont vu reconnaître en 1993 leur statut de minorité nationale. 3 000 habitent dans la province du Burgenland, où se trouve le village des victimes. Les nazis y avaient installé pendant la guerre un camp de travail.

VIOLENCES ANTI-CROATES

Cet attentat meurtrier a été suivi, moins de quarante-huit heures plus tard, par l'explosion d'un autre engin piégé dans un autre village de la région, celui de Stinatz, où vit une forte minorité croate. Un employé municipal a été grièvement blessé à la main alors qu'il s'apprêtait à enlever une poubelle de vieux papiers.

Ce second attentat a été revendiqué dans un message signé BBA (Bajuwarische Befreiungsarmee – armée de libération bayouvare, les ancêtres des Bavarois) réclamant le retour de la minorité croate en Dalmatie. Cette même signature, BBA, avait été utilisée pour les lettres piégées qui avaient été adressées en décembre 1993 à une série d'hommes politiques et de personnalités étrangères, faisant plusieurs blessés.

La justice autrichienne vient de boucler l'acte d'accusation contre deux extrémistes de droite, Peter Binder et Franz Radl, soupçonnés d'être les responsables de ces lettres. – *(AFP.)*

L'Union européenne se prononce pour un sommet sur l'ex-Yougoslavie

La réouverture d'une route aux civils allège le siège de Sarajevo

SARAJEVO
de notre correspondant

Elles se sont enfin entrouvertes, les « routes bleues » qui traversent l'aéroport de Sarajevo et permettent théoriquement aux civils bosniaques de quitter la capitale assiégée. Près de six cents personnes ont ainsi pu, lundi 6 février, rejoindre le mont Igman, puis emprunter une piste boueuse en direction de la Bosnie centrale.

Est-ce cependant la fin d'un siège qui dure depuis près de trois ans ? Apparemment non, puisqu'un officier serbe surveille, en compagnie des « casques bleus » de la FORPRONU, le bon déroulement des opérations et peut, à tout moment, ordonner la fermeture de la « route bleue », comme cela avait été le cas en juillet 1994. Ce n'est pas non plus la fin du siège pour les jeunes Bosniaques en âge d'être mobilisés, car ce sont les autorités gouvernementales qui, cette fois, veillent à ce qu'ils n'utilisent pas ce moyen pour échapper à leurs obligations militaires. Enfin les « routes bleues » demeurent closes au trafic commercial.

L'ouverture de ces routes est cependant la première application de l'accord de « cessation des hostilités » conclu le 31 décembre entre le gouvernement bosniaque et les séparatistes serbes pour une durée de quatre mois. Durant cinq semaines, les maigres progrès accomplis sur le sentier de la paix n'avaient pas incité à l'optimisme. Le cessez-le-feu demeure extrêmement fragile, et il est constamment violé dans l'enclave de Bihac. Certains, à l'état-major des « casques bleus », voient donc dans l'ouverture de ces « routes bleues » les prémices d'une détente à venir. D'autres, au contraire, ne considèrent l'événement que comme une péripétie, affirmant que l'accord du 31 décembre est proche de son agonie.

INTRANSIGEANCE

Car une nouvelle fois, l'intransigeance politique des Serbes de Pale a trouvé écho à Sarajevo, lors d'un discours radiophonique du général Rasim Delic, commandant des forces bosniaques. *« L'armée bosniaque met à profit la trêve de quatre mois avec les Serbes pour se préparer à de nouveaux combats si la cessation des hostilités ne débouche pas sur la fin de la guerre »*, a déclaré le général. *« Nombreux sont ceux qui attendaient que l'armée relâche sa vigilance après la signature de l'accord »*, a-t-il estimé, affirmant que la période actuelle était, au contraire, utilisée pour entraîner les troupes, afin d'*« imposer une solution sur le champ de bataille »* si aucun règlement politique n'est atteint. Les Sarajeviens accordent, la mort dans l'âme, plus de crédit aux propos du général Delic qu'à ceux de la FORPRONU, et estiment que la trêve, ou l'ouverture des « routes bleues », ne durera plus très longtemps.

Rémy Ourdan

■ **L'Union européenne a appuyé, lundi 6 février, le projet** d'un sommet entre les présidents Franjo Tudjman (Croatie), Alija Izetbegovic (Bosnie) et Slobodan Milosevic (Serbie), proposé par Alain Juppé. L'administration américaine reste réticente, doutant de l'utilité d'une telle réunion tant que les Serbes de Bosnie, qui ont averti que rien ne pouvait être décidé en leur nom lors de ce sommet, n'auront pas signé le plan de paix des grandes puissances. Washington a saisi l'ONU pour que la levée partielle des sanctions contre la Serbie et le Monténégro soit suspendue si les observateurs confirmaient que les escadrilles d'hélicoptères repérées les 2, 3 et 4 févier au-dessus de la Bosnie orientale provenaient bien de Serbie.

Les Quinze ouvrent la voie d'une union douanière avec la Turquie

L'accord de principe conclu à Bruxelles pourrait débloquer les négociations sur le statut de Chypre

Les ministres des affaires étrangères des Quinze sont parvenus lundi 6 février à Bruxelles à un accord de principe ouvrant la voie à une union douanière avec la Turquie et permettant à terme l'ouverture de pourparlers avec Chypre en vue de l'adhésion de l'île à l'Union européenne. Cette éventuelle adhésion supposerait que soit réglée la question du statut de l'île, divisée depuis l'invasion turque de 1974.

BRUXELLES (Union européenne)
de notre correspondant

Les diplomates se croisent les doigts. Ce n'est pas encore fait, mais ça devrait se faire. Georges A. Mangakis, le ministre grec chargé des affaires européennes, a donné un accord de principe lors de la réunion du conseil des ministres des affaires étrangères de l'Union européenne qui se tenait le 6 février à Bruxelles sous la présidence française. Les ministres des Quinze et celui de la Turquie, qui se réuniront le 7 mars, devraient être en mesure alors d'arrêter les décisions conduisant à l'instauration d'une union douanière entre les deux parties, à compter du 1er janvier 1996.

En contrepartie, pour aider la Grèce à vaincre ses réticences envers un rapprochement avec Ankara, l'Union européenne (UE) s'engagerait à ouvrir des négociations d'adhésion avec Chypre six mois après la conclusion de la conférence intergouvernementale de 1996, selon laquelle l'Union doit se réformer dans la perspective de son élargissement.

Les autorités d'Athènes devraient donner leur réponse avant la fin de la semaine. Elle dépendra dans une large mesure de l'accueil que va réserver l'opinion publique à l'accord conclu lundi à Bruxelles. A cet égard, quand on sait l'étroitesse des liens entre Athènes et Nicosie, il n'est certainement pas indifférent de constater que les Chypriotes se montraient ravis, lundi soir, du résultat atteint.

Si l'accord est confirmé, les relations entre l'Union européenne et la Turquie, son plus ancien associé (le traité d'Ankara date de 1964), pratiquement bloquées depuis l'adhésion de la Grèce en 1981, vont pouvoir se normaliser. D'autre part, la perspective de l'adhésion devrait, en bonne logique, donner une impulsion nouvelle aux négociations entre les deux communautés chypriotes.

Ces négociations se poursuivent toujours sous l'égide de Boutros Boutros-Ghali, le secrétaire général des Nations unies, mais n'ont donné aucun résultat tangible en 1994. Au contraire, Serge Abou, l'observateur européen, note dans le rapport qu'il vient de soumettre au Conseil « *une aggravation de la tension, qui se manifeste par une augmentation des moyens militaires en présence, l'augmentation de l'armement de la garde nationale chypriote répondant à la montée du niveau des forces turques, et par des prises de position de plus en plus critiques vis-à-vis des efforts de recherche d'un compromis avec l'autre partie* ». Il est clair que, si l'accord maintenant « bouclé » est mis en œuvre, l'Union devra s'impliquer de façon beaucoup plus nette pour faire avancer le processus de négociations intra-communautaires. Ainsi l'Union européenne, si souvent frustrée dans ses tentatives de médiation extérieure, a-t-elle peut-être en main les moyens de mettre fin à la situation de guerre froide qui prévaut à Chypre depuis le débarquement des troupes turques en 1974.

UNE AUTRE POLITIQUE KURDE

Pour les Turcs, le schéma d'accord s'articule en quatre parties :

1. – L'Union douanière interviendrait, un peu par miracle, à la date prévue par le traité d'Ankara de 1964. Les derniers points techniques concernant les modalités d'accès au marché de part et d'autre ont été réglés. En fait, strictement en termes d'ouverture commerciale, et compte tenu du libre accès déja établi pour les exportations turques vers le marché communautaire, l'Union est la principale gagnante, puisqu'elle verra disparaître les barrières qui freinent encore ses ventes sur l'important marché turc.

2. – Les Quinze s'engageraient à reprendre l'assistance financière que prévoit le traité d'Ankara et qui est quasiment bloquée depuis 1980. Pour un pays traversant une crise économique sérieuse et devant organiser la chasse aux dépenses publiques, une telle perspective serait réconfortante. Il y a actuellement, dans le budget européen, 380 milllions d'écus (1 écu = 6,65 FF) disponibles pour la Turquie.

3. – L'accord prévoirait ensuite l'instauration d'un dialogue politique régulier avec les autorités d'Ankara. Ce genre de clause porte souvent au scepticisme, mais on fait remarquer du côté français qu'elle pourrait s'avérer utile dans ce cas, compte tenu de la situation géopolitique exceptionnelle de la Turquie.

4. – Il contiendrait enfin une clause sur la démocratie et le respect des droits de l'homme ; autrement dit, une incitation forte non seulement à libérer les députés kurdes emprisonnés, mais aussi à mettre en œuvre, vis-à-vis de la minorité kurde, une politique qui ne soit plus fondée sur la répression.

Côté chypriote, l'Union confirmerait donc son intention de faire entrer l'île en son sein et s'engagerait à ouvrir les négociations, ainsi d'ailleurs qu'avec Malte, au plus tard six mois après la conclusion de la conférence sur les réformes institutionnelles.

Les problèmes à régler sur le plan économique sont mineurs, vue l'excellente santé de l'économie chypriote. En revanche, la difficulté politique que soulève la coupure de l'île demeure et devra trouver une solution avant la fin des pourparlers. « *Il faudra que le problème statutaire de l'île soit réglé et que le futur traité d'adhésion soit accepté par les deux parties* », les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs, soulignait lundi soir à Bruxelles Alain Lamassoure, le ministre français des affaires européennes.

Philippe Lemaitre

La politique européenne de développement en panne

Une situation « désastreuse » pour les pays ACP

BRUXELLES (Union européenne)
de notre correspondant

La situation de blocage est totale, « *désatreuse* », déplorait le ministre français des affaires étrangères, Alain Juppé, à la sortie du conseil des ministres des affaires étrangères de l'Union européenne élargie, réuni lundi 6 février à Bruxelles. Comme prévu, les ministres des Quinze ne sont pas parvenus à s'entendre, ni sur le montant du huitième Fonds européen de développement (FED) au profit des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (dits pays ACP) signataires de la convention de Lomé, ni sur la clé à appliquer, autrement dit sur la répartition de l'effort à accomplir entre les pays de l'Union.

L'aide consentie au titre du septième FED, sur cinq ans et qui vient à expiration à la fin du mois, portait sur 10,9 milliards d'écus. Compte tenu de l'inflation et de l'adhésion de trois nouveaux États membres, la Commission estime que le montant du huitième FED, qui sera mis en œuvre au cours des cinq années à venir, devrait être porté à 14,3 milliards d'écus. Ce maintien à niveau, en termes réels, est considéré comme un minimum par la France, qui n'est guère soutenue que par l'Espagne.

Plusieurs pays membres, en particulier l'Allemagne et la Grande-Bretagne, ont confirmé leur intention de réduire très sensiblement leur contribution. Si on les suivait, on aboutirait à un nouveau fonds moins généreux que le précédent, certainement en termes réels, mais peut-être même en terme nominal. « *Ce n'est pas acceptable, pour des raisons humaines, économiques et politiques. J'ai averti le Conseil que je ne prendrais pas la responsabilité de présenter une telle offre à nos partenaires ACP* », a déclaré Alain Juppé, qui présidait les travaux.

L'EST OU LE SUD ?

Qualifiant la situation de « *grave* », le ministre français a convoqué une réunion extraordinaire du conseil pour le 15 février, afin d'essayer de sortir de l'impasse avant que ne s'engage, les 16 et 17 février, la session ministérielle UE-ACP. L'effort important consenti par l'Europe en faveur des pays d'Europe centrale et orientale (PECO) ainsi que de l'ex-Union soviétique, fait une concurrence grandissante à la politique d'aide à l'Afrique. A Dakar, le week-end dernier, au cours d'une réunion parlementaire entre les pays ACP et les pays membres de l'Union européenne, les représentants des ACP s'étalent émus de la situation. La réunion de lundi le souligne de manière flagrante. Plusieurs des Quinze estiment tout bonnement qu'ils n'ont pas les moyens de soutenir à la fois les pays de l'Est et de maintenir leur effort envers les pays du Sud. La politique d'assistance de l'Union est jugée par ces derniers trop ambitieuse par rapport à ses moyens.

Ph. L.

Le Sénégal en voie d'apaisement

Après deux années d'agitation politique et sociale, le principal parti d'opposition s'apprête à rejoindre le gouvernement

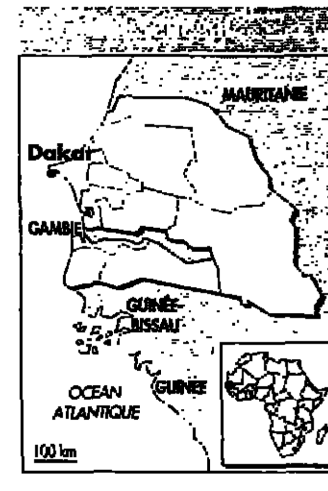
DAKAR
de notre envoyé spécial

« *Je suis prêt à entrer au gouvernement* », assure Abdoulaye Wade, secrétaire général du Parti démocratique sénégalais (PDS), principale formation d'opposition. Celui qui a déjà été aux affaires, d'avril 1991 à août 1992, en qualité de ministre d'Etat sans portefeuille, souhaite ainsi rentrer dans le rang après avoir eu des relations tumultueuses avec le pouvoir au cours des deux dernières années. Arrivé derrière Abdou Diouf dans l'élection présidentielle de février 1993, avec 32 % des suffrages, M. Wade a fait partie de ceux qui ont contesté les résultats du scrutin.

L'assassinat de Babacar Seye, vice-président du Conseil constitutionnel, en mai de la même année, avait encore alourdi le climat. Soupçonné par le pouvoir d'avoir « commandité » ce meurtre, l'avocat dakarois retrouvera la prison pour cinq mois et demi après les violents incidents qui se sont déroules le 16 février 1994 dans la capitale sénégalaise. Ecroué avec plusieurs autres dirigeants de l'opposition et de nombreux militants du mouvement islamiste des Moustarchidines (ceux qui cherchent la vérité) – qui avait pourtant soutenu M. Diouf pendant la campagne électorale – Me Wade a bénéficié d'un non-lieu en octobre 1994.

INFLATION MAITRISÉE

Soucieux d'éviter de nouveaux mouvements de mécontentement, le chef de l'Etat a mis à profit l'apaisement sur le plan judiciaire pour ouvrir, en début d'année, des consultations avec l'opposition. Jusque-là isolé, Me Wade a montré sa disponibilité car, face à « *une situation explosive, l'élaboration d'un pacte de paix sociale est indispensable* ». Le chef de file du PDS croit en outre qu'il pourra être très utile, comme il pense l'avoir été lors de son premier passage au gouvernement, à propos de la question casamançaise dont le processus de règlement a commencé par le cessez-le-feu conclu le 18 juillet 1993 avec les séparatistes du



Mouvement des forces démocratiques de la Casamance (MFDC).

Habib Thiam, premier ministre depuis 1991, qui visiblement ne porte pas Me Wade dans son cœur, fait la moue lorsqu'il est fait référence à l'action de l'avocat dakarois, mais il affirme cependant : « *Dès 1981, quand j'ai été pour la première fois à la tête du gouvernement, ma politique était de tendre la main à tous les Sénégalais ; ce n'est pas maintenant que je vais changer d'attitude.* » Quoi qu'il en soit, malgré l'attaque d'un détachement des forces nationales par des éléments armés en janvier, qui a fait plusieurs morts, M. Thiam est catégorique : « *Le problème de la Casamance est résolu aujourd'hui. Les touristes sont revenus. Il n'y a plus un lit de libre en ce moment dans la région.* » Le premier ministre se montre également optimiste quant aux perspectives économiques du pays « *à condition que tout le monde se mette au travail et que cessent les palabres, ce mal dont souffre l'Afrique* ».

Pour lui, les engagements souscrits au titre du programme d'ajustement structurel, mis en place en août 1994, sont scrupuleusement respectés. L'inflation a été contenue en dessous de 40 % en 1994. Elle devrait descendre sous la barre des 10 % au terme de cette année. Il affirme en outre que la création d'un fonds de développement économique a permis la naissance de 1 250 petites et moyennes entreprises en deux ans.

Même si le gouvernement sénégalais a eu des difficultés avec la Banque mondiale, qui a retardé le versement de 300 millions de francs parce que certaines mesures prévues, notamment les privatisations, se faisalent attendre, les milieux diplomatiques européens partagent en partie l'optimisme affiché par les autorités sénégalaises. Ils perçoivent dans l'évolution récente de l'économie des « *frémissements* » ou des « *signes positifs* » dus à la relance du tourisme et des ventes de poisson, d'arachide et d'acide phosphorique sur les marchés extérieurs.

La communauté internationale s'est également mobilisée pour pallier le manque de liquidités du Trésor sénégalais. Outre les institutions de Bretton Woods et la Banque africaine de développement (BAD), la France a mis la main à la poche pour réduire la dette intérieure de l'Etat et l'Union européenne vient de verser 160 millions de francs pour compenser les pertes de recettes à l'exportation de l'arachide, pour les exercices 1992 et 1993.

MODÉRATION

De leur côté, les syndicats semblent miser sur le dialogue afin d'être associés à la gestion de l'après-dévaluation (du franc CFA). Si cette attitude est normale pour la Confédération des travailleurs sénégalais (CTS), proche du Parti socialiste d'Abdou Diouf, elle l'est moins pour l'Union des travailleurs sénégalais (UTS), qui dans le passé a rarement ménagé le pouvoir. Même Landing Savané, président du Parti africain pour la démocratie et le socialisme (PADS), joue désormais la carte de la modération.

Allié de Me Wade dans le regroupement d'une partie de l'opposition au sein de « Bokk Sopi Sénégaal », depuis qu'il a été arrêté au lendemain des émeutes de l'an passé, M. Savané affirme qu'il n'en voudra pas au chef du PDS si celui-ci doit rejoindre la majorité gouvernementale. Faisant allusion à l'âge de l'avocat dakarois (soixante-huit ans), il souligne, perfide : « *Je n'ai pas le même agenda.* » A cinquante ans, cet ancien marxiste, qui se considère aujourd'hui comme un « *réformateur progressiste* », songe surtout à l'élection présidentielle de l'an 2000.

D'ici là, visiblement acquis à l'idée que M. Diouf a toutes les chances de rester maître du jeu pendant longtemps encore, il a bien l'intention de peaufiner la bonne image dont il jouit dans le pays, y compris dans les milieux gouvernementaux et diplomatiques. Un jeune chauffeur de taxi dakarois n'hésite pas à prédire : « *Landing sera le prochain président de la République... s'il ne change pas !* »

Marcel Scotto

Ajustement structurel

En contrepartie d'une aide financière de 192 millions de dollars (environ 1 milliard de francs) consentie par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, le Sénégal s'est engagé à appliquer un programme d'ajustement structurel sur une période de quatre ans (1994-1997).

Ce plan a pour objectif de ramener l'inflation, gonflée par la dévaluation de janvier 1994, à un niveau acceptable, de favoriser le retour à la croissance et de réduire les déficits publics. Il met le gouvernement dans l'obligation de libérer les prix et le commerce extérieur et d'adapter l'agriculture aux mécanismes de l'économie de marché, notamment dans les filières du riz, du coton et de l'arachide. Il porte en outre sur la restructuration et la privatisation du secteur public. Conformément aux engagements souscrits par le gouvernement, l'Assemblée nationale a adopté en novembre 1994 la réforme du code du travail qui rend plus aisés les licenciements économiques.

M. Juppé prend ses distances avec l'idée de conférence européenne sur l'Algérie

TROIS JOURS APRÈS que le président François Mitterrand eut proposé d'organiser une conférence européenne sur l'Algérie, Alain Juppé a tenté, lundi 6 février, à Bruxelles, de désamorcer la polémique entre Alger et Paris à ce sujet. Il a déclaré devant des journalistes, en marge d'une réunion des ministres des affaires étrangères de l'Union européenne (UE), que la France « *n'a pas l'intention dans l'immédiat de lancer une initiative concrète sur l'Algérie* ». Indiquant qu'une idée de conférence « *a été mise en circulation* », il a ajouté : « *On verra comment cette idée pourra mûrir au cours des prochaines semaines.* »

Sans avancer de date et en soulignant qu'il s'agissait d'une « *espérance* », M. Mitterrand avait suggéré, vendredi 3 février, l'organisation d'une conférence qui « *s'inspirerait* » des idées émises lors de la rencontre de Rome, le mois dernier, entre l'ex-Front islamique du salut (FIS) et les principaux partis de l'opposition. Cette proposition a suscité la colère des autorités algériennes, qui l'ont dénoncée comme « *une tentative inadmissible d'ingérence* ». Le gouvernement d'Alger a rappelé, samedi, son ambassadeur à Paris, Hocine Djoudi, et convoqué l'ambassadeur de France, Michel Lévèque. M. Juppé, qui a confirmé que le président de la République n'avait pas informé le gouvernement de son initiative, a tenu à préciser qu'« *il n'y a pas trente-six lignes politiques françaises en ce qui concerne la politique vis-à-vis de l'Algérie* ». La politique du gouvernement, a-t-il souligné, est définie par le premier ministre et s'articule autour de deux axes : « *Continuer à aider économiquement l'Algérie pour autant qu'elle poursuit son programme de réforme* » et appeler « *au dialogue entre tous ceux qui récusent la violence et le terrorisme* ». « *Nous ne nous lasserons pas de dire qu'il n'y a pas d'issue au drame algérien sans le dialogue* », a-t-il répété.

A Alger, la presse quotidienne – gouvernementale et indépendante –, qui a pris le relais de la radio et de la télévision nationales, tire à boulets rouges contre l'initiative présidentielle française. *Le Matin* écrit : « *La gauche, défaite d'avance, à l'agonie, a commis sa dernière bévue avant l'éclipse totale en jouant la carte de l'Algérie.* » Pour *El Watan*, M. Mitterrand garde « *une vision revancharde et une volonté de régler un dernier compte avec l'Algérie, dont il n'a jamais digéré l'indépendance* ».

Pour leur part, les autorités algériennes ont fait savoir, lundi, qu'elles restaient favorables à un dialogue avec l'opposition politique, mais hostiles à toute médiation étrangère dans le conflit qui les oppose aux islamistes armés. Dans un commentaire diffusé par l'agence de presse officielle Algérie Presse Service (APS), elles réaffirment que le dialogue sans exclusive, prôné il y onze mois par le président Liamine Zéroual, était « *toujours de mise* ».

Le pouvoir algérien souhaite organiser une élection présidentielle dès juillet 1995

L'APS rappelle que ce dernier a encore invité l'opposition au dialogue, le 26 janvier dernier, en vue d'organiser cette année une élection présidentielle – sans la participation en tant que tel de l'ex-FIS –. Pour l'agence, cette initiative confirme la volonté du président de privilégier la voie du dialogue comme « *base de la pratique politique* ». La « *campagne de sensibilisation* » pour l'élection présidentielle, qui pourrait se dérouler en juillet 1995, a débuté lundi dernier dans tous les départements.

Selon la radio nationale, pendant cette campagne, les Algériens pourront vérifier les listes électorales et demander des explications aux responsables locaux. Les partis sont tenus de donner avis et suggestions avant samedi prochain. Les formations de l'opposition, y compris les islamistes, ont rejeté ce projet d'élection et demandé l'ouverture de « *négociation sérieuses* » pour sortir le pays de la crise. – (AFP, Reuter.)

le européen
loppement
panne

d ses distance
érence européen
lgérie

Les Nations unies aident la Bolivie à remplacer les plantations de coca par des cultures légales

Les Etats-Unis veulent une éradication totale. Le gouvernement de La Paz hésite

L'Agence des Nations unies pour le contrôle des drogues (United Nations Drugs Control Program, UNDCP) mène en Bolivie un programme pour aider les paysans à cultiver des produits de substitution à la coca, notamment dans la région du Chapare. Le gouvernement bolivien et l'UNDCP ont tenu à La Paz, du 24 au 26 janvier, une conférence internationale qui a reflété les espoirs et les doutes sur ce programme.

IVIRGARSAMA
(région du Chapare)
de notre envoyé spécial

C'est un petit morceau de Scandinavie posé au milieu de la plaine tropicale chaude et humide. La laiterie Milka, construite en 1992 par la Suède, a belle allure avec ses bâtiments neufs, ses réservoirs d'acier étincelants et ses chambres froides. C'est aussi le symbole du travail mené en Bolivie par l'Agence des Nations unies pour le contrôle des drogues (United Nations Drugs Control Program, UNDCP). Le village d'Ivirgarsama, à 360 kilomètres à l'est de La Paz, est au cœur de la principale région de Bolivie productrice de coca, le Chapare.

Situé entre Cochabamba et Santa Cruz, le Chapare est déjà un petit bout d'Amazonie. Toutes les conditions sont réunies pour que poussent les arbustes à coca. Vingt mille familles y vivent uniquement de la récolte, trois à quatre fois par an, des feuilles de coca. Celles-ci sont mises à macérer, d'abord avec du kérosène puis avec de l'acide chlorhydrique, dans sept mille cuves artisanales disséminées dans la campagne. La pâte obtenue est ensuite revendue aux trafiquants. Un paysan du Chapare touche ainsi en moyenne l'équivalent de 18 000 F par hectare et par an. Un agriculteur bolivien traditionnel ne tire de chaque hectare de sa terre que le dixième de cette somme au prix d'un travail autrement plus pénible.

L'UNDCP travaille depuis dix ans dans le Chapare à rompre ce cercle vicieux. Environ 200 millions de francs ont été ainsi dépensés pour construire des entreprises agroalimentaires et aider les paysans à cultiver des produits de substitution à la coca. Avec ses 3 000 litres de lait par jour, ses fromages vendus sur les marchés de Santa Cruz et de Cochabamba, l'entreprise Milka est la meilleure vitrine de ce programme. L'UNDCP place également de grands espoirs dans le thé, une plante qui exige les même conditions climatiques que la coca, et qui n'était, jusqu'à une date récente, pas cultivée en Bolivie. L'Agence a aussi aidé les paysans de la vallée de Sacta à cultiver de la menthe et d'autres plantes aromatiques, transformées en huiles essentielles. La France a apporté son aide technique pour la construction d'une petite unité de production de jus de fruits exotiques. Ailleurs, une antique presse à coca en bois est utilisée symboliquement pour la fabrication, à partir de yucas deshydratés, d'aliments pour le bétail.

« Ça commence à marcher. Mais notre tâche n'est pas facile. On gêne les trafiquants, bien sûr. Mais le gouvernement lui-même est un peu indécis. Un jour, il nous soutient à fond. Le lendemain, le climat change », explique Oscar Freudenthal, conseiller technique pour ces différents projets. Un autre responsable des Nations unies, qui préfère garder l'anonymat, est plus direct. *« Tout ce programme de développement de cultures de substitution à la coca ne change pas fondamentalement le tableau. Mais on ne peut pas seulement réprimer sans rien proposer en échange. En fait, les paysans continuent de faire de la coca, simplement, à côté, ils font aussi un peu de lait, un peu de fruits tropicaux. C'est déjà un progrès. Et au moins ici, contrairement à la Colombie, on n'a jamais eu recours aux défoliants chimiques répandus par avion, qui tombent n'importe où et rendent la vie impossible aux communautés paysannes »*, remarque-t-il.

Le président bolivien Sanchez de Lozada a insisté, lors de la conférence de La Paz, sur la *« volonté politique »* de son pays de lutter contre la drogue mais aussi sur la faiblesse de ses moyens face à ceux dont disposent les trafiquants. *« Il est plus facile de critiquer la Bolivie que de l'aider »*, a-t-il affirmé.

Philosophe de formation, élevé aux Etats-Unis, le président Sanchez de Lozada a tenu en d'autres occasions des propos empreints de scepticisme. Le *Financial Times* lui demandait récemment s'il avait une *« stratégie claire »* contre la drogue. *« Evidemment non*, répondait-il. *Qui peut en avoir une ? Le jour où quelqu'un inventera la cocaïne synthétique, nous serons tranquilles. »* Le président bolivien, au pouvoir depuis août 1993, a hésité entre deux attitudes. Il a d'abord prôné l'*« option zéro »*, c'est-à-dire l'éradication totale des plantations de coca. Mais il a battu en retraite assez vite devant la révolte des producteurs légaux de feuilles de coca, les *cocaleros*. Ceux-ci ont toujours le droit, au grand dam des Etats-Unis, de cultiver des surfaces relativement bien définies, à condition que les feuilles soient utilisées uniquement de façon traditionnelle, sans être transformées en cocaïne. Depuis la nuit des temps, les paysans mâchent les feuilles, ou en font des décoctions pour tromper la faim ou calmer le mal de l'altitude. Depuis que les *cocaleros* sont montés en masse à deux reprises sur La Paz, en décembre 1993 et septembre 1994, pour protester contre l'« option zéro », celle-ci est tombée aux oubliettes.

Environ 12 000 hectares de coca sont ainsi légalement cultivés en Bolivie, essentiellement dans les hautes vallées des Yungas, près de La Paz, pour cet usage « traditionnel », tandis que 36 000 hectares, principalement dans la région du Chapare, servent à la préparation interdite de la « pâte » et ultérieurement à la fabrication de la cocaïne. Les dirigeants des associations de producteurs légaux de feuilles de coca étaient présents à la conférence de La Paz. Ils occupaient symboliquement un côté de la salle, tandis que l'ambassadeur des États-Unis se trouvait à l'autre extrémité. Les ministres et hautsfonctionnaires boliviens se trouvaient entre les deux...

> « Les paysans font toujours de la coca, mais aussi un peu de lait et de fruits tropicaux. C'est un progrès »

Pour les Etats-Unis en effet, l'« option zéro » reste la seule valable. Comment être sûr qu'une partie de la production légale de feuilles n'est pas subrepticement transformée en cocaïne ? La tentation est trop forte. Les producteurs légaux ripostent en invoquant les usages religieux des anciens Incas et parlent d'*« impérialisme »*, voire d'*« ethnocide »*. Leur porte-parole le plus éloquent est un Indien Aymara de trente-six ans, Evo Morales, qui pose devant les caméras en mâchant des feuilles de coca.

Les Etats-Unis participent au financement des « cultures de substitution » dans le Chapare mais misent avant tout sur la répression. La principale agence nord-américaine de lutte contre le trafic de drogue, la Drugs Enforcement Agency (DEA), maintient une antenne de soixante-dix personnes en Bolivie. Les Etats-Unis équipent entièrement et payent les salaires des 1 200 hommes de la force de police spéciale antidrogue bolivienne, la FELCN. Celle-ci, créée en 1988, dispose d'hélicoptères de combat et d'avions-radars importés des Etats-Unis. Washington paye même les salaires des magistrats chargés de juger les personnes arrêtées par la FELCN...

« Leur matériel est impressionnant et leur travail est efficace », commente un observateur européen. *« Ils pratiquent les opérations coups de poing, détruisant les plantations et les laboratoires clandestins, mais sans occuper le terrain. A la fin de l'an dernier, ils ont entièrement bouclé le Chapare, avec l'opération « Aube nouvelle ». Mais ils n'ont pas réussi jusqu'à présent à arrêter de gros bonnets, tranquillement installés à Cochabamba ou à Santa Cruz. C'est fou le nombre de banques et d'hôtels de luxe qui se sont construits ces derniers temps à Santa Cruz. »*

On estime que 90 000 tonnes de feuilles de coca sont récoltées chaque année en Bolivie, ce qui en fait le deuxième pays producteur du monde, après le Pérou. Les laboratoires, jadis situés en Colombie, sont de plus en plus souvent installés en Bolivie. La police bolivienne, avec l'aide des Etats-Unis, saisit, bon an mal an, environ une dizaine de tonnes de cocaïne. La production totale atteint entre 400 et 450 tonnes par an. Les experts des Nations unies chargés du *« développement agro-industriel comme alternative à l'économie de la coca »* ont encore du pain sur la planche.

Dominique Dhombres

Offensive du Pérou contre l'Equateur

L'ARMÉE PÉRUVIENNE a lancé, lundi 6 février, une offensive contre le poste de Tiwinza, qui serait la dernière position tenue par les Equatoriens dans la zone frontalière que se disputent les deux pays depuis cinquante ans et où les combats ont repris le 26 janvier. Selon les autorités péruviennes, la prise de ce poste équivaudrait à une *« victoire militaire définitive sur les envahisseurs »*, nous indique notre correspondante Nicole Bonnet, après la *« reprise »* des positions de Cueva de los Tallos et Base Sur, près de la source du fleuve Cenepa, dans la cordillère du Condor. Selon le correspondant d'une radio péruvienne sur place (Lima se refuse toujours à donner des détails sur les affrontements), un millier de soldats auraient été acheminés dans la zone des combats lundi, au lendemain de l'échec des négociations de Rio destinées à établir les conditions d'un cessez-le-feu (*Le Monde* du 7 février).

Les autorités péruviennes croyaient en une victoire rapide, comme ce fut le cas au cours des escarmouches de 1981. Néanmoins, le mauvais temps a été le meilleur allié des Equatoriens. Des pluies torrentielles et le manque de visibilité empêchent l'action des chasseurs bombardiers. L'armée doit prendre d'assaut des bases dans une forêt dense, quasi inaccessible, que l'on dit semblable au Vietnam. Aucun véhicule, a fortiori les chars, ne peut passer sur ce terrain glissant et très accidenté.

De leur côté, les autorités de Quito ont indiqué qu'elles se préparaient à un long conflit armé avec le Pérou. Le président équatorien, Sixto Duran Ballen, en visite à Santiago du Chili, a démenti que ses forces aient été contraintes de se replier. *« Nous n'avons été chassés d'aucun poste, l'Equateur résiste aux attaques péruviennes »*, a-t-il assuré. Le bilan des victimes est toujours controversé : l'Equateur annonce dix morts dans ses rangs et Lima concède vingt-deux morts, contre quatre-vingt-cinq dans le camp adverse.

Pékin entend rester maître du calendrier des négociations commerciales avec Washington

PÉKIN
de notre correspondant

L'annonce que les Etats-Unis et la Chine reprendront, le 13 février, à Pékin, leurs négociations (*Le Monde* du 7 février) sur la propriété intellectuelle signifie que la Chine a d'ores et déjà remporté une victoire dans cette guerre de principes : le droit à une sorte d'exception du même ordre que celle dont elle jouit sur le plan de la démocratie auprès des gouvernements du monde occidental ou du Japon.

Mickey Kantor, le représentant américain au commerce, s'est simplement félicité, lundi 6 février, du *« pas positif dans la bonne direction »* que constitue la décision chinoise de renouer le dialogue. Les conditions dans lesquelles les Etats-Unis demandent à présent à la Chine de rectifier sa politique de protection des droits de reproduction tiennent plus de la forme que du fond. La partie américaine l'a dit implicitement par la voix de Mickey Kantor, qui avait fait part de sa surprise que la Chine n'ait pas effectué un geste symbolique avant qu'on en arrive aux déclarations de guerre commerciale. Il y a maintenant des chances qu'elle fournisse une concession de cet ordre, par exemple en suspendant la production d'une des vingt-neuf usines de disques laser que Washington accuse de copier des œuvres et logiciels protégés.

Par défaut, la stratégie américaine aura permis d'entériner en fait le principe que le régime chinois souhaitait faire accepter : l'idée que l'instauration des règles qu'il lui est demandé de respecter sera un processus lent dont il entend rester le maître. C'est ce même « droit à la différence » qui fonde le refus de Pékin de tenir compte des exhortations à respecter les droits de l'homme. Le ministre chinois du commerce extérieur, Mme Wu Yi, n'avait pas affirmé autre chose que ce refus catégorique pékinois de tenir compte de règles perçues comme étrangères. *« Il y a d'innombrables marchés à l'étranger pour les produits chinois »*, avait-elle expliqué. Le message implicite est que le régime entend continuer à jouer de la concurrence que se livrent les Occidentaux au mépris du droit qu'il promet de respecter à terme.

Francis Deron

Huit pays arabes exigent d'Israël la signature du TNP

LE CAIRE. Les six monarchies du Golfe, l'Egypte et la Syrie ont mis le traité de non-prolifération nucléaire (TNP) dans la balance de la paix avec Israël et rejeté sur l'Etat juif la responsabilité du blocage du processus de paix. Dans un communiqué publié lundi 6 février, au terme de deux jours d'entretiens au Caire, les ministres des affaires étrangères de ces huit pays ont estimé que *« la paix globale doit réaliser une sécurité égale et équilibrée pour toutes les parties »*.

« Le fait qu'Israël demeure hors [...] du TNP est en contradiction avec la réalisation de la paix, de la sécurité et de la stabilité », ont ajouté les signataires, pour qui la non-adhésion d'Israël au TNP *« ôte à ce traité son caractère international et son efficacité »*. Ces huit pays sont liés depuis 1991 par la « déclaration de Damas », qui prévoyait notamment une coopération dans les domaines de la diplomatie et de la sécurité. – *(AFP.)*

Etats-Unis : Cheikh Rahmane accusé de complot terroriste

NEW YORK. L'organisateur présumé d'un vaste complot terroriste que douze intégristes musulmans sont accusés d'avoir préparé aux Etats-Unis a plaidé coupable, lundi 6 février, et a accusé le leader religieux Cheikh Omar Abdel Rahmane d'avoir ordonné l'assassinat du président égyptien Hosni Moubarak et les autres attentats. Cinq semaines après l'ouverture du procès devant le tribunal fédéral de Manhattan, Siddig Ibrahim Ali Siddig, un Soudanais domicilé à Jersey City (banlieue de New York), a expliqué que Cheikh Omar Abdel Rahmane – chef spirituel de la principale organisation islamiste armée en Egypte, la Jamaa islamiya, – avait émis une fatwa (décret religieux) lui ordonnant de tuer le président Moubarak.

L'attentat était prévu pour le printemps 1993, mais le président égyptien a annulé son projet de voyage à New York. Le cheikh l'aurait aussi incité à poser des bombes contre le siège des Nations unies, celui du FBI (sûreté fédérale), des ponts et des tunnels entre New York et le New Jersey. Comme ses onze co-inculpés, Siddig Ali risquait la prison à perpétuité pour avoir, selon l'acte d'accusation, voulu mener *« une guerre de terrorisme urbain »* sur le sol américain. L'accord conclu avec le parquet, aux termes duquel il plaide coupable, a eu pour effet immédiat la suspension de son procès. Deux autres inculpés en avaient fait autant avant lui. – *(AFP, Reuter.)*

EUROPE

■ **ROUMANIE : Andruta Ceausescu, ancien général de la Securitate** (police politique) et frère de l'ancien dictateur roumain, est retourné en prison après avoir bénéficié pendant plus de deux ans d'une mesure de mise en liberté provisoire pour raisons de santé, a indiqué, lundi 6 février, le ministère de la justice. Andruta Ceausescu, 71 ans, avait été condamné en juin 1990 à 15 ans de réclusion. Il était accusé d'avoir tué sept personnes à coups de revolver pendant les manifestations de décembre 1989 à Bucarest qui devaient conduire à la chute du régime de son frère, Nicolae Ceausescu. – *(AFP.)*

■ **RUSSIE : Pavel Gratchev, le ministre russe de la défense, est réapparu en public**, lundi 6 février, lors d'une réunion de responsables de son ministère. Sa présence est interprétée comme un démenti aux bruits qui couraient la semaine dernière sur son éventuelle destitution après un « étrange » séjour à l'hôpital. Le général Gratchev devait se rendre, mardi, à Alma-Ata où se tiendra, vendredi, le sommet des chefs d'Etat de la CEI. – *(AFP.)*

■ **TURQUIE : Ankara a proposé de vendre à Israël** 60 millions de mètres cubes d'eau potable par an, qui serait livrée par des bateaux-citernes spécialement aménagés, a annoncé, dimanche 5 février, le service des eaux israélien. Cette quantité d'eau correspond à un dixième des besoins domestiques de la population israélienne.– *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **ISRAËL : le gouvernement a annulé**, dimanche 5 février, son projet d'impôt sur les bénéfices boursiers qui devait entrer en vigueur le 1er janvier, a-t-on appris de source officielle. Ce prélèvement, proposé par le Trésor était considéré comme un des principaux facteurs de la chute de popularité du gouvernement d'Itzhak Rabin face à l'opposition de droite.– *(AFP.)*

■ **Itzhak Rabin a appelé le chef de l'OLP**, Yasser Arafat, à faire preuve de plus de *« détermination dans la lutte contre le terrorisme »*, après le meurtre, lundi 6 février, d'un vigile israélien dans la région autonome de Gaza. M. Arafat s'était empressé de condamner cet attentat, qui a été revendiqué par l'« Etoile rouge », branche armée du Front démocratique pour la libération de la Palestine (FDLP), dirigé par Nayef Hawatmeh. – *(AFP.)*

■ **IRAN : Ibrahim Yazdi a été élu chef du Mouvement** pour la libération de l'Iran (MLI), après la mort, le 20 janvier, de Mehdi Bazargan, fondateur de cette organisation d'opposition, a annoncé, lundi 6 février, un communiqué de celle-ci. M. Yazdi, 50 ans, généticien, a été élu pour deux ans par une large majorité du conseil central du MLI. Il avait été ministre des affaires étrangères dans le gouvernement formé par M. Bazargan après l'avènement de la République islamique en 1979. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

■ **PANAMA : deux personnes ont été tuées et deux autres blessées**, lundi 6 février dans le port de Cristobal (nord-est du pays), lorsque des policiers ont tenté d'ouvrir au chalumeau des conteneurs, qui étaient en fait remplis d'explosifs, d'armes et de munitions à destination de l'Equateur, selon les autorités portuaires. L'explosion des conteneurs, ouverts pour savoir s'ils renfermaient de la drogue, a projeté des débris et des balles d'AK-47 dans un rayon de 200 mètres et la déflagration a brisé de nombreuses vitres. – *(AFP, Reuter.)*

ASIE-PACIFIQUE

■ **NOUVELLE-ZÉLANDE : la fête nationale a été perturbée**, lundi 6 février, par les Maoris qui entendaient protester contre l'insuffisance des mesures d'indemnisation proposées par le gouvernement pour régler le contentieux des terres confisquées par la colonisation. Lors d'une cérémonie à Waitangi (île du Nord), des militants ont piétiné le drapeau néo-zélandais avant de montrer leurs fesses au premier ministre, Jim Bolger, en signe de mépris. –*(Reuter.)*

■ **PAKISTAN : 31 personnes ont été tuées**, samedi 4 et dimanche 5 février, dans divers affrontements qui ont éclaté à Karachi, la capitale économique du pays. Onze d'entre elles ont trouvé la mort lorsque des inconnus ont ouvert le feu sur des militants qui collectaient des fonds pour la cause des séparatistes musulmans du Cachemire indien. Le premier ministre Benazir Bhutto a aussitôt dénoncé dans cette affaire *« une main étrangère »*, formule qui désigne l'Inde, dans la terminologie officielle pakistanaise.– *(AFP.)*

Les organisations juives veulent une « encyclique » sur l'antisémitisme

ROME. Le pape a reçu, lundi 6 février au Vatican, une délégation de l'American Jewish Committee, présidée par Robert Rifkind, qui lui a rappelé sa promesse, faite le 1er septembre 1987 à Castelgandolfo, d'écrire une *« encyclique »* sur l'antisémitisme et le génocide. Tout en se réjouissant des progrès du dialogue, les organisations juives considèrent comme incomplet l'examen de conscience de l'Eglise sur son passé. La délégation américaine a également demandé au pape d'ouvrir aux historiens les archives du Vatican sur la période de la Shoah. *« Jean Paul II nous a promis que le Vatican examinerait soigneusement nos souhaits et nos suggestions »*, a affirmé M. Rifkind.

MARCHÉS PUBLICS. La construction de bâtiments publics ou de logements sociaux, dont les donneurs d'ordres sont des collectivités locales ou des organismes publics ou para-publics, donne lieu à des fraudes au profit de partis et de personnalités politiques, ou de leurs collaborateurs. Des architectes, encouragés par les enquêtes menées par les juges, commencent à dénoncer publiquement ces pratiques. ● MALFAÇONS. Les sommes versées par les entreprises soumissionnaires sont souvent financées par des « économies » exigées par les donneurs d'ordres. Les architectes se plaignent des malfaçons qui en résultent et dont ils sont juridiquement responsables. ● HAUTS-DE-SEINE. Un litige oppose, au Plessis-Robinson, un cabinet d'architectes à l'office d'HLM départemental, mis en cause, par ailleurs, dans les dossiers instruits par le juge Halphen.

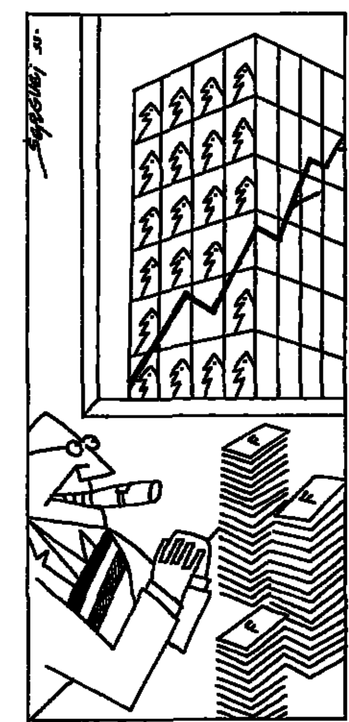
Des architectes dénoncent les fraudes autour des marchés publics

Paul Chemetov, architecte des « banlieues rouges » et de Bercy, évalue à 1 % du chiffre d'affaires la « contribution du BTP à la politique ». Il dénonce les détournements de fonds opérés au travers du choix des entreprises et des « économies » pratiquées sur les commandes

LES ARCHITECTES, à la fois créateurs et garants de la réalisation technique des bâtiments publics, sont les témoins d'arrangements financiers entre les entreprises du bâtiment et des travaux publics et leurs clients : l'Etat, les collectivités territoriales, les sociétés d'économie mixte, les organismes publics ou parapublics, les administrations...

L'individualisme qui règne dans la profession, avec ses divas et ses nègres, ses artistes et ses besogneux, a enfermé ces témoins discrets, mais pas aveugles, dans un silence gêné. Celui qui se rebelle contre des pratiques aussi anciennes que la terre cuite est repéré et écarté des marchés publics. Alors même que quelques juges persévérants mettent au jour la relation entre ces arrangements de chantier et le financement occulte des partis politiques, voire l'enrichissement personnel de quelques intermédiaires, les architectes rechignent à raconter ce qu'ils savent, laissant cette mission à quelques « patriarches », dont ils auront tôt fait de dénoncer les excès de langage.

Paul Chemetov est, lui, de ceux qui parlent et qui, souvent, se sont montrés réfractaires aux combines susceptibles d'altérer la qualité de « leur » bâtiment, autant dire de leur œuvre architecturale. *« On m'a fait payer ma liberté de parole. J'essuie actuellement un taux de refus de 95 % sur ce que je présente et, par rapport à ma notoriété, j'ai une toute petite agence »*, constate-t-il, d'ailleurs sans amertume. L'architecte des « banlieues rouges » est



connu du grand public pour le monumental bâtiment du ministère des finances à Bercy.

Les pots-de-vin, il les a découverts il y a trente-cinq ans sur un chantier d'appartements dans Paris. *« Le menuisier m'a demandé d'un air entendu combien je voulais pour mes frais de plan. Quand j'ai réclamé 5,35 francs, j'ai compris, à son air étonné, qu'il était normal qu'un entrepreneur verse une commission à l'architecte. »* Pas seulement à l'architecte, d'ailleurs. Lors des visites de chantier, l'entrepreneur offrait des repas pantagruéliques à tout le monde, ingénieurs, ouvriers et clients,

Mais ce qui était une tradition professionnelle dans un monde *« brutal »* – *« un chantier, ça ressemble à une guerre »*, raconte volontiers M. Chemetov – a été perverti par un double phénomène : la concentration de la profession du bâtiment aux mains de quelques grandes entreprises et, simultanément, la décentralisation.

Au fil des années, des disparitions, des rachats, des absorptions et des fusions, les quelques milliers de petites entreprises de l'après-guerre sont passées aux mains de quelques grands groupes, dont le numéro un mondial des travaux publics, Bouygues. *« A cette concentration, qui favorise inévitablement les ententes, s'est superposée la décentralisation, qui fabrique des roitelets partout »*, constate M. Chemetov. A chaque échelon du pouvoir, les élus se lancent dans de *« grands travaux »*, à l'image de ce que fait l'Etat. Les hôtels de ville, du département, de région, plus somptueux les uns que les autres, déploient leurs façades audacieuses, empreintes architecturales de leur maire ou président. *« La loi de décentralisation, en définissant mal les prérogatives de chacun, a créé une accumulation de pouvoirs qui se prête à toutes sortes de manipulations »*, convient Roland Castro, fondateur de Banlieues 89 et, à ce titre, fervent défenseur d'une décentralisation qui a fait des maires *« les auteurs de leur ville »*.

Dans le même temps, la politique s'est professionnalisée et médiatisée. Il est devenu impossible de se faire élire, à l'Assemblée nationale ou à la tête d'une ville moyenne, sans une stratégie de communication élaborée, suivie d'une campagne électorale intense. Les affiches, les tracts, les réceptions et les journaux électoraux coûtent de plus en plus cher et, tout naturellement, le secteur du bâtiment, dont l'activité est étroitement liée aux commandes des élus, a émergé comme principal pourvoyeur de fonds de ce que M. Chemetov appelle *« la politique-spectacle »*.

Le chiffre d'affaires du bâtiment a été de 434 milliards de francs en 1994, celui des travaux publics de 140 milliards en 1993. Chacun a beau jeu de minimiser cette contribution en calculant que 2 % ou 3 % de « frais commerciaux » ou de « frais de démarchage », qui désignent pudiquement les commissions occultes prélevées sur les marchés publics, ne prêtent pas à conséquence. *« 1 % du chiffre d'affaires, c'est au minimum la contribution annuelle du BTP à la politique »*, estime M. Chemetov, qui souligne, néanmoins, avoir dirigé *« des chantiers où il n'y avait pas tout cela »*.

Arturo d'Olivera, architecte à Massy, confirme ce propos en se déclarant convaincu que *« la grande masse des marchés publics se passe correctement »*, à condition de prendre quelques précautions. Un autre, sous couvert de l'anonymat, explique la discrétion des architectes sur ces pratiques : *« Nous ne sommes ni militants politiques ni justiciers. Nous réagissons dès l'instant que la qualité du projet est mise en cause par des économies de chantier que l'entreprise essaie de réaliser pour se rembourser des commissions qu'elle a versées. »*

M. Castro constate que, dans la majorité des cas, *« les entreprises respectent les architectes »* et que *« les 3 % ou 4 % prélevés au passage sont sans effet sur le bâtiment lui-même »*. M. Chemetov se montre presque résigné. *« Je ne peux pas empêcher mon client de recevoir de l'argent d'une entreprise*, dit-il, *mais je connais le prix de mon bâtiment et, si une entreprise moins qualifiée que d'autres prend le marché, je subodore que, quelque part, elle a fait un geste. Si on me l'impose – et il est vrai que le choix définitif incombe au maître d'ouvrage –, je peux tout supposer. »*

L'inconvénient, pour l'architecte, est qu'il aura, tout au long du chantier, des rapports conflictuels avec les entreprises qui lui auront été ainsi imposées et qui, pour *« rentrer dans le prix »*, *« tireront »* sur les matériaux, le temps, les salaires. Selon M. Chemetov, la rédaction des contrats *« organise la volerie »*, en assortissant, par exemple, la désignation des matériaux à employer de la mention *« ou similaire »*. La seule manière de se défendre (les architectes sont au bout du compte responsables en cas de malfaçon) est d'exiger des écrits à chaque fois qu'une entreprise ou un maître d'ouvrage réclame des économies, au risque de se forger une réputation d'empêcheur de tourner en rond et de se faire exclure ; par le bouche-à-oreille, des marchés publics les plus intéressants.

Pascale Sauvage

Le « gisement » du logement social

Les logements sociaux, selon l'expérience des architectes, sont depuis toujours une « pompe à finances ». Le maître d'ouvrage, dans ce circuit financier, est en général un office d'HLM, proche d'une mairie ou d'un département, qui fait fonction de redistributeur de fonds. *« Les mairies communistes étaient très fortes à ce petit jeu et elles ont servi d'exemple à tout le monde »*, se souvient Roland Castro, rejoint sur ce point par la majorité des architectes qui ont construit des logements sociaux dans les années 60.

Si un chantier de construction est l'occasion de dégager des fonds occultes par le biais de factures surévaluées, les marchés « constants » tels que l'entretien, le chauffage ou les ascenseurs, se révèlent encore plus intéressants : les bénéficiaires des commissions des entreprises sont ainsi assurés non pas une seule fois, mais chaque année, de rentrées d'argent. Ce mécanisme lucratif peut aussi s'appliquer aux équipements publics dont le constructeur est en même temps l'exploitant.

Les vicissitudes de la Cité-Jardin du Plessis-Robinson

Les économies exigées par le donneur d'ordres sont contestées par les architectes

DEPUIS L'ÉTÉ 1994, l'office public départemental d'HLM (OPDHLM) des Hauts-de-Seine est en conflit avec l'architecte retenu en mars 1991, au terme d'un concours international, pour la construction de mille quatre cents logements sociaux sur le site de la vieille Cité-Jardin du Plessis-Robinson. Cette opération – l'un des plus importants chantiers de logements HLM de la région parisienne, selon Pierre Bourgoin, directeur général de l'OPDHLM, qui a succédé à ce poste à Didier Schuller en mars 1994 – inquiète certains architectes, alertés par leur confrère en charge du chantier.

En janvier 1990, un groupe de travail, sous l'égide de Joseph Belmont, président de la mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques au ministère de l'équipement, décide de préserver la partie basse de la Cité-Jardin, construite dans les années 20, au prix d'un effort financier important du conseil général. Dans la cité haute, en revanche, la réhabilitation n'étant pas possible, les immeubles collectifs seront démolis, puis reconstruits, en plusieurs tranches.

LA SOCIÉTÉ DE M. SCHIMPF

Le cabinet Alluin-Mauduit, en association avec un paysagiste et un économiste de la construction, présente un projet que le jury, présidé statutairement par Patrick Balkany, président de l'OPDHLM, choisit, en avril 1991, *« à la quasi-unanimité »*, toujours selon M. Bourgoin, au terme d'une sélection sévère. Dans l'équipe gagnante figure, aussi, un bureau d'études techniques, CET-Ingénierie, dont le gérant, Christian Curtet, a été mis en examen pour abus de bien sociaux par le juge Eric Alphen dans le cadre de l'enquête sur les fausses factures des HLM de la région parisienne.

Les travaux de la première tranche (trois cent dix-neuf logements) s'achèvent, au printemps 1994, dans un climat difficile entre le cabinet Alluin-Mauduit, maître d'œuvre du chantier, les deux autres cabinets d'architectes associés au projet et l'entreprise attributaire du marché, la SCGPM (dont l'établissement de Nice a participé à la construction de la villa de Michel Roussin), filiale du groupe SPIE. L'autre gros morceau du chantier, regroupé sous l'appellation « voirie, réseaux divers », est confié à la SCREG, filiale du groupe Bouygues, qui le sous-traitera à une des entreprises qu'elle contrôle, la Société vexinoise de travaux publics (SVTP), dirigée jusqu'en septembre 1994 par Jean-Paul Schimpf. M. Schimpf a été interpellé, le 1er février, dans le cadre du volet Hauts-de-Seine de l'affaire des fausses factures des HLM d'Ile-de-France (*Le Monde* daté 5-6 février).

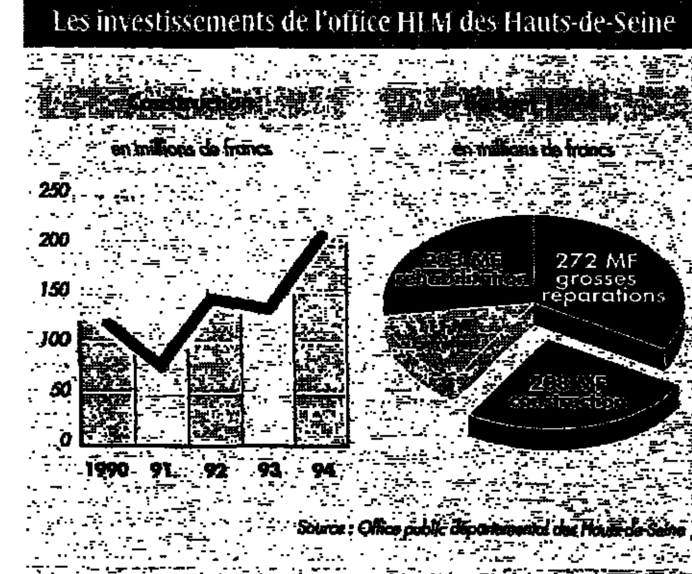
L'office d'HLM a pris possession des ouvrages contre l'avis du cabinet Alluin-Mauduit et en dépit des malfaçons qu'il déclarait constater. Simultanément, la deuxième tranche, dont la construction a été elle aussi attribuée à la SCGPM, au prix de 145 millions de francs, faisait l'objet de tels marchandages sur les matériaux et sur certains éléments architecturaux que Philippe Alluin a réagi en alertant la profession, en août 1994, puis, en septembre, le préfet des Hauts-de-Seine.

« Le projet a dû subir de telles phases successives d'économies qu'il devenait très difficile d'en maintenir la qualité architecturale », explique M. Alluin. Ces économies, d'environ 10 millions de francs, ont été réclamées et obtenues par l'office d'HLM entre la désignation de l'entreprise et la signature du marché, cinq mois plus tard, toujours au prix de 145 millions de francs, et non de 135 millions de francs, malgré les 10 millions de francs d'économies exigées. Du côté de la préfecture, on confirme avoir connaissance d'un litige entre le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre. *« Aujourd'hui, les logements sortis de terre sont conformes au concours »*, affirme prudemment le directeur adjoint de l'urbanisme à la direction départementale de l'équipement, Philippe Grand, qui souligne que le rôle des pouvoirs publics est de construire des logements sociaux et non d'aller fouiller dans la comptabilité d'un office d'HLM. M. Grand admet ne guère se faire d'illusions quant à l'utilité d'un représentant de l'Etat dans les commissions d'appel d'offres, qu'il qualifie même de simples *« chambres d'enregistrement »*.

Selon le directeur de l'OPDHLM, le litige se réduirait, en fait, à des contestations d'honoraires entre les architectes eux-mêmes. Les économies demandées ne visaient, affirme M. Bourgoin, qu'à équilibrer le *« déficit d'exploitation »* dû au retard de la première tranche, dont il attribue la responsabilité à l'attitude intransigeante du cabinet Alluin-Mauduit.

Le 28 décembre, la troisième tranche du chantier (près de 190 logements) a été attribuée de nouveau à la SCGPM, et la démolition des immeubles existants a commencé quelques jours plus tard. *« Nous avons été écartés des études, qui se sont déroulées dans des conditions irrégulières*, affirme M. Alluin. *Nous le regrettons, car la grande force de la Cité-Jardin était sa cohérence architecturale d'ensemble. Malheureusement, le projet se dégrade progressivement. »*

P. Se.



Après s'être consacré à la réhabilitation du patrimoine existant, l'office des HLM des Hauts-de-Seine a accéléré le rythme des constructions nouvelles.

L'office d'HLM des Hauts-de-Seine contrôlé à plusieurs reprises

INTERROGÉ, au « Grand Jury RTL-*Le Monde* », dimanche 5 février, sur l'affaire des fausses factures dans les Hauts-de-Seine, Charles Pasqua, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire et président du conseil général de ce département, a répondu : *« Pensez-vous que, si les socialistes, pendant qu'ils étaient au pouvoir, avaient pu « accrocher » M. Balkany ou M. Pasqua, ils s'en seraient privés ? Pensez-vous qu'ils n'ont pas essayé de voir ce qui pouvait se passer à l'office départemental d'HLM des Hauts-de-Seine ? »* L'office aurait subi *« en moyenne deux contrôles par an »*, a affirmé M. Pasqua.

Au cabinet de Patrick Balkany, maire (RPR) de Levallois-Perret et président de l'office public départemental d'habitations à loyer modéré des Hauts-de-Seine (OPDHLM), on indiquait, lundi 6 février, que l'établissement avait été contrôlé onze fois, de 1985 à 1994, par les organismes suivants : inspection générale des finances, inspection générale de l'équipement, Urssaf, Caisse des dépôts et consignations, chambre régionale des comptes.

La chambre régionale des comptes de la région Ile-de-France indique, en effet, qu'elle a, en 1993, mené un contrôle sur les exercices 1983 à 1991. Une lettre d'observations définitives, assez brève, envoyée le 28 mars 1994, fait apparaître des critiques mineures, telles qu'une mauvaise comptabilisation des charges, laissant en souffrance quelques dettes ou créances ; l'absence de comptabilité annexe lors de la réalisation d'opérations d'aménagement pour le compte de tiers ; l'absence de fiches comptables et financières pour des opérations de construction, ainsi que l'attribution, anormale, d'une facilité de trésorerie à une entreprise. *« Les arrangements qui peuvent survenir entre un entrepreneur de travaux publics et le dirigeant d'un office n'apparaissent pas dans les comptes, la corruption ne s'accompagnant pas nécessairement d'irrégularités »*, prévient toutefois Jean-Louis Chartier, président de la chambre.

La direction régionale Ile-de-France de la Caisse des dépôts et consignations précise, pour sa part, qu'à sa demande et avec l'accord de l'office un « audit » de gestion financière et comptable a été réalisé, en février 1992, par un cabinet extérieur. La Caisse des dépôts, qui finance le logement social par le biais de prêts aux offices d'HLM, ajoute qu'elle fait couramment faire ce genre d'analyse.

En 1986 et 1993, deux opérations de contrôle ont été diligentées par la mission d'inspection spécialisée des HLM, devenue la mission interministérielle d'inspection du logement social. Cet organisme, qui dépend des ministères de l'économie et du logement, vérifie le bon équilibre des comptes et s'assure que les règles d'attribution des logements, de passation des marchés publics ou de fixation du montant des loyers ont bien été respectées. Il intervient soit de lui-même, à intervalles réguliers, soit à la demande du préfet. Le ministère du logement ne précise pas si ses investigations se sont faites dans le premier cadre ou dans le second ; il rappelle que leur résultat est confidentiel. L'office d'HLM affirme qu'on lui a délivré un quitus.

La direction de l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (Urssaf) confirme qu'elle a fait des contrôles *« de routine »* sur l'office en 1991, 1992, 1993 et 1994. Il s'agissait simplement de vérifier que les cotisations sur les salaires étaient correctement prélevées. L'inspection générale des finances, enfin, indique qu'elle n'a pas exercé de contrôle depuis 1990 et n'est pas en mesure de confirmer si elle est intervenue précédemment.

Rafaële Rivais

Le contrôle des marchés publics parisiens n'offre pas toutes les garanties souhaitables

Les socialistes réclament davantage de transparence dans les comptes et les contrats de la Ville

En théorie, des garde-fous légaux garantissent la régularité des opérations financières de la Mairie de Paris, comme des autres collectivités locales. Les socialistes parisiens s'interrogent, cependant, sur l'efficacité de ces contrôles, alors que plusieurs collaborateurs de M. Chirac, soupçonnés d'avoir servi d'intermédiaires entre certaines entreprises et le RPR, sont mis en cause par la justice. Certains organismes chargés de vérifier les marchés – plus de quatre mille par an, soit plus de 7 milliards – se plaignent de manquer de moyens.

LA VILLE DE PARIS, ses institutions et ses sociétés filiales passent, chaque année, plus de quatre mille marchés avec des entreprises privées, auxquelles elles versent plus de 7 milliards de francs. Au fil du temps et, notamment, depuis la décentralisation, le législateur a encadré la passation des marchés de plusieurs garde-fous – commissions d'appels d'offres (CAO), bureau préfectoral du contrôle de la légalité, chambre régionale des comptes –, qui garantissent, en principe, l'impartialité du choix et la meilleure utilisation possible des deniers publics. Or, la découverte de multiples affaires de financement occulte de partis politiques, à la faveur de marchés publics, amène à mettre en doute l'efficience de cette surveillance.

A Paris, les investigations du juge d'instruction Eric Halphen, de Créteil (Val-de-Marne), jettent la suspicion sur la régularité des marchés passés par l'Office public d'aménagement et de construction de la ville (OPAC, ex-office d'HLM). Celles du juge Philippe Assonion, de Bourg-en-Bresse (Ain), enquêtant sur les marchés obtenus par la Société générale de restauration (Sogeres), font douter des cantines municipales parisiennes. Du coup, l'ensemble des contrats signés entre l'administration chiraquienne et les sociétés privées sont affectés.

C'est pourquoi, faute de pouvoir provoquer la constitution d'une commission d'enquête, les socialistes de la capitale avaient officiellement demandé, le 12 décembre 1994, que des inspecteurs des finances examinent les dossiers d'appels d'offres de la Ville, les concessions qu'elle accorde et tous les marchés passés par l'OPAC depuis dix ans. Ces trois audits ont été refusés par Jean Tiberi, le bras droit de Jacques Chirac, avec une pointe d'indignation. Ne s'avouant pas battus, les élus du PS ont lancé une pétition, qu'ils font signer au cours de leurs réunions électorales. Elle reprend exactement ce qui a été refusé au Conseil de Paris.

La première barrière « anti-magouilles » est la CAO. Il en existe une dans chacun des organismes publics ayant à faire travailler des entreprises privées ; par exemple, au bureau d'aide sociale (BAS) de la Ville. Cette CAO est présidée par Marie-Thérèse Hermange, adjointe de Jacques Chirac aux affaires sociales, membre du secrétariat national du RPR et ancienne collaboratrice d'Alain Juppé lorsque celui-ci était ministre du budget, de 1986 à 1988. Mme Hermange ne manque point d'expérience puisqu'elle a présidé également, de 1992 à 1994, la commission des marchés du conseil régional d'Ile-de-France. La commission du BAS examinera, en 1995, trente-sept marchés, totalisant 85 millions de francs.

Un organisme similaire, mais brassant des sommes beaucoup plus importantes, travaille à l'OPAC. Composé de cinq membres (le directeur de l'office qui préside, un représentant des locataires, un conseiller de Paris et deux représentants de l'Etat), il examine plus de quatre cents marchés par an, pour plus de 1 milliard de francs. La commission la plus importante est celle qui choisit les entreprises travaillant avec les services municipaux eux-mêmes : on y traite plus de mille cent marchés (au-delà de 700 000 francs) par an, pour un total d'environ 6 milliards de francs. Elle est présidée par le RPR Claude Martin, conseiller délégué auprès d'Alain Juppé, chargé des bâtiments municipaux. Il est assisté de cinq autres élus (trois RPR, un UDF et, depuis 1992, un membre de l'opposition) et de deux fonctionnaires d'Etat.

APPARENCE DÉMOCRATIQUE

Quel est le fonctionnement de ces commissions ? Derrière une apparence démocratique se cache une réalité fort technocratique. Cahiers des charges et prix des appels d'offres sont d'abord établis par les services techniques. Deux fois par mois, la commission se réunit pour décacheter les enveloppes expédiées par les entreprises soumissionnaires. Si les prix sont conformes, les services s'emparent du dossier, l'étudient et, lors de la séance suivante, recommandent de retenir telle ou telle firme. On traite ainsi, en moyenne, quatre-vingts marchés en quelques heures.

La plupart du temps, les commissaires, bien incapables d'en juger par eux-mêmes, malgré leur bonne volonté et leurs connaissances dans tel ou tel secteur, acquiescent. *« Nous n'avons pas le sentiment d'appartenir à une chambre d'enregistrement,* dit l'un d'eux, *mais il est vrai que nous n'avons aucun moyen de vérifier et qu'il est rarissime que nous n'acceptions pas l'avis des services. Ceux-ci sont dignes de confiance. S'il y a des dessous-de-table ou des arrangements, cela se passe ailleurs. »*

A la CAO municipale, certains commissaires, cependant, s'étonnent des estimations faites par l'administration. Parfois très au-dessus des niveaux du marché, parfois très au-dessous. Ces surprenantes variations ont été reconnues, mais pas expliquées, par Alain Juppé, qui lui-même, naguère, avait présidé la CAO de la Ville. Il arrive aussi à telle ou telle commission de déclarer un appel d'offres infructueux lorsque, par exemple, il est manifeste que les entreprises se sont entendues à l'avance pour dépasser les barèmes.

CONTRÔLEURS DÉBORDÉS

Qu'ils aient été passés de gré à gré ou sur appel d'offres, tous les marchés publics sont soumis à un bureau de la préfecture de Paris chargé d'en vérifier la légalité. C'est la deuxième barrière, mais ses vingt-cinq fonctionnaires-juristes ont également à contrôler les permis de construire, les délibérations du Conseil de Paris et tous les actes signés par le maire, ses adjoints et ses directeurs. Au total, cela représente plus de cent mille pièces par an. Certains jugent donc très insuffisants les moyens du bureau. Sur les quatre mille marchés qui lui passent entre les mains chaque année, quelques dizaines font l'objet de demandes d'éclaircissements par téléphone, de lettres ou d'avertissements.

Pour Paris, trois affaires seulement ont été portées devant le tribunal administratif en 1993, deux en 1994 ; trois sont inscrites pour 1995. Les cinq recours examinés se sont tous soldés par une annulation du marché pour « irrégularité », mais les services préfectoraux, qui, depuis les élections de 1993, travaillent sous l'autorité de Pierre Breuil, un ancien de la Ville de Paris, sont d'une totale discrétion sur ces contentieux. *« Si nous étions le double,* dit tout de même l'un des fonctionnaires, *nous dénicherions certainement deux fois plus d'irrégularités. »*

Reste la troisième barrière : celle de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France. Si cette instance examine systématiquement, tous les trois ou quatre ans, les comptabilités publiques, elle ne contrôle aucunement les marchés de manière systématique. Il faut, pour cela, que le préfet les lui soumette. Dans la région Rhône-Alpes, c'est fréquent. En Ile-de-France, c'est rarissime. Au cours des trois dernières années, les magistrats franciliens n'ont été sollicités que pour un seul et unique marché.

La chambre francilienne ne reçoit plus ni les comptes ni les marchés des HLM de Paris depuis que l'office s'est transformé en établissement public industriel et commercial, en 1988. Si les magistrats ont pu aller ouvrir les dossiers de l'OPAC, en 1993, c'est à la demande expresse de la Cour des comptes et dans le cadre d'une enquête nationale. D'ailleurs, à l'époque, ils avaient étudié davantage le système des attributions de logements et la comptabilité que la régularité des marchés eux-mêmes.

L'office n'est pas quitte pour autant. A nouveau, la Cour des comptes demande une enquête générale, cette fois sur les marchés d'entreprises de travaux publics. Les magistrats de la chambre régionale retourneront donc au siège de l'OPAC dans quelques semaines. Ils demanderont sans doute à y entendre l'ancien directeur général, Georges Pérol. Leurs conclusions ne seront connues qu'après les élections municipales...

Marc Ambroise-Rendu

Les avenants : une anomalie corrigée

Les commissions d'appels d'offres (CAO) ont longtemps souffert d'une infirmité : les avenants aux marchés publics. Cette pratique permet à une entreprise d'ajouter des suppléments parfois considérables au marché initial, sans que la commission ait à en connaître. Le dernier exemple est celui du stade Charléty. Aux 502 millions de francs du marché primitif, les entreprises ont ajouté 31,6 millions de francs, qui ont échappé aux contrôles grâce à trente-cinq avenants différents.

Autre usage qui posait problème : celui des avenants de transfert. Deux entreprises (Opéra et Concurrence), qui avaient passé un contrat avec la ville pour des opérations de publicité, ont apparemment fait faillite. En tout cas, les marchés emportés après appel d'offres ont été transférés à deux autres sociétés (RLC et FCA System), sans explication ni examen par les commissions *ad hoc*. Les abus étaient tels que l'une des lois anticorruption, adoptées en décembre 1994, y a mis un terme : désormais, tous les avenants devront être soumis, comme les marchés eux-mêmes, aux CAO.

La Vendée détient le record français de la propriété immobilière

LA ROCHE-SUR-YON
de notre correspondant

Les Vendéens sont 62,3 % à être propriétaires de leur maison ou de leur appartement. Avec 132 800 foyers propriétaires sur une population de 508 500 habitants, ils détiennent le record de France. Pourtant, les salaires sont très bas dans un département où plus d'un foyer fiscal sur deux n'est pas imposable sur le revenu. Le prix relativement bon marché des terrains – le foncier est, en Vendée, inférieur de 20 % à celui de la Charente-Maritime voisine – explique pour partie ces chiffres. Mais cet appétit pour la pierre tient surtout à la solidité d'une mentalité rurale entretenue par la faiblesse du tissu urbain. Quatre Vendéens sur cinq vivent dans des communes de moins de dix mille habitants. La Roche-sur-Yon ne compte que 50 000 habitants et Les Sables-d'Olonne ne regroupent, hors saison, que 26 300 âmes.

« Dès que les gens ont trois sous de côté et même s'ils n'en ont pas, ils construisent », souligne Rosita da Cunha, de la direction départementale de l'équipement. Les Vendéens n'ont l'impression d'avoir réussi leur vie que s'ils ont leur maison et leur lopin de terre, *« quitte, pour ça, à manger des pommes de terre »*, continue-t-elle.

Rançon de cette avidité pour la propriété, le logement social locatif ne représente que 6,8 % des résidences principales. Jean de La Rochethulon, président de l'office public départemental d'HLM, reconnaît l'*« insuffisance »* de ce parc, même si l'augmentation du nombre de prêts locatifs (de 559 à 761 de 1992 à 1993) constitue, selon lui, un *« effort significatif de rattrapage »*. Mais l'offre ne répond toujours pas à la demande. Marcel Guintard, adjoint au maire (apparenté PS) de La Roche-sur-Yon, observe que sa ville connaît *« un déficit, presque chronique, de l'ordre de 350 à 400 logements locatifs aidés »*.

Gaspard Norrito

Saint-Lys Radio cessera bientôt d'émettre

Les technologies modernes et les satellites ont tué la station proche de Toulouse que connaissent bien tous les navigateurs

TOULOUSE
de notre correspondant

Le vent d'hiver souffle dans les haubans. Les antennes juchées au sommet de leurs immenses et frêles mâts métalliques semblent griffer un ciel qui bouche la ligne d'horizon. Saint-Lys, à quelque 30 kilomètres au sud-est de Toulouse, est à l'écoute du monde. Ce centre radio ondes courtes, reçoit, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, les appels des mers les plus lointaines. Ces derniers matins, dans la petite aube, c'est Guy Delage, le nageur solitaire de l'Atlantique, qui donne de ses nouvelles. Voix déformée par les ondes mais désormais familière, presque amicale, à force de veilles. *« On a des rendez-vous fixes, des habitués en quelque sorte. Ça crée des liens »*, raconte l'un des 127 salariés de France Télécom encore employés à Saint-Lys ou au Vernet, en Ariège, où sont plantées les antennes d'émission, *« deux sites différents pour deux utilisations, afin de ne pas se parasiter entre elles »*, explique un spécialiste radio.

Ce centre émetteur-récepteur a été créé en 1942 pour essayer de maintenir les liaisons avec l'outre-mer et les colonies. Loin des zones occupées, il devait assurer les liaisons radiotélégraphiques quand le morse était la principale sinon unique langue au long cours. Atlantique, océan Indien, golfe Persique... Saint-Lys s'inventait alors un rayonnement quasi planétaire. En fait, le début de l'exploitation remonte à 1948. Sa fin pourrait bien intervenir avant l'an 2000. On parle d'une disparition du centre dès 1999. Les syndicats de l'entreprise s'y préparent. La direction parle même de 1997 comme date butoir. Saint-Lys a connnu son heure de gloire dans les années 70, avec la fermeture du canal de Suez. Le déclin a commencé avec les années 80 et, depuis, ne cesse de se préciser. Même les communications aériennes n'échappent pas à la crise. Depuis le 2 janvier, plus de contrat avec Air France. Jusqu'aux veilles de nuit qui étaient menacées, sauvées de justesse *« par la mobilisation du personnel »*, laisse tomber Guy Fabre, un responsable CGT de l'entreprise. En fait, Saint-Lys reçoit moins de cinq appels par nuit !

Cinquante ans c'est peu ou... beaucoup dans un secteur où les habitudes épousent facilement les mutations technologiques. Les satellites, les fax, le téléphone ont déjà relégué au rayon des antiquités le morse et ses machines à faire des trous. D'ici cinq ans, la couverture de la planète à l'aide de satellites géostationnaires sera à peu près totale. L'UIT, l'Union internationale des télécommunications, à laquelle est affilié le centre de Saint-Lys, en est persuadée. Chaque bateau, qui est actuellement identifié par une fréquence et des astreintes d'horaires précises, disposera alors d'un numéro et pourra communiquer en toute liberté. Confidentialité des conversations assurée ! *« Aujourd'hui, n'importe qui peut se brancher sur la fréquence radio et écouter les échanges »*, fait remarquer l'un des techniciens de Saint-Lys, qui reconnaît volontiers que *« le satellite est un plus indéniable »*.

LES COMPLICITÉS DE LA NUIT

« Il en va de Saint-Lys commme des concierges, tuées par le progrès », commente, laconique, un habitant de la bourgade. Nostalgie déjà de ces rendez-vous des ondes, de ces complicités nées dans la nuit quand s'efface la frontière entre devoir professionnel et simple besoin d'échanger. Les chiffres du Loto communiqués à un marin perdu sur les mers du globe peuvent parfois valoir un bouquet de fleurs en retour !

Les personnels ne font pourtant pas dans la sinistrose. Ils veulent anticiper, imaginer une restructuration du site, croire au réemploi des compétences... Ils sont pour la plupart entrés à Saint-Lys avec un bac plus quelque chose en poche ! Ils ne seront qu'une quarantaine à pouvoir faire valoir leur droit à la retraite d'ici l'an 2000. D'autres, qui ont fait souche dans la région, voudraient bien rester et profiter du rayonnement de Toulouse pour s'occuper peut-être de téléphone ou de gestion de fichiers informatiques. La direction locale de France Télécom ne veut pas dévoiler son jeu. Elle devrait pourtant, dans les prochains mois, présenter, dans le cadre d'un « schéma directeur », ses solutions aux représentants du personnel. Mais elle se veut rassurante, en estimant que des solutions pourront être trouvées sur le bassin d'emploi de l'agglomération. A Aussaguel, par exemple, France Télécom a déjà installé, dans la périphérie toulousaine, l'un de ses satellites Inmarsat.

Gérard Vallès

■ **PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR** : l'aéroport de Toulon-Hyères, prévu pour un trafic initial de 380 000 passagers par an, a vu sa vocation européenne et méditerranéenne s'affirmer au fil du temps : il doit faire face, depuis quatre ans, à un flux de plus de 700 000 passagers. D'où la nécessité de travaux d'extension qui doivent commencer cette année et durer dix ans : la première phase se terminera avant l'an 2000. Elle vise à porter la superficie de l'aérogare de 3 500 à 8 000 mètres carrés, soit un coût de 134,3 millions de francs, financé avec l'aide du conseil général (50 millions), de la chambre de commerce et d'industrie du Var (35 millions), de la région (29,2 millions de francs), de l'Etat et de la Ville de Toulon. La deuxième phase sera axée sur l'extension des infrastructures aéronautiques. Au seuil du vingt et unième siècle, l'aéroport accueillera 1 600 000 passagers, ce chiffre devant passer à 2 millions en 2005. – *(Corresp.)*

■ **PARIS : vingt-deux associations et organismes religieux de Belleville ont adressé à Jacques** Chirac, maire de Paris, lundi 6 février, une lettre ouverte demandant que leur quartier bénéficie d'un contrat de développement social urbain (DSU). Cette procédure devait accompagner le programme de réhabilitation prévu par la Ville et qui doit être formalisé par la signature d'un contrat de ville entre la municipalité et l'Etat. Or le quartier, inscrit parmi les secteurs devant profiter de ces aides spéciales, en a été exclu à l'occasion d'un vote du conseil régional, le 13 octobre 1994, qui cofinance ce type d'actions.

M. Hue s'appuie sur la campagne présidentielle pour renforcer son autonomie au sein du PC

« Le bilan des pays socialistes n'est pas globalement positif »

Le candidat communiste à l'élection présidentielle a pris ses distances, le 6 février, avec l'analyse de son parti sur les anciens pays socialistes. Auparavant, M. Hue avait présenté ses *« propositions pour la France »*. Au-delà de sa situation personnelle à l'intérieur du PCF, le responsable communiste a besoin d'un rapport de forces qui lui permette, *« à l'avenir »*, de répondre au *« désarroi du peuple de gauche »*.

À PETITS PAS, le secrétaire national du Parti communiste français, Robert Hue, s'efforce d'incarner le changement intervenu lors du vingt-huitième congrès du PCF, en janvier 1994. Il l'a fait une nouvelle fois, lundi 6 février, lors de « La France en direct », la nouvelle émission politique de France 2, en affirmant *« solennellement que le bilan des pays socialistes n'était pas globalement positif »*. *« Je pense*, a-t-il ajouté, *qu'il y avait des zones d'ombre, très fortes, dominantes, mais qu'il y avait un certain nombre d'aspects positifs, qui étaient mineurs par rapport à l'ensemble. »*

En prenant très exactement le contre-pied de son prédécesseur à la tête du parti, Georges Marchais, qui avait fait ratifier sa célèbre formule – *« le bilan des pays socialistes est globalement positif »* – par le vingt-troisième congrès, en 1979, Robert Hue utilise la campagne pour l'élection présidentielle pour élargir sa propre capacité d'autonomie au sein de la direction du parti. Déjà, à propos de la guerre en Tchétchénie, il avait condamné l'utilisation des chars, qui *« n'est pas plus acceptable aujourd'hui qu'hier »* (*Le Monde* du 6 janvier) et, depuis le début de l'année, il s'en allait répéter cette formule d'un meeting à l'autre, au grand étonnement, souvent, de ses auditoires. Lundi, M. Hue a ajouté : *« Les régimes des pays de l'Est, c'était la perversion du communisme. »* Mais, tout de même, qu'on ne l'importune pas trop avec l'ancien bloc soviétique, le secrétaire national du PCF est d'une autre génération : *« J'avais six ans quand Staline est mort »*, dit-il.

Toute la campagne du candidat communiste tourne autour d'une véritable obsession : obtenir un meilleur résultat qu'André Lajoinie en 1988 (6,76 %), afin d'apporter la preuve qu'une remontée du PCF est possible. Après une campagne de notoriété, relayée par voie d'affiches à la fin de 1994, le candidat a inscrit plus d'une soixantaine de grands rassemblements publics à son programme.

Jusqu'ici, cependant, M. Hue a profité de la confusion qui régnait dans les rangs socialistes et de l'absence d'un candidat du Parti socialiste. Il se retrouvait seul à tenter de *« recréer la dynamique de l'espérance »* face à *« la fausse querelle d'un hussard de la droite et de son double louis-philippard »*. *« Le PS cherche un candidat à gauche ? Eh bien, il y en a un, c'est le candidat communiste ! »*, ironisait-il encore, à la fin de la semaine dernière, à Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne). Sans le dire ouvertement – *« ce n'est pas un problème d'homme »* –, la direction du Parti communiste espérait encore que les militants socialistes choisiraient leur premier secrétaire, Henri Emmanuelli, comme candidat à l'élection présidentielle.

LES EFFETS D'UN « VOTE UTILE »

Désormais, avec la candidature de Lionel Jospin, le Parti communiste peut craindre d'être marginalisé, avant l'heure, par une campagne de second tour et de subir les effets d'un *« vote utile »* en faveur du candidat de gauche qui apparaîtra le mieux placé. *« Je ne me désintéresse pas de l'issue finale de l'élection présidentielle, mais il ne faut pas trop focaliser cette campagne sur des questions de personnes*, explique M. Hue. *Un scrutin, c'est aussi l'expression d'un rapport de forces. »* Au-delà de sa situation personnelle à l'intérieur du PCF, le responsable communiste a besoin d'un rapport de forces qui lui permette, *« à l'avenir »*, de répondre au *« désarroi du peuple de gauche »*. Il n'a pas renoncé à sa proposition de *« pacte unitaire pour le progrès »*. A chaque occasion, Robert Hue parle de ses *« amis socialistes »* et précise qu'il n'est *« pas anti-unitaire »*. Après plus de dix ans de polémiques entretenues sur le *« virage à droite »* des socialistes, c'est assurément un langage nouveau. *« J'essaie d'exprimer le changement du Parti communiste »*, explique M. Hue. Il lui reste encore beaucoup à faire pour l'impulser à l'intérieur de l'appareil.

Jean-Louis Saux

Les « propositions pour la France » du candidat communiste

CENTRÉES sur la dénonciation de *« l'argent-roi »*, les propositions de Robert Hue visent à rappeler aux électeurs de gauche que, à la différence des socialistes, les communistes savent, eux, s'attaquer à la puissance de l'argent. Sous le titre : *« Pour transformer la société, inventer ensemble un autre avenir »*, le candidat du PCF résume ses *« propositions pour la France »* en une quarantaine de pages.

● **L'argent pour l'emploi.** Pour *« orienter l'argent autrement »* – puisque, selon son analyse, *« de l'argent, il y en a »* (1 270 milliards de francs de profits en 1994) –, le PCF propose l'attribution de droits nouveaux d'intervention pour les salariés, l'institution de commissions départementales pour le contrôle de l'utilisation de l'argent public, la renationalisation des groupes privatisés depuis 1986 et *« des règles nouvelles pour le crédit »*, afin de favoriser les PME. Le plan d'urgence pour les jeunes et l'augmentation uniforme des salaires inférieurs à 15 000 francs par mois sont repris dans ces propositions, auxquelles M. Hue ajoute un plan d'installation de 150 000 jeunes agriculteurs.

● **Mesures sociales.** Outre un rattrapage de 600 francs par mois pour les retraites, le PCF se prononce pour l'exonération de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation des ménages ayant des revenus inférieurs au SMIC, l'exonération des droits de succession à 500 000 francs (contre 300 000 francs actuellement pour les successions en ligne directe), le remplacement de la CSG par la taxation des revenus financiers et la modulation des taux de cotisations sociales pour *« encourager les entreprises qui créent des emplois »*. Le quadruplement de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) permettrait de financer un plan d'urgence contre l'exclusion, à hauteur de 30 milliards de francs. Le programme du PCF propose encore la construction de 150 000 logements locatifs sociaux par an et la nationalisation des grands groupes de distribution de l'eau.

● **Education, formation.** Le candidat communiste estime que 5 % du produit intérieur brut devraient aller à l'éducation nationale, ce qui représenterait une dotation supplémentaire de 70 milliards de francs. De même, 3 % du PIB devraient être consacrés à la recherche. Le sport et la culture devraient bénéficier de 1 % chacun du budget de l'Etat.

● **Institutions.** Le Parti communiste se prononce pour un mandat présidentiel de sept ans non renouvelable et pour la proportionnelle intégrale à toutes les élections. Favorable à la transparence du patrimoine des élus, des fonds publics versés aux entreprises, des marchés publics et au contrôle du commerce des armes, il demande que, chaque mois, les chaînes de télévision fassent connaître les temps d'antenne consacrés aux formations politiques.

● **Politique étrangère et défense.** Le PCF réclame l'annulation de la dette des pays les plus pauvres et la réduction des budgets militaires. Sur le plan européen, *« face aux projets de super-Maastricht qui menacent la souveraineté de la France »*, les communistes demandent l'organisation, dès cette année, d'un référendum. Ils proposent *« un grand forum des nations d'Europe, base d'une organisation régionale de l'ONU »* afin d'établir des relations de coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale.

M. Balladur plaide pour la mise en œuvre du « devoir de fraternité »

AMIENS
de notre envoyée spéciale

La *« solidarité »* est devenue trop commune. Voilà la *« fraternité »* lancée sur le marché présidentiel. C'est beau, c'est généreux, et le « créneau » était jusqu'alors surtout occupé par les gens d'Eglise. Pour la *« fraternité »*, s'adresser désormais à Edouard Balladur. Le premier ministre, plus que jamais candidat, a choisi Amiens, lundi 6 février, pour inaugurer son nouveau thème de campagne. En toile de fond, une visite « top secret », mais avec ce qu'il fallait de presse, dans un de ces quartiers défavorisés-mais-en-cours-de-réhabilitation, qui sont aux candidats ce que le Café Coste était aux Parisiens des années 80. Même les barrières de sécurité, diposées généreusement, n'ont pas empêché les poignées de main avec les mères de famille empêtrées dans leurs sacs à provisions, baguette de pain sous le bras, toutes rosissantes de s'entendre souhaiter *« Bon appétit ! »* par le premier ministre lui-même.

Après s'en être allé éprouver personnellement la fraternité sur le terrain, M. Balladur a livré la théorie. *« La politique moderne est une politique basée sur la mise en œuvre du devoir de fraternité*, a-t-il expliqué. *Il s'agit de veiller toujours, avec beaucoup de scrupule et une sorte de hantise, au maintien de l'unité de la nation. »* Cette unité, poursuit le premier ministre, *« repose sur le sentiment et le devoir de fraternité entre les uns et les autres »*. M. Balladur a pris soin de préciser que *« charité, égalité, solidarité, finalement cela veut dire la même chose. Cela veut dire que nous sommes, les uns et les autres, associés de façon fraternelle au sein de la même nation (...). C'est le sens que nous devons tous donner à nos comportements : faire en sorte que ce sentiment de fraternité inspire nos comportements et anime nos résolutions »*.

Devant M. de Robien, qui s'était lancé à l'automne 1993 dans un tour de France en faveur de la semaine de quatre jours, aux côtés de Pierre Larrouturou, M. Balladur a évoqué le temps partagé, en soulignant que cette réforme ne relevait pas d'une *« décision autoritaire »* du gouvernement. *« C'est aux entreprises et aux salariés de discuter entre eux. L'Etat peut y aider, mais le choix, c'est aux intéressés de le faire. »* Le premier ministre a enfin répondu sèchement à Jacques Chirac et à Philippe Séguin, qui défendent l'idée d'une relance sociale, en affirmant qu'*« il n'y a pas, d'un côté, une politique économique fondée sur la rigueur et, de l'autre, une politique sociale symbole de générosité. Les deux vont de paire. Que vaudrait une politique sociale qui ne serait pas appuyée sur une économie solide ? Pas grand-chose ! »*.

Pascale Robert-Diard

« Le grand homme blanc »

En recevant M. Balladur, lundi, Gilles de Robien, maire (UDF-PR) d'Amiens, a donné à son soutien au premier ministre des raisons toutes personnelles. *« Il faut à la France un homme de cœur et de parole »*, a-t-il dit, avant d'expliquer comment il l'avait découvert *« dans un township d'Afrique du Sud »*. *« En avril, à l'occasion de l'élection de M. Mandela, dialoguant avec les habitants des banlieues de Soweto et du Cap, je me suis laissé dire qu'était passé par là, en 1992, un « grand homme blanc » venu de France*, raconte M. de Robien. *Qu'il s'était surtout intéressé aux organisations caritatives et qu'il avait été vraiment ému par tant de détresse, et promis d'aider... Promesse, promesse ? Pas du tout ! » « On m'a alors raconté*, poursuit-il, *que, quelques semaines plus tard, l'œuvre charitable avait reçu un don personnel et généreux de l'illustre visiteur. »* Voilà comment, *« en pensant à ce geste »*, M. de Robien a apporté, *« en conscience »*, son soutien au *« grand homme blanc »*.

Patronat et syndicats se réuniront le 28 février

LE CNPF accueillera, mardi 28 février, les représentants des cinq confédérations (FO, CFDT, CFTC, CGC, CGT) que son président, Jean Gandois, avait reçus séparément, entre le 4 janvier et le 1er février, pour relancer le dialogue social. Cette première réunion patronat-syndicats devrait arrêter une liste des thèmes de discussion – surtout l'emploi et, peut-être, la protection sociale – et une méthode de travail, notamment les différents niveaux où ils devront être étudiés. Elle devrait être suivie d'autres séances afin de faire progresser le plus possible les négociations avant l'élection présidentielle, l'objectif du patronat et des syndicats étant de reprendre au gouvernement l'initiative dans le domaine social. C'est l'une des rares fois dans l'histoire sociale que le CNPF et les cinq centrales se retrouvent à leur initiative, sans objectif de négociation préétabli, et sans aucune tutelle gouvernementale.

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

■ **SÉGOLÈNE ROYAL, député socialiste des Deux-Sèvres,** qui avait appelé les militants socialistes à s'abstenir lors de la désignation du candidat socialiste à l'élection présidentielle, a estimé lundi 6 février, sur France-Info, que *« cet appel a été utile »*. Mme Royal a rendu hommage aux *« plus de 30 % »* de militants qui ont partagé son *« geste de vigilance »* et *« ne sont pas allés voter ou ont voté blanc »*. *« Ce geste de liberté et d'insoumission a été suivi d'un formidable acte de liberté dans les urnes par les militants »*, a-t-elle conclu.

■ **RAYMOND BARRE a confirmé son intention** d'annoncer, *« dans la deuxième quinzaine de février »*, s'il se présentera ou non à l'élection présidentielle. *« J'apprécierai si le langage que je peux tenir peut susciter un intérêt de la part des Français ou bien s'il est inutile que je le tienne »*, a expliqué, lundi 6 février, sur Europe 1, le député (app. UDF) du Rhône.

■ **JACQUES CHIRAC a estimé,** lundi 6 février, sur RMC, que Lionel Jospin, candidat du PS à l'élection présidentielle, partait *« avec un handicap certain »* car *« le projet socialiste a déjà été jugé par les Français sévèrement en 1993 »* aux législatives. *« Je ne vois rien qui soit de nature à les avoir fait changer d'avis si rapidement. Donc, ce sera un défi difficile à relever »*, a ajouté le maire de Paris, afin de répondre à la volonté des balladuriens de privilégier un débat droite-gauche.

■ **FÉDÉRALISME. Jean-Philippe Allenbach, président du Parti fédéraliste,** candidat à la recherche de parrainages pour l'élection présidentielle, a fait effectuer un sondage par l'institut CSA. Selon cette enquête, réalisée les 30 et 31 janvier auprès de 1 002 personnes, 34 % des sondés souhaitent que, *« à l'occasion de la prochaine élection présidentielle, le Parti fédéraliste, qui défend l'idée d'une France fédérale dans une Europe fédérale, pour plus de pouvoir à la région et pour plus de pouvoir à l'Europe, présente un candidat indépendant »*.

■ **NOËL MAMÈRE et Andrée Buchmann,** responsables du mouvement Convergences Écologie Solidarité, ainsi que l'Alliance pour l'écologie et la démocratie de François Donzel ont *« décidé de rencontrer Lionel Jospin, afin de fixer avec lui la méthode et les conditions du rassemblement »* de la gauche et des écologistes, dès le premier tour.

DÉPÊCHES

■ **CALÉDONIE : le comité de suivi des accords de Matignon,** qui devait se réunir mardi 7 et mercredi 8 février à Nouméa, en présence du ministre des DOM-TOM, Dominique Perben, a été remplacé par de simples *« réunions de travail »*, le Front de libération nationale kanak etsocialiste (FLNKS) ayant, pour la première fois, refusé d'y participer. Paul Néaoutyine, président du FLNKS, a indiqué, mardi, que l'absence de la coalition indépendantiste du comité de suivi était *« un acte politique »* soulignant *« la nécessité de promouvoir le dispositif des accords de Matignon sur des bases équilibrées »*. M. Perben estime que la *« dynamique »* des accords de Matignon n'est pas remise en cause par ce boycottage.

■ **ASSURANCE-MALADIE : Jean-Claude Mallet,** président de la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM), s'est *« félicité »*, lundi 6 février, *« des résultats de la maîtrise médicalisée »* des dépenses de médecine de ville en 1994, qui n'ont augmenté que de 1,9 % l'an dernier (*Le Monde* du 4 février). En revanche, il constate *« l'échec »* de la politique hospitalière qui s'explique, selon lui, par la *« concentration, dans les mains de l'Etat, de la planification, du financement, de l'évaluation, voire de la gestion directe des structures hospitalières publiques »*.

Des responsables parisiens de Radical appellent M. Hory à se présenter

DANS UN COMMUNIQUÉ rendu public, lundi 6 février, plusieurs responsables de la fédération parisienne de Radical ont lancé un appel à la candidature de Jean-François Hory, président du mouvement, à l'élection présidentielle. *« Les deux millions et demi d'électeurs qui ont porté leurs suffrages en juin dernier sur la liste Énergie radicale, en exprimant l'espoir d'une véritable alternative (...) ne peuvent aujourd'hui être trahis »*, affirment les signataires. *« Jean-François Hory est notre meilleur candidat »*, indique le communiqué, signé d'André Faucon, délégué national de Radical et de la plupart des têtes de liste du parti aux élections municipales à Paris : Jacky Chriqui (13e arrondissement), Jean-Pierre Hamel (20e), Gérard Heit (15e), Pierre Henry (11e), Éric Algrain (10e), James Soumah (12e), Christian Girard (17e), Marie-Josée Rabner (14e), Joël Meyer (18e). La stratégie de Radical pour l'élection présidentielle devait être débattue, mardi 7 février, au cours d'un conseil fédéral.

BANLIEUES Un comité interministériel des villes présidé par Edouard Balladur s'est réuni mardi 7 février. A trois mois de l'élection présidentielle, il s'agissait avant tout de dresser un bilan avantageux de la politique gouvernementale, plus que de relancer une action qui semble s'essouffler. ● DÉLAI. L'entrée en application d'importantes mesures a été repoussée après l'élection présidentielle. C'est le cas des avantages qui seraient consentis aux entreprises dans les quartiers dégradés. C'est également le cas de la création de « *contrats d'emplois consolidés* » pour les jeunes des cités en difficulté. ● DOUTE. Le bilan de Simone Veil, ministre des affaires sociales et de la ville, laisse sceptiques de nombreux maires. Un bon nombre d'entre eux regrettent que le gouvernement n'ait fait que poursuivre, sans les renouveler, des politiques engagées depuis une dizaine d'années.

Le gouvernement esquisse un bilan de sa politique des quartiers

La réunion, mardi 7 février, d'un comité interministériel des villes a été l'occasion de pointer les actions engagées. Quelques mesures ont été annoncées, mais l'application des plus importantes d'entre elles est différée au-delà de l'élection présidentielle

DRESSER UN BILAN avantageux de l'action gouvernementale en direction des banlieues, sans pour autant susciter de nouvelles exigences des élus locaux ni mettre le feu à la poudrière sociale et électorale des « *quartiers difficiles* »... Tel était le difficile exercice que devait résoudre le Comité interministériel des villes (CIV), réuni mardi 7 février au matin, à l'hôtel Matignon. Cette grande messe, à laquelle participent tous les ministres concernés sous la présidence d'Edouard Balladur, devait principalement examiner la liste de soixante mesures prises depuis deux ans pour améliorer la vie dans les quartiers populaires et annoncer des dispositifs complémentaires. Cet inventaire à la Prévert va des exonérations fiscales pour l'implantation de commerces et de PME, aux aides à la démolition de barres de logement, en passant par le financement de nouvelles forces de gendarmerie ou l'ouverture des écoles pendant les vacances. Lors du dernier CIV décisionnel, le 22 février 1994, le premier ministre avait demandé à Simone Veil, ministre de la ville, de réduire les handicaps des quartiers prioritaires dans cinq domaines : le chômage, les résultats scolaires, l'accès aux services publics, la délinquance et le logement.

Ambitieuse, cette commande était destinée à relancer une politique qui, engagée par les socialistes, avait continué de bénéficier d'un affichage politique symbolisé par la nomination de Mme Veil comme ministre d'Etat, et d'une priorité financière (9 milliards de francs pour les « contrats de ville » et 5 pour un « plan de relance »), mais qui souffrait d'une panne de cohérence et d'imagination.

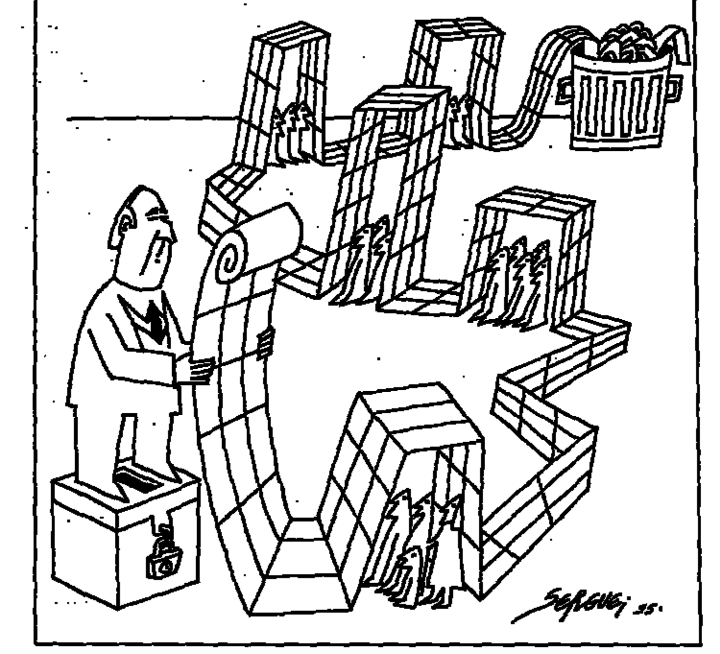
Depuis 1993, la géographie des quartiers prioritaires n'a pas cessé de s'étendre au fil des interventions de l'Etat. De 500, le nombre des quartiers ciblés est passé à près de 1 500, au terme des signatures des contrats de ville qui définissent les interventions de l'Etat et des collectivités territoriales pour les années 1994-1998. Or les statistiques engrangées par les différentes administrations ne connaissent que les limites communales ou départementales et ne permettent qu'exceptionnellement d'isoler la situation des quartiers défavorisés.

Commandés par Edouard Balladur pour mai 1994, les indicateurs façonnés par la Délégation interministérielle à la ville (DIV) sortent avec neuf mois de retard. Ils devraient permettre, à l'avenir, d'évaluer concrètement l'évolution des quartiers et les dispositifs mis en place.

TROMPE-L'ŒIL

Techniquement au point depuis plus de six mois, ces indicateurs dormaient dans les armoires du ministère de la Ville et de la DIV. L'extension de cette évaluation aux 1 500 quartiers prioritaires serait à la fois trop coûteuse et risquerait de susciter des attentes nouvelles (*Le Monde* daté 3-4 juillet 1994). Or le gouvernement, qui a multiplié les pressions pour amener les maires à signer les contrats de ville, devrait alors leur signifier que certaines mesures ne s'appliqueront que dans les quartiers plus déshérités, pour des raisons budgétaires. Cette annonce, qui reviendrait à sélectionner des sites prioritaires, est jugée par trop délicate en période préélectorale. D'où les mesures en trompe l'œil annoncées, mardi 7 février, à Matignon.

Ainsi, le principe d'avantages fiscaux et sociaux temporairement consentis aux entreprises qui s'implantent dans les quartiers prioritaires est proclamé, tel qu'il résulte de la loi Pasqua sur l'aménagement du territoire. Mais cette règle va rester, pour l'instant, lettre morte faute des décrets d'application définissant les zones où elle s'applique. Un décret qui prévoyait de limiter ces avantages à quelque 750 quartiers a été retiré, *in extremis*, de l'ordre du jour du CIV. Le même décalage entre affichage et réalité s'observe pour la loi qui ouvre les « contrats d'emplois consolidés » (poursuite des CES au-delà de deux ans) aux jeunes de 18 à 25 ans en difficulté « *résidant dans les grands ensembles et quartiers d'habitat dégradés* ».



Au-delà de la difficulté à mettre en œuvre une politique de « discrimination positive », le gouvernement tente également de faire passer pour une aide à la « *diversité de l'habitat* » les dispositions récemment votées qui vident de leur contenu la loi d'orientation sur la ville (*Le Monde* du 30 novembre 1994). Le principe d'une pénalité financière pour les communes urbaines avares en logements sociaux a été maintenu. Mais les catégories de logements dits « sociaux » prises en compte ont été tellement élargies que le mécanisme d'incitation a été vidé de son sens.

Pour le reste, l'inventaire dressé par le CIV de mardi a rappelé les efforts consentis en direction des fonctionnaires affectés dans les quartiers difficiles (bonification indiciaire et priorité de mutation après cinq ans de présence), la multiplication des « maisons de justice » visant un traitement local des contentieux, le renforcement de l'îlotage policier et « *l'adaptation* » de ses horaires, l'ouverture aux « sans-abri » des foyers de jeunes travailleurs et d'immigrés. La réunion devait aussi prendre acte des 70 000 logements réhabilités et des 4 670 détruits en 1994 dans les quartiers prioritaires.

Le Comité interministériel a enfin fait le point sur la procédure des « grands projets urbains » (GPU), ces opérations lourdes d'urbanisme qui doivent modifier la physionomie et la desserte de douze « grands ensembles » les plus dégradés. Lancés en fanfare en 1992 par Bernard Tapie, seuls sept de ces « grands projets » possèdent aujourd'hui un support juridique (établissement public, société d'économie mixte ou groupement d'intérêt public) et six ont vu les premiers coups de pioche.

La politique de la ville est ainsi faite qu'elle doit conjuguer le rythme désespérément long des opérations d'urbanisme, et celui, terriblement saccadé, des explosions de violence.

Philippe Bernard

Des gardiens d'immeubles aux « femmes relais »

Les dix-huit « mesures » annoncées, mardi 7 février, entendent répondre, au cas par cas, aux attentes exprimées par les habitants des quartiers lors des visites du ministre de la ville. Elles prévoient ainsi l'affectation de 400 appelés du service national-ville supplémentaires spécialisés dans l'aide au développement économique, de 100 autres dans les missions locales et la création de *« clubs d'entreprise »*. Mme Veil veut aussi permettre aux jeunes filles d'effectuer un service volontaire dans les banlieues (à compter du 1er août) et réserver 1 000 contrats emploi-solidarité aux *« femmes relais »*, dont les actions d'information et de médiation sont très appréciées. Le ministre de la ville veut aussi aider à la création de trente nouvelles régies de quartier, et favoriser la création de 1 000 postes de gardiens d'immeuble par an. Enfin, un concours sera lancé pour renouveler la concertation avec les habitants et favoriser l'embauche de jeunes par les entreprises chargées des « grands projets urbains ».

Les maires entre scepticisme et déception

QUELLE POLITIQUE de la ville ? Plusieurs maires et députés, membres du conseil national des villes, instance consultative mise en sommeil plusieurs mois avant d'être réactivée en octobre 1994, cherchent aujourd'hui leur chemin dans un dédale de procédures publiques que l'action de Simone Veil ne semble pas avoir simplifié. Député RPR balladurien et maire d'Antony (Hauts-de-Seine), Patrick Devedjian reconnaît que « *personne n'a vraiment confiance. Nous tâtonnons. Le gouvernement n'a pas réinventé une politique de la ville* ».

Au bout de vingt mois, les actions poursuivies ou engagées par Simone Veil suscitent d'acerbes critiques ou de prudentes réserves. Eric Raoult, député RPR chiraquien de Seine-Saint-Denis, ménage moins que jamais le ministre d'Etat. « *Nous sommes déçus,* dit-il, *toutes les craintes que nous avions formulées se sont réalisées. Il n'y a eu ni innovation ni expérimentation.* » François Geindre, maire (PS) d'Hérouville-Saint-Clair (Calvados) et vice-président du conseil national des villes, estime que « *Simone Veil a fini par comprendre ce qui se joue dans les quartiers, mais elle s'est heurtée, de la part du gouvernement, à un manque de volonté politique* ».

CONTINUITÉ

Chacun, élu de droite comme de gauche, s'accorde à reconnaître que le gouvernement a poursuivi les politiques précédemment engagées. « *On a voulu de la continuité d'abord,* dit Pierre Cardo (PR), député UDF et maire de Chanteloup-les-Vignes (Yvelines). *La prise en main a été difficile, ce ministère a eu du mal à se faire entendre. Ce n'est que maintenant que des prises de conscience – par exemple en matière d'emploi des jeunes – s'effectuent.* »

Cette continuité affichée est parfois critiquée. Rodolphe Pesce (PS), maire de Valence (Drôme), regrette qu'« *on continue de raisonner comme dans les années 81-85, comme si la situation sociale ne s'était pas détériorée, comme si les jeunes au chômage n'étaient pas de plus en plus agressifs* ». Pour Eric Raoult, « *trop de rendez-vous ont été manqués. Aussi la période Delebarre* (ministre de la ville de Michel Rocard) *a permis de faire plus de choses que la période Veil* ». Plus partagé, Pierre Cardo note que des mesures « *positives* » ont été prises.

En fait, chacun, au sein du conseil national des villes, est à la recherche de nouvelles approches qui permettraient de relancer une politique dont le corps de doctrine n'a guère évolué depuis douze ans. « *Nous aurions dû sélectionner quatre ou cinq quartiers,* dit Patrick Devedjian, *mettre le paquet et montrer que cela marche. Ainsi un mode d'emploi se serait dégagé.* » La désespérance de milliers de jeunes est désormais la hantise des maires de banlieues. Pierre Cardo comme Rodolphe Pesce ou François Geindre préconisent – en vain depuis un an – la création d'une nouvelle forme d'emplois cogérés par les municipalités et l'Etat. Plutôt que d'indemniser de jeunes chômeurs et de financer l'insertion dans des emplois qui ne sont finalement pas créés, mieux vaudrait utiliser ces financements publics pour rémunérer de véritables emplois répondant à des besoins sociaux facilement identifiables.

« SAUPOUDRAGE »

Mais il faudrait pour cela « *un décloisonnement des financements* », précise M. Pesce. Et les mêmes critiques reviennent quant à la complexité des procédures, à l'éparpillement des opérations et des crédits. « *Il y a une dilution des moyens financiers sur un trop grand nombre de quartiers* », estime Patrick Devedjian. « *On a voulu ne vexer personne,* estime Eric Raoult, *par le jeu du clientélisme, des centaines de quartiers ont été retenus avec, au bout, un inévitable saupoudrage.* » Pour contrecarrer cet émiettement de l'action publique, le gouvernement a défini treize grand projets urbains. Ces projets ont du mal à convaincre. « *Aucun n'a véritablement avancé* », dit Eric Raoult. « *Des barres ont été détruites, et c'est bien,* ajoute Patrick Devedjian, *mais la crise économique de 1993 n'a pas permis de dégager les moyens nécessaires.* »

Sceptiques, bon nombre d'élus préfèrent aujourd'hui aux grands programmes des innovations inscrites dans les réalités locales. « *Il faut avancer en matière de dérogation et d'expérimentations,* souligne Pierre Cardo. *Il faut obtenir des résultats qui satisfont les habitants de ces quartiers et pas seulement les experts.* » Eric Raoult souhaite pour sa part « *expérimenter* » la défiscalisation dans des quartiers en difficulté afin d'y attirer l'emploi et faire de ces zones « *des lieux d'excellence pour la fonction publique* ». « *Emploi, délinquance des mineurs, toxicomanie* » devraient constituer de nouveaux angles d'attaque, estime M. Pesce, qui regrette que la politique de la ville, définie à l'origine comme une « *mission* », soit devenue une « *bureaucratie* ». « *J'inaugure en ce moment des terrains de sport pour lesquels l'Etat m'a demandé des propositions ultra-urgentes voilà... un an et demi. Allez faire comprendre cela aux jeunes !* »

F. Bt. et Ph. Be.

AU CARNET DU MONDE

Naissances

– Agathe DUPARC
et Vladimir IVANIDZE
sont heureux d'annoncer la naissance de

Antonin,

le 17 janvier 1995, à Paris.

168, rue de Javel,
75015 *Paris.*

Décès

– Nous avons appris le décès de notre collaborateur

Noël ALLAIRE,

dans sa cinquante-cinquième année.

Ses obsèques seront célébrées le mercredi 8 février, à 9 heures, en l'église Saint-Marcel, 80, boulevard de l'Hôpital, à Paris-13e.

L'inhumation aura lieu en Loire-Atlantique, dans le caveau de famille.

Le Monde présente à sa famille ses sincères condoléances.

[Noël Allaire était entré au « Monde » en décembre 1967 comme linotypiste. Sa gentillesse et sa compétence étaient appréciées de tous.]

– Les membres du conseil d'administration,
Les collaborateurs et amis,
La Société des missionnaires d'Afrique (Pères blancs),
Le directeur,
Le personnel de l'association,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

M. Philippe BERNARD,
président de l'association
Amana-hommes et migrations,

survenu le 5 février 1995.

Son engagement personnel restera un exemple que nous n'oublierons pas.

Ses obsèques auront lieu jeudi 9 février, à 9 heures, dans sa paroisse de Saint-Jacques du Haut-Pas, à Paris-5e.

40, rue de la Duée,
75020 Paris.

– Denise Blotnikas,
son épouse,
Sylvie Blotnikas et Julien Rochefort,
Claire et Olivier Le Bouill,
ses enfants,
Gaëlle, Marie et Suzanne,
ses petites-filles,
Syma Blotnikas,
sa mère,
Michèle et Jacques Magniez, Clément et Jessica,
sa sœur, son beau-frère, ses neveu et nièce,
ont la tristesse de faire part du décès du

docteur Gérard BLOTNIKAS,
psychiatre des hôpitaux,

survenu le 5 février 1995, à l'âge de cinquante-sept ans.
30, rue Pasteur,
91380 Chilly-Mazarin.
38, rue de Fontenay,
92330 Sceaux.

– Gérard Funès, maire de Chilly-Mazarin,
Et la municipalité
ont la tristesse de faire part du décès de

Gérard BLOTNIKAS,
membre éminent de l'équipe municipale depuis 1977,

survenu le 5 février, à l'âge de cinquante-sept ans.

– Jean-Jacques et Bernadette,
Denis et Myriam, Vincent, Anne,
Odile et Laurent,
Anne et Marc, Antoine,
Isabelle,

vous font part du décès accidentel, à l'âge de trente et un ans, de

Etienne BOISSARD.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 8 février 1995, à 9 heures, en l'église Saint-Paul, 99, rue Saint-Antoine, à Paris (4e).

17, place des Vosges,
75004 Paris.

– M. Pierre Burelle, président fondateur,
M. Jean Burelle, président-directeur général,
M. Laurent Burelle, vice-président-directeur général,
M. Philippe Carre, directeur export de la division Systèmes urbains,
Et l'ensemble du personnel de la société Plastic Omnium,
ont la douleur de faire part du décès accidentel de

M. Etienne BOISSARD,

survenu le mercredi 1er février 1995, à Istanbul (Turquie),

et présentent leurs sincères condoléances à M. et Mme Jean-Jacques Boissard et à leur famille.

Le service Export de la division Plastic Omnium Systèmes urbains, ses amis et collègues, ont su apprécier la force de son engagement professionnel et personnel.

– Edouard Bailby,
son compagnon,
Bruno,
son fils,
Periclès et Maria Bernadete Washington Jr.,
ses parents,
Marcia de Lucena Washington,
sa sœur,
Péricles et Maria Georgina Washington Neto,
et leurs enfants,
Henrique et Priscilla Washington,
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Laura DE LUCENA WASHINGTON,

survenu le 3 février 1995, à Paris, dans sa quarante et unième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 9 février, à 9 heures, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Grenelle, à Paris-15e (métro Félix-Faure).

L'inhumation aura lieu à Rio de Janeiro.
15, rue Lakanal,
75015 Paris,
Rua Joaquim Nabuco 46 Apto 901,
Rio de Janeiro.

– Marseille, Piana.

La générale Nesa, née Ceccaldi,
M. Jean-Pierre Nesa,
Mme Jean-Louis Soulie,
leur amie,
Ses filleules,
Mme Poutcha Buot de l'Epine,
Mme Laetizia Chiappini,
M. Séraphin Nesa,
Mme Paule Collet,
Les familles parentes et alliées,
ont l'immense douleur de faire part du rappel à Dieu du

général Paul NESA (CR),
commandeur de la Légion d'honneur,
croix de guerre 39-45 avec palmes,
médaille de la Résistance,
membre de l'ORA,
déporté à Buchenwald,

survenu à Marseille le 4 février 1995, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Les obsèques ont été célébrées le 7 février.

L'inhumation suivra dans la chapelle familiale Saint-Pierre-et-Saint-Paul, à Piana, vers 16 heures.

Ni fleurs ni couronnes.

320, avenue du Prado,
13008 Marseille.

– Mme Simon Ochonisky,
Jean et Annie,
Sophie, Laurent et Julien,
Lili,
ses arrière-petits-enfants,
Et toute sa famille,
ont la tristesse de faire part du décès, le 24 janvier 1995, de

M. Simon OCHONISKY,

à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans.

Ils y associent la mémoire de sa fille,

Sabine,

décédée en 1983.

– M. et Mme François Samarcq,
et leurs enfants,
M. et Mme Vincent Samarcq,
et leurs enfants,
Mme Jacqueline Lockert,
ont la grande tristesse de faire part du décès du

docteur Pierre SAMARCQ,

survenu le 31 janvier 1995.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église Notre-Dame-du-Rosaire, 194, rue Raymond-Losserand, Paris-14e, jeudi 9 février, à 11 heures.

4, rue Eugène-Manuel,
75016 Paris.

– Entourée de ses amis,

Christiane RIBIÈRE,
infirmière générale,
présidente honoraire
et fondatrice de l'ANIG,
chevalier dans l'ordre national du Mérite,

est décédée le 6 février 1995, dans sa soixante-cinquième année.

La présidente et les membres du conseil d'administration de l'Association nationale des infirmiers généraux demandent à ceux qui l'ont aimée et estimée d'avoir une pensée pour elle.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 8 février, à 15 heures, en l'église de Morzine (Haute-Savoie).

Anithus SIMON
nous a quittés le 4 février 1995, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

Luisa-Aurora,
son épouse depuis cinquante-trois ans,
Marie-Louise, Pierrette et Philippe,
Jean et Monique,
ses enfants,
Fabrice et Uli, Frédéric et Pascale, Laurent,
ses petits-enfants,
Carmen, Ascension, Roberto,
belles-sœurs et beau-frère en Espagne,
De la part des familles Simon, Julliard, Bernes,
parents et alliés.

La messe a été célébrée le mardi 7 février à la chapelle de l'hôpital Purpan, à Toulouse, suivie de l'inhumation au cimetière de Cornebarrieu.

Une messe sera célébrée à Montpezat (Gers) le dimanche 19 février, à 9 h 30.

– Le service des conférences de l'OCDE a le profond regret de faire part du décès de

Geoffrey SKELDING,
interprète de conférence,

le 4 février 1995.

Ses collègues ne l'oublieront pas.

– Mme Geoffrey Skelding-Duparc,
son épouse,
Les familles Skelding, Pitoeff et Duparc,
ont le regret de faire part du décès de

M. Geoffrey SKELDING,

survenu à Neuilly-sur-Seine, le 4 février 1995.

La levée de corps aura lieu le mercredi 8 février, à 14 h 30, à la chambre funéraire des Batignolles, 10, rue Pierre-Rebière, à Paris-17e, où l'on se réunira à partir de 13 h 30.

L'inhumation aura lieu dans la sépulture de famille, au cimetière des Batignolles.

16, rue des Moines,
75017 Paris.

– Dans la nuit du 28 janvier 1995,

le colonel Jacques TANANT

a rejoint la Maison du Père,

auprès de son épouse Andréa,
décédée il y a vingt ans.

Il a été inhumé à Chambéry, entouré de ses dix enfants et de ceux qui l'aiment.

« Heureux les cœurs purs car ils verront Dieu. »

– Alain Boyer,
son époux,
Laure,
sa fille,
Andrée et Jean Trillat,
ses parents,
Dominique et Pascal,
ses frères,
Yvette et Jean Boyer,
ses beaux-parents,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

Brigitte TRILLAT,

survenu le 4 février 1995, à l'âge de trente-huit ans.

L'inhumation aura lieu le jeudi 9 février, au cimetière parisien d'Ivry.

On se réunira à la porte principale, à 11 heures, 44, avenue de Verdun, à Ivry.

38, boulevard Saint-Marcel,
75005 Paris.

Remerciements

– Gilberte Piércaut-Le Bonniec,
et ses enfants,

profondément touchés des nombreuses marques de sympathie et d'amitié qui leur ont été témoignées lors du décès de

Henri LE BONNIEC,

prient toutes les personnes qui se sont associées à leur deuil de trouver ici l'expression de leurs remerciements.

Avis de messe

– Mme Henri Cayre,
son épouse,
Mme Marie-Hélène Cayre Eilebrecht-Kemena,
M. et Mme Jean-Paul et Karine Cayre,
ses enfants,
Christophe, Sacha et Alexia,
ses petits-enfants,
vous font part de la messe qui sera célébrée le vendredi 10 février, à 12 heures, en la chapelle Saint-Honoré d'Eylau,

66, avenue Raymond-Poincaré, Paris-16e
à l'intention de

M. Henri CAYRE,
commandeur de la Légion d'honneur,
commandeur du Mérite agricole,
médaille d'or de la jeunesse et des sports,
croix de guerre 1939-1945 avec palmes,

décédé le 31 janvier 1995.

– M. Dominique Ducroquet,
président,
Et M. Alain Jeanroy,
directeur de la Confédération générale des planteurs de betteraves,
Et les membres du conseil d'administration,

vous font part de la messe qui sera célébrée le vendredi 10 février 1995, à 12 heures, en la chapelle Saint-Honoré-d'Eylau, 66, avenue Raymond-Poincaré, Paris-16e,
à l'intention de

M. Henri CAYRE,
ancien directeur général
de la Confédération
des planteurs de betteraves
de 1942 à 1981,
commandeur de la Légion d'honneur,
commandeur du Mérite agricole
croix de guerre 1939-1945 avec palmes,

décédé le 31 janvier 1995.

Anniversaires

– Il y a un an,

Gilles CASTER

nous quittait.
« Oui, j'ai mal dormi. D'ailleurs, je me sens mal. J'ai la tête vide, mon cœur s'arrête de battre. J'éprouve comme une faiblesse. Il faut que je décampe.
– Où ?
– Là-bas, au nord. Au pays des pins, des champignons, des gens, des idées. »
Anton Tchekhov

– Il y a cinquante ans, le 8 février 1945, disparaissait l'architecte,

Robert MALLET-STEVENS,
président fondateur (1929)
de l'Union des artistes modernes,

dont les œuvres témoignent qu'il fut l'une des figures de proue de la modernité architecturale.

L'association de sauvegarde de la rue Mallet-Stevens, que préside M. Claude Piéplu, se joint à ses admirateurs pour saluer sa mémoire.

4, rue Mallet-Stevens,
75016 Paris.

– Il y a neuf ans disparaissait

Liliane HAGÈGE,

Ses enfants gardent vivant le souvenir de sa personnalité rayonnante.

– Le 8 février 1990 nous quittait

Eric VENTURINI.

Maïa et Rita te gardent dans leur cœur.

– Il y a cinq ans, le 8 février 1990,

Eric VENTURINI

nous quittait.
« Tu aurais pu vivre encore un peu
Mon fidèle ami mon copain mon frère
Au lieu de partir tout seul en croisière
Et de nous laisser comme chiens galeux ».
Jean Ferrat

Communications diverses

– Au CBL, 10, rue Saint-Claude, 75003 Paris, ce jeudi 9 février 1995, à 20 h 30 : *« Nouvelle Italie, ancien fascisme ? »*, avec P. Fassino, député, secrétaire international du PDS italien ».

– Ecole du Louvre, rentrée 1995-1996. Bacheliers, futurs bacheliers, diplômés de l'enseignement supérieur, qui souhaitez intégrer l'Ecole du Louvre pour l'année 1995-1996, la réussite au test probatoire d'entrée en première année de premier cycle est obligatoire. Retrait des dossiers d'inscription : 34, quai du Louvre, 75001 Paris, ou par correspondance. Dépôt des dossiers d'inscription : exclusivement par correspondance, avant le 1er mars 1995, à minuit. Renseignements : (1) 40-20-56-15.

Soutenance de thèses

– Bérangère Guilloteau-Bertin, fille de Pierre Bertin (décédé X55), soutiendra sa thèse de doctorat d'université de Paris-XI-Orsay (spécialité : chimie organique), le lundi 13 février 1995, à 14 heures, bâtiment des colloques à l'université d'Orsay (bât. 338, salle 104). Sujet : « Alkylations stéréosélectives de sels de pyridinium chiraux. Applications à la synthèse de trans 2,6-dialhylpipéridines, synthèse énantiosélective de la (+)-denohoprimine ». Composition du jury : président : professeur Jean-Marie Beau ; rapporteurs : professeur Gérard Lhommet et Samir Zard ; directeurs de thèse : Christian Marazano et Bhupesh C. Das. Cette soutenance est publique.

– Le 3 février 1995, Li Ling W. a soutenu à l'université Paris-Sorbonne (Paris-IV) sa thèse de doctorat intitulée : « L'art de la gravure des sceaux de lettrés en Chine ». Le jury, composé des professeurs F. Blanchon, B. Foucart, Y. Hervouet, I. McMorran, A. Kneib, lui a décerné la mention très honorable, avec félicitations.

– Jean-Maurice Monnoyer a soutenu, le 31 janvier, sa thèse pour l'obtention du doctorat de philosophie de l'université Paris-I : « Wittgenstein et l'image logique de la proposition visuelle ; le cas particulier de l'application aux couleurs ». Mention très honorable avec félicitations. Jury : M. J.-T. Desanti, directeur, Mme C. Chauviré, M. K. Mulligan, M. J. Bouveresse, président.

NOMINATIONS

UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE

Jean-Louis Boujon a été nommé directeur de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS) par arrêté paru au *Journal officiel* du 3 février. Il remplace à ce poste Jacqueline Gaugey.

[Né le 16 février 1944 à Toulouse, Jean-Louis Boujon est titulaire d'un CAPES d'éducation physique. Il a enseigné cette discipline de 1968 à 1972 avant d'être nommé principal de collège à Rhinau (Bas-Rhin). En 1985 il devient secrétaire général de la Fédération française de rugby. Il quitte ce poste en 1991 pour rejoindre la direction des sports du ministère de la jeunesse et des sports où il est chargé des relations internationales puis de l'animation sportive.]

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Bernard Vareille, quarante-deux ans, professeur de droit privé, a été élu, jeudi 2 février, président de l'université de Limoges au troisième tour de scrutin par 80 voix contre 37 à Jean-Pierre Borel. Il succède à Jean-Claude Vareille, son homonyme, décédé le 22 décembre 1994. – *(Corr.)*

[Né le 22 octobre 1952 à Tulle (Corrèze), Bernard Vareille a accompli ses études supérieures à la faculté de droit et de sciences économiques de Limoges. Docteur en droit, il a enseigné de 1984 à 1988 comme maître-assistant à Toulouse, avant d'être nommé, à Limoges, maître de conférences, puis professeur agrégé en 1989. Elu vice-président du conseil des études et de la vie universitaire, il était, depuis 1992, doyen de la faculté de droit et de sciences économiques.]

Pierre Ortscheidt, quarante-huit ans, professeur de droit privé et directeur du département des recherches juridiques, politiques et sociales, succède à Gilbert Knaub à la présidence de l'université Robert-Schuman (Strasbourg-III).

[Né le 23 juin 1946 à Strasbourg, Pierre Ortscheidt a débuté sa carrière d'enseignant à la faculté de droit de Strasbourg en 1970. Agrégé de droit privé et de droit criminel, il est nommé, en 1980, professeur à l'université de la Réunion dont il devient doyen de la faculté de droit en 1981. Après un passage à Dijon, de 1985 à 1988, il revient à l'université Robert-Schuman, dont il est élu vice-président en 1990.]

Michel Valdiguié, cinquante-trois ans, professeur à l'université des sciences sociales de Toulouse, a été nommé, par décret du 20 janvier, directeur de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP), organisme dépendant du ministère de l'éducation nationale. Il remplace Henri Pradeaux, en poste depuis 1992.

[Né le 26 janvier 1942 à Toulouse (Haute-Garonne), Michel Valdiguié, ancien élève de l'ENA, diplômé de l'Institut d'études politiques et titulaire d'un DESS de droit public, a été successivement directeur adjoint puis directeur administratif de Motorola semi-conducteurs à Toulouse de 1968 à 1986. Auditeur puis conseiller référendaire à la Cour des comptes, il est détaché, depuis 1990, comme professeur à l'Université des sciences sociales de Toulouse. Elu (CDS) en 1986 au conseil régional de Midi-Pyrénées dont il est vice-président, M. Valdiguié, marié, père de quatre enfants, est également adjoint au maire de Toulouse depuis 1971.]

ÉCONOMIE

Marc Deby, secrétaire général du service d'information et de diffusion du premier ministre (SID), a été nommé directeur de l'Institut national de la consommation (INC) par décret publié au *Journal officiel* le 5 février. Marc Deby est âgé de quarante-six ans. Enarque et magistrat de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France, il a été de 1989 à 1993 chargé de mission auprès de la direction générale de la Compagnie générale des eaux, puis responsable de la communication interne et du développement social de cette entreprise. Il est entré en 1993 au SID, dont il a été adjoint au chef. Marc Deby remplace à la direction de l'INC Jean-Paul Olivier, qui vient de démissionner.

DISPARITIONS

■ **DOUGLAS McCLURE** est décédé d'un cancer, le 5 février, à l'âge de cinquante-neuf ans. L'acteur américain, qui a joué des rôles de cow-boy dans de nombreux feuilletons télévisés, était né le 11 mai 1935 à Glendale, en Californie. Doug McClure s'était rendu célèbre au début des années 60 avec la série « Le Virginien » (249 épisodes produits par la chaîne NBC, dont 52 ont été diffusés en France), dans laquelle il incarnait Trampas.

■ **ART TAYLOR**, batteur de jazz américain, est mort, lundi 6 février, à New York. Il était âgé de soixante-cinq ans. Accompagnateur recherché pour sa faculté à se mettre au service des solistes, Art Taylor avait débuté sa carrière dans les années 50 auprès de Bud Powell (1953), au sein du Jazz Lab Quintet de Gigi Gryce (1956). Il joue avec Miles Davis et Thelonious Monk avant de rejoindre John Coltrane à la fin des années 50. Dans les années 60, Art Taylor s'était installé en Europe, et avait longtemps vécu à Paris. Absent de la scène dans les années 70, il retrouve son activité de musicien au milieu des années 80. Il venait d'enregistrer avec l'organiste Jimmy Smith. Art Taylor avait par ailleurs dirigé plusieurs formations sous le nom des Taylor's Wailers.

■ **GILLES OBRINGER**, animateur à Radio-France internationale (RFI), est mort samedi 4 février, d'une méningite foudroyante, à l'âge de quarante-deux ans. Il avait commencé sa carrière en 1975, à Radio-France outre-mer (RFO Guyane), et l'avait poursuivie à RFI, où il animait quotidiennement, depuis 1981, « Canal tropical », l'émission musicale la plus populaire d'Afrique. Spécialiste des rythmes afro-caraïbes, il avait su imposer cette musique dès le début des années 80. Ses obsèques auront lieu samedi 11 février à 16 heures en l'église Saint-Eustache, à Paris. Un hommage lui sera rendu par ses amis artistes au New Morning, le 12 février, à partir de 17 heures.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du dimanche 5 février sont publiés :

● **Aménagement du territoire :** la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire. Ce texte, qui a été validé par le Conseil constitutionnel (*Le Monde* daté 29-30 janvier), prévoit notamment qu'un schéma national d'organisation du territoire sera présenté au Parlement dans un délai d'un an. Les orientations de ce plan seront précisées par des schémas sectoriels. La loi prévoit la création de *« pays »*, nouvelles *« communautés d'intérêts économiques et sociaux »*, dont le périmètre sera dessiné par les commissions départementales de la coopération intercommunale. En matière d'urbanisme, les demandes de sursis à exécution présentées par les préfets auront un effet suspensif d'un mois. Enfin, une péréquation financière devra s'opérer entre les espaces régionaux de métropole, à compter du 1er janvier 1997 (*Le Monde* du 3 février).

● **Divers :** une loi portant sur des dispositions d'ordre social. Ce texte, qui a été validé par le Conseil constitutionnel (*Le Monde* daté 29-30 janvier), concerne des sujets aussi variés que la profession de masseur-kinésithérapeute, la formation professionnelle, les associations intermédiaires, les chambres de commerce et d'industrie, l'inceste, le revenu minimum d'insertion. Il prévoit notamment que les entreprises pourront employer, sous certaines conditions, des chômeurs indemnisés par l'Unedic (*Le Monde* du 23 décembre 1994).

AGENDA OFFICIEL

PREMIER MINISTRE

Mardi 7 février :

– 15 heures : le premier ministre préside une réunion de préfets et de sous-préfets consacrée à la mise en œuvre de la loi d'orientation du développement du territoire.

Mercredi 8 février :

– 10 heures : conseil des ministres.
– 11 h 45 : le professeur Mattéi, député des Bouches-du-Rhône, remet son rapport sur l'adoption.
– 12 heures : le premier ministre préside une réunion de ministres consacrée à la présidence française de l'Union européenne.

Après avoir tout fait pour la réduire au silence, la junte militaire birmane a dû se résoudre à engager le dialogue avec sa prisonnière, prix Nobel de la paix en 1991 et source d'inspiration pour son peuple

Aung San Suu Kyi, la recluse de Rangoun



LES photos officielles de la scène ont fait le tour du monde. Aung San Suu Kyi, toute de blanc vêtue, debout aux côtés de deux officiers portant lunettes. L'un, Tan Shwe, est aujourd'hui président de la junte au pouvoir à Rangoun depuis 1988 ; l'autre, Khin Nyunt, passe pour l'homme fort du régime birman. Une *« discussion amicale »* dans une maison d'hôte militaire de la capitale birmane, avait laconiquement rapporté la radio nationale. Le 20 septembre 1994, après plus de cinq ans de résidence surveillée, la fille d'Aung San, héros de l'indépendance assassiné en 1947, tenait sa revanche, au moins en partie. Après l'avoir internée et avoir tout fait pour la discréditer, la junte était contrainte de la recevoir. Et publiquement.

La scène devait se répéter le 28 octobre suivant. Cette fois-là, Khin Nyunt, secrétaire général de la junte et chef des services de renseignement, était accompagné de deux autres généraux, Than Oo, avocat général, et Tin Aye, inspecteur général des services de défense. Il ne s'agissait plus de se réunir autour d'une tasse de thé, mais de discuter. Le ministre des affaires étrangères de Rangoun, Ohn Gyaw, devait le confirmer plus tard, dans un entretien publié par un quotidien de Bangkok, *Nation*, le 21 décembre 1994. *« De telles rencontres*, a-t-il assuré, *devraient se reproduire. »*

Ainsi donc, la recluse de Rangoun, l'héroïne des manifestations de 1988 sauvagement réprimées par l'armée, s'est-elle imposée à la junte comme une interlocutrice incontournable. Une véritable négociation s'est engagée entre la célèbre prisonnière et ses geôliers, des généraux qui se sont regroupés au sein d'un Conseil de restauration de la loi et de l'ordre – mieux connu sous le label Slorc, son acronyme anglophone – et n'ont pas hésité à rebaptiser la Birmanie, pour lui donner le nom de Myanmar. Plusieurs raisons expliquent que ce dialogue ait pu s'amorcer. D'abord, les militaires, appuyés notamment par la Chine, se sentent plus à l'aise depuis un ou deux ans. Ensuite, les pressions internationales ont été très fortes. Mais surtout, la calme obstination et le courage d'Aung San Suu Kyi lui ont permis de tenir le coup depuis son assignation à résidence, le 20 juillet 1989.

Mme Suu Kyi est tout le contraire d'une pasionaria. D'allure très frêle – une apparence renforcée par des années de réclusion et de privations –, elle n'a rien perdu de ses convictions, qu'elle assène tranquillement dans les quelques écrits qu'elle parvient, on ne sait comment, à faire parvenir à l'étranger. Ainsi, dans un discours lu le 21 novembre à Manille par Cory Aquino, elle récuse le plaidoyer de certains responsables politiques de la région en faveur des valeurs proprement asiatiques. *« Une culture de paix, une culture démocratique et une culture des droits de l'homme sont indivisibles*, rappelle-t-elle simplement. *Il est évident que la culture et le développement peuvent, en fait, servir de prétexte à une résistance aux appels à la démocratie et au respect des droits de l'homme. »* Ou encore: *« Le raisonnement selon lequel il a fallu de longues années pour que les premiers gouvernements démocratiques se constituent en Occident n'est pas une excuse valable pour que des pays africains et asiatiques traînent les pieds face aux réformes démocratiques. »*

Les militaires de Rangoun ont riposté en l'affublant du surnom d'*« étrangère »*, espérant ainsi susciter contre elle un sentiment xénophobe. C'est, en 1992, l'époque où les généraux birmans tentent de se rendre populaires en terrorisant les Rohyingas, une minorité musulmane qui vit dans l'Arakan, sur la frontière du Bangladesh. Fuyant les assassinats, les viols, la destruction de leurs biens, la confiscation de leurs propriétés, 265 000 d'entre eux franchissent alors la frontière pour se réfugier dans la région de Cox Bazar's. Aung San Suu Kyi, qui a épousé en 1972 un universitaire britannique, Michael Aris, dont elle a eu deux enfants, est accusée d'avoir mis au monde des bâtards. Elle n'a donc pas, disent les autorités, droit au chapitre en Birmanie. Elle rétorquera plus tard: *« Le Slorc ne semble pas clairement comprendre les femmes birmanes. Au lieu de se préoccuper de me voir tomber sous l'influence étrangère de mon mari, ils feraient mieux d'être désolés pour Michael. »*

Les généraux ont sous-estimé sa tranquille détermination. Après le coup militaire de septembre 1988, elle se bat. Quand elle le peut et malgré les risques encourus, elle sillonne le pays. En avril 1989, dans la ville méridionale de Danubyu, un officier menace d'ouvrir le feu si elle ne disperse pas une marche qu'elle a organisée. Elle continue pourtant. Les généraux l'assignent donc à résidence à Rangoun trois mois plus tard, dans sa petite propriété plantée sur les rives d'un lac. Le vieux dictateur Ne Win, censé avoir pris sa retraite un an auparavant, est installé non loin de là, gardant encore un oeil sur la vie publique. Après les terribles répressions des manifestations de 1988, les militaires ont fait le vide ; ils ont arrêté des milliers de gens et déplacé des dizaines de milliers de citadins. Aung San Suu Kyi ligotée, ils se croient assez puissants pour organiser des élections générales.

Leur stupeur est totale quand, le 27 mai 1990, sort des urnes une Assemblée dominée par la Ligue nationale pour la démocratie (LND) de Mme Suu Kyi, dont les candidats ont obtenu plus de 80 % des suffrages et 392 sièges sur 485. Ce Parlement ne se réunira jamais. Sous la pression de la junte, des élus prennent la fuite pour former, le 18 décembre de la même année, un gouvernement provisoire dans une région insurgée. D'autres sont arrêtés. Une bonne poignée se rallient, la peur aidant, au régime, tandis que certains abandonnent la vie politique. Les généraux en tirent la leçon qui s'impose : ils désignent eux-mêmes les délégués à une convention qui commence à se réunir en janvier 1993 afin de rédiger une Constitution – une tâche encore inachevée deux ans plus tard.

Privée de sa victoire électorale, Mme Suu Kyi connaît alors les jours les plus sombres de sa réclusion. Qu'elle ne puisse pas se rendre à Oslo, en novembre 1991, pour recevoir le prix Nobel de la Paix ne représente pas l'épreuve la plus dure pour elle : le seul fait de l'avoir reçu représente un encouragement sans égal, alors que l'armée occupe les monastères et réduit le pays au silence en imposant un *« état de terreur »*, pour reprendre l'expression employée à l'époque par Amnesty International. Le plus grave est qu'elle ne peut pas voir grandir ses deux fils. Quand elle a été assignée à résidence en 1989, Alexander avait seize ans et Kim douze ans. Elle semble détenue *incommunicado*, à telle enseigne que son époux *« pense »* qu'elle est encore en vie. Une simple *« intuition »*, dit-il en octobre 1991, en apprenant que le Nobel a été attribué à son épouse.

Les généraux, qui souhaitent la voir partir, l'autoriseraient bien à s'exiler, à condition qu'elle s'engage à renoncer à la politique. En retour, elle pose quatre conditions à son départ : la formation d'un gouvernement civil ; la possibilité d'expliquer librement les raisons de son départ pendant cinq minutes à la télévision ; l'autorisation de se rendre à pied de son domicile à l'aéroport ; enfin, la libération des détenus politiques. Elle donne ainsi raison au comité Nobel, qui a salué sa lutte comme *« l'un des exemples les plus extraordinaires de courage civique en Asie ces dernières décennies »*. Cependant, l'attribution du prix renforce nettement la pression sur les généraux. Aung San Suu Kyi est en *« bonne santé »*, finissent-ils par déclarer à Raul Manglapus, début décembre 1991 à Rangoun, sans pour autant autoriser le chef de la diplomatie philippine à rencontrer leur prisonnière. Une semaine plus tard, à la suite de deux jours de manifestations d'étudiants dans la capitale, universités et collèges sont fermés sur l'ensemble du territoire. Au même moment, un vice-ministre japonais, venu réclamer l'élargissement de la prisonnière, repart sans l'avoir rencontrée et les mains vides.

LE Slorc a néanmoins senti que sa position deviendrait vite intenable, d'autant que ses voisins – les six Etats qui forment l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN : Brunei, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande) – ont, sous la pression de Bangkok, assoupli leur attitude en proposant un *« engagement constructif »* à son égard.

Le 2 mai 1992, Mme Suu Kyi est enfin autorisée, pour la première fois en deux ans et demi, à recevoir son époux et leurs deux enfants. Des prisonniers politiques sont libérés. En résidence surveillée depuis 1989, U Nu, premier ministre de 1947 jusqu'au coup d'Etat de Ne Win en 1962, retrouve la liberté à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

De la poudre aux yeux, estiment alors de nombreux observateurs, en avançant quelques solides arguments : recrutement forcé de travailleurs, absence totale de libertés, tortures dans les prisons... A une nuance près : la junte doit apprendre à compter avec sa prisonnière, qui, dans le discours que son fils aîné a lu à Oslo, a réitéré sa confiance en *« la capacité des gens de son pays »* à rétablir les droits fondamentaux en Birmanie, *« une fois que la réconciliation nationale y aura été réalisée »*. Les visites de sa famille deviendront, par la suite, plus régulières. Le 14 février 1994, autre première : elle reçoit un membre de la Chambre américaine des représentants, Bill Richardson, auquel elle répète que la *« seule réponse »* au problème birman est *« le dialogue avec la volonté de se réconcilier »*. Dialogue, réconciliation... C'est le thème favori de cette championne de la non-violence. Elle sait que, depuis 1991-1992, la Chine a rééquipé une armée birmane qui a doublé ses effectifs. Pendant sa détention, Rangoun est devenu le client de Pékin. En 1994, le Slorc, qui amorce alors une ouverture économique du pays et établit quelques liens avec ses voisins, se sent plus solide que cinq ans auparavant. En juillet et pour la première fois, son ministre des affaires étrangères a été invité à assister, à Bangkok, à la conférence annuelle de ses homologues de l'ASEAN.

Mme Suu Kyi a beau considérer, non sans raison, comme une *« farce »* la réunion d'une convention nationale chargée, avant tout, d'habiller le pouvoir des militaires, elle sait que toute négociation, pour avoir une chance d'aboutir, doit avoir pour ultime objectif une intégration institutionnelle des forces armées dans la vie politique. Le rapport de forces est, de façon trop flagrante, favorable à des généraux qui, après trente années de dictature militaire pratiquement ininterrompue, ont trouvé dans la Chine un point d'appui leur permettant de sortir un peu de leur isolement. En dépit de leur aversion pour la junte, l'Union européenne et les Etats-Unis ont repris langue avec elle. Mme Suu Kyi doit en tenir compte et, de toute façon – ce qui réduit encore davantage sa marge de manoeuvre –, elle entend éviter tout affrontement, toute violence.

Quel étrange destin que le sien. Elle a fait des études à Rangoun et à New-Delhi, où sa mère a représenté la Birmanie, avant d'obtenir une bourse pour l'université d'Oxford, où elle a étudié la politique, l'économie et la philosophie. Après une affectation au secrétariat de l'ONU à New York, elle a étudié à l'université de Kyodo. Elle préparait une thèse de doctorat à l'Ecole des études orientales et africaines de Londres quand elle a dû se précipiter à Rangoun, en avril 1988, au chevet d'une mère mourante. Son retour a coïncidé avec les manifestations contre le régime Ne Win. *« La crise actuelle*, a-t-elle déclaré à l'époque, *relève de la responsabilité de l'ensemble de la nation. En tant que fille de mon père, je ne peux pas rester indifférente à ce qui se passe. Cette crise nationale pourrait, en fait, être qualifiée de seconde lutte pour l'indépendance. »*

ON la retrouve vite derrière un micro. Elle devient un point de ralliement, en particulier pour les étudiants, notamment lorsqu'elle lance une campagne nationale, le 25 août 1988, pour tenter d'imposer un régime démocratique. Même après le retour des militaires au pouvoir, elle est la première à s'en prendre, nommément, à Ne Win, le dictateur qui a mené, en un quart de siècle de *« voie birmane vers le socialisme »*, un pays riche au bord de la ruine. Elle est devenue une source d'inspiration. Cinq ans plus tard, elle l'est restée, alors que, prisonnière de la junte, elle est contrainte à beaucoup de prudence dans le maniement de cet atout. Car elle n'ignore pas que son peuple a peur. *« Il y a du Nelson Mandela dans cette femme »*, relève un observateur. Alors qu'elle va fêter son demi-siècle – elle est née le 19 juin 1945, deux ans avant l'assassinat de son père –, Mme Suu Kyi sait qu'un très long chemin reste à parcourir. En outre, face à elle, elle trouve non un vieillard malade – le cas de Ne Win – mais un homme de sa génération, Khin Nyunt, qui ne recule devant rien, paraît très ambitieux et se révèle fin manoeuvrier.

S'alliant à la Chine, le secrétaire général du Slorc a rebâti l'armée, et a commencé à neutraliser les insurrections ethniques à la périphérie du pays et à sortir la Birmanie de son isolement. Khin Nyunt veut imposer un régime à l'indonésienne, qui permettrait aux forces armées d'avoir non seulement la charge de la défense mais aussi des responsabilités politiques officialisées par une Constitution. La convention nationale chargée de rédiger une loi fondamentale, qui pourrait être proclamée dès 1995, a reçu des instructions en ce sens. Khin Nyunt, aujourd'hui, a apporté à la Birmanie un premier bol d'oxygène, avec une amorce de libéralisation économique et l'ouverture du pays aux investissements ainsi qu'aux touristes étrangers.

Tel est l'homme qui, dans le but évident de réduire la pression internationale et de consolider le régime, a décidé de rencontrer Mme Suu Kyi. Tout en sachant qu'il la réintroduisait dans le jeu et que, au bout du compte, l'élargissement de la prisonnière se révélerait inéluctable, Khin Nyunt a repris l'initiative et, pour l'instant, la conserve. Sans renoncer au but de son combat – rendre la liberté à son peuple –, une Suu Kyi mûrie par les épreuves de ces dernières années est donc condamnée à jouer sur des compromis respectables, notamment en ce qui concerne le calendrier. Mais le dialogue est-il réellement possible? A cinquante ans, Mme Suu Kyi entame sans doute la bataille la plus dure de son engagement : *« Transformer nos rêves en réalité »*, selon sa propre expression. L'avenir de la Birmanie est à ce prix.

Jean-Claude Pomonti

Faut-il brûler Lucien Febvre ?

par Bertrand Müller et Peter Schöttler

DEPUIS de nombreuses années déjà, l'accusation rôde. Tenace, elle s'insinue dans les conversations, s'alimente de toutes les rumeurs pour resurgir brutalement dans certains essais, drapée de bonne *conscience et de certitudes a posteriori*, sans courage ni grand risque. De quoi s'agit-il ? De quelle cabale Lucien Febvre est-il victime ? Tout simplement de son attitude pendant la deuxième guerre mondiale. Cofondateur avec Marc Bloch des *Annales d'histoire économique et sociale*, il se serait gravement compromis en 1941 en imposant à son ami, assassiné en 1944 par la Gestapo, la parution de la revue interrompue comme toute publication *depuis le début* de l'Occupation. Le différend qui les opposa alors, sérieux, douloureux, poignant, a nourri par la suite les allégations les plus extravagantes. Lucien Febvre aurait été pétainiste, voire... collaborateur.

Le procédé est toujours le même : chacun prétend avoir vu *« des documents »* (lesquels ?), et tout le monde vous croit sur parole – comme si ce procès d'intention soi-disant antifasciste était gagné d'avance.

Aujourd'hui, avec le livre de Philippe Burrin, *La France à l'heure allemande, 1940-1944* (Le Seuil), et les échos qu'il suscite, l'« affaire Lucien Febvre » rebondit. Car les analyses de l'historien suisse semblent confirmer la rumeur, même si elles se révèlent plus subtiles et nuancées. A la différence de ses prédécesseurs, Burrin est en effet l'un des meilleurs spécialistes de la période, et son étude sur les degrés d'*« accommodation quotidienne »* sous l'Occupation, reprenant les thèses de Robert Paxton, se fonde sur une documentation nourrie et solide. Ainsi, pour le demi-chapitre consacré à Lucien Febvre, a-t-il au moins consulté la correspondance entre les deux historiens, ainsi que plusieurs dossiers d'archives. Burrin, d'ailleurs, n'accuse pas, en tout cas pas ouvertement. Selon lui, Febvre a même toujours été *« anti-munichois »* et *« n'a jamais eu la moindre inclination pour le vainqueur »*. Ouf ! dira-t-on, nous voilà enfin débarrassés de l'infamante accusation. Cependant, pour Burrin, Febvre représente un exemple type d'*« accommodation »*, c'est-à-dire d'une attitude floue, incertaine et ambivalente. Qui plus est, il apparaît comme un personnage sans *« tact »* et sans scrupule, qui a voulu préserver les *Annales* par *« attachement à une entreprise bien lancée »* et par *« esprit de concurrence »*, autrement dit, par esprit de boutique. Et ce, malgré le prix à payer : le retrait officiel de Marc Bloch, mis à l'écart par les lois antisémites. De plus, à la Libération, Febvre aurait sans vergogne récupéré le martyre de son ami au profit de sa propre entreprise, transformant l'*« aryanisation amicale »* à laquelle il aurait *accepté de soumettre* la revue en acte de résistance.

Nous voilà renseignés : Febvre n'était qu'un opportuniste et même pire... Car Burrin, lui aussi, n'a pas su résister aux complaisances de l'anathème en déclarant dans un entretien : *« En 1944, on aurait pu dire que* [le comportement de Febvre], *c'était de la collaboration. Si Febvre avait été un affreux catholique réactionnaire et maurrassien, il aurait sans doute été épuré. Mais c'était un homme de gauche... »* (*L'Histoire*, décembre 1994).

Oui, si... Mais Febvre n'a jamais été tout cela, bien au contraire. Homme de gauche, socialiste militant dans sa jeunesse, il l'était. Se considérant comme un *« miraculé »* de la première guerre, il avait horreur de l'esprit ancien combattant qui paralysait la société française. Membre du Comité des intellectuels antifascistes, il avait été résolument anti-munichois. Cependant, comme Marc Bloch, il était avant tout historien, également convaincu de la supériorité de la raison scientifique sur toutes les dérives idéologiques d'où qu'elles proviennent. Aussi, lorsque éclate la guerre et que Bloch s'engage comme volontaire, Febvre, qui n'a rien changé à son attitude, reprend le combat : *« Faire la revue. Seul, s'il le faut. »* Au printemps 1941, sa détermination, partagée par Bloch, n'a pas changé. Entre les deux historiens, le débat épistolaire, comme toujours, est franc, sans détour, direct et souvent dur, car c'est leur manière d'empêcher que les sentiments profonds qu'ils éprouvent l'un pour l'autre, ne s'interposent.

La cabale contre le grand historien n'est que le signe de notre mauvaise conscience, face au martyre de son pair, l'héroïque Marc Bloch

Sur la publication des *Annales*, pas de divergence, il faut continuer, mais les contraintes fixées par l'occupant et le régime de Vichy l'interdisent. Quelle solution adopter ? Bloch est à Fougères, en zone sud, dans l'attente d'une réponse en vue d'un improbable départ pour les Etats-Unis. Febvre est à Paris. Publier quand même ? Au prix de quel renoncement ? Où ? En zone sud ? Là où précisément avait été imprimé le dernier numéro ? C'est impossible, dit Febvre, Vichy ne le permettrait pas. En zone occupée ? Au prix, alors, d'un renoncement inacceptable pour Bloch.

Finalement, celui-ci, qui ne veut pas non plus la rupture, laisse à Febvre la responsabilité de la décision qu'il acceptera quelle qu'elle soit. Les *Annales* reparaîtront avec le nom de Febvre seulement, mais sous un autre titre – *Mélanges d'histoire sociale* – et sans périodicité régulière.

Febvre a-t-il agi par intérêt personnel, obnubilé par la volonté de préserver à tout prix une position acquise, comme l'écrit Burrin ? C'est mal comprendre sa personnalité, c'est mal connaître les relations entre les deux amis, c'est ignorer surtout ce que représentent pour eux les *Annales*. Et c'est lire bien vite une correspondance où l'amour-propre, les sous-entendus, les politesses, n'ont pas place. Pour Febvre, cette décision n'était pas plus facile à prendre que pour Bloch. C'est pourquoi il y reviendra souvent par la suite, non pas avec regret ni mauvaise conscience, mais avec le sentiment de ne pas avoir été compris. Marc Bloch, de son côté, n'a jamais rompu ses relations avec Febvre, qu'il continuera à voir jusqu'à son arrestation. Malgré les difficultés, il poursuivra sa collaboration aux *Mélanges* et, après Febvre, il reste même le principal fournisseur d'articles et de comptes rendus, qu'il signe sous un pseudonyme qui ne trompe personne : M. F. ou Fougères. Recevant le premier volume de la revue, paru sans son nom, il écrit encore : *« Je pense que tout le monde comprendra. Si d'aventure quelques imbéciles se bouchent les yeux, je renonce à les éclairer »* (17 août 1942).

Febvre, pour sa part, avait repris son enseignement au Collège de France malgré la demande des autorités allemandes de l'exclure pour son attitude *« anti-allemande »*. Il suffit de lire son cours sur « Michelet et la Renaissance » pour se rendre compte qu'il n'hésita pas à prendre position publiquement contre la notion de *« race »* et contre la *« brutale expansion »* de l'Allemagne.

Non, assurément, l'accusation diffamatoire ne résiste pas à l'épreuve des documents. Elle n'est qu'une légende noire (ou grise) qui semble arranger les détracteurs d'un historien dont les *« combats pour l'Histoire »* n'ont manifestement rien perdu de leur puissance iconoclaste. En réalité, ce n'est pas tellement le comportement de Lucien Febvre qui pourrait nous paraître insupportable aujourd'hui ; c'est l'engagement de Marc Bloch, l'atrocité vécue et assumée de sa mort, qui ne cessent de hanter notre mauvaise conscience de citoyens.

Bertrand Müller *est chargé de recherche à l'université de Lausanne.*

Peter Schöttler *est chargé de recherche au CNRS et chargé de conférences à l'EHESS.*

Universalité contre parité

par Evelyne Pisier

LA Déclaration des droits de l'homme proclame l'égalité des citoyens devant la loi et leur égale admissibilité *« à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celles de leurs vertus et leurs talents »*. Pourtant, les femmes ont attendu cent cinquante ans avant d'obtenir le droit de voter et d'être éligibles. Aujourd'hui, c'est le décalage entre le droit et le fait, non plus la lutte pour un droit, qui est en cause. Combien de temps faudra-t-il encore ? Le spectacle effarant de l'exercice d'une souveraineté confisquée et dévoyée par ses représentants masculins avive une inquiétude légitime. L'impatience est à l'ordre du jour. Faut-il chercher l'erreur dans le principe fondateur d'un droit incapable de se réaliser dans les faits ? Conclure aux impasses de l'égalité et la repenser en termes de parité ?

Notion séduisante, simple, compréhensible, applicable pour toutes les élections et pas seulement pour les scrutins à la proportionnelle, la parité a la force d'un slogan. Elle permet de contourner les réticences auxquelles donne lieu l'idée de quotas, qui fait des femmes une catégorie, un groupe vulnérable, un groupe-cible ou un groupe d'intérêt quelconque, et entérine leur différence dans l'infériorité.

Ni quotas laitiers ni même handicapés, les femmes ne revendiquent ni protection ni bénéfice : elles constituent une partie majeure du corps électoral écartée de la représentation politique. La parité renvoie à une différence de genre, à une dualité du genre humain dans l'égalité : elle vise un équilibre réel entre les paires composantes du corps social. La parité constitue ouvertement un changement de principe : elle ne renvoie pas non plus à l'égalité des sexes mais à l'égalité entre les sexes. Cette idée reste à la fois fausse et dangereuse.

Son application immédiate étant difficilement réalisable, ses défenseurs se rabattent sur des seuils de parité : 20 %, propose généreusement le PS. Dès lors, quelle différence avec un quota ? Comme en 1982, on risque le barrage du Conseil constitutionnel. La dualité des genres reste incompatible avec le principe de souveraineté nationale : le député ne tient son mandat d'aucune *« section du peuple »*.

Devant les invraisemblables difficultés que les femmes éprouvent à le faire reconnaître comme un principe fondamental, devant la lenteur de ses inscriptions progressives, devant les ruses sophistiquées des juristes pour l'ignorer, le fragmenter, l'assortir d'insidieuses dérogations et l'instrumentaliser aux dépens des femmes, devant l'hypocrisie ou la suffisance des philosophes et au premier rang de ceux-là, les plus ardents défenseurs de l'universalité, tels Rousseau ou Kant, on est tenté de conclure à une impasse du principe d'égalité. On a tort. Ces résistances témoignent au contraire du viril désarroi face au contenu explosif du principe. Condorcet ne s'y est pas trompé, ni même Sieyès. Et les femmes ont pris le droit au mot.

Sur cette base, pas sur une autre, elles ont arraché le droit de voter : en rendant le suffrage « plus » universel, en faisant de la femme un citoyen comme un autre, en déjouant les pièges d'un naturalisme, en refusant les tentations d'un utilitarisme qui, arguant des différences, prétendrait *« féminiser la démocratie »* plutôt que de démocratiser la féminité. Au nom d'une conception exigeante de l'individu citoyen, elles doivent refuser d'être *représentées ou gouvernées*, de représenter ou de gouverner, en tant que femmes.

Féminisme trop rigide ? Ne nous trompons pas de débat : que la différence s'épanouisse dans les faits, mais que ne cède pas d'un pouce le principe de l'indifférenciation en droit. La lutte contre les discriminations juridiques est loin d'être épuisée, comme en témoignent dans tous les domaines, anciens et nouveaux, du travail à la bioéthique, les résurgences de revendications discriminantes et la permanence des préjugés sexistes. Or la parité est dangereusement extensible. A terme, face aux menaces du chômage, dans différentes professions, elle peut insidieusement servir à renvoyer au foyer un grand nombre de femmes. Avec ou sans salaire parental.

Au nom d'une conception exigeante de l'individu citoyen, les femmes doivent refuser d'être représentées ou gouvernées en tant que femmes

L'égalité en droit est la seule idée qui permette de lutter contre les préjugés qui contribuent encore dans de nombreux domaines, et pas seulement dans l'ordre politique, à justifier l'infériorité des femmes. Aucune défaite « en droit » ne fera avancer la lutte contre les inégalités de fait. Contre l'inégalité, il faut continuer le combat pour l'égalité.

A l'échelle européenne, l'horizon s'élargit : la confrontation des opinions, la comparaison des situations peuvent donner une nouvelle force aux voix des femmes. Mais, à l'instauration autoritaire de la parité, préférons les mesures incitatives susceptibles d'encourager les entreprises politiques à donner l'exemple démocratique. La question du financement des campagnes électorales s'y prête : pourquoi ne pas prévoir des primes pour les partis les mieux représentatifs, comme c'est déjà le cas pour les associations, en faisant de la présence des femmes un critère de représentativité ?

La corde est raide. Aujourd'hui, la mode est au concept d'équité pour corriger les effets de certaines inégalités. Importation américaine, l'équité est porteuse du meilleur et du pire. Le pire ne menace pas seulement les droits péniblement acquis par les femmes : la société entière peut être visée.

Evelyne Pisier *est professeur à l'université de Paris-I.*

L'inéluctable hégémonie culturelle américaine

par Antonin Liehm

LE siècle prochain sera sans aucun doute un siècle audiovisuel et alphanumérique. Cela aura des conséquences énormes pour la culture. Chaque foyer de ce que l'on pourra bien alors appeler le « monde développé » disposera d'un immense écran de télévision, plus un petit pour chaque pièce. Ainsi, qu'on le veuille ou non, les médias audiovisuels joueront le rôle de principaux vecteurs de l'art et de la culture.

Dans un tel contexte, les récentes négociations du GATT et la fameuse « exception culturelle » sur l'audiovisuel prennent une importance capitale, du moins pour le proche avenir.

Il nous faut comprendre que les Etats-Unis et l'Europe ne sont pas partis de la même ligne de départ. Non seulement d'un point de vue économique, mais du fait surtout de leur tradition et du caractère même de leur culture.

Depuis le tout début de leur histoire, les cultures européennes d'une manière générale, et l'art en particulier, étaient destinés à une certaine élite, qui était d'ailleurs à leur origine. Il a fallu et il faut toujours des décennies, des siècles même, avant que les œuvres ne s'ouvrent à un public plus vaste – bien que restant très limité –, ne franchissant les frontières qu'avec difficulté et préservant obstinément leur particularisme local ou national.

La culture et les arts ont une tout autre histoire en Amérique du Nord. Depuis l'origine, ils visent un public populaire composé d'immigrants venus du monde entier qui les ont entraînés avec eux sur leurs chariots, vers leur « destin inéluctable » : traverser le continent. Des conditions radicalement différentes de celles dans lesquelles on a créé et consommé la culture et l'art en Europe.

Ces immigrants, qui plus est, sont devenus américains aussitôt que possible, adoptant, avec plus ou moins de bonheur, un dialecte commun, une langue partagée – c'est seulement dans la seconde moitié du siècle que des barrières linguistiques sont vraiment en train de réapparaître. Enfin, n'oublions pas que les classes privilégiées de la société américaine, l'aristocratie du Sud, la bourgeoisie des villes, la *upper* et la *upper middle class*, de par leurs habitudes, leurs goûts et leur culture en général, étaient beaucoup plus proches de la masse des immigrants que de leurs homologues européens.

Il faut protéger et subventionner l'audiovisuel européen, reflet d'un trop faible dénominateur commun

C'est sur ce terreau que les Etats-Unis ont élaboré, en trois siècles, la tradition d'une culture de masse unique au monde, qui s'adresse à tous, est comprise par tous, et que son très haut dénominateur commun met à la portée des couches populaires non américaines du monde entier. Une tradition à l'origine de son indiscutable qualité, et qui a su fondre les nombreux courants qui la composent dans une incomparable authenticité. C'est d'ailleurs cette authenticité – tant appréciée de tous les publics à l'étranger, et jusqu'aux plus blasés – qui est précisément inimitable (je crois fermement qu'un film comme *La Liste de Schindler* ne pouvait être réalisé qu'aux États-Unis, par un réalisateur américain).

Là est le secret du miracle hollywoodien et, de plus en plus, de la télévision américaine. Les réalisations pour le grand et le petit écran n'ont jamais, aux Etats-Unis, été conçues comme objets de culture au sens étroit du terme ; elles sont, pour l'essentiel, un divertissement qui parle à tous, reflète les rêves et la vérité de tous. Sans aucun complexe, avec énormément de métier et de savoir-faire.

A côté de cela, à quelques rares exceptions près, la culture – ou plutôt les cultures – de masse européennes ne s'adresseront jamais à tout le monde, elles ne deviendront jamais ni la vérité ni le rêve de tous. Leur dénominateur commun est faible, et toute tentative pour l'accroître est vouée à l'échec car le manque d'authenticité les rend le plus souvent ridicule.

C'est la raison pour laquelle – surtout dans le domaine audiovisuel qui vise d'abord M. Tout-le-Monde –, les productions de masse européennes n'ont pas la moindre chance face au même produit américain dans un marché de libre concurrence. Ni en Europe, bien sûr, et encore moins aux États-Unis. Prenons l'exemple simplement de ce phénomène britannique nommé Charlie Chaplin. Tant que son génie a enrichi la culture de masse américaine, Charlot a eu un succès fou. Mais, dès le moment où il a commencé – à partir des *Temps modernes* – à réduire le dénominateur commun de ses films, c'en a été fini. Là est la raison première, qui n'a rien à voir avec la politique, de la désaffection de son public américain. Ces réflexions ne s'appliquent certes pas au seul audiovisuel. Vous êtes-vous jamais demandé pourquoi les best-sellers de la littérature américaine ont autant de succès en Europe qu'aux Etats-Unis, sans que l'inverse se vérifie ?

Ainsi, l'exception culturelle est-elle absolument vitale pour que continuent de vivre les cultures européennes, surtout dans le domaine audiovisuel. Il faudra convaincre les Américains que ce ne sont pas là tracasseries françaises, ou européennes, nées d'un antiaméricanisme primaire. L'argument révèle tant de mauvaise foi qu'il ne mérite même pas qu'on en débatte. Reste pourtant un vrai problème d'*identité culturelle*.

Les productions audiovisuelles européennes enracinées dans leur propre culture n'ont pas la moindre chance de conquérir plus qu'une part marginale du marché américain – quelques salles spécialisées des grandes villes, ou certains programmes télévisés tardifs et sur des chaînes câblées. Leur public restera toujours limité à ces rares personnes qu'intéressent les cultures étrangères. Cela est sans rapport avec les foules qui, en Europe et ailleurs, consomment en masse la culture américaine. Sans rapport non plus avec en termes d'intérêt pour les distributeurs, de prix offerts et de revenus. Et là, bien sûr, est la question. L'audiovisuel européen ne pouvant subsister hors du marché mondial, il faut le protéger et le subventionner.

Antonin Liehm *est directeur de « Lettre internationale ».*

Le Monde

Un pas vers la Turquie

LE DÉGEL aurait-il enfin commencé dans cette Méditerranée orientale qui semblait à jamais figée dans l'ancestral conflit gréco-turc ? L'accord de principe auquel sont parvenus lundi 6 février les ministres des affaires étrangères des quinze pays de l'Union européenne est en tout cas riche de promesses. Le processus n'en est qu'à son début, mais, s'il est mené à bien, il pourrait déboucher tout à la fois sur un resserrement des relations de l'Europe avec un pays stratégiquement majeur, la Turquie, sur le déblocage de la question chypriote, enlisée depuis plus de vingt ans, voire sur une normalisation du comportement de la Grèce, partenaire indocile, au sein de l'Union européenne.

C'est en soulignant le rôle crucial de la Turquie que la présidence française de l'Union a défendu lundi son projet. Ce pays est membre de l'OTAN, frontalier de l'Iran, de l'Irak, riverain de la mer Noire, proche des régions troublées du Caucase, marche vers l'Asie centrale. Cette nation de 70 millions d'habitants, elle-même en situation d'instabilité politique, tournée vers l'Europe et qui, selon l'expression d'un diplomate, *« a l'avantage de ne pas être chrétienne »*, ne pouvait pas ne pas être entendue des Quinze dans sa volonté de rapprochement. La Grèce s'opposait à l'établissement d'une union douanière entre Ankara et l'Europe.

La stratégie du ministère des affaires étrangères français a consisté à amadouer Athènes en ouvrant une perspective d'adhésion à son allié chypriote pour lever ce veto. Cela ne signifie pas que l'on détourne le regard des violations des droits de l'homme perpétrées en Turquie et de la véritable guerre que, sous couvert de lutte contre le terrorisme, l'armée y livre contre les populations kurdes de l'Est. Cela ne signifie pas non plus que l'on renonce à exiger d'Athènes un comportement plus conforme aux valeurs européennes dans ses relations avec les petites Républiques voisines de Macédoine et d'Albanie. Mais sous l'impulsion de la France, et contre l'avis de certains autres de ses membres, l'Union européenne a décidé dans l'un et l'autre cas de jouer la confiance et la compréhension pour désarmer les fantasmes et les ressentiments.

Si la méthode porte ses fruits, l'Europe espère non seulement obtenir d'Athènes et d'Ankara plus qu'elle n'a jamais obtenu jusqu'à présent, mais aussi réussir là où les Etats-Unis et l'ONU échouent depuis plus de vingt ans, à savoir le règlement de la question chypriote. Les éléments d'un plan pour refaire l'unité de l'île, divisée depuis l'invasion turque de 1974, sont sur la table, et il n'y manque plus que la volonté politique des deux communautés. En ouvrant à Chypre la perspective d'une adhésion, l'Union européenne donne une impulsion qui pourrait être décisive pour un règlement.

Elle commence aussi à ébaucher, dans cette partie du monde, sa tâche majeure des dix prochaines années, le dessin des frontières de la grande Europe.

Assurances rebelles

LA MACIF, mutuelle d'assurance qui s'était déjà illustrée en 1993 en refusant de garantir contre le vol certains véhicules figurant parmi les cibles préférées des voleurs d'Ile-de-France, fait de nouveau parler d'elle.

Cette fois, sa direction régionale du Sud-Est vient d'annoncer à cent sept clients son intention de résilier leurs contrats d'assurance-habitation. Ces personnes résident dans des secteurs situés à Bédarrides, Avignon, Cavaillon (Vaucluse) et Auribeau-sur-Siagne (Alpes-Maritimes) dont la particularité est d'avoir été, ces dernières années, fréquemment inondés.

Dans ces zones, explique la Macif, l'inondation n'appartient plus au domaine du risque aléatoire mais fait partie de ces événements dont on peut, avec une quasi-certitude, prévoir la fréquence. En outre, elle affirme que si des travaux de protection étaient effectués, le risque serait très sensiblement réduit. Dans ce cas, elle se dit prête à revenir sur sa décision. En attendant, la mutuelle affirme tout net qu'elle ne veut pas passer pour *« un assureur qui paie et qui se tait »*.

La méthode expéditive de la Macif n'est guère élégante, mais ce mouvement de mauvaise humeur – dont on remarquera qu'il n'a pratiquement pas déclenché de tollé, ce qui constitue un signe des temps – pose un problème tout à fait sensible. Alors qu'une commission interministérielle a émis lundi 6 février un avis favorable à la constatation de l'état de catastrophe naturelle pour quelque 2 700 communes (dont aucune n'appartient d'ailleurs aux départements des Alpes-Maritimes ou du Vaucluse...), les assureurs renvoient la balle aux pouvoirs publics. Il est vrai que l'Etat comme les collectivités locales sont accusés – souvent à raison – d'avoir commis des négligences, par exemple en autorisant la construction d'un lotissement dans une zone inondable. Au passage, les compagnies peuvent invoquer la situation qui prévaut aux Pays-Bas où, depuis la catastrophe de 1953, les assurances ne prennent plus en charge les risques d'inondations.

Renverser, au profit des assurances, la charge de la preuve en cas de catastrophe naturelle n'aurait pas que des désavantages. C'est précisément parce que la MACIF et d'autres compagnies ont durci le ton et négocié l'installation de dispositifs antivol dès la fabrication des automobiles que les vols de véhicules ont, pour la première fois, régressé en 1994. Cependant, les risques naturels sont d'une autre ampleur. S'ils doivent être l'occasion d'ouvrir les yeux des autorités – et des populations – sur certaines conséquences de leurs actes, il ne faudrait pas que les assurances se contentent de se draper dans leur dignité. A force de se repasser le mistigri, c'est la notion même de responsabilité qui risque de se déliter. A moins que l'on ne préfère, lors des prochaines inondations, organiser un « Téléthon » comme aux Pays-Bas.

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
Directoire : Jean-Marie Colombani, président du directoire, directeur de la publication ;
Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction

Eric Pialloux, directeur de la gestion ; Anne Chaussebourg, directeur délégué

Rédacteurs en chef : Thomas Ferenczi, Edwy Plenel, Robert Solé,
adjoints au directeur de la rédaction ; Bruno de Camas, Laurent Greilsamer,
Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Luc Rosenzweig

Manuel Lucbert, directeur du *Monde des débats* ; Alain Rollat, conseiller de la direction ; Daniel Vernet,
directeur des relations internationales ; Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président

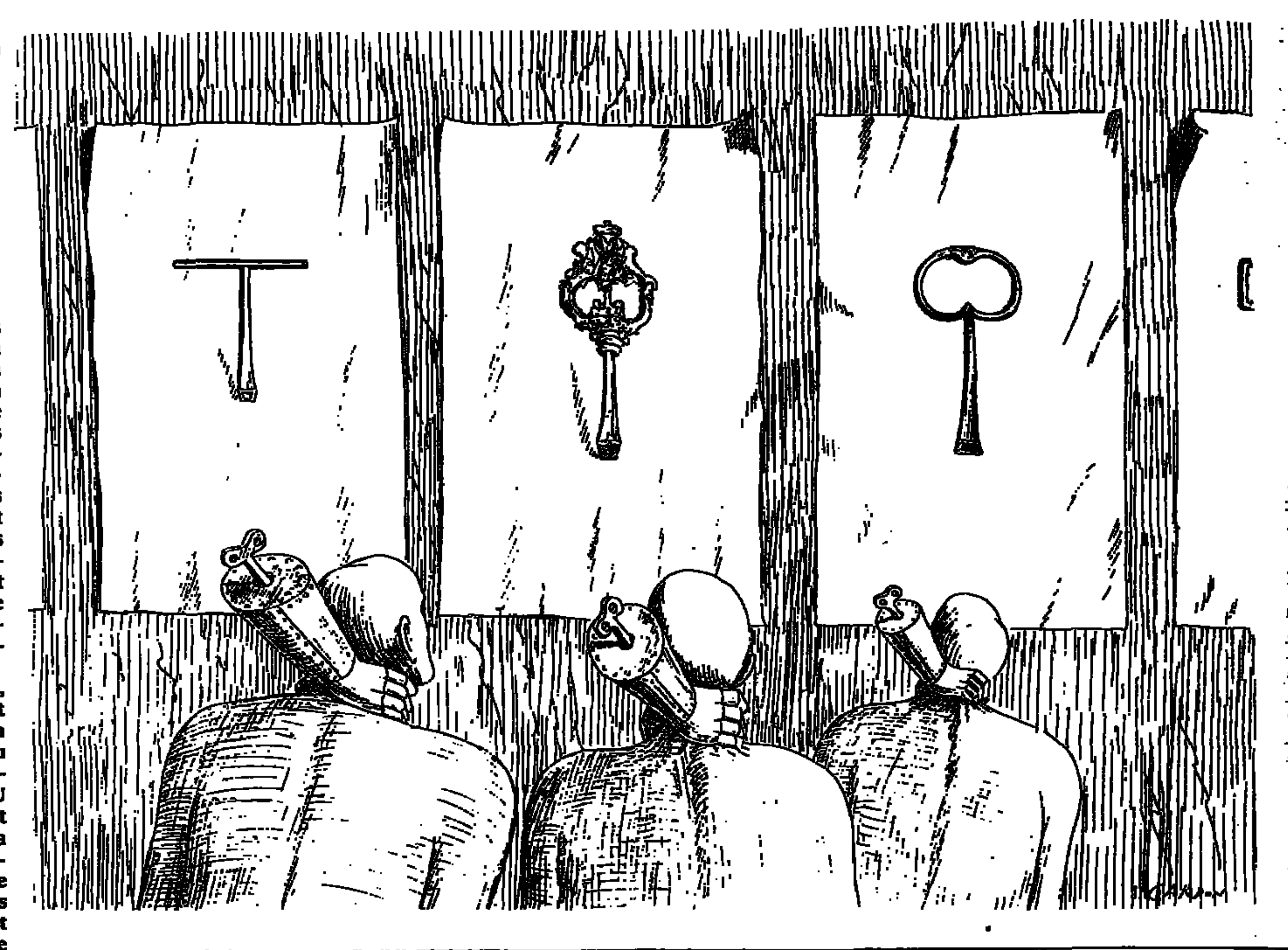
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde. Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F. Principaux actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises, Jean-Marie Colombani, président du directoire

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
TÉL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MERY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
TÉL. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Le choix *par Cardon*



L'effet coryphène

Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française

CETTE TRAVERSÉE de l'Atlantique à la nage, l'intéressant n'est pas qu'elle ait été entreprise, ni qu'elle s'achève sans encombre, mais qu'ayant commencé sans raisons elle s'en soit trouvé en route.

Avant l'appareillage, les pionniers sont volontiers flambards. A la question : *« Qu'allez-vous chercher là-bas ? »*, Gide s'enchantait de répondre : *« J'attends d'y être pour le savoir. »* Ainsi le futur auteur du *Voyage au Congo* pensait-il vanter la vraie curiosité, ouverte sur son cher imprévu, par opposition à celle des convaincus d'avance, en mal de vérifications.

Le docteur Bombard avait donné à sa transatlantique en radeau des visées scientifiques et altruistes. Il montrerait aux naufragés que la mer offre de quoi survivre. La preuve fut faite, y compris des leçons spirituelles de l'Océan. La survie à base de plancton rendait maniaque et amnésique. On se rappelle le plongeon du navigateur pour récupérer un coussin, au risque de ne plus remonter dans son canot, et des vains efforts pour se remémorer son sujet de bachot, trop proche du « vécu » pour se laisser repêcher : *Qu'est-ce que la solitude ?*

Guy Delage, quant à lui, a quitté les Canaries sans programme. Il faisait fond sur l'inutilité même de son propos et sur l'incrédulité ambiante, telle la palme prenant appui sur les abysses. Comme si toute entreprise humaine était condamnée à se justifier, on a vu le nageur s'inventer des mobiles, au fil des battements de crawl et des vacations radio. Première moralité : l'être humain pouvait être fier, sa haute électronique résistait aux embruns, et ses nageoires en caoutchouc aux mordillements des squales.

Vinrent, pour Delage, les daurades coryphènes, familières des alizés ! Il faut savoir leur richesse en reflets et en métaphores, à ces *« poissons d'or »* chantés par Rimbaud. Devant la baleine du large, le marin se sent l'Achab de Melville, attiré et terrifié par cette figure luisante du hasard, rôdante, éternuante, aveugle ; que me veut-elle ? Le front en celluloïd et les bonds des dauphins ramènent les équipages à l'âge attendri des dessins animés. D'autres rencontres infantilisent davantage, à l'approche des côtes : les oiseaux « paille-en-queue », les bien nommés, qui plongent comme des pierres sur leurs proies, levant des nuées de poissons-volants contre les murs de houle.

La coryphène, elle, fait doucement cortège aux marins. Elle ne leur fausse pas compagnie après une dernière cabriole, comme le dauphin, que l'on craint d'avoir vexé. Elle s'attache. La nuit, son sillage allume des voies lactées. En cas de faim, elle se laisse prendre. Alors commencent, pour le pêcheur, de doux délires : honte d'avoir exécuté un frère en existence, un ami, d'avoir fait ternir en quelques secondes ses écailles scintillantes comme des sequins, d'avoir découvert la bille d'os qui bombe son front et lui tient lieu de calculateur de cap, d'avoir savouré sa succulence.

Car la coryphène n'est pas seulement un compagnon de route et un mets de roi. C'est un tremplin idéal pour les anthropomorphismes dont le solitaire déboussolé a besoin pour retrouver une signification à son exploit. Bombard donna à son voilier-laboratoire ce nom aux consonances de médicament.

Guy Delage s'est inquiété que ses daurades ne le quittent pour les plaisanciers croisés au large, ou de ne plus pouvoir les rabattre vers les filets des pêcheurs antillais. Les sparidés lui faisaient reprendre contact avec la jalousie, la mauvaise conscience et l'alibi humanitaire. Du sens revenait. La terre n'était plus loin.

L'envie de se sentir un absolu au centre du monde, même un philosophe de l'absurde comme Sartre l'éprouvait, et en voyait des signes dans sa vie de troufion météorologiste au cœur de l'Europe en guerre (*Carnets inédits 1939-1940*, Gallimard, en vente le 14 février). Le besoin de se bricoler un destin, appelons-le l'*effet coryphène*, n'est pas l'apanage de marins superstitieux, ou des candidats à la présidentielle.

Nous sommes tous des nageurs à bout de forces et de justifications.

Paris-Londres, les œillades d'Albion

Suite de la première page

La France s'est rapprochée peu à peu de l'Alliance atlantique (*« L'heure n'est plus à une réserve sourcilleuse »*, souligne Alain Juppé). La Grande-Bretagne, pour sa part, prône désormais, à l'instar des Etats-Unis, une défense européenne – pourvu qu'elle ne soit pas *« dictée »* par Bruxelles – et un renforcement des moyens d'action de l'Union de l'Europe occidentale (UEO).

Par sa décision, en novembre 1994, de ne plus participer à la surveillance de l'embargo sur les armes en Bosnie, l'Amérique a accéléré cette évolution. Pour la première fois, les Etats-Unis revenaient unilatéralement sur un engagement jugé crucial par leurs alliés européens. Londres dut admettre que ses intérêts et ceux de Washington pouvaient parfois diverger. Ce fut un nouveau coup dur pour la fameuse « relation spéciale » américano-britannique qui, vue d'outre-Atlantique, ne l'était déjà plus tout à fait. Aujourd'hui, il semble bien loin le temps où le premier ministre Harold Macmillan voulait que son pays se comporte envers les Etats-Unis en *« Athènes de la nouvelle Rome »*.

L'embellie franco-britannique correspond en outre à un souci commun de mieux « gérer » l'Europe et de refréner ses ardeurs bureaucratiques, deux thèmes qui ont beaucoup servi en France pendant la campagne référendaire sur le traité de Maastricht. Contributeurs nets au budget de l'Union, les deux pays veulent un meilleur contrôle des dépenses, qu'il s'agisse de l'aide à l'Afrique ou de l'argent qu'exigera l'élargissement vers l'Europe centrale. Quand John Major désire une *« Europe rentable »*, quand Douglas Hurd appelle l'Union à se débarrasser de son *« fatras réglementaire »*, *« comme le boxeur de ses kilos superflus à la veille d'un combat »*, leurs voeux rencontrent en France un écho moins assourdi qu'autrefois.

Dans la perspective de la conférence intergouvernementale de 1996, la réforme des institutions offre d'autres terrains d'entente. Paris et Londres souhaitent renforcer le contrôle politique du Conseil européen sur la Commission et celui des Parlements nationaux sur la législation communautaire, limiter au maximum les immixtions de Bruxelles dans la vie quotidienne des Européens (la fameuse « subsidiarité »), préserver la règle de l'unanimité en matière de politique étrangère et de sécurité, éviter une sur-représentation des petits pays dans les votes du Conseil en introduisant, par exemple, une double majorité (des Etats et des populations).

Voilà qui peut nourrir un flirt, mais ne suffit pas pour se mettre en ménage. Car, outre leurs anciennes querelles sur la politique agricole commune (que Londres veut voir profondément réformer), sur le commerce extérieur (jamais assez « libre-échangiste » aux yeux des Britanniques) ou sur le chapitre social (qui ne s'applique pas outre-Manche), les deux pays n'ont toujours pas la même vision de l'avenir du Vieux Continent.

La France s'est engagée à favoriser le passage à la monnaie unique dès 1997. La Grande-Bretagne s'y oppose. Le rééquilibrage de l'Union vers son pôle méditerranéen est jugé – Algérie oblige – plus urgent à Paris qu'à Londres. Français et Britanniques divergent sur la manière de coupler diplomatie et défense, nos voisins plaidant pour un lien aussi lâche que possible. L'inéluctable réforme liée aux futurs élargissements est une autre source de désaccord. Londres se contenterait d'un *« toilettage »* institutionnel, Paris veut un véritable *« pacte refondateur »*.

CHOISIR SON PARTENAIRE

Pour la France, être « au cœur de l'Europe » reste une nécessité. Pour la Grande-Bretagne, ce n'est qu'une option. L'Europe, vue de Londres, n'est pas une fin en soi, une œuvre qu'on juge sur ses propres mérites, mais un moyen pour atteindre, de temps à autre, des objectifs spécifiques. Otage d'une étroite majorité aux Communes, contraint de donner des gages aux députés « eurosceptiques », voire « europhobes », le premier ministre conservateur s'est replié sur une position minimaliste. D'où le sentiment que Londres se cramponne à sa vieille conception d'une Europe dévouée au sacro-saint libre marché, légiférant le moins possible, célébrant la concurrence et la flexibilité sociale. A quoi Alain Juppé répond : *« L'Europe n'est pas un club dans lequel on entre et on sort en fonction de ses convenances. C'est un ensemble de solidarités et de contraintes. »*

Pour avoir jadis reconnu, avec Palmerston, que *« seuls les intérêts sont permanents, pas les alliances »*, la Grande-Bretagne est toujours soupçonnée de rester fidèle à son ancestrale politique d'équilibre en Europe. En courtisant la France, ne cherche-t-elle pas d'abord à semer la zizanie dans le couple franco-allemand ballotté ces temps-ci par l'activisme fédéraliste de Bonn que Paris juge excessif ? Londres s'en défend. *« L'amitié franco-allemande profite à toute l'Europe »*, observe John Major. Et Douglas Hurd appelle de ses voeux une *« Europe polygame où l'on choisit son partenaire selon les domaines et les besoins »*. Il n'empêche. La France – et on le sait à Londres – reste, depuis la fin de la guerre froide, partagée entre deux craintes : celle d'un tête-à-tête avec une Allemagne trop puissante, celle d'une désaffection de l'Allemagne à nouveau tentée par la Mitteleuropa. La première crainte la rapproche de Londres, la seconde de Bonn. Tôt ou tard, Paris devra sans doute choisir : renforcer ou non l'Union et, avec elle, ses institutions. L'enjeu vaut bien quelques œillades.

Jean-Pierre Langellier

ACIER Edmond Alphandéry a annoncé, lundi 6 février, qu'il allait lancer la procédure du choix de la banque-conseil de l'Etat pour la privatisation du groupe sidérurgique Usinor-Sacilor. Le ministre a précisé que le lancement de cet appel d'offres *« ne préjugeait pas du calendrier de la privatisation d'Usinor-Sacilor »*. Les experts estiment néanmoins que cette opération pourrait se dérouler cet été. ● LE SIDÉRURGISTE prépare son changement d'actionnariat depuis longtemps. Après vingt ans de restructuration, le groupe est devenu le troisième sidérurgiste mondial. Il réclame une augmentation de capital pour réduire son endettement. ● LE GOUVERNEMENT a d'autre part annoncé que la vente des titres de la Seita s'effectuera au prix de 129 francs l'action pour les particuliers. Cette mise sur le marché rapportera 5,5 milliards de francs à l'Etat.

Le gouvernement annonce la privatisation d'Usinor-Sacilor

Le groupe sidérurgique, numéro trois mondial, a terminé son difficile redressement. Il entend s'internationaliser sans se diversifier hors de l'acier

AU TERME de vingt ans de restructuration, dont treize comme entreprise publique, Usinor-Sacilor a achevé sa mutation. Depuis des mois, le groupe sidérurgique, qui figure parmi la liste des entreprises privatisables, se prépare à changer de statut. *« L'Etat a sauvé la sidérurgie française. Désormais, il ne peut plus rien pour nous »*, constate Francis Mer, PDG du groupe. Au troisième rang de la sidérurgie internationale derrière Nippon Steel et le coréen Posco, le groupe vit désormais à l'heure mondiale, sans aucune protection étatique possible contre les à-coups du marché.

La conjoncture se prête à la privatisation. Après trois années de crise, le marché de l'acier, soutenu par la demande conjointe des Etats-Unis, de l'Europe mais aussi de la Chine, lui est redevenu favorable. Les capacités de production sont saturées, les prix sont élevés. *« Nous sommes entrés dans un cyle ascendant qui pourrait atteindre son plus haut à la fin de 1996 »*, affirme M. Mer. Alors que le groupe affichait des pertes de 5,4 milliards de francs en 1993, il attend pour l'exercice 1994 un bénéfice d'au moins 1 milliard pour un chiffre d'affaires de l'ordre de 80 milliards, en hausse de 5 % malgré les cessions intervenues au cours de l'année. Usinor-Sacilor, qui ne valait rien au moment du rapprochement des deux groupes Usinor et Sacilor, en 1986, est désormais estimé entre 20 et 27 milliards de francs.

Mais le groupe revient de loin. Au cours des huit années de son mandat, M. Mer n'a cessé de couper, de tailler, de redessiner le groupe. La Société métallurgie de Normandie (SMN) a été définitivement fermée en novembre 1993. Saarsthal, la filiale allemande reprise en 1987, a été cédée. Jones and Laughlin, numéro deux de l'inox aux Etats-Unis racheté au prix fort en 1990, a été remis partiellement sur le marché. Dans le même temps, un accord de coopération a été signé avec le luxembourgeois Arbed dans les produits longs. Une partie de l'activité négoce a été vendue. Les usines ont été modernisées et les effectifs laminés tous les ans.

Des manifestations monstres, des journées « ville morte » ont accompagné chaque annonce de plan de réduction d'emplois. Grâce aux différents dispositifs sociaux – et notamment la CGPS (Convention générale de protection sociale), qui a permis aux salariés de la sidérurgie de partir à cinquante ans pour les ouvriers et cinquante-cinq pour les cadres –, le groupe a tout de même maintenu son cap. En moins de dix ans, le nombre de salariés d'Usinor-Sacilor est passé de cent vingt mille à quarante mille alors que la production est restée égale. Le sauvetage de la sidérurgie, essentiellement en raison de l'accompagnement social, aura néanmoins coûté 100 milliards de francs en vingt ans au contribuable.

APPORT FINANCIER

« Les grandes opérations de restructuration sont finies. Nous avons épuisé les plus gros gisements de productivité », assure M. Mer. Plus de grande coupe à la hache. Mais cela ne signifie pas que le groupe en ait fini avec la recherche de productivité ni même avec son redressement. Souffrant d'un endettement de plus de 20 milliards de francs pour 21 milliards de fonds propres, il croule sous les frais financiers. Réduire cette surcharge impose de chercher toutes les sources d'économie possibles. Et de beaucoup compter sur l'excellente tenue du marché de l'acier. Pourtant, M. Mer soutient qu'*« une augmentation de capital est nécessaire »* pour présenter un bilan équilibré. Prévue au moment de la mise sur le marché du groupe sidérurgique, elle pourrait s'élever à 5 milliards de francs.

L'endettement serait alors quasi nul, et le groupe capable de mieux résister lors des inévitables baisses du marché. *« Nous devons raisonner dans un contexte de cycle »*, souligne M. Mer. A la différence du groupe allemand Thyssen – qui ne voit plus son avenir dans l'acier – ou de US Steel – qui s'est diversifié dans le pétrole –, Usinor-Sacilor ne veut pas s'engager dans d'autres activités qui lui permettraient de stabiliser ses résultats. *« Nous resterons uniquement dans l'acier »*, déclare au *Monde* le PDG du groupe.

Usinor-Sacilor ne semble pas non plus très tenté par des croissances externes. Après avoir été recalé lors de la reprise de l'italien Terni (acier inoxydable), le groupe fait partie d'un consortium candidat au rachat de l'italien ILP (produits plats), en cours de privatisation. Mais il ne vise qu'une participation très minoritaire. Pas d'autres projets en vue. L'expérience de la fin des années 80 a laissé trop de traces dans les esprits et dans les comptes pour être renouvelée. A l'époque, le groupe sidérurgique s'était lancé à la conquête de parts de marché et avait multiplié les acquisitions en Allemagne (Saarstahl, Dilling), en Italie (Alessio Turbi), aux Etats-Unis (Georges Town, J and L). Souvent financées à crédit, elles se sont révélées asphyxiantes quand le marché de l'acier s'est retourné. Plus prudent, M. Mer préfère aujourd'hui s'appuyer sur sa base industrielle existante et la développer.

Il est vrai qu'elle est fortifiée. Bénéficiant de bonnes techniques, capables de produire à des coûts très compétitifs, Usinor-Sacilor rivalise sans peine avec ses concurrents. Le groupe réalise déjà un, tiers de son chiffre d'affaires hors d'Europe. Dans l'acier inoxydable, sa filiale Ugine figure au premier rang mondial, avec 15,9 milliards de francs de chiffre d'affaires. Après avoir conquis l'Europe et les Etats-Unis, elle regarde maintenant vers l'Asie. Ugine a lancé une première expérience en Thaïlande, l'an dernier : avec l'aide de trois groupes privés thaïs, elle a créé Thainox et a construit une usine de laminage à froid. Après douze mois d'exploitation à peine, l'usine est à la limite de ses capacités – 60 000 tonnes annuels – et Usinor pense à les doubler.

FOS ET DUNKERQUE

Le groupe est tout aussi armé dans les produits plats, avec Sollac. Sa filiale a appris à développer des partenariats techniques avec ses clients. En quelques années, elle est devenue ainsi le premier fournisseur de l'automobile européenne. Mais elle a aussi conquis des marchés hors de l'Europe, sans avoir des centres de production sur place. *« Fos et Dunkerque, les usines au bord de l'eau, se révèlent de véritables atouts. Au départ dans les années 70, elles avaient été construites pour faciliter l'arrivée du minerai de fer. Aujourd'hui, elles nous permettent d'exporter l'acier par la mer. Dans certaines régions d'Amérique du Nord proches des cotes, nous arrivons à être plus compétitifs que certains sidérurgistes américains »*, explique M. Mer.

Unimétal, la filière d'Usinor-Sacilor spécialisée dans les aciers longs, le troisième pôle du groupe, est dans une situation plus complexe. Unimétal a supprimé des sites, changé de technique, s'est réorganisé. Ses produits à moindre valeur ajoutée éprouvent toujours des difficultés à s'imposer face aux productions de l'Europe de l'Est, voire des petits fours électriques italiens (Bresciani).

Pour poursuivre son internationalisation, développer encore la qualité de ses productions, Usinor-Sacilor sait qu'il lui faut aussi changer l'état d'esprit dans le groupe. Traumatisé par des années de restructuration, un grand nombre de salariés ont été tentés de baisser les bras et d'attendre le départ à cinquante ans. En 1990, M. Mer a donné un premier signal du changement, en annonçant la fin de la CGPS. Désormais, le groupe essaie de renforcer la formation et d'insuffler de nouvelles ambitions au personnel. Après avoir mesuré combien l'Etat était peu protecteur, une majorité des effectifs du groupe est prête à changer de statut. Avec sûrement, un gros *« pincement de cœur »*...

Martine Orange

Les comptes d'Usinor-Sacilor

en milliards de francs — 100, 90, 80, 70 — 1990, 91, 92, 93, 94* — 80 — *prévisions

en milliards de francs — 4, 2, 0, -2, -4, -6 — 1990, 91, 92, 93, 94* — 1

Source : Usinor-Sacilor

Après trois années de crise, le marché de l'acier redevient porteur. Le groupe sidérurgique renoue avec les bénéfices.

Attirer les investisseurs étrangers

La privatisation d'Usinor-Sacilor ne devrait pas bousculer les alliances que le groupe a nouées depuis quelques années. Le Crédit lyonnais, premier banquier du groupe, qui avait pris 20 % du capital d'Usinor-Sacilor en 1991, devrait figurer dans le futur tour de table du groupe sidérurgique. Il diminuerait, toutefois, sa participation jugée trop élevée par Jean Peyrelevade. Les autres noms du groupement d'actionnaires stables devraient être choisis par le gouvernement. Francis Mer n'estime pas vital d'avoir un « noyau dur » très important. En revanche, le PDG d'Usinor-Sacilor aimerait bien attirer des investisseurs étrangers. A terme, il n'exclut pas que le groupe sidérurgique soit coté à New York, afin de bien marquer son internationalisation.

COMMENTAIRE

MERCI M. MAUROY !

Quelle jubilation pour Edmond Alphandéry d'annoncer, le 6 février, la mise en route de la mécanique de privatisation du groupe sidérurgique Usinor-Sacilor ! Mais le ministre de l'économie a la mémoire courte. Si le gouvernement se réjouit aujourd'hui d'envisager, pour au moins une vingtaine de milliards de francs, la vente d'un groupe hier moribond, il peut en remercier la gauche. Et tout spécialement Pierre Mauroy, premier ministre qui endossa la responsabilité du plan acier de 1984.

Révision déchirante des précédents plans de 1978 et de 1982, aux perspectives bien trop optimistes, mais aux conséquences sociales déjà douloureuses, la décision de M. Mauroy ouvrait la voie au sauvetage de la sidérurgie française déficitaire depuis dix ans. Au prix fort : 80 000 salariés sacrifiés en dix ans, plusieurs dizaines de milliards de francs injectés par l'Etat qui porteront à une centaine de milliards la facture payée depuis 1974 par la collectivité. Sans compter les électeurs perdus par la gauche dans les bassins lorrains et du Nord...

Au passage, M. Alphandéry oublie aussi que son annonce n'engage que lui-même. Ce ne serait pas la première fois. Le ministre a déjà ainsi prédit l'instauration des fonds de pension et une grande réforme de la Caisse des dépôts et consignations. Deux projets enterrés. Par ailleurs, les AGF ont fait l'objet à deux reprises d'une annonce de privatisation... Sans suite. L'engagement sur Usinor est d'autant plus aléatoire qu'il se situe à quelques semaines de l'élection présidentielle.

Quelle que soit l'issue du scrutin, le vainqueur aura bien besoin des recettes de la privatisation pour combler une partie du déficit budgétaire de cette année. Les milliards d'Usinor-Sacilor s'ajouteront à ceux de Renault ou même de Bull, pour boucler les 55 milliards de francs de privatisation inscrits pour la loi de finances de 1995. La gauche restructure, la droite engrange. Merci, M. Mauroy !

Claire Blandin

La vente de la Seita rapportera 5,5 milliards de francs à l'Etat

A 129 francs l'action, le gouvernement opte pour une privatisation à petit prix du fabricant de cigarettes

LA RÉUSSITE par le petit prix, telle est la stratégie adoptée par le ministre des finances, Edmond Alphandéry, en fixant le 6 février, à 129 francs, la vente de l'action Seita au public. Jusqu'au 14 février, les particuliers pourront acheter au moins 13,3 millions de titres de la firme de cigarettes soit plus d'un quart de son capital, le reste étant réparti entre les institutionnels, le groupe d'actionnaires stables (GAS), les buralistes (3 %), les salariés de l'entreprise (6 %), l'Etat en conservant 10 %.

Si la demande est forte, le nombre de titres proposé aux petits porteurs pourra être augmenté par un prélèvement allant jusqu'à 20 % sur la tranche institutionnelle. Les actions peuvent être payées soit en numéraire soit avec des titres de l'emprunt Balladur, comme lors des précédentes privatisations. En cas de paiement avec l'emprunt, la valeur de reprise retenue pour ce titre obligataire est de 103,67 francs, coupon couru inclus. Dans les deux cas, les particuliers bénéficient d'une priorité allant jusqu'à 60 actions par personne.

Comme l'attendaient de nombreux analystes, le prix annoncé par Edmond Alphandéry se situe dans le bas de la fourchette (126-134 francs) évoquée lors du préplacement (*Le Monde* du 27 janvier). Deux raisons sont invoquées dans les milieux boursiers : l'instabilité de la Bourse et surtout l'impératif de bien démarrer les privatisations de 1995.

Pour cette opération de taille modeste qui rapportera près de 5,5 milliards de francs à l'Etat, deux critères sont mis en avant : le « rendement » de la valeur et le niveau attractif de l'action. A 129 francs, le rendement du titre – c'est-à-dire le rapport du dividende sur le cours de Bourse – dépasse les 4 %. Quant au PER (price earning ratio) – rapport entre le bénéfice net par titre et le cours de l'action –, il se situe pour les résultats 1994 à 10,2, niveau légèrement inférieur à la moyenne de 11,9 relevé dans l'industrie du tabac.

Si le placement auprès des investisseurs institutionnels a déjà été sursouscrit sept fois, il est encore trop tôt pour connaître l'intérêt des particuliers. Mais le résultat espéré est très faible comparé aux autres opérations, comme Renault, l'UAP ou Elf, qui ont oscillé, selon les cas, entre 1 et 3 millions d'actionnaires. *« Avec 200.000 à 250.000 souscripteurs, nous serons très contents »*, entend-on au ministère des finances où ce placement est comparé, en nombre de personnes concernées, à celui du Crédit local de France. Du fait de la loi Evin, l'absence de publicité pour les marques Gitanes et Gauloises réduit d'autant l'impact auprès du grand public. Le slogan *« Seita c'est le moment, avancez avec nous »*, conçu dans ces conditions restrictives, n'est pas des plus incitatifs...

De fait, dans les résaux bancaires, aucun engouement particulier n'a été décelé. *« Ce n'est pas le rush, loin de là, mais ça ne se passe pas si mal que cela. J'ai le sentiment que les acheteurs sont des habitués des placements*, observe un banquier. *Ce sont des personnes d'un certain âge, fortunées, s'intéressant aux marchés, qui souscrivent régulièrement aux privatisations. »*

Quant à la campagne antitabac menée pour dissuader d'investir, elle fait plutôt sourire les financiers : *« Fumeur ou non, quand il s'agit d'argent, ces considérations n'entrent pas en ligne de compte. Seul l'intérêt du placement prime et chacun veille à ce qu'il ne parte pas en fumée. »* D'ailleurs, l'entrée dans le GAS de la Société suisse d'assurances générales sur la vie humaine est riche de symbole...

Dominique Gallois

Le groupe d'actionnaires stables

Le groupe d'actionnaires stables de la Seita qui détiendra 25 % du capital comprend dix acteurs. Par ordre d'importance figurent les deux banques conseils pour la privatisation : le CCF et la Société générale, avec chacun 5 %. Puis le groupe Jacques Lejeune, spécialisé dans la distribution de papier avec 4 %. Viennent ensuite la Française des jeux (2,5 %), Barry, filiale du groupe Vernes spécialisée dans la chocolaterie (1,5 %), et BIC (1,5 %) qui pourraient tous développer des synergies avec le réseau de distribution de la Seita. Parmi les autres financiers, on note la Compagnie de navigation mixte (1,5 %), Prestinval, du groupe Edouard Stern (1,5 %) et la Société suisse d'assurances générales sur la vie humaine (1 %).

Comme prévu, le groupe Bolloré, partenaire de la Seita en Afrique, est dans le tour de table via la Compagnie Saint-Gabriel, à hauteur de 1,5 %. Tous ces actionnaires ont payé l'action de la Seita 135,66 francs contre 133 francs pour les investisseurs institutionnels.

Pour se redresser, Adidas marche sur les traces de Nike et de Reebok

La societé joue, comme ses concurrentes, sur les délocalisations

La firme aux trois bandes a adopté les recettes marketing de ses concurrents. Comme eux, elle fait fabriquer huit chaussures sur dix en Asie. Mais, avec une rentabilité trois fois plus faible et des recettes deux fois moindres, Adidas a pris du retard. Le prochain match se jouera sur l'image de la marque auprès des jeunes.

MUNICH
de notre envoyé spécial

Après les années « galères », Adidas AG marche désormais sur les traces... de Nike et de Reebok. La célèbre firme d'articles de sport, fondée en 1948 par l'allemand Horst Dassler, chausse, désormais, les bottes de ses deux grandes concurrentes américaines et en adopte, du mode de production au marketing, toutes les recettes. *« Il n'y a que les idiots qui ne copient pas »*, avouait, sans fausse honte, lundi 6 février, Louis-Robert Dreyfus, président du directoire depuis février 1993.

Les résultats sont là, avec des ventes consolidées en hausse de 22 % en 1994, à 3,2 milliards de deutschemarks (10,8 milliards de francs), et un bénéfice imposable de 150 millions de deutschemarks (510 millions de francs). L'endettement a été ramené à 290 millions de deutschemarks pour 400 millions de fonds propres.

Comme Nike et Reebok, Adidas ne fabrique plus désormais que 3 % des chaussures de sport qu'il vend, sa production se faisant désormais à 85 % en Asie. *« Nous y avons les mêmes trois fournisseurs que nos concurrents »*, reconnaît Louis-Robert Dreyfus, qui estime en avoir fini, aujourd'hui, avec les restructurations, notamment en France où les dernières unités de fabrication ont été cédées à leurs managements. *« La production des produits textiles reviendra peut-être en Europe, pour les besoins du réassort. Mais pas celle des chaussures »*, dit-il.

Autant d'économies sur la production – le groupe n'emploie plus que 5 000 personnes – qui serviront à financer les campagnes de promotion. En 1994, Adidas a visé les 14-18 ans, une tranche d'âge dont Nike et Reebok l'avaient largement évincé. Cette année, la firme aux trois bandes signe un retour à l'*« authentique »* et à cette image sportive qui a longtemps fait son succès.

Les Jeux olympiques sont appelés à la rescousse, avec d'anciens champions enrôlés pour des spots, comme le Tchèque Emil Zatopek. Les vedettes du football ne seront pas oubliées : Franz Beckenbauer, le *« Kaiser »* du ballon rond, vient de signer un nouveau contrat record de 20 millions de marks (68 millions de francs) pour représenter la firme jusqu'en 2005.

Il est vrai que les concurents ne sont pas en reste. Nike, surtout, qui vient ainsi de s'offrir le joueur de tennis Pete Sampras pour 13 millions de dollars (70 millions de francs) et, surtout, la nouvelle étoile du tennis mondial, Mary Pierce, qu'Adidas a laissé partir... il y a tout juste un an. La leçon, semble-t-il, a porté. Pour coller à des marchés changeants, le groupe dispose désormais de deux centres de recherche marketing, l'un à Portland aux Etats-Unis, récemment étoffé de transfuges de Nike et de Reebok, l'autre au siège européen du groupe, à Herzogenaurach, en Bavière.

Les équipes dirigeantes ont été largement renouvelées – *« à 95 % »*, dit un cadre du groupe. Louis-Robert Dreyfus s'est ainsi entouré de cadres de vingt-trois nationalités, quand Herzogenaurach n'en comptait que deux – Allemands et Français – à son arrivée à la tête de la société en 1993.

Incontestable, le redressement d'Adidas n'est pourtant qu'entamé. Leader mondial dans les années 70-80, il est aujourd'hui largement distancé, en taille et, surtout, en rentabilité par ses deux concurrents. En taille, puisque Nike et Reebok réalisent respectivement 20 et 17 milliards de francs de chiffre d'affaire – près de deux fois le géant allemand.

En profitabilité, puisque *« le meilleur de nos concurrents réalise une marge de 12 % quand celle d'Adidas, en progrès pourtant, atteint 4,5 % avant impôt seulement »*, reconnaît Louis-Robert Dreyfus. *« Nous irons en Bourse quand notre marge atteindra les 10 % »*, promet-il. Le président du directoire de la firme aux trois bandes donne une date : 1996. Un pari qui tient du sprint.

Pierre-Angel Gay

Le retrait du Crédit lyonnais

C'est avec l'aide du Crédit lyonnais, des AGF et des frères Saatchi que Robert-Louis Dreyfus avait pris le contrôle d'Adidas en février 1993. Fin décembre 1994, il faisait jouer son droit de préemption et recomposait entièrement le tour de table de la firme aux trois bandes, David Bromilow, éditeur à Hongkong, devenant le premier actionnaire avec 45,5 % des parts de la Sogedim (holding détenant 95,9 % d'Adidas International), devant Robert-Louis Dreyfus et Christian Tourres (24,9 % chacun), et deux américains (4,7 % à eux deux). Le Crédit lyonnais devrait leur vendre, avant le 15 mars, les 4,1 % qu'il détient encore, en direct, dans Adidas.

Air Inter rend public son projet d'entreprise

600 emplois devraient être supprimés avant deux ans.

Pour se préparer à l'ouverture du ciel européen en avril 1997, Air Inter se fixe des orientations pour améliorer sa compétitivité et organiser une fusion des activités avec les dessertes européennes d'Air France. Les conditions de travail du personnel navigant devraient se rapprocher de celles d'Air France.

AIR INTER va serrer les boulons. Son PDG, Michel Bernard, devrait présenter, mercredi 8 et jeudi 9 février, un projet d'entreprise sur trois ans, à l'occasion d'une convention à Montpellier réunissant huit cents cadres de la compagnie. L'objectif est d'aborder avril 1997 dans les meilleures conditions de compétitivité possibles. A cette date, Air Inter va prendre de plein front la concurrence et devra fusionner avec les activités européennes d'Air France.

En matière de résultats financiers, la compagnie intérieure est en mesure de donner l'exemple à Air France dont les activités européennes ont enregistré des pertes de l'ordre de 1 milliard de francs en 1993. Après quatre ans de pertes, Air Inter est revenue à l'équilibre en 1994. Des chiffres qui pourraient être meilleures encore si la compagnie amortissait ses avions sur quinze ans (comme Air France) et non sur huit. Toutefois, seul le report de l'arrivée de la concurrence sur Marseille et Toulouse, lui a permis de présenter des résultats positifs. Air Liberté et AOM ne sont arrivées sur ces destinations qu'en janvier alors qu'elles étaient attendues trois mois plus tôt.

La fin de son monopole pousse Air Inter à adopter une gestion plus combative. Si elle ne fait rien, l'entreprise perdra 550 millions de francs cette année, 770 millions l'an prochain et 900 millions de francs en 1997, pronostiquait déjà en novembre, son PDG. Il préconisait une série de mesures pour économiser de l'ordre de 900 millions de francs en 1997. Le plan d'entreprise apporte des précisions.

Quelque six cents emplois (sur 10 450 à la fin de l'année 1994) devraient être supprimés sur deux ans, sans licenciements « secs ». La compagnie devrait simplifier ses structures, alléger le secteur administratif au profit des activités de terrain. Il est fort probable que le personnel navigant (technique et commercial) soit amené à modifier ses règles de travail en se rapprochant de celles effectuées par le personnel d'Air France. L'organisation du travail dans les « escales » (opérations au sol comme les opérations commerciales, d'enregistrement, ou d'assistance mécanique des avions) devrait aussi être revu.

En revanche, la montée en puissance d'Air Inter sur l'Europe annoncée par Christian Blanc en septembre dernier, apparaît fort timide. Air Inter n'a pas obtenu la nouvelle ligne Orly-Francfort. Sur Orly-Madrid depuis novembre, elle doit pratiquer des prix sensiblement identiques à ceux d'Air France au départ de Roissy. Pour le programme d'été 1995, Orly-Lisbonne devrait faire son apparition mais au rythme d'une seule rotation par jour, Orly-Amsterdam au rythme de deux rotations et, enfin, Bordeaux-Londres (Gatwick et non Heathrow) – d'un intérêt limité. Sur Marseille et Toulouse, Air Inter augmentera ses fréquences en utilisant de plus petits avions. Première limite de la péréquation, elle abandonnera Roissy-Rennes.

Sur la question du rapprochement avec les activités européennes d'Air France, la situation reste confuse. Les précisions ne seront pas apportées avant le mois de juin, date à laquelle quatre groupes de travail devraient rendre leurs conclusions. Faute de consensus, certains syndicats craignent que les dirigeants ne dénoncent les accords collectifs. Au sein des deux entreprises, les débats vont bon train pour savoir qui mènera la fusion et qui prendra le pas sur l'autre. Il faut une compagnie européenne *« à partir de et développée par Air Inter »*, plaide le Syndicat national des pilotes de ligne (SNPL) de cette dernière. *Il ne s'agit pas de prendre à Air France son réseau mais de créer une entité plus performante et plus réactive »*. Certains craignent qu'Air France soit privilégiée. Il fallait sortir d'un *« affrontement à la gauloise »* entre les deux compagnies et faire jouer les *« complémentarités possibles »* au sein du groupe, insistent ses dirigeants. *« Il y a une dynamique en cours*, notait Christian Blanc, qui préside à la fois la holding et la compagnie Air France, le 22 janvier. *Mais nous allons recontrer des problèmes sur les statuts des personnels, les systèmes d'informatisation et de fidélisation, les politiques commerciales, et, d'une façon générale, sur les questions de stratégie du groupe en temps que tel. Etant entendu que chacun a bien compris que la stratégie d'Air France et d'Air Inter se déciderait au niveau de la société holding. »*

Pour l'heure, les questions restent en suspens, car tout rapprochement se heurte à la Commission de Bruxelles. En donnant son feu vert à l'octroi de 20 milliards de francs à Air France, la Commission a posé une condition : l'étanchéité financière entre les deux entreprises... jusqu'au 1er janvier 1997.

Martine Laronche



COMMUNICATION

Christian Dauriac obtient la suspension de « Décryptages »

L'ÉMISSION « DÉCRYPTAGES » qui devait être diffusée mardi 7 février, sur France 3, a dû être déprogrammée. L'avocat du créateur de cette émission consacrée aux médias, Christian Dauriac, ancien directeur de la station régionale de Paris-Ile-de-France-Centre, a procédé à une « sommation interpellative » auprès de la direction de la chaîne, au nom du droit moral de l'auteur. La direction a préféré annuler la diffusion de l'émission, plutôt que d'être accusée de « contrefaçon ». Christian Dauriac, producteur et rédacteur en chef de « Décryptages », avait perdu la responsabilité de son émission le 25 janvier. Le directeur régional de France 3 - Paris-Ile-de-France-Centre, Jean-Pierre Lannes, avait alors évoqué une *« réorganisation »* (*Le Monde* du 27 janvier).

■ **GRANDE-BRETAGNE : British Sky Broadcasting (BSkyB)**, bouquet britannique de télévisions par satellite, propriété du groupe News Corp. dirigé par Rupert Murdoch, vient d'annoncer la démission de son président, Franck Barlow, remplacé par Gerry Robinson, qui occupait auparavant la fonction d'administrateur. Franck Barlow, directeur général du groupe Pearson, propriétaire du *Financial Times* et des *Echos*, présidait BSkyB depuis 1991.

La rédaction de France 2 s'inquiète du rôle de son président

La préparation des émissions politiques de la chaîne publique provoque un malaise

LE MERCREDI 11 JANVIER, Jean-Pierre Elkabbach, président de France Télévision, présentait ses voeux aux salariés de France 2 et France 3 et, avec le lyrisme qu'on lui connaît, il appelait les journalistes des deux chaînes publiques à être *« irréprochables »* à l'approche de l'élection présidentielle. *« Rigueur, indépendance, pluralisme, la télévision publique est la télévision de tous »*, affirmait Jean-Pierre Elkabbach. *« Notre chance de télévision publique, c'est de ne pas obéir à des intérêts mais à des principes. Eh bien, montrons ce que cela peut signifier, nous serons irréprochables »*.

Vingt jours plus tard, mercredi 1er février, le Syndicat national des journalistes (SNJ, autonome) et la CFDT de France 2 publiaient un communiqué intitulé « Défiance ! » dans lequel on pouvait lire : *« Refus du dialogue, autoritarisme exacerbé de certains responsables, rédaction à deux vitesses... Quand la direction de l'information de France 2 consentira-t-elle à reconnaître le malaise qui grandit de jour en jour ? »*

Sans entrer vraiment dans le détail, le SNJ et la CFDT laissaient entendre qu'à l'approche de la présidentielle un divorce naissait entre la rédaction et la direction de la chaîne. *« Les journaux de 20 heures sont réduits à la portion congrue pour cause d'invités politiques, on fait des émissions spéciales au nom de la rédaction alors que celle-ci n'a pas eu son mot à dire. C'est le fait du prince. »*

Vendredi 3 février, la Société des journalistes (SDJ) de France 2 montait à l'assaut d'un *« dysfonctionnement grave »* et précis de l'information. Dans un communiqué intitulé « Dérapages », la SDJ mettait en cause l'émission « La France en direct » dont l'invité était Nicolas Sarkozy, ministre du budget, chargé de la communication. Au lieu d'être conçue avenue Montaigne, siège de la rédaction, cette émission *« a été préparée pour une large part avenue d'Iéna »* (siège de la présidence de France Télévision), *« sous le contrôle direct de la présidence »*. *« Ces faits traduisent un dysfonctionnement grave de l'information sur France 2 »*, affirme la SDJ.

Lundi 6 février, celle-ci appelait la rédaction à une assemblée générale. Les journalistes de France 2 ont vivement fait savoir qu'ils n'entendaient pas être marginalisés dans l'organisation de l'information sur l'élection présidentielle. Jean-Luc Mano, directeur de l'information, qui a tenu à participer à la réunion, a écouté les doléances, donné des explications et s'est engagé *« à ce que les problèmes posés ne se reposent plus »*.

La direction de l'information a toutefois justifié ce transfert de « La France en direct » vers la présidence commune par le fait que la cellule spéciale mise en place pour organiser cette première émission politique avec Nicolas Sarkozy n'avait semble-t-il pas été capable de fournir au ministre un certain nombre d'indications de base : les sujets abordés, le fil conducteur du programme, etc. Le cabinet du ministre s'en étant ouvert à Jean-Pierre Elkabbach, celui-ci a donc choisi de prendre les choses en main. Selon un journaliste présent à l'assemblée générale, *« Jean-Luc Mano a reconnu qu'une plus grande vigilance s'imposait pour éviter des dysfonctionnements ; que des procédures plus efficaces devaient être mises en place et qu'une plus grande implication de la rédaction était nécessaire. »*

Certains journalistes de France 2 estimaient toutefois qu'il était *« disproportionné »* de parler de *« défiance »* de la rédaction vis-à-vis de M. Elkabbach. *« Il y avait une émotion légitime à propos d'une émission particulière et de certaines émissions spéciales qu'on n'avait pas vues venir. Mais des explications ont eu lieu et le train semble avoir été remis sur les rails. »*

Yves Mamou

Dominique Bromberger quitte TF 1

Présentateur du journal télévisé en remplacement de Patrick Poivre d'Arvor et directeur délégué des opérations spéciales de TF 1, Dominique Bromberger a annoncé, lundi 6 février, son départ de la chaîne *« en accord avec la présidence et la direction de l'information »*. La démission du présentateur fait suite à la décision de la direction de TF 1 de choisir Jean-Claude Narcy pour remplacer Patrick Poivre d'Arvor, au journal de 20 heures, pour la durée du procès de Pierre Botton, gendre du maire de Lyon, Michel Noir, qui s'ouvre lundi 13 février.

Dominique Bromberger, spécialiste de politique étrangère, était à TF 1 depuis vingt ans. Il ne dissimulait plus, ces derniers temps, avoir quelques difficultés à se faire entendre. Pour expliquer son départ, le présentateur a laissé entendre que TF 1 ne lui faisait plus de propositions. Son émission « Décision secrète » ne devrait pas survivre à son départ, même si deux numéros sont déjà enregistrés.

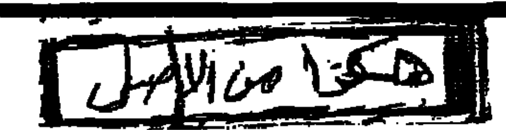
La grève de l'AFP tire à sa fin

L'INTERSYNDICALE (CGT, CFDT, FO et CFTC) des employés de l'Agence France-Presse (AFP), en grève depuis mercredi 25 janvier, devait se prononcer sur la reprise du travail dans la matinée du mardi 7 février. Après une ultime journée de négociations, lundi 6 février, l'intersyndicale représentant les 194 employés de l'agence, qui réclamait une augmentation salariale uniforme de 1 200 francs, a accepté des augmentations de salaires par « paliers dégressifs » applicables le 1er février : 400 francs pour les plus bas salaires (ces derniers sont de l'ordre de 9 000 francs bruts mensuels) et de 300 francs à 150 francs pour les autres.

L'enveloppe consacrée par l'entreprise à ces augmentations représente 800 000 francs. La première demande des syndicats l'aurait portée à 5,4 millions de francs, ce qui aurait mis en péril les finances de l'agence, selon la direction. Parallèlement à ces mesures salariales, des négociations s'ouvriront qui devraient permettre aux employés d'accéder à de nouvelles qualifications. Ces négociations doivent aboutir le 1er septembre.

Les journalistes qui s'étaient joints par solidarité à ce mouvement de grève, jeudi 2 février – ce qui a empêché la diffusion de dépêches sur le « fil » France de l'AFP –, ont décidé de reprendre le travail lundi 6 février.

Selon un délégué syndical, cette grève des employés de l'agence – troisième mouvement social depuis l'automne 1994 – prend valeur de symbole, puisqu'elle *« préserve le principe selon lequel un mouvement peut aboutir à un résultat collectif, alors que la direction de l'agence prône l'individualisation des mesures salariales »*.



La campagne électorale complique le sauvetage du Crédit lyonnais

Le Trésor et les dirigeants de la banque publique se sont mis d'accord sur la nécessité d'un soutien massif et sur l'ampleur des provisions, qui devraient dépasser 30 milliards de francs

Les pouvoirs publics devraient annoncer avant la fin du mois de février les modalités d'un nouveau plan du sauvetage du Crédit lyonnais, le deuxième en moins d'un an. L'exercice est difficile puisqu'il faudra à la fois éviter des distorsions de concurrence, les reproches de la Commission européenne, préserver l'intérêt du contribuable et, pour finir, s'assurer que le Crédit lyonnais est cette fois remis définitivement à flot. Et tout cela dans le contexte de la campagne électorale pour l'élection présidentielle du mois de mai, qui pourrait être propice aux polémiques. Compte tenu de l'enjeu, l'arbitrage final devrait être rendu à Matignon – qui va devoir doser entre les efforts nouveaux réclamés à la banque publique en contrepartie de son sauvetage et la nécessité de lui assurer un retour à la rentabilité dès cette année. Quant au contribuable, sollicité une nouvelle fois, il lui faudra attendre plusieurs années et la privatisation de la banque publique avant de mesurer le coût exact de « l'affaire » Crédit lyonnais.

LA CAUSE EST ENTENDUE. Après être venu au secours du Crédit lyonnais, une première fois en mars 1994, les pouvoirs publics devraient annoncer avant la fin du mois de février un nouveau plan de sauvetage. S'il ne s'agit pas d'une surprise depuis l'annonce fin septembre 1994 (*Le Monde* du 29 septembre 1994) d'une perte de 4,5 milliards de francs au premier semestre de 1994 par la banque publique, l'exercice n'en est pas moins redoutable. Il s'assimile à la quadrature du cercle. Il va s'agir à la fois de ne pas s'exposer aux foudres des autres banques et de Bruxelles, de défendre l'intérêt du contribuable et, pour finir, de rendre le Lyonnais viable une bonne fois pour toutes. Tout cela dans un contexte de campagne pour l'élection présidentielle.

En tout cas et même si elle est plus ou moins masquée par des artifices techniques, l'addition pour l'Etat, c'est-à-dire pour le contribuable, devrait au moins doubler. Après les 24 milliards de francs apportés en 1994 sous forme de garanties sur des créances et de recapitalisation, l'engagement de l'Etat devrait dépasser cette fois les 30 milliards de francs. Une somme dont le Trésor, le ministre de l'économie Edmond Alphandéry et la commission bancaire ne voulaient pas entendre parler il y a encore deux mois, la jugeant exorbitante. Mais aujourd'hui la tension est retombée entre, d'un côté, le Crédit lyonnais et notamment son président Jean Peyrelevade et, de l'autre, le ministère de Bercy. L'actionnaire et les dirigeants de la banque font le même diagnostic sur la profondeur du trou et se sont mis d'accord sur le montage financier à réaliser pour le combler. C'est-à-dire sur un système qui privilégie la sortie d'actifs du bilan du Crédit lyonnais avec une garantie de l'Etat sur les pertes à venir.

C'EST LA PREMIÈRE FOIS QUE JE PAIE DES AGIOS SUR UN COMPTE QUE JE N'AI PAS.

PESSIN

CONTREPARTIES

Mais le temps presse, pour des raisons à la fois financières et politiques. Le Crédit lyonnais reste fragile (*Le Monde* du 20 janvier) et doit impérativement fournir à la fin mars des comptes 1994 enfin apurés de risques minimisés dans le passé. Si le coût de l'opération pour le contribuable est une donnée essentielle, le gouvernement doit aussi tenir compte d'un « coût » électoral. L'importance des sommes en jeu pourrait réveiller la polémique sur les fautes des anciens dirigeants et du système. Une relance du débat sur l'irresponsabilité des élites et de la haute administration ne serait pas du goût du premier ministre.

Les fuites plus ou moins orchestrées depuis quelques semaines, qui mêlent allègrement des chiffres de 100 milliards de francs – qui pourraient être ceux de la masse des actifs sortis du bilan du Lyonnais – aux 30 ou 40 milliards de francs de garanties nouvelles accordées par l'Etat, visent à préparer l'opinion. De toute façon, le ministère de l'économie ne manque pas d'outils techniques pour étaler dans le temps le coût des créances que l'Etat prend à sa charge. Il peut même se refuser à en mesurer immédiatement le prix et décider de le faire dans cinq ans. Les pouvoirs publics ont également la possibilité d'inscrire ce sauvetage dans la perspective d'une privatisation du Crédit lyonnais qui permettra au contribuable d'espérer retrouver au moins une partie de son « *investissement* ».

Le gouvernement doit naviguer entre deux écueils. Ne pas donner le sentiment de consacrer des sommes considérables au renflouement du Lyonnais sans s'assurer que cette fois sera bien la dernière et sans exiger des contreparties spectaculaires ou symboliques de la banque. Mais il faut également tenir la promesse faite par Edouard Balladur pour convaincre, en novembre 1993, Jean Peyrelevade de prendre la présidence du Lyonnais, celle de laisser l'outil d'exploitation bancaire intact. Sinon, Jean Peyrelevade, qui avait déjà mis sa démission dans la balance en mars 1994 pour obtenir de Matignon ce que lui refusait Bercy, pourrait récidiver. Et dans l'hypothèse d'un départ spectaculaire de M. Peyrelevade, le scandale que le gouvernement cherche à empêcher serait cette fois inévitable. Un chantage implicite qui fait sortir de ses gonds M. Alphandéry.

REMOTIVER

De toute façon, compte tenu de l'enjeu, l'arbitrage final devrait être rendu à Matignon. Il subsiste aujourd'hui trois points de désaccords entre les dirigeants du Lyonnais et le Trésor. Ils portent sur le niveau des pertes à afficher en 1994, sur la prise en charge du coût de portage des actifs risqués garantis par l'Etat et sur l'ampleur des cessions, notamment au sein de son réseau bancaire européen, que le Crédit lyonnais doit réaliser.

Il s'agit à chaque fois de différends dont les enjeux sont lourdement symboliques. Jean Peyrelevade avait annoncé en septembre que les pertes de 1994 ne seraient pas supérieures à celles de 1993 (6,9 milliards de francs). Si le déficit s'avérait finalement supérieur, il soulignerait l'extrême difficulté de la situation de la banque et l'urgence du nouveau sauvetage. La vente d'une des grandes banques du réseau européen constitué à grands frais par le Lyonnais serait perçue comme un geste de bonne volonté des dirigeants du Lyonnais et comme un moyen pour le gouvernement d'apaiser la rancœur des autres banques. Au bout du compte, le contribuable pourra-t-il se sentir floué ? Pour ses détracteurs, Jean Peyrelevade met à profit le contexte politique et le passé sulfureux de certaines filiales de la banque pour forcer la main des pouvoirs publics et accélérer le « nettoyage » des comptes. Finalement, il se retrouvera à la tête d'une « bonne » banque qu'il aura sauvée et l'Etat aura à sa charge la « mauvaise » banque. L'ancien président de Suez et de l'UAP, privatisés sans lui en octobre 1987 et en avril 1994, espère bien se rendre suffisamment incontournable pour ne plus laisser échapper une occasion. Mais il lui restera encore à réussir dans les prochains mois le plus dur, remotiver une maison traumatisée, et, plus difficile encore, à restaurer une image déplorable en France et à l'étranger.

En agissant ainsi M. Peyrelevade va-t-il à l'encontre de l'intérêt de son actionnaire ? Il est impossible de se prononcer aujourd'hui et d'affirmer par exemple que l'Etat aurait mieux fait de mettre en vente au plus offrant la première banque française. Il faudra attendre quelques années, la privatisation du Crédit lyonnais et le coût exact des garanties finalement accordées par l'Etat pour faire les comptes. En attendant, on pourra s'interroger une nouvelle fois sur les différents responsables de ce gigantesque gâchis d'argent public.

Eric Leser

Des cessions en chaîne

Le Crédit lyonnais révise à la hausse son programme de désinvestissements, qui devrait se poursuivre en 1995 et même en 1996. Il pourrait céder pour quelque 15 milliards de francs d'actifs cette année, dont les salles de cinéma MGM en Europe. En 1994, la banque a cédé pour 12 milliards de francs d'actifs (ses parts dans la FNAC notamment), qui représentaient dans ses livres une valeur comptable de 9,9 milliards de francs.

Altus Finance, la filiale la plus controversée du Lyonnais

La gestion du « Mozart de la finance » est remise en cause

PORTÉ AU PINACLE par Alain Gomez, patron de Thomson, puis par Jean-Yves Haberer, qui l'a surnommé le « *Mozart de la finance* », Jean-François Hénin, ancien directeur général d'Altus Finance, doit affronter aujourd'hui la réalité de son bilan. Il doit expliquer les avantages étonnants consentis par Altus à des apporteurs d'affaires dans un certain nombre de prises de participations à risque. L'existence de la société Pacifico, détenue depuis 1987 par sa femme et lui-même et qui abrite son patrimoine personnel, jette par ailleurs une ombre sur l'image convenue de ce catholique pratiquant. Il est président depuis 1994 de Eaux et Electricité de Madagascar.

Lorsqu'en 1990, le Crédit lyonnais rachète à Thomson-CSF la société Altus Finance, il s'agit essentiellement pour la banque d'augmenter ses fonds propres. Pour Jean-Yves Haberer, alors aux commandes, il s'agit également d'hériter d'une structure pilotée par un homme qui, depuis 1986, réalise avec succès des opérations de couverture de taux et de changes. Alain Gomez lui prédit de beaux jours. Au point qu'Altus Finance débute avec un objectif de 1 milliard de francs de résultats par an avant une montée en puissance régulière. Comme chez Thomson, le contrat de Jean-François Hénin prévoit un intéressement à ces résultats (on parle de 0,5 %).

La mission assignée à Altus est, selon les termes de Jean-Yves Haberer, de faire ce que le Crédit lyonnais ne sait, ne veut ou ne peut pas faire. Outre les activités de change qui sont jusqu'à présent la grande spécialité de Jean-François Hénin, Altus entreprend de se diversifier dans des prises de participation minoritaires ou majoritaires, un domaine dans lequel il manque d'expérience. Jean-François Hénin s'y lance avec l'enthousiasme du néophyte. Ses galons de financier hors de pair gagnés chez Thomson lui valent carte blanche. En 1990, il multiplie les acquisitions, des Bennes Marrel à Garonor. Le premier faux pas intervient en 1991, là où on l'attend le moins. Un ordre mal transmis ou mal compris aux Etats-Unis sur une position à prendre sur les changes le met en risque de pertes de 2 milliards de francs. « *Une erreur d'interprétation* », explique-t-il aujourd'hui. « *Mon interlocuteur avait changé.* »

La reprise de la banque Saga : « Un gros pépin », admet Jean-François Hénin

Echaudé par l'expérience, Jean-François Hénin amorce un repli dans ses activités de marché : « *C'était un jeu trop dangereux pour nous. Le marché était devenu un coupe-gorge.* » Il retrouve toutefois de sa superbe avec ce qui est considéré – à juste titre – comme l'affaire du siècle : la reprise à bas prix du portefeuille de 3 milliards de dollars de *junk bonds* (littéralement obligations « *pourries* ») de la compagnie d'assurances américaine Executive Life. Altus accroît dans le même temps très fortement les engagements de ses filiales dans le secteur immobilier. Le portefeuille atteindra 12 milliards de francs, dont les deux tiers ont été apportés à la structure de « defeasance » créée en 1993 par le Crédit lyonnais pour loger ses créances douteuses.

C'est également en 1990 que débutent les relations étonnantes entre Altus et quatre hommes d'affaires, Gilbert Wahnich, Gilles Silberman, Jean-Pierre Andrevon et Franck Ullman. Elles reposent sur un accord non écrit stipulant que lorsqu'ils investissent dans une société, Altus assure le financement de l'opération et prend 20 % du capital. Altus est investisseur et prêteur, un mélange des genres qui accentue le risque. On retrouve les quatre dans différentes opérations comme l'acquisition de l'entreprise de meubles Dumeste et du groupe Marland et de sa filiale Disco. A chaque fois des reventes successives de participations font apparaître des plus-values presque exclusivement au bénéfice des repreneurs. Au final, les pertes sur le groupe Marland pourraient dépasser 1,5 milliard de francs.

On retrouve à nouveau les quatre hommes d'affaires dans l'achat de la société britannique Sellotape (fabricant de papiers adhésifs) sur laquelle ils dégagent une plus-value de près de 90 millions de francs et enfin même dans l'acquisition de la FNAC. Négociée par Gilles Silberman pour le compte de Jean-François Hénin, un protocole prévoyait de confier la gestion de la FNAC aux quatre opérateurs ainsi que des participations aux bénéfices et à la plus-value en cas de cession. Des avantages extravagants que le Crédit lyonnais a remis en cause en juillet 1993 juste avant la vente.

Les relations entre Jean-François Hénin et ces quatre opérateurs ne sont malheureusement pas une exception. Jean-François Hénin semble avoir multiplié les alliances avec des apporteurs d'affaires à qui il confiait la gestion, laissant la totalité du risque supporté par Altus : ce fut le cas pour Sater, spécialisée dans le retraitement des déchets, le pôle luxe ou encore le développement de golfs pour la plupart non rentables.

Le bilan ne serait pas complet sans évoquer la reprise de la banque Saga : « *Un gros pépin* », admet Jean-François Hénin. Si l'opération avec les compagnies aériennes AOM-Minerve n'est pas forcément un désastre, l'association d'Altus avec deux aigrefins pour la vente et l'exploitation aux Antilles d'avions d'occasion après leur remise en état pourrait lui coûter près de 200 millions de francs. Autre piège pour Altus, la société Stardust, créée pour bénéficier de la défiscalisation de la loi Pons sur les bateaux de plaisance et pour en assurer ensuite la gestion. Altus devient actionnaire minoritaire de Stardust et son banquier. Une partie de la flotte est constituée de vaisseaux fantômes. En 1993, les pertes de Stardust s'élèvent à 16 millions de francs. Altus s'étant engagée à racheter les bateaux à l'issue de la période de défiscalisation, le Crédit lyonnais pourrait se retrouver avec une flotte de plaisance sur les bras.

Les pertes massives liées à ces différentes opérations ont commencé à apparaître fin 1992. Elles ont opportunément été occultées par la plus-value réalisée par la vente à François Pinault de 2 milliards de *junk bonds*, entièrement financée par le Crédit lyonnais. Altus parvient ainsi à afficher un résultat positif de 1,8 milliard de francs. La même année, la banque enregistre une perte de 1,9 milliard de francs.

Fin 1993, Altus affiche une perte de 2,6 milliards de francs. Jean-François Hénin, qui était arrivé au sein du groupe Crédit lyonnais avec plus de 10 milliards de fonds propres, aura consommé la quasi-totalité des bénéfices réalisés les trois années précédentes. « *J'ai fait des erreurs de jugement et de gestion* », confesse-t-il aujourd'hui. Lui-même ne semble pas en avoir souffert. La société Pacifico, reprise en 1987 et détenue par les époux Hénin, a engrangé des *junk bonds* et l'intéressement consenti par Thomson « *dans la dernière période* », précise-t-il. Avait-il une clause similaire chez Altus ? « *Je n'ai rien touché après 1990* », répond-il de façon elliptique. « *En tout cas, rien pendant la « période suspecte »*, ajoute-t-il en faisant allusion aux quatre années passées en revue par la Cour des comptes. Le mythe Hénin a vécu.

Babette Stern

La grève s'étend chez Sextant Avionique

ALORS QUE LES SALARIÉS du centre de Vélizy-Villacoublay de Sextant Avionique, société spécialisée dans l'équipement aéronautique, bloquent le site depuis quinze jours, les autres usines de la société (à Valence, Chatellerault, Bordeaux, Vendôme et -en cours de fermeture- Conflans Sainte Honorine) connaissent à leur tour des mouvements sociaux. Née en 1989 de la fusion de quatre sociétés, cette filiale de Thomson (66 % du capital aujourd'hui) et d'Aérospatiale (33 %) est à peu près la seule société européenne à pouvoir fabriquer un poste complet de pilotage. Mais depuis sa création, les plans sociaux de la société se sont succédés et les effectifs sont tombés de 7 400 salariés (9 800 pour le groupe) à environ 4 100 personnes.

La décision de Jean-Robert Martin, PDG de la société depuis novembre 1991, de fermer le siège de Meudon par mesure d'économie et de l'installer dans les locaux de Vélizy-Villacoublay, a déclenché une suite d'événements perturbateurs depuis vendredi 13 janvier ; une semaine plus tard, les syndicats réclamaient une augmentation générale de 850 francs par mois. Lundi 6 février, le mouvement s'est étendu.

DÉPÊCHES

■ **RÉSULTAT : le groupe automobile PSA Peugeot Citroën,** le groupe automobile enregistre un chiffre d'affaires 1994 en hausse de 14,3 % par rapport à 1993 pour s'établir à 166,2 milliards de francs. La branche automobile de PSA (95 % de l'activité du groupe) a augmenté de 13,3 %. Quant aux activités mécaniques et de service, elles ont bénéficié de l'intégration dans le groupe de Leistritz Abgastechnik, dont Ecia a pris le contrôle en avril 1994. Au premier semestre, PSA a enregistré un bénéfice net de 688 millions de francs et le second semestre devrait être meilleur. Les analystes prévoient des profits de plus de deux milliards de francs pour 1994. Le groupe a autofinancé ses investissements en 1994 et son endettement s'est réduit à moins de 10 milliards de francs (contre 16,7 milliards de francs en 1993)

■ **ACQUISITION : Sanofi et Rhône-Mérieux,** les filiales respectives d'Elf et de Rhône-Poulenc ont annoncé, lundi 6 février, la signature d'une lettre d'intention pour l'acquisition par Rhône-Mérieux des activités vétérinaires de Sanofi sur le continent américain et en Asie. L'activité cédée représente un chiffre d'affaires d'environ 580 millions de francs et emploie 620 personnes. Les accords définitifs devraient être finalisés dans les prochaines semaines. Sanofi cherche également un repreneur pour son activité vétérinaire en Europe/Afrique/Moyen-Orient, qui représente 900 millions de francs.

■ **FINANCE : Philippe Villin,** l'ancien directeur général du *Figaro* où il a passé plus de 10 ans jusqu'en juillet 1994 a finalement décidé de s'orienter vers la banque d'affaires. Cet inspecteur des finances, âgé de de 40 ans, qui s'était d'abord lancé seul à la tête de Philippe Villin Conseil, a choisi de s'associer à Claude Pierre-Brossolette, également inspecteur des finances, au sein d'Eurofin SCA. Les deux hommes se sont par ailleurs associés avec deux professionnels de la fusion et acquisition, Gérard de Bartillat et Pierre d'Harcourt.

■ **FAILLITE : le Crédit Lyonnais Bank Nederland** est désormais admis comme partie civile dans l'affaire Sasea, aucun recours n'ayant été déposé dans les délais légaux contre l'ordonnance du juge Crochet, (le Monde du 31 janvier). L'instruction sur la faillite du groupe suisse présidé par Florio Fiorini touche à sa fin après deux ans et demi de procédures. Un règlement avec l'ensemble des créanciers qui ont laissé entre 2,5 et 5 milliards de francs suisses (10 à 20 milliards de francs français) dans l'affaire serait sur le point d'être bouclé.

■ **TRANSPORTS : Euralair viendra concurrencer Air Inter et Air** Liberté sur le vol Orly-Toulouse à partir du 13 mars, à raison de deux aller-retour par jour. Elle n'adoptera pas la stratégie de prix cassés conduite par sa rivale Air Liberté mais proposera aux passagers trois classes avec une première classe au prix de 1 870 F aller-retour, une classe affaires pour 1 650 F et une classe économique pour 1 450 F. Une carte de fidélisation permettra d'obtenir un billet gratuit pour 6 vols payants et un aller-retour pour 12 vols. Alexandre Couvelaire, le PDG d'Euralair, qui a obtenu, dimanche 22 janvier, le droit de lancer un vol sur Orly-Toulouse, attend toujours que le ministère des transports lui attribue des créneaux horaires.

■ LE FRANC FRANÇAIS s'est redressé lundi et mardi. Il a gagné presque un centime sur son cours de vendredi à 3,4622 francs pour un mark contre 3,4710 vendredi soir. ■ LES COURS DU SUCRE BLANC ont plongé lundi sur le marché à terme de Londres sous l'effet d'une forte baisse du marché de New York, affecté par des ventes spéculatives. ■ LA BOURSE D'ATHÈNES a enregistré lundi une baisse à la clôture de 1,45 %, revenant à ses niveaux d'octobre 1993 au moment où l'éventualité d'élections anticipées domine la scène politique. ■ LA BOURSE DE TOKYO a terminé en baisse de 0,9 % mardi 7 février, l'indice Nikkei terminant en repli de 166,68 points, à 18 500,55, à la suite de prises de bénéfices. ■ LE DOLLAR était en baisse mardi dans les premiers échanges interbancaires à Paris, où il s'échangeait à 5,2970 francs contre 5,3080 lundi en clôture.

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↗ Clôture | CAC 40 ↘ 1 mois | CAC 40 ↘ 1 an | SBF 120 ↘ 3 mois

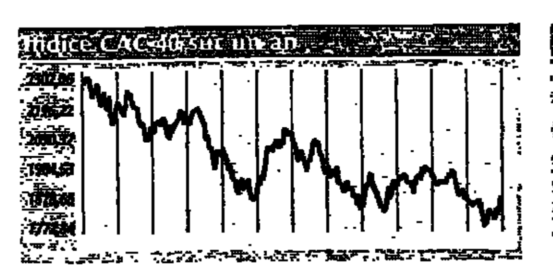
NEW YORK ↗ DOW JONES | LONDRES ↗ FT 100 | MILAN ↗ MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

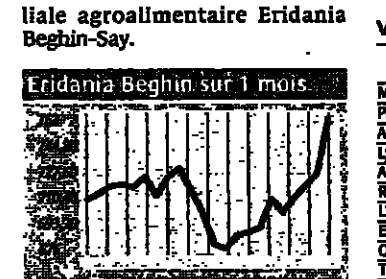
Paris : marché calme

Après deux séances de forte hausse, la Bourse de Paris se montrait plus calme, mardi 7 février, en dépit d'une nouvelle et sensible progression des marchés obligataires européens. En hausse de 0,27 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait en milieu de journée un gain de 0,23 % à 1 876,35 points.

Le Matif accusait un gain de 0,20 % à 112,20 tandis que le Bund allemand progressait de 0,33 %. Aux Etats-Unis, lundi soir, le taux d'intérêt moyen sur les emprunts du Trésor à 30 ans progressait à 7,64 % contre 7,62 % vendredi soir à la suite de prises de bénéfices après les gains importants réalisés vendredi dans le sillage des chiffres américains du chômage pour janvier. Les milieux financiers excluent une hausse des taux directeurs américains avant l'été. La remontée du taux de chômage en janvier en Allemagne, à 8,9 % contre 8,2 %, milite pour un statu quo en la matière en Allemagne, voire une légère détente des taux, déclarent les professionnels.

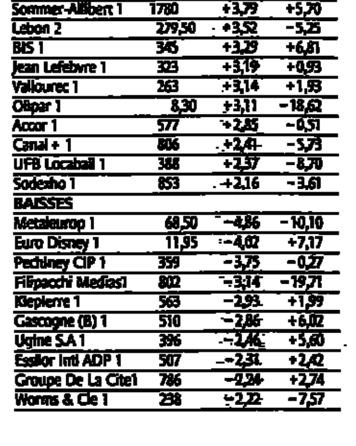
Par ailleurs, les gestionnaires signalent pour la première fois depuis longtemps des achats d'investisseurs étrangers. Les Anglo-Saxons étaient notamment acheteurs lundi de valeurs de premier plan : Rhône-Poulenc, Michelin, Peugeot, Paribas, etc.





Eridania Béghin Say, valeur du jour

Eridania Béghin Say a fait l'objet, lundi 6 février, d'une intense spéculation et a gagné 5 %. Depuis le début dans l'année, le titre a progressé en tout de 8,5 %. Il bénéficie de rumeurs selon lesquelles la famille Agnelli (groupe Fiat) aurait l'intention d'acquérir Eridania par le biais de Saint-Louis. La firme italienne Montedison a pourtant démenti lundi toute intention de sa part de céder sa filiale agroalimentaire Eridania Beghin-Say.



PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES	Cours du jour	Variation en %	Variation 31/12
Sommer-Allibert 1	1780	+3,79	+5,70
Lebon 2	279,50	+3,52	-5,25
BIS 1	345	+3,29	+6,81
Jean Lefebvre 1	323	+3,19	+0,93
Vallourec 1	263	+3,14	+1,93
Olipar 1	8,30	+3,11	-18,62
Accor 1	577	+2,85	-0,51
Canal + 1	806	+2,41	-5,73
UFB Locabail 1	388	+2,37	-8,70
Sodexho 1	853	+2,16	-3,61
BAISSES			
Metaleurop 1	68,50	-4,86	-10,10
Euro Disney 1	11,95	-4,02	+7,17
Pechiney CIP 1	359	-3,75	-0,27
Filipacchi Medias1	802	-3,14	-19,71
Klepierre 1	563	-2,93	+1,99
Gascogne (B) 1	510	-2,86	+6,02
Ugine S.A 1	396	-2,46	+5,60
Essilor Intl ADP 1	507	-2,31	+2,42
Groupe De La Cite1	786	-2,24	+2,74
Worms & Cie 1	238	-2,22	-7,57

VALEURS LES PLUS ACTIVES

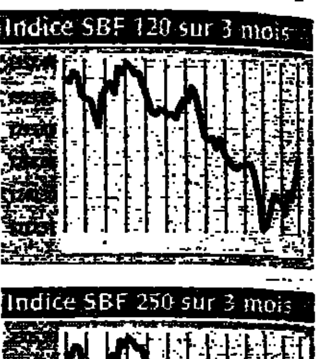
	Titres échangés	Capitalisation en KF
Michelin 1	581800	125827315
Peugeot 1	119625	86446875
Accor 1	124150	71364550
Lyonnaise Eaux 1	145075	61259641,50
Alcatel Alsthom 1	107910	51176851
Renault 1	275656	49199537,70
LVMH Moet Vuitton1	56160	48169480
Elf Aquitaine 1	122916	47624823,20
Oreal 1	40180	46591050
Total 1	154882	45693051,20

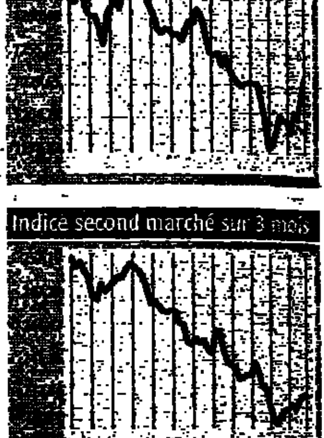
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

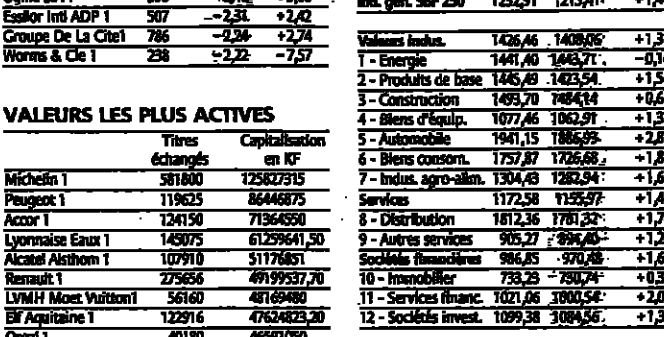
HAUSSES	Cours du jour	Variation en %	Variation 31/12
Immob.Batibail(Ny)	205	+13,89	+7,89
IPBM 2	55,30	+4,93	-19,85
Monneret Jouet #	100	+4,71	+11,11
G.E.P Pasquier	58,50	+4,46	+2,45
Devanlay 2	992	+4,31	+0,20
BAISSES			
Services et Trans.	210	-13,93	-16,66
OGF CDV	46,95	-4,96	-13,37
Sogepag 2 #	122,60	-4,96	-5,69
Change Bourse (M)	224	-4,27	-2,60
C.A.du Nord (LI)	421,10	-4,08	-8,45

INDICES SBF 120-250 ET SECOND MARCHÉ

	06/02	03/02	Var.%
Ind. gén. SBF 120	1274,75	1255,49	+1,53
Ind. gén. SBF 250	1232,91	1215,41	+1,44
Valeurs indus.	1426,46	1408,06	+1,31
1 - Energie	1441,40	1443,71	-0,16
2 - Produits de base	1445,49	1423,54	+1,54
3 - Construction	1493,70	1484,14	+0,64
4 - Biens d'équip.	1077,46	1062,91	+1,37
5 - Automobile	1941,15	1886,93	+2,87
6 - Biens consom.	1757,87	1726,68	+1,81
7 - Indus. agro-alim.	1304,43	1282,94	+1,68
Services	1172,58	1155,97	+1,44
8 - Distribution	1812,36	1781,32	+1,74
9 - Autres services	905,27	896,40	+1,22
Sociétés financières	986,85	970,48	+1,69
10 - Immobilier	733,23	730,74	+0,34
11 - Services financ.	1021,06	1000,54	+2,05
12 - Sociétés invest.	1099,38	1084,56	+1,37
Ind. Second Marché	237,60	237,47	+0,05







Repli à Tokyo

La Bourse de Tokyo a terminé en baisse de 0,9 % mardi 7 février, l'indice Nikkei finissant en repli de 166,68 points, à 18 500,55. *« Les investisseurs institutionnels se sont montrés particulièrement réservés aujourd'hui, certains ayant apparemment procédé à un réajustement à court terme de leurs portefeuille d'actions »*, a observé un opérateur. Les transactions, dans un marché calme, ont porté sur 270 millions de titres contre 328 millions la veille. Les institutionnels ont procédé à des prises de bénéfices en prévision de la clôture de l'exercice fiscal fin mars. Wall Street avait terminé en modeste hausse lundi 6 février, après avoir résisté dans la matinée à des prises de bénéfices après les gains de vendredi dernier. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a gagné 9,09 points (+ 0,23 %) à 3 937,73.

Pour sa part, l'indice Footsie des cent grandes valeurs de la Bourse de Londres a clôturé en hausse de 2,3 points (0,07 %) à 3 062 points. La Bourse de Francfort a entamé de son côté la semaine sur les chapeaux de roue, le DAX gagnant 1,54 % à 2 089,69 points.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 06/02	Cours au 03/02	var. en %
Paris CAC 40	1872,110	1842,430	+1,59
New-York/DJ indus.	3929,650	3928,640	+0,03
Tokyo/Nikkei	18667,200	18539	+0,69
Londres/FT100	3062	3059,700	+0,08
Francfort/Dax 30	2089,690	2057,990	+1,52
Frankfort/Commer.	779,430	768,740	+1,37
Bruxelles/Bel 20	1539,740	1537,720	+0,13
Bruxelles/Général	1365,410	1363,630	+0,13
Milan/MIB 30	15666	15664	+0,01
Amsterdam/Ge. Cbs	278,600	277,900	+0,25
Madrid/Ibex 35	291,080	288,460	+0,90
Stockholm/Affarsal	1187,130	1175,820	+0,95
Londres FT30	2324,600	2319,700	+0,21
Hong Kong/Hang S.	7897,800	7478,920	+5,30
Singapour/Strait t	2124,890	2110,240	+0,69

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

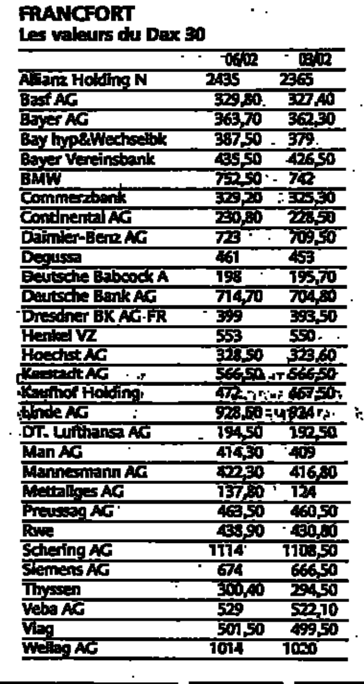
	06/02	03/02
Alcoa	80	83,87
American Express	32,12	32,37
Allied Signal	37,87	37,25
AT & T	51,87	51,12
Bethlehem	16,12	15,87
Boeing Co	47,12	47,75
Caterpillar Inc.	53,75	53
Chevron Corp.	46,62	45,75
Coca-Cola Co	53,25	52,87
Disney Corp.	52,75	51,75
Du Pont Nemours&Co	54,25	54
Eastman Kodak Co	49,50	49
Exxon Corp.	62,12	62,75
Gén. Motors Corp.H	38,75	38,37
Gén. Electric Co	51,87	52,12
Goodyear T & Rubbe	37	37,12
IBM	74,37	74,62
Intl Paper	74	74,25
J.P. Morgan Co	63,87	63,87
Mc Don Dougl	52,87	54
Merck & Co.Inc.	40,50	39,75
Minnesota Mng.&Mfg	52,25	51,50
Philip Moris	61,37	60,75
Procter & Gamble C	66,50	65
Sears Roebuck & Co	46,12	46,75
Texaco	61,37	61,75
Union Carb.	27,87	27,37
Utd Technol	65,12	64,87
Westingh. Electric	14,50	14,12
Woolworth	16,50	16,25

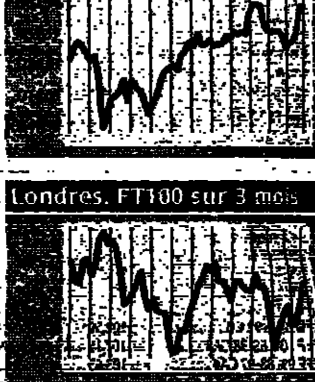
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	06/02	03/02
Allied Lyons	5,20	5,19
Barclays Bank	5,92	5,92
B.A.T. Industries	4,49	4,47
British Aerospace	4,85	4,81
British Airways	3,75	3,68
British Gas	3,06	3,09
British Petroleum	4,18	4,22
British Telecom	4,08	4,02
B.T.R.	3,04	3,05
Cadbury Schweppes	4,10	4,35
Eurotunnel	2,93	2,88
Glaxo	6,61	6,67
Grand Metropolitan	3,75	3,74
Guinness	4,27	4,29
Hanson Plc	2,35	2,35
Great Ic	5,32	5,30
H.S.B.C.	6,61	6,40
Impérial Chemical	7,39	7,46
Lloyds Bank	5,45	5,48
Marks and Spencer	3,88	3,87
National Westminst	4,89	4,95
Peninsular Orienta	5,70	5,72
Reuters	4,60	4,55
Saatchi and Saatch	1,07	1,09
Shell Transport	7,14	7,09
Smithkline Beecham	4,81	4,79
Tate and Lyle	4,32	4,32
Univeler Ltd	11,66	11,63
Wellcome	10,17	10,10
Zeneca	8,95	9

FRANCFORT
Les valeurs du Dax 30

	06/02	03/02
Allianz Holding N	2435	2365
Basf AG	329,80	327,40
Bayer AG	363,70	362,30
Bay hyp&Wechselbk	387,50	379
Bayer Vereinsbank	435,50	426,50
BMW	752,50	742
Commerzbank	329,20	325,30
Continental AG	230,80	228,50
Daimler-Benz AG	723	709,50
Degussa	461	453
Deutsche Babcock A	198	195,70
Deutsche Bank AG	714,70	704,80
Dresdner BK AG-FR	399	393,50
Henkel VZ	553	550
Hoechst AG	328,50	323,60
Karstadt AG	566,50	666,50
Kaufhof Holding	472	467,50
Linde AG	928,80	924
DT. Lufthansa AG	194,50	192,50
Man AG	414,30	409
Mannesmann AG	422,30	416,80
Mettallges AG	137,80	124
Preussag AG	463,50	460,50
Rwe	438,90	430,80
Schering AG	1114	1108,50
Siemens AG	674	666,50
Thyssen	300,40	294,50
Veba AG	529	522,10
Viag	501,50	499,50
Wellag AG	1014	1020







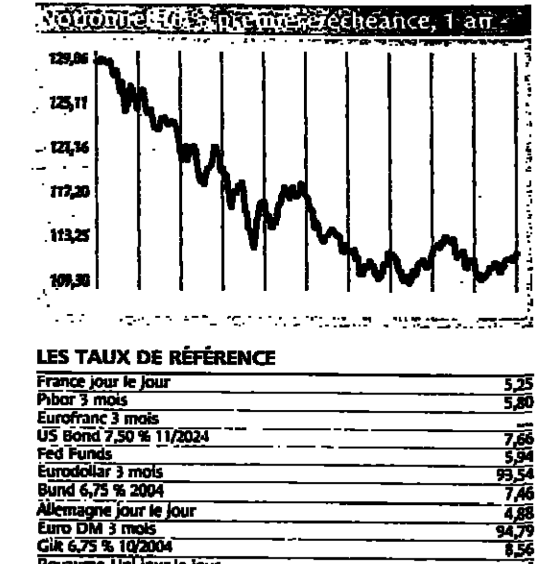
LES TAUX

PARIS → Jour le jour | PARIS ↘ OAT 10 ans | NEW YORK ↗ Jour le jour | NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT → Jour le jour | FRANCFORT → Bunds 10 ans

Fermeté du Matif

Le Matif a gagné 28 centièmes lundi 6 février, clôturant en compensation à 111,98, mais sa performance a été limitée par des corrections techniques dans le sillage du marché obligataire américain. La tendance du Matif devrait être toutefois haussière désormais et l'obligataire européen pourrait attirer les investisseurs non résidents qui se méfient des marchés émergents après la crise mexicaine, selon plusieurs intervenants. En Allemagne, le contrat Bund était également en hausse de 0,13 % à 96,67 en fin d'après-midi.

Sur le marché obligataire américain, le taux d'intérêt moyen sur les emprunts du Trésor à 30 ans, principale référence, a progressé à 7,64 % contre 7,62 % vendredi soir, en raison de prises de bénéfices.



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

France jour le jour	5,25
Pibor 3 mois	5,80
Eurofranc 3 mois	—
US Bond 7,50 % 11/2024	7,66
Fed Funds	5,94
Eurodollar 3 mois	93,54
Bund 6,75 % 2004	7,46
Allemagne jour le jour	4,88
Euro DM 3 mois	94,79
Gilt 6,75 % 10/2004	8,56
Royaume-Uni jour le jour	6

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 06/02	Taux au 03/02	Indice (base 100 fin 94)
Fonds d'État 3 à 5 ans	7,62	7,62	100,72
Fonds d'État 5 à 7 ans	7,79	7,74	100,92
Fonds d'État 7 à 10 ans	8,03	7,98	101,16
Fonds d'État 10 à 15 ans	8,12	8,09	101,46
Fonds d'État 20 à 30 ans	8,42	8,38	102,03
Obligations françaises	8,25	8,21	101,06
Fonds d'État à TME	-0,81	-0,75	100,44
Fonds d'État à TRE	-0,54	-0,59	99,80
Obligat. franç. à TME	-0,57	-0,47	99,84
Obligat. franç. à P3R	+0,15	+0,15	100,12

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire: 8,25 %)

	06/02	03/02
Jour le jour	5,31	—
1 mois	5,42	5,54
3 mois	5,66	5,78
6 mois	6,02	6,14
1 an	6,53	6,65
PIBOR FRANCS		
1 mois	5,50	—
2 mois	5,62	—
3 mois	5,75	—
6 mois	6,12	—
9 mois	6,38	—
1 an	6,62	—
PIBOR ECU		
Pibor Ecu 3 mois	6,12	—
Pibor Ecu 6 mois	6,50	—
Pibor Ecu 12 mois	7,06	—

MATIF

Échéances	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	cours de compens.
NOTIONNEL 10 %					
Mars 95	84515	111,96	112,06	111,88	111,98
Juin 95	323	111,12	111,12	111,04	111,10
Sept. 95	2	110,42	110,42	110,42	110,40
Déc. 95	—	—	—	—	—
PIBOR 3 MOIS					
Mars 95	11989	94	94	93,94	93,99
Juin 95	10741	93,53	93,57	93,52	93,54
Sept. 95	7286	93,19	93,25	93,18	93,19
Déc. 95	1930	92,89	92,93	92,88	92,89
ECU LONG TERME					
Mars 95	2294	81,90	81,96	81,86	81,90
Juin 95	1	81,70	81,70	81,70	81,64

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances	volume	premier prix	plus haut	plus bas	cours de compens.
Février 95	18062	1878	1885	1864	1878
Mars 95	426	1886	1888,50	1872,50	1885,50
Avril 95	75	1889	1889	1885	1893
Juin 95	200	1856	1858,50	1856	1865,50

LES MONNAIES

US/F ↗ 5,3080 | US/DM ↘ 1,5090 | US/¥ ↘ 97,2500 | DM/F ↘ 3,4659 | £/F ↗ 8,2710

Le franc se redresse

Le franc français s'est nettement redressé lundi 6 février, profitant du renforcement du dollar face au mark, alors que les péripéties de la campagne électorale française ont laissé de marbre les marchés. Le franc français a gagné presque un centime sur son cours de vendredi. Il s'échangeait en fin de journée à 3,4620 francs pour un mark contre 3,4710 francs vendredi soir. Mardi 7 février en matinée, le franc restait inchangé autour de 3,4622 francs pour un deutschemark. La devise allemande s'est repliée pour sa part face à l'ensemble des devises, lâchant une partie de ses gains de la semaine dernière.

	07/02	06/02
FRANCFORT : USD/DM	1,5090	1,6890
TOKYO : USD/Yens	97,2500	103,6500

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 06/02	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	346,5900	333	357
Ecu	6,5350	—	—
États Unis (1 usd)	5,3080	4,9500	5,5500
Belgique (100 F)	16,8470	16,2000	17,3000
Pays-Bas (100 fl)	309,2500	—	—
Italie (1000 lir.)	3,2920	3,0300	3,5000
Danemark (100 krd)	87,9400	83	93
Irlande (1 iep)	8,1985	7,8500	8,6000
Gde-Bretagne (1 L)	8,2710	7,9000	8,7500
Grèce (100 drach.)	2,2190	1,9500	2,4500
Suède (100 krs)	70,9300	66	76
Suisse (100 F)	409,0300	398	422
Norvège (100 k)	79,1900	74	83
Autriche (100 sch)	49,2530	47,5000	50,6000
Espagne (100 pes.)	3,9950	3,6500	4,2500
Portugal (100 esc.	3,3550	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	3,7942	3,4000	4
Japon (100 yens)	5,3309	5,1000	5,4500
Finlande (couronne	112,1300	109	117

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,26	5,26	5,26	[illegible]
Yen (100)	5,29	5,29	5,30	[illegible]
Deutschemark	3,46	3,46	3,46	[illegible]
Franc Suisse	4,10	4,10	4,10	[illegible]
Lire ital. (1000)	3,32	3,32	3,32	[illegible]
Livre sterling	8,30	8,30	8,29	[illegible]
Peseta (100)	4,03	4,03	4,03	[illegible]
Franc Belge	16,84	16,85	16,84	[illegible]
Dollar Canadien	3,74	3,74	3,73	[illegible]
Florin Pays-Bas	3,09	3,09	3,09	[illegible]

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	5,38	5,62	6
Eurodollar	5,97	6,18	6,57
Eurolivre	6,43	6,68	7
Eurodeutschemark	4,87	4,95	5,16

L'OR

	cours 06/02	cours 03/02
Or fin (k. barre)	63600	63800
Or fin (en lingot)	63950	63950
Once d'Or Londres	376,35	375,50
Pièce française(20f)	369	370
Pièce suisse (20f)	378	368
Pièce Union lat(20f)	369	369
Pièce 20 dollars us	2480	2465
Pièce 10 dollars us	1250	1250
Pièce 50 pesos mex.	2380	2375

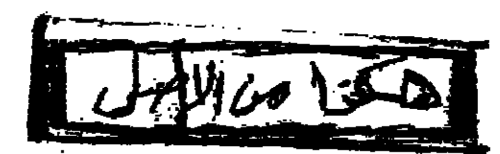
LE PÉTROLE

	cours 06/02	cours 03/02
WTI (New York)	16,41	16,40
Brent (Londres)	17,18	17,20
Crude Oil (New York)	18,56	18,76

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	06/02	03/02
Dow-Jones comptant	194,77	195,62
Dow-Jones à terme	260,85	260,44
MÉTAUX (Londres)		
Cuivre comptant	—	2810
Cuivre à 3 mois	—	2805,50
Aluminium comptant	—	2016
Aluminium à 3 mois	—	[illegible]
Plomb comptant	—	[illegible]
Plomb à 3 mois	—	5500
Etain comptant	—	5580
Etain à 3 mois	—	1026
Zinc comptant	—	1050
Zinc à 3 mois	—	8745
Nickel comptant	—	8745

MÉTAUX (New York)		
Argent à terme	4,66	[illegible]
Platine à terme	4	[illegible]
Palladium	158,50	[illegible]
GRAINES ET DENRÉES		
Blé (Chicago)	1,19	[illegible]
Maïs (Chicago)	2,32	[illegible]
Grain. soja (Chicago)	5,50	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	159,90	[illegible]
P. de terre (Londres)	—	[illegible]
Orge (Londres)	102,65	[illegible]
Carc. porc (Chicago)	0,42	[illegible]
SOFTS		
Cacao (New York)	1421	[illegible]
Café (Londres)	2690	[illegible]
Sucre blanc (Paris)	1745,99	[illegible]
Sucre roux (Paris)	399	[illegible]
Coton (New York)	0,92	[illegible]
Jus d'orange (NY)	1,05	[illegible]



RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 7 FÉVRIER
Liquidation : 21 février
Taux de report : 5,25
Cours relevés à 12 h 31

CAC 40 PARIS
+0,36 %
CAC 40 : 1878,89

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Montant coupon (1)
EDF-GDF 3%	6250	[illegible]	—	[illegible]
B.N.P.(T.P.)	1004	[illegible]	- 0,10	[illegible]
Cr.Lyonnais(T.P.)	910	[illegible]	+ 1,10	[illegible]
Renault (T.P.)	1832	[illegible]	+ 0,05	[illegible]
Rhone Poulenc(T.P)	1960	[illegible]	—	[illegible]
Saint Gobain(T.P.)	1170	[illegible]	—	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	1050	[illegible]	—	[illegible]
Accor 1	561	[illegible]	+ 2,85	[illegible]
Air Liquide 1	755	[illegible]	- 0,66	[illegible]
Alcatel Alsthom 1	472,50	[illegible]	+ 0,59	15
Alcatel Cable 1	407,80	[illegible]	+ 0,02	10
Alspi 1	333,10	[illegible]	- 0,33	[illegible]
AGF-Ass.Gen.France	188,40	[illegible]	+ 0,05	[illegible]
Axa 1	240,90	[illegible]	- 0,17	[illegible]
Bail Invest. 1	838	[illegible]	- 0,95	[illegible]
Bancaire (Cie) 1	487,50	[illegible]	+ 0,51	[illegible]
Bque Colbert C2#	94	[illegible]	- 1,06	[illegible]
Bazar Hot. Ville 2	540	[illegible]	+ 1,85	[illegible]
Berger (M) 2	1588	[illegible]	—	[illegible]
BIC 1	699	[illegible]	- 0,29	[illegible]
BIS 1	334	[illegible]	+ 3,29	[illegible]
B.N.P. 1	246,80	[illegible]	+ 1,74	[illegible]
Bollore Techno.1	459,50	[illegible]	—	[illegible]
Bongrain 1	2755	[illegible]	+ 0,15	[illegible]
Bon Marche (Au) 1	856	[illegible]	+ 1,64	[illegible]
Bouygues 1	528	[illegible]	+ 1,14	[illegible]
Compt.Moder. 1	1360	[illegible]	+ 0,74	[illegible]
CPR Paris.Reesc. 1	330	[illegible]	- 0,30	[illegible]
Cred.Fon.France 1	694	[illegible]	- 0,72	[illegible]
Credit Local Fce 1	387,50	[illegible]	+ 0,13	[illegible]
Credit Lyonn.CIP 1	331	[illegible]	+ 1,51	[illegible]
Credit National 1	365	[illegible]	—	[illegible]
CS(ex.CSEE) 1	346	[illegible]	+ 0,58	[illegible]
Damart 1	4950	[illegible]	—	[illegible]
Danone 1	754	[illegible]	- 0,13	[illegible]
Dassault-Aviation 1	437	[illegible]	—	[illegible]
Dassault Electro 1	403	[illegible]	- 0,25	[illegible]
De Dietrich 1	2738	[illegible]	+ 0,44	[illegible]
Degremont 1	384	[illegible]	+ 1,04	[illegible]
Dev.R.N-P.Cal.Li 2	80	[illegible]	- 1,25	[illegible]
DMC (Dollfus Mi) 1	291	[illegible]	- 0,82	[illegible]
Docks France 1	695	[illegible]	- 0,29	[illegible]
Dynaction 1	125	[illegible]	+ 0,40	[illegible]
Eaux (Cie Des) 1	481,20	[illegible]	+ 1	[illegible]
E.B.F 1	956	[illegible]	- 0,21	[illegible]
Ecco 1	630	[illegible]	+ 1,27	[illegible]
Eiffage 1	756	[illegible]	- 0,93	[illegible]
Elf Aquitaine 1	388,50	[illegible]	+ 0,21	[illegible]
Eridania Beghin 1	762	[illegible]	- 0,26	[illegible]
Essilor Intl 1	704	[illegible]	+ 1,42	[illegible]
Essilor Intl ADP 1	519	[illegible]	- 2,31	[illegible]
Esso 1	685	[illegible]	—	[illegible]
Eurafrance 1	1550	[illegible]	- 0,26	[illegible]
Euro Disney 1	12,45	11,95	- 4,02	[illegible]
Euro RSCG W.W 1	505	500	- 0,99	[illegible]
Europe 1-1	1230	[illegible]	+ 0,73	[illegible]
Eurotunnel 1	24,55	24,90	+ 1,43	[illegible]
Filipacchi Medias 1	828	802	- 3,14	[illegible]
Finextel 1	87,40	87,95	+ 0,63	[illegible]
Fives-Lille 1	450	[illegible]	- 1,11	[illegible]
Fromageries Bel 1	4495	[illegible]	+ 0,07	[illegible]
Galeries Lafayet. 1	2030	[illegible]	+ 0,49	[illegible]
GAN 1	204	207,10	+ 1,52	[illegible]
Gascogne (B) 1	525	[illegible]	- 2,86	[illegible]
Gaz et Eaux 1	1801	[illegible]	- 0,06	[illegible]
Geophysique 1	327,50	326,50	- 0,31	[illegible]
G.F.C. 1	385	[illegible]	- 1,04	[illegible]
Groupe Andre S.A.	500	[illegible]	—	[illegible]
Groupe De La Cité	804	[illegible]	- 2,24	[illegible]
CGIP 1	1059	[illegible]	- 1,13	[illegible]
Chargeurs 1	1125	[illegible]	+ 1,07	[illegible]
Christian Dior 1	414,20	413,90	- 0,22	[illegible]
Ciments Fr.Priv.B1	233,50	232,90	- 0,26	[illegible]
Clarins 1	387,10	[illegible]	+ 0,49	[illegible]
Club Mediterranee 1	438	[illegible]	- 0,41	[illegible]
Coflexip	263,50	[illegible]	+ 0,57	[illegible]
Colas 1	910	[illegible]	—	[illegible]
Comptoir Entrep. 1	219	[illegible]	—	[illegible]
Labinal 1	774	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lafarge Coppee 1	362,50	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lagardere (MMB) 1	123,40	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lapeyre CI	296,20	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Lebon 2	270	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Legrand 1	6590	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Legrand ADP 1	4500	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Legris Indust. 1	325	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Locindus 1	850	[illegible]	[illegible]	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Montant coupon (1)
Toshiba 1	33,65	34	+ 1,04	0,25
Unilever 1	623	618	- 0,80	3,43
Unit.Technologie 1	343,10	[illegible]	—	2,28
Vaal Reefs 1	398	390	- 2,01	9,13
Volkswagen A.G 1	1375	[illegible]	—	5,11
Volvo (act.B) 1	101,60	[illegible]	—	3,93
Western Deep 1	171,50	172,50	+ 0,58	3,49
Yamanouchi 1	106	[illegible]	—	0,97
Zambia Copper 1	3,75	3,71	- 1,07	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : quotité de négociation

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 31
MARDI 7 FÉVRIER

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	105	[illegible]
CEPME 8,5% 88 CA	102,05	[illegible]
CEPME 9% 89 CA#	104,70	[illegible]
CEPME 9% 92-06 TSR	—	[illegible]
CFD 9,7% 90 CB	109,20	[illegible]
CFD [illegible] 92 CB	102,90	[illegible]
CFF [illegible] CA#	107,15	[illegible]
CFF 9% 88-97 CA#	103,65	[illegible]
CFF 10,25% 90 CB#	110,20	[illegible]
CLF 8,9% 88 CA#	104,30	[illegible]
CLF 9% 88-93/98 CA#	104,19	[illegible]
CNA 9% 4/92 CB	104,81	[illegible]
CRH 8,6% 92-93-94 CB	102,20	[illegible]
CRH 8,5% 87-88 CA#	102,60	[illegible]
EDF 8,6% 88-89 CA#	103,15	[illegible]
EDF 8,6% 92 CA#	103,50	[illegible]
Em.Etat 10,26% 86 CA	—	[illegible]
Emp.Etat 6% 7/93 CA	97,48	[illegible]
Finansder 9% 91 CB#	104,60	[illegible]
Finansd.8,6% 92 #CB	103,50	[illegible]
Floral 9,75% 90 CA#	107,20	[illegible]
OAT 8,70% 5/95 CA#	100,77	[illegible]
OAT 9,8% 1/96 CA#	103,10	[illegible]
OAT 8,50% 6/97 CA#	102,88	[illegible]
OAT 9,90% 12/97 CA#	106,38	[illegible]
OAT 88-98 TME CA	100,40	[illegible]
OAT 9/1998 TRA	—	[illegible]
OAT 9,50% 88-98 CA#	105,90	[illegible]
OAT TMB 01/99 CA	99,35	[illegible]
OAT 8,125% 99 CA#	102,19	[illegible]
OAT 8,50% 90/00 CA#	103,50	[illegible]
OAT 9/00 TRA CA	102,18	[illegible]
OAT 10% 5/00 CA#	108,54	[illegible]
OAT 01 TME CA	99,60	[illegible]
OAT 8,5% 11/02 CA#	103,74	[illegible]
OAT 8,50% 19 CA#	102,05	[illegible]
OAT 8,50% 92-23 CA#	101,60	[illegible]
PTT 11,2% 85 CB#	103,50	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94 CA	103,15	[illegible]
Lyon.Eaux 6,5% 90 CV	816	[illegible]

Vical 2	510	512	
Virax	125	126	

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 31
MARDI 7 FÉVRIER

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	52	52
AFE 2 #	448	[illegible]
Aigle 2	263	[illegible]
Alain Manoukian (Ly) 2#	95	[illegible]
Albert S.A (Ns) ◆	126,10	[illegible]
Altran Techno 1 #	479	[illegible]
Arnault Associes	454	[illegible]
Axime (ex.Segin)	275,90	227,90
B.A.C. ◆	23,70	[illegible]
Bque Picardie (Li)	576	572
Bque Sofirec (M) ◆	475	475
Bque Tarneaud (B) #	307	307
Bque Vernes	640	640
Beneteau #	405	405
B I M P ◆	110	110
Boiron (Ly) 1 #	417	[illegible]
Boisset (Ly) # ◆	285	285
Bouchages (Ns) #	570	570
But S.A. 1	885	[illegible]
Cardif SA 1	634	625
CDA-Cie des Alpes 2	148,50	146,10
C.E.E 2 #	393	[illegible]
CEGEP #	161,20	[illegible]
Centrest 2 # (Ly)	286	[illegible]
CFJPE (ex.CAN part) 2	88,90	[illegible]
CFPI	250	[illegible]
Christ.Dalloz 2 #	699	[illegible]
Change Bourse (M)	234	[illegible]
Cipe France Ly 2 #	680	[illegible]
CNIM (2 ech.)	892	[illegible]
CNIM CA#	254	[illegible]
Codetour	258	[illegible]
Comp.Euro.Tele-CET	148	[illegible]
Conflandey S.A ◆	348	[illegible]
C.A. de la Brie 2	356,50	[illegible]
C.A.Gironde (B)	429	[illegible]
C.A.Haute Normand.	390	[illegible]
C.A.Ille & Vilaine	325,40	[illegible]
C.A.Indre et Loire ◆	302,50	[illegible]
C.A. Paris IDF 1	718	[illegible]
C.A.de l'Isere Ly	368	[illegible]
C.A.Loire Atl.(Ns)	342	[illegible]
C.A.Loire/H.Loire ◆	805	[illegible]
C.A. du Loiret CCI	470	[illegible]
C.A.Morbihan (Ns)	345	[illegible]
C.A.du Nord (Li)	439	[illegible]
C.A. Oise CCI	232	[illegible]
C.A.Pas de Calais	411	[illegible]
C.A. Somme CCI 2	236,90	[illegible]
C.A.Toulouse (B)	339	[illegible]
Chaine et Trame #	275	[illegible]
C.A. Midi CCI (Ly) ◆	179	[illegible]
Credit de l'Est	422	[illegible]
Creeks ◆	110,10	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV

Une sélection
Cours de clôture le 6 février

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Actimonétaire C	34513,18	[illegible]
Actimonétaire D	30960,37	30960,37
Amén-gan	8073,57	7763,05
Amplia ○	108011,77	108011,77
Amplitude Monde D	700,94	[illegible]
Antigone Trésorerie	795776	795776
Arbitr. Court Terme	8797,87	8797,87
Associa Première	34897,87	[illegible]
Associc	1882,23	1882,23
Atout Amérique	101,89	99,48
Atout Asie	94,96	92,64
Atout Futur C	526,27	513,43
Atout Futur D	511,77	499,29
Aurecic	1387,08	[illegible]
Avenir Alizes	1815,11	[illegible]
Aux Valeurs PER	146,57	142,39
Créd.Mut.Ep.Ind. Cap	92,41	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Ind. Dis	90,16	[illegible]
Créd.Mut.Ep.J	20961,55	[illegible]
Créd.Mut.Ep.long T.	206,18	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Monde	1089,35	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Quatre	1072,96	[illegible]
Dieze	1580,42	[illegible]
Ecocic	1162,60	[illegible]
Ecopar	127,49	[illegible]
Ecur. Actions futur	189,54	[illegible]
Ecur. Capicourt ◆	201,45	[illegible]
Ecur. Capitalisation	198,61	[illegible]
Ecur. Distrimonétaire	10147,41	[illegible]
Ecur. Expansion	296039,26	[illegible]
Ecur. Géovaleurs	2659,64	[illegible]
Ecur. Investissement	158,85	[illegible]
Ecur. Monepremière	10214,17	[illegible]
Ecur. Monétaire	11897,65	[illegible]
Ecur. Trésorerie	292,74	[illegible]
Ecur. Trimestriel ◆	1942,41	[illegible]
Elanciel D	118,40	[illegible]
Elicash ○	854863,23	[illegible]
Emergence Poste D	95,45	[illegible]
Energia	333,85	[illegible]
Epargic	4407,36	[illegible]
Epacourt-Sicav ◆	204,45	[illegible]
Stratégie Actions	955,35	918,61
Stratégie Rendement	1606,94	1556,36
Synthesis	13152,84	12894,94
Techno-Gan	6351,09	6106,82
Thésora D	790,36	782,53
Trésor Plus	1556	1540,59
Trésor Trimestriel	995,33	985,48
Trésoricic	159404,64	159404,64
Univers Actions	1529,41	1492,11
Univers Obligations	1943,53	1907,29
Valorg ◆	2237,75	2275,47
Valreal	32266,27	32250,14
Winterthur St-Honoré	238,31	227,50

SYMBOLES
○ cours du jour; ◆ cours précédent.

TOUS LES COURS DE LA BOURSE
Accès par minitel : 3615 code LEMONDE

AUJOURD'HUI

SCIENCES

RECHERCHE Le programme Predit, qui visait à l'étude des systèmes de transports terrestres du futur a bénéficié, en cinq ans, de 2,4 milliards d'aides publiques pour un budget total de 7,8 milliards de francs. ● L'AUDIT, réalisé par Jean-Pierre Causse, révèle de nombreuses carences dans la gestion des fonds publics. En particulier, l'absence d'une liste des quelque 900 projets en cours a empêché d'équilibrer le programme. ● LA RÉPARTITION des efforts de recherche favorise très nettement l'automobile et les futurs TGV. ● D'AUTRES THÈMES, tels que le transport des marchandises, en ont pâti. Ainsi, les recherches sur l'intermodalité combinant fer, route, fleuve et mer, ont échoué. Elles étaient pourtant jugées stratégiques. ● POUR L'AVENIR, Jean-Pierre Causse conseille de donner plus de pouvoir aux instances de gestion d'un tel programme.

Les transports du futur s'enlisent dans les ministères

Faute de stratégie à long terme et de coordination entre les pouvoirs publics, le programme Predit a échoué dans plusieurs domaines décisifs. L'Etat s'est montré incapable de maîtriser son caractère interdisciplinaire

QUATRE ANS et demi après le lancement du programme de recherche sur les transports du futur, il n'existait toujours aucune liste complète des quelque neuf cents contrats ou conventions signés par les trois ministères concernés par ce thème... Pourtant, les sommes engagées entre 1990 et 1994 ont atteint 2,4 milliards de francs. Dès le 27 juillet 1994, Jean-Pierre Causse, membre du comité des applications de l'Académie des sciences, a réclamé ce document lorsqu'il a reçu mission d'établir le bilan du Programme de recherche et de développement pour l'innovation et la technologie dans les transports terrestres (Predit). Une première liste lui est parvenue le 27 novembre. Quatre mois après le début de l'étude.

Mais le document complet n'est arrivé que le 6 janvier 1995, soit sept jours avant la date... de remise du rapport final qui devait être rendu public lors du colloque qui se tient à Paris du 7 au 9 février sur ce sujet. Pour Jean-Pierre Causse, l'absence, tout au long du Predit, d'une liste des contrats en cours n'a pu *« permettre le suivi d'un programme aussi important et aussi complexe »*. Dans son audit, il n'est d'ailleurs pas tendre pour les trois ministères concernés : *« Faiblesse des actions incitatives de l'Etat, opportunisme organisationnel, éparpillement des interventions publiques, faiblesse de la gestion. »*

Au ministère de l'équipement, du transport et du tourisme, Jean-Pierre Gibelin, directeur de la recherche et des affaires scientifiques, ne tarit pas d'éloges sur le travail de Jean-Pierre Causse. *« Le contenu du rapport nous plaît. Il est bien senti et évite la langue de bois »*, estime-t-il. Nul doute que ce rapport marque l'un des temps forts du colloque. Dans une ambiance très différente de l'autosatisfaction habituellement de mise dans de telles circonstances.

> Le rapport Causse conclut « à l'échec du projet de grand programme sur le transport intermodal du futur »

En effet, Jean-Jacques Payan, président du Comité d'évaluation et de prospective du Predit et directeur de la recherche de Renault, avait décidé de ne pas mâcher ses mots lors de son discours d'hier.

« La priorité affichée pour les transports en commun ne doit pas privilégier quelques prouesses technologiques à grande résonance médiatique, mais doit aussi concerner le confort, la fiabilité et la qualité du service pour tous », devait-t-il déclarer. François de Charantenay, directeur de la recherche et des affaires scientifiques de PSA Peugeot-Citroën, est encore plus explicite. *« La stratégie du transport terrestre en France n'a pas de vision prospective »*, constate-t-il. Au ministère, Jean-Pierre Gibelin ne rejette pas vraiment cette critique. *« L'accent n'a pas été assez mis sur certains domaines »*, regrette-t-il.

De fait, le Predit a fonctionné sur le principe du « bottom up », c'est- à-dire que les sujets de recherche ont été choisis sur propositions des industriels. Ces derniers ont financé l'essentiel des travaux, soit 70 % du budget total de 7,8 milliards de francs. Pas étonnant que le système ait favorisé l'automobile et le ferroviaire où les industriels français sont en position de force. Ainsi, les études sur la seule voiture particulière ont bénéficié de 1,3 milliard de francs, soit plus de la moitié du total des aides publiques. La grande vitesse (TGV de nouvelle génération) devait recevoir 28 % des aides accordées aux transports guidés. Elle en a obtenu près de 50 %. A l'inverse, les transports urbains n'ont obtenu que le cinquième de la somme prévue.

Mais c'est certainement le thème « transport des marchandises » qui a le plus souffert. Initialement, 190 millions de francs de crédits publics étaient prévus pour financer ce sujet jugé stratégique par les experts. A la mi-1994, les dépenses atteignaient seulement 60 millions, soit 30 % de l'objectif. Résultat : Michel Beauchamps, le président du comité chargé de ce thème, spécialiste du transport de marchandises, secteur dans lequel il a travaillé trente-cinq ans, a démissionné à la mi-1994. *« Le Predit est un alibi pour les gouvernants »*, juge-t-il aujourd'hui. Ses difficultés sont dues à une absence de *« choix politiques »*. Le rapport Causse conclut effectivement à *« l'échec du projet de grand programme sur le transport intermodal du futur »*. Ce dernier vise à combiner au mieux ferroviaire, routier, fluvial et maritime pour alléger les axes saturés. Mais il se trouve au carrefour d'intérêts économiques divergents. Acteurs majeurs, la SNCF et les transporteurs routiers se livrent une concurrence acharnée. Seul acquis du Predit dans ce domaine : le projet Commutor de la SNCF qui a permis d'expérimenter un système automatisé de transbordement rail-rail.

Le rapport Causse stigmatise *« une absence de volontarisme de la part des pouvoirs publics qui étaient les seuls à pouvoir "porter" un programme de recherche et développement sur le transport intermodal du futur »*. Au ministère des transports, Jean-Pierre Gibelin reconnaît *« l'absence de stimulations suffisantes »*. Yves Geffrin, responsable de la mission transport, ajoute que *« dans un contexte où la demande n'augmente pas, le transport de marchandises souffre de surcapacité »*.

Ainsi, les conditions économiques ne poussent pas les concurrents à travailler ensemble. Mais les ministères n'ont-ils pas justement pour mission de créer un contexte, réglementaire ou législatif, favorisant les solutions techniques qui améliorent la sécurité et le confort des contribuables ? Le Predit démontre la faculté de l'Etat à fédérer les volontés existantes, comme dans l'automobile. Mais il souligne aussi son impuissance à faire avancer les thèmes interdisciplinaires où une industrie nouvelle est à créer de toutes pièces. Avec des emplois à la clé.

Mais le rapport ne se limite pas à un simple constat. Il propose aussi des solutions. Jean-Pierre Causse plaide pour l'utilisation de *« la méthode de l'organisation par projet »* et préconise également de créer un comité de direction et un *« véritable comité de gestion »*. Pour lui, cela revient à confier chaque projet au ministère le mieux placé. Jean-Jacques Payan va encore plus loin en proposant de *« désigner des chefs de projet interministériels »*, à l'image de ce qui se pratique désormais couramment dans l'industrie.

Michel Alberganti

Des réussites dans l'automobile et le TGV

L'automobile est le premier bénéficiaire du programme Predit. Par le biais de ses recherches sur le véhicule propre et économe, il a favorisé le développement de la voiture électrique et permis aux constructeurs français, PSA-Peugeot-Citroën et Renault, de maintenir leur avance et de proposer cette année à la vente des modèles grand public à propulsion électrique. Ces recherches ont aussi permis d'améliorer le fonctionnement des moteurs thermiques grâce aux progrès faits en matière de combustion, de conception des culasses, de consommation et de pollution. Le second grand bénéficiaire du Predit est le TGV. Les études sur la nouvelle génération de train à grande vitesse ont affiné les études de profil, déterminantes pour rouler à 350 km/h. Le ministère des transports estime que ces travaux auront des retombées sur le confort des trains actuellement en circulation. Un vrai casse-tête. D'ailleurs, le rapport Causse souligne que, au-delà de 300 km/h, les bruits aérodynamiques croissent à la puissance six de la vitesse !

Des champs à la physique des solides

Ancien fermier, Jean Frêne a été primé par l'Académie des sciences

C'EST UN PEU un conte de fées scientifique et républicain. L'histoire exemplaire d'un jeune paysan, Jean Frêne, titulaire du seul certificat d'études primaires, dont les surprenantes capacités intellectuelles ont été détectées lors des tests de sélection du service militaire, en 1961. Devenu ingénieur-physicien en cinq ans, il vient d'être primé par l'Académie des sciences pour ses travaux en mécanique des solides. Dans l'austère bureau de son laboratoire, sur le campus scientifique de Poitiers, il raconte, avec une pudeur teintée de fierté, le concours de circonstances qui l'a mené de sa ferme natale au sommet de l'Université.

Il était donc une fois Jean Frêne, neuvième d'une famille de onze enfants, né il y a cinquante-quatre ans à Longes, dans le massif du Pilat, à trois lieues de Lyon. Pendant la guerre, son père, agriculteur et ouvrier-fondeur, décide de profiter de la « prime au retour à la terre » pour se consacrer aux six hectares cultivables de son exploitation. *« Un cadeau empoisonné »*, qui liera Jean Frêne pour vingt ans à cette terre *« trop petite »* et trop chiche. A quatorze ans, faute d'argent, il interrompt sa scolarité et prend l'exploitation en main, alors que son père est retourné à la fonderie. Une période *« de pauvreté... pour ne pas dire de misère »*, lâche-t-il. Il n'est alors pas question de reprendre des études, même s'il a le goût de la lecture, hérité d'une mère originaire de la ville. Jusqu'à l'armée, un contrat moral passé avec ses parents veut qu'il *« donne ses bras »* pour les travaux des champs. Ensuite, pourquoi pas, il s'inscrira dans un centre de formation pour adultes.

C'est justement le service militaire qui chamboule ses plans. Appelé, au printemps 1961, au centre de sélection n° 8 de Lyon pour ses trois jours, il étonne les officiers chargés de corriger les tests d'aptitude : il obtient 17 bonnes réponses en moyenne, là où les bacheliers n'en donnent que 11. Seul un agrégé de philosophie a fait aussi bien auparavant ! Une telle performance convainc le commandant du centre, le colonel Glises de La Rivière, que ces facultés intellectuelles exceptionnelles ne peuvent rester en jachère.

Jean Frêne

L'affaire remonte jusqu'aux ministres des armées et de l'enseignement, qui décident de donner une seconde chance à ce conscrit d'exception, en lui accordant un sursis et un poste d'agent de laboratoire. Ses stupéfiantes capacités d'assimilation bouleversent les pronostics les plus optimistes. En un an, à force de cours particuliers à l'École normale et à l'École militaire de spécialisation atomique de Lyon, il atteint le niveau du bac – *« avec des trous et des lacunes »*, reconnaît-il – avant d'entrer à l'Institut national des sciences appliquées de Lyon, dont il sortira major.

EXPÉRIENCE MÉDIATIQUE

Un tel prodige ne pouvait laisser la presse insensible, qui déferle bientôt à Lyon, pour faire le siège du « phénomène ». Durant trois semaines, une centaine de reporters perturbe la quiétude toute monacale de l'École normale. Jean Frêne fait face à ces assauts avec philosophie : *« Les journalistes m'ont fait découvrir les meilleurs restaurants lyonnais, et à chaque fois, bien sûr, je me faisais accompagner de deux ou trois camarades. »* Une expérience gastronomico-médiatique, qu'il qualifie de *« feu de paille, auquel, si on n'y prend garde, on peut parfaitement se brûler »*. Ce jeune homme « ordinaire » déconcerte donc ses interlocuteurs, d'autant qu'il refuse d'être comparé à un génie. Il réserve le terme aux créateurs. Lui ne dispose, dit-il modestement, que d'un don d'apprentissage.

Revenu à l'anonymat, il se marie et devient père de trois enfants, dont l'aîné sortira diplômé de l'École polytechnique. Un à un, Jean Frêne gravit les échelons universitaires. En 1974, il soutient sa thèse d'État en sciences physiques sur les paliers hydrodynamiques tournant à grande vitesse et obtient la mention « très honorable avec félicitation du jury ». Depuis, il mène de front recherche et enseignement, responsabilités administratives à l'université de Poitiers et contacts avec les industriels.

VILEBREQUIN ET ARIANE

Dans sa discipline, la tribologie – du grec « frottement » –, il figure aujourd'hui parmi les meilleurs spécialistes mondiaux, souligne Monique Piau, présidente de la commission d'évaluation de la section mécanique du CNRS, qui a appuyé sa candidature pour le prix Montyon de l'Académie des sciences. Une manière, dit-elle, de réparer un oubli pour *« cette science de l'ingénieur trop souvent méprisée des théoriciens, qui répugnent à s'attaquer à des problèmes où l'on peut avoir les mains sales »*.

Jean Frêne a trouvé matière à déployer son sens pratique dans ce domaine où l'on cherche à faire tourner plus vite et plus harmonieusement les paliers hydrodynamiques, à contrôler les organes clefs des machines tournantes, de la ligne d'arbre des centrales électriques au vilebrequin des moteurs de voiture en passant par la turbopompe d'Ariane. Autant de défis techniques auxquels il s'est attelé, le plus souvent avec succès. La marque, finalement, d'un génie créateur ? Plutôt celle d'un bon sens poussé à l'extrême, consent-il. Ainsi, un tour d'usinage classique, acheté dans le commerce dix fois moins cher qu'un prototype, a-t-il servi de base à l'un des bancs de recherche de son laboratoire, dont il a tiré plusieurs procédés inédits. Cette méthode doublée d'une philosophie, il la résume d'une formule : *« J'ai toujours eu les pieds sur terre. »*

Hervé Morin

Claude Simonet, président de la Fédération française de football

« Nous serons impitoyables avec ceux qui se disent professionnels sans s'en donner les moyens »

Aussitôt la réforme des instances du football approuvée par l'assemblée fédérale, samedi 4 février, Claude Simonet a annoncé son intention de briguer, le 25 mars, un nouveau mandat à la tête de la Fédération française de football. Dans un entretien au *Monde*, il explique les raisons de ce remaniement des statuts qui clarifie les rôles entre footballeurs amateurs et professionnels. Le nouvel organigrammme de la FFF correspond à la volonté de la fédération de reprendre un pouvoir qui avait peu à peu dérivé vers la Ligue nationale de football, l'instance qui régit le secteur professionnel. Ainsi, il annonce sa volonté de *« reprendre les rênes »* de l'équipe de France, s'affirmer comme partenaire majoritaire au sein du Comité d'organisation de la Coupe du monde 1998, et de *« remettre de l'ordre »* à tous les échelons du football français.

« Qu'est-ce que la réforme qui vient d'être adoptée par l'assemblée générale de la Fédération française de football va changer ?

– Si on a entrepris une réforme, c'est que beaucoup de voix s'étaient élevées pour dire qu'elle était nécessaire. Après l'élimination de la Coupe du monde américaine, une fracture s'est dessinée, sur fond de rivalités d'hommes, entre le football professionnel et le football amateur. Il est apparu très vite nécessaire de s'attaquer aux structures.

Il y a des convergences, au niveau de la politique générale, entre les amateurs et les professionnels, mais il fallait, pour gérer les questions sportives, des organismes différents et symétriques. Parallèlement à la Ligue nationale de football (LNF), qui s'occupe chaque semaine des dix matches de D1 et des onze matches de D2, nous avons créé un Conseil national du football amateur (CNFA), plus en phase avec le terrain. Il aura la charge d'analyser et d'exploiter les feuilles de matches de toutes les compétitions nationales amateurs et tous les litiges émanant des ligues et des districts pour les 40 000 matches joués chaque week-end. Il lui appartiendra aussi de veiller au bon fonctionnement de la pyramide des vingt-deux ligues régionales de métropole, des neuf d'outre-mer et des cent deux districts.

Au-dessus de ces deux organismes, la FFF, avec un conseil fédéral plus ramassé (17 membres au lieu de 27) et une représentativité des familles du football repensée, aura en charge les grandes questions générales. Le système que nous avons mis en place pourrait *inspirer le ministère* pour la définition de statuts-types de fédérations.

– Certains ont pourtant parlé de réformette...

– S'attaquer à la modernisation d'une structure de 21 000 clubs et deux millions de licenciés, est-ce une réformette ? C'est le fruit de l'une des plus vastes consultations de l'histoire du football. Le comité de pilotage a entendu toutes les composantes du football. Nous avons presque fait des états généraux.

– Ce rééquilibrage des pouvoirs entre professionnels et amateurs, et la nouvelle composition du conseil fédéral, n'est-ce pas l'occasion pour le président de la fédération de retrouver un pouvoir qui lui avait échappé ?

– Il y avait à la Fédération française de football un défaut de communication. La FFF gère tout le football français, encore faut-il le faire savoir. Qui, par exemple, a été l'interlocuteur de la Fédération internationale (FIFA) pour la candidature de la France pour la Coupe du monde 1998 ? C'est la FFF qui a obtenu le droit de l'organiser. Les services éminents rendus au football par Fernand Sastre et l'aura de Michel Platini, l'homme le plus connu dans le monde, toutes ces qualités des coprésidents ne doivent pas faire oublier que la FFF est majoritaire à l'intérieur du Comité français d'organisation (CFO). Quand le nouveau conseil fédéral sera mis en place, j'espère que le CFO comprendra quel est le poids du partenaire que nous sommes.

« Nous allons lancer le football de rue dans huit villes à partir du mois d'avril »

C'est la même chose pour la Ligue nationale de football. Noël Le Graët est un homme dynamique, qui communique bien, et qui profite du fait que les médias s'intéressent davantage aux professionnels qu'au football amateur. Insensiblement, pour l'opinion, le football s'est résumé à la LNF et au CFO, la fédération restant un organisme nébuleux. M[me] le ministre souhaitait que la FFF se réaffirme, c'est comme cela que j'ai compris le message.

– Parmi les responsabilités partagées entre la Ligue et la fédération, l'équipe de France est la plus sujette à polémiques.

– Noël Le Graët considère que l'équipe de France étant composée de professionnels, elle doit appartenir à la LNF. C'est une logique à laquelle la fédération ne peut souscrire. Il n'y a pas qu'une équipe de France, mais de nombreuses sélections nationales par lesquelles passent les joueurs avant d'arriver en équipe A. De plus, dans le monde entier, les équipes nationales sont les représentantes des fédérations. Si, à l'intérieur du nouveau conseil fédéral, on institue une direction, un département ou un club France, je suis d'accord pour que le secteur professionnel soit représenté à la place qui doit être la sienne, mais il est normal que la Fédération exerce sa responsabilité vis-à-vis des fédérations étrangères.



– Plus concrètement, qui est le patron de l'équipe de France, Noël Le Graët ou vous ?

– Quand on est le patron dans une entreprise, c'est qu'on a des salariés. Les joueurs de l'équipe de France sont-ils les salariés de Le Graët ou les miens ? Ils sont les salariés de leurs clubs qui les mettent à disposition de la sélection, et c'est la fédération qui indemnise les clubs. Cela veut dire que l'expression de l'autorité, c'est la Fédération. Pour le club France, il pourrait y avoir une juste répartition des rôles. Le seul interlocuteur auprès des autres fédérations et de la FIFA ne peut être que le président de la FFF. Pour ce qui est des relations fonctionnelles avec les joueurs, la définition des primes par exemple, il faudra aussi un seul interlocuteur. Peut-être faudra-t-il une large délégation au vice-président délégué de la FFF, le président de la Ligue ? Nous trouverons une formule pour éviter les ambiguïtés. Dans l'immédiat, j'ai voulu reprendre les rênes car le monde amateur considère que l'équipe de France, c'est le patrimoine de tous les footballeurs français, et ils avaient le sentiment que la Fédération avait laissé partir ce patrimoine chez les professionnels.

– Dans les trois ans à venir, le football français va être le point de mire du monde entier. Quels sont vos projets ?

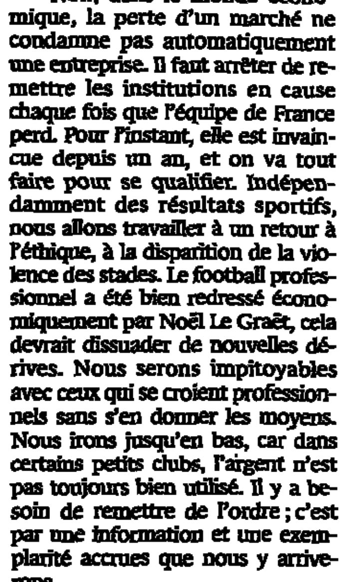
– La Coupe du monde doit être le tremplin pour instituer durablement une nouvelle façon de pratiquer le football. Actuellement, il y a trois façons. La première, qui se développe beaucoup, c'est le loisir. C'est-à-dire la possibilité de faire le sport de son choix en bénéficiant d'installations adaptées. Cette pratique ne doit pas être sauvage, mais contrôlée par les fédérations, qui ont en charge la politique d'équipement. Nous avons déjà des idées, comme le football de rue que nous allons lancer dans huit villes à partir du mois d'avril.

La deuxième façon de faire du foot, c'est la compétition non professionnelle. Il s'agira simplement d'améliorer ce qui existe déjà. Enfin, il y a le professionnalisme. Il faudra réfléchir à son évolution, et assurer durablement la fiabilité de la vie économique des clubs de deuxième division. Faut-il penser, comme Noël Le Graët, à une troisième division professionnelle ? Ce sont autant de réflexions que nous mènerons au sein du nouveau conseil fédéral, dans un esprit novateur. La tâche serait facilitée si nous nous qualifiions pour l'Euro 96.

– En cas d'échec, serait-ce une catastrophe ?

– Non, dans le monde économique, la perte d'un marché ne condamne pas automatiquement une entreprise. Il faut arrêter de remettre les institutions en cause chaque fois que l'équipe de France perd. Pour l'instant, elle est invaincue depuis un an, et on va tout faire pour se qualifier. Indépendamment des résultats sportifs, nous allons travailler à un retour à l'éthique, à la disparition de la violence des stades. Le football professionnel a été bien redressé économiquement par Noël Le Graët, cela devrait dissuader de nouvelles dérives. Nous serons impitoyables avec ceux qui se croient professionnels sans s'en donner les moyens. Nous irons jusqu'en bas, car dans certains petits clubs, l'argent n'est pas toujours bien utilisé. Il y a besoin de remettre de l'ordre ; c'est par une information et une exemplarité accrues que nous y arriverons.

Propos recueillis par Jean-Jacques Bozonnet



Les Girondins de Bordeaux songent à réduire leur train de vie

La saison décevante du club aquitain risque de contraindre son président, Alain Afflelou, à des restrictions budgétaires

LES GIRONDINS de Bordeaux n'ont pas encore raté leur saison, mais ils en prennent le chemin. Huitièmes au classement du championnat, ils sont encore en droit de rêver à une qualification européenne, bien que la fin de programme leur promette une file quasi ininterrompue d'autres prétendants à l'UEFA. Après Cannes et avant Lens, les Girondins accueillent, mercredi 8 février, Le Havre, le doyen souvent cacochyme qui, bien mal à propos pour eux, est actuellement en grande forme.



CHAMPIONNAT

Les résultats ne suivent pas. Alors ça ronchonne. L'entraîneur, Antonio Jose da Conceiçao Oliveira, dit Toni, fait le premier les frais de la critique. A la base, un énorme quiproquo. *« A Benfica, il avait trente joueurs qui se battaient pour être sur le terrain. Il lui fallait simplement en choisir onze »*, avance Alain Afflelou comme ébauche d'explication. En Gironde, il lui a fallu gérer un effectif plus restreint, qui plus est sujet aux états d'âme publics. Toni supplie qu'on lui laisse du temps pour rétablir la communication, mais il sait ses jours comptés.

Au-delà, de plus vieilles rancœurs se font jour. Derrière les attaques contre l'entraîneur se dissimulent de torves tentatives contre celui qui l'a choisi, seul contre tous.

Depuis quatre ans qu'il est à la tête du club, Alain Afflelou n'a jamais été pleinement accepté par le cercle de la bourgeoisie bordelaise. Trop flamboyant, trop parisien. Mais l'ancien junior du Bordeaux étudiant club, monté dans la capitale réussir une belle carrière dans l'optique, était intouchable à défaut d'être irréprochable. Lorsque le club est sorti lessivé de l'épopée Claude Bez, il ne s'est trouvé qu'un seul plan de reprise. Alors on a fait avec. Alain Afflelou était peut-être encombrant, mais il avait de l'argent – 5 millions de francs – et de l'entregent.

Que dire puisque tout allait bien ? Sitôt remonté de la division 2 où l'avait plongé la faillite, le club avait enchaîné deux belles saisons qui lui avaient valu un ticket pour les joutes européennes. Le public l'aimait et n'hésitait pas à scander son nom : un homme avec le charisme et les ambitions de Claude Bez mais sans ses mauvaises manières, que demander de plus ? Au fil du temps, Alain Afflelou a su habilement s'associer entièrement à la réussite de l'équipe, d'aucuns jugeant même qu'il tirait franchement la couverture à lui.

« Il n'existe pas de candidature à des postes médiatiques qui fassent l'unanimité. Ma personnalité ne plaît pas à tout le monde », concède l'intéressé. Alors, cette année que tout va moins bien, que certains choix peuvent être contestés, les grognons sont remis en selle. Avec pour principal grief qu'Alain Afflelou n'est pas suffisamment présent. Président à mi-temps, président d'apparat, il ne serait pas assez à l'écoute des joueurs et des doutes qui les taraudent. Un spleen qu'ils évacuent pour l'heure à grands coups de poing et de pied comme ce fut le cas lors d'un bien vilain pugilat sur le terrain de Saint-Etienne, le 21 janvier 1995, qui vaudra à Zinedine Zidane une minerve provisoire et à Didier Sénac, Christophe Dugarry et Bixente Lizarazu une suspension durable.

PROBLÈMES EXISTENTIELS

Le patron lui-même n'est pas à l'abri de problèmes existentiels. Par deux fois, il a connu la lassitude et laissé entendre qu'il abandonnerait ses fonctions. Aujourd'hui, il affirme mordicus le contraire : *« Il n'est pas question que je démissionne. »* Mais Alain Afflelou sait *« par la force des choses »* qu'il lui faudra mettre un frein à ses prétentions et écouter les conseils de sagesse de Jean-Didier Lange.

L'un est président de l'association, l'autre de la société anonyme à objet sportif. Tous les deux âgés de quarante-sept ans, Jean-Didier Lange et Alain Afflelou ont ensemble largement contribué à sortir le club du chaos. Amis, ils étaient – même s'ils se sont toujours vouvoyés – depuis onze ans que l'avocat est le conseil juridique du fabricant de lunettes. Ennemis, on les veut aujourd'hui. Ce que l'un et l'autre réfutent. *« Nous sommes rarement d'accord »*, admet cependant Jean-Didier Lange. Hanté par le spectre financier de la fin des années 80, il souhaite instamment que le club adopte un train de vie moins somptuaire. *« Nous n'avons pas les moyens de chercher à être premiers. »* Concrètement, Jean-Didier Lange suggère de ramener le budget de 120 à environ 100 millions de francs, voire 80 millions de francs si l'équipe n'est pas européenne.

A son corps défendant, Alain Afflelou paraît s'être rangé à cette opinion, d'autant que le principal sponsor, Panzani, envisagerait de se retirer. Même si *« par goût personnel, par caractère, j'ai toujours envie de faire le mieux possible »*, il faut bien agir *« en fonction des moyens que nous avons »*. Alors, *« si on a besoin de joueurs, nous irons regarder dans les divisions inférieures et pas forcément du côté des meilleurs joueurs ou réputés tels »*, explique-t-il, renonçant ainsi, bon gré, mal gré, à ses tropismes.

Benoît Hopquin

Une qualification en Coupe contestée

La section « loi du jeu » de la commission centrale des arbitres (CCA) examinera, jeudi 9 février, la réclamation déposée par les dirigeants de Mont-de-Marsan (N 2) à l'issue du seizième de finale de la Coupe de France disputé et perdu (1-2), dimanche 5 février, contre Bordeaux. Les Montois ont émis une *« réserve technique »* à la suite du but du Bordelais Daniel Dutuel, marqué à la 18[e] minute. D'après les images de la télévision, le ballon est entré dans le but en passant par le petit filet. L'arbitre, Claude Colombo, certifie avoir vérifié les filets au début de la rencontre et n'avoir constaté aucune anomalie. *« La CCA ne pourra rien faire,* a expliqué son président, Michel Vautrot. *Dans une circulaire du 25 novembre 1994, la Fédération internationale (FIFA) a rappelé que les décisions de fait de l'arbitre sont définitives et irrévocables et ne peuvent pas être modifiées sur la base d'images vidéo. »*

« France-3 » revient de loin contre « Rioja-de-Espana »

Les hasards du tirage au sort du deuxième Round Robin de la Coupe Louis-Vuitton avaient programmé, lundi 6 février à San Diego, trois régates fratricides entre les deux Défis néo-zélandais, les deux australiens et les deux européens. Si les favoris se sont imposés, la surprise est venue des faibles écarts enregistrés à l'arrivée. Les équipages de *Team-New-Zealand* et de *One-Australia* ont respectivement devancé leurs compatriotes de 54 secondes et de 19 secondes. *France-3* a attendu l'approche de la dernière bouée pour passer en tête et finir avec 22 secondes d'avance sur *Rioja-de-Espana*.

Moins concentrés face à des adversaires toujours à la recherche d'un succès, les Français ont raté leur départ en coupant la ligne trop tôt. Malgré un génois déchiré dans le deuxième bord de près (contre le vent), *Rioja-de-Espana* a résisté pendant près de deux heures au retour de *France-3*. A défaut d'être la plus brillante, cette troisième victoire de *France-3* permet au défi de Marc Pajot de conforter sa cinquième place des challengers.

■ **TENNIS : L'Afrique du Sud signe son retour dans le groupe mondial de la Coupe Davis** en éliminant l'Australie (3-2) à Durban. Admis à nouveau dans la compétition en 1992 après treize ans d'exclusion, les Sud-Africains étaient menés 2 à 1, après le double remporté par l'expérimentée paire australienne Woodforde-Woodbridge. L'équipe locale a égalisé grâce à une victoire de Wayne Ferreira sur Patrick Rafter, puis elle a profité de l'abandon de Mark Woodforde, victime d'un malaise dans le dernier simple. En quart de finale, l'Afrique du Sud rencontrera à Saint-Pétersbourg la Russie, finaliste en 1994.

■ **FORMULE 1 : L'écurie anglaise Lotus,** qui avait annoncé son intention de se retirer de la formule 1 en raison de problèmes financiers, a révélé, lundi 6 février, qu'elle avait fusionné avec l'écurie Pacific Team et qu'elle participerait au championnat du monde 1995 sous le nom de Pacific Team Lotus. – (*AFP, Reuter.*)

■ **ÉQUITATION : L'ex-jument de Michel Robert,** Sissi de la Lande, avec laquelle il était devenu vice-champion du monde de saut d'obstacles en 1994, vient d'être vendue au parraineur d'un cavalier irlandais, Eddie Macken, basé en Allemagne. Elle a été cédée par son propriétaire italien pour 2 millions de deutschemarks (environ 6,92 millions de francs). Le champion français, qui n'a pu réunir la somme nécessaire à son rachat, doit chercher une autre monture pour les Jeux d'Atlanta en 1996.

RÉSULTATS

TENNIS
COUPE DAVIS
Groupe mondial
Afrique du Sud - Australie 3-2

VOILE
COUPE DE L'AMERICA
Deuxième Round Robin
Coupe Louis-Vuitton : *Team-New-Zealand* b. *Tag-New-Zealand* de 54 s ; *France 3* b. *Rioja-de-Espana* de 22 s ; *One-Australia* b. *Sydney 95* de 19 s.
Classement : 1. *Team-New-Zealand*, 14 pts ; 2. *One-Australia*, 13 , 3. *Tag-New-Zealand*, 11 ; 4. *Nippon*, 8 , 5. *France 3*, 7 ; 6. *Sydney 95*, 4 ; 7 *Rioja-de-Espana*, 0
Coupe Citizen : *Stars-and-Stripes* b. *America* de 28 s
Classement : 1. *Stars-and-Stripes*, 11 pts ; 2. *Young-America*, 7 ; 3. *America*, 3.

TABLE

Vraies et fausses truffes

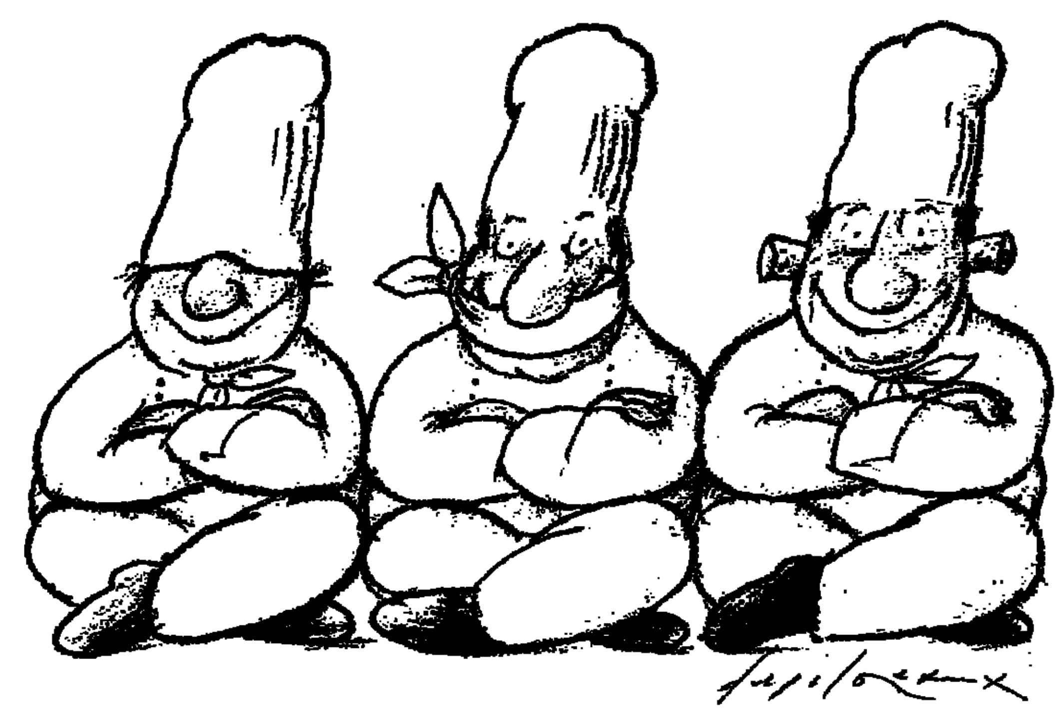
Arrivée sur le marché européen d'un « diamant noir » chinois, parfait d'allure, nul de goût. Attention à l'arnaque

LA TRUFFE dite « du Périgord » a un aspect brunâtre. Sa chair, d'abord blanche, vire au violacé, et son écorce dure et noire est relevée de verrues, en forme de diamants. Des vésicules qui constituent une partie de sa chair renferment les graines ou spores. D'où son nom, *Tuber melanosporum*. Elle se récolte de décembre à mars. Le gourmand n'aura pas assez de toute une vie pour épuiser ses secrets. La truffe a aussi sa légende noire : le mystère de son origine, l'incapacité où l'on est d'assurer sa reproduction, sa rareté qui en fait un objet de spéculation, et les « faux » avec lesquels il faut aujourd'hui compter.

A la fin du siècle dernier, la récolte avoisinait 800 tonnes. Elle était dix fois moindre dans les années 60. Les années 80 ont vu descendre ce chiffre à une vingtaine de tonnes. Sa pérennité pourrait même être remise en question, puisqu'on estime la production, cette année, à 15 tonnes environ, malgré la multiplication des messes en l'honneur du cryptogame et la « découverte » d'un saint patron des trufficulteurs, saint Antoine, flanqué du cochon. *« Peut-on encore parler de production lorsqu'elle pourrait tenir dans un seul camion »*, déplore Pierre-Jean Pebeyre, l'héritier d'une célèbre dynastie truffière.

La truffe pousse encore en France du Sud-Est au Sud-Ouest, du Vaucluse à la Dordogne, en passant par la Drôme, l'Ardèche et le Gard, au voisinage du chêne pubescent, *Quercus pubescens* (arbre à feuilles couvertes de poils courts et fins) et du chêne vert, *Quercus illex*. La truffe ne se développe que sur la roue des radicelles de l'arbre qui l'abrite, en l'occurrence le chêne truffier. Le mycélium de la truffe vit en symbiose avec lui. La lune préside à la répartition des truffes dans les clairières et sous les basses branches des arbres.

Les chasseurs pratiquent encore la récolte à la mouche, sur les pentes du plateau de Vaucluse. Le ramasseur s'appelle le rabassier. Il observe la danse révélatrice à laquelle se livre la mouche *Helomiza lineata*. Prédatrices fragiles, elles se rassemblent en essaim, voltigeant au-dessus de leur proie, que son odeur révèle. Le rabassier s'empresse de marquer la place d'un caillou. Après la mouche truffigène, lorsque chiens ou cochons n'ont pas découvert à temps le champignon souterrain, viennent à la curée limaces, escargots et rats des champs.



Originaire de la région de Shandong (Chine centrale), *Tuber himalayensis* – connue des scientifiques depuis peu – a fait cette année une apparition massive et remarquée sur le marché. Il est encore difficile d'apprécier vraiment le niveau des importations ; plusieurs dizaines de tonnes, estiment cependant les spécialistes, lorsqu'on additionne les achats en France, en Espagne et en Italie. Car le marché de la truffe, depuis longtemps, est international. A 680 F à l'entrée sur le territoire, elle est revendue, licitement, 1 000 F ou 1 500 F le kilo, selon l'aspect, par des courtiers affairés et discrets, soit la moitié du prix de *Tuber melanosporum*.

A peine odorante lorsqu'elle est fraîche, mais d'un banal parfum terreux, et totalement inodore après quelques jours, cette truffe « virtuelle » – que les Chinois eux-mêmes ne consomment pas – est un ersatz dont l'allure est proche *de la perfection : même couleur*, même forme, mêmes grain et enveloppe que la *« melano »*. A s'y méprendre ! Sa texture, en revanche, est légèrement plus dense.

Michel Rostang (20, rue Rennequin, 75017 Paris ; tél. : 47-63-40-77 ; fermé samedi midi et dimanche), en contrepoint d'un remarquable repas dominé par une « galette d'artichauts aux truffes fraîches », nous a fait goûter cette truffe de Chine. Sans aucun intérêt. L'affaire serait sans conséquence si l'on pouvait distinguer aisément l'une et l'autre truffe, comme le caviar et les œufs de lump, le homard breton et le canadien. Hélas ! il faut compter aussi avec l'esprit de lucre qui anime certains restaurateurs, particulièrement en cette période de crise ! Il est tentant – et facile – avec un tel produit d'abuser le consommateur.

Une belle rosace truffière, un peu de mâche, un trait d'arôme de truffe de synthèse ou d'huile parfumée – sans oublier la fleur de sel – et le tour est joué. Le plat sera vendu entre 200 et 300 F selon la catégorie, voire le nombre d'étoiles de l'établissement. Une pratique évidemment scandaleuse, favorisée par la rareté et le prix de *Tuber melanosporum*. Une fatalité aussi, qui surprend et déroute ceux des chefs – les plus nombreux – qui se refusent à une telle tromperie. Jacques Megean, du *Vert Galant* à Carpentras, dont l'« œuf dissocié aux truffes » (dans un menu truffier à 290 F) est un festival aromatique, a décidé de remplacer sur sa carte la mention « truffe fraîche » par *Tuber melanosporum*.

Soit, mais c'est là une appellation dont il est bien difficile de contrôler l'origine, lorsque la truffe est enrobée de terre, vendue à l'aveugle, payée en espèces ! Aucun label, aucune règle ne semblent pouvoir lui être imposés. Les professionnels, et les pouvoirs publics, vu l'urgence et l'importance de ce qu'il faut bien appeler la fraude, se sont saisis de la question. Le courtage et le négoce ne sont pas même en cause, tant que l'une n'est pas vendue au prix de l'autre. En revanche, l'utilisateur a toute liberté de donner à la truffe de Chine, fallacieusement, la dimension aromatique qui lui fait défaut à l'état naturel.

Nos grands chefs, d'ordinaire si médiatiques, restent, pour le moment, fort silencieux... Laisser s'installer le doute serait la pire des attitudes ; ce serait aussi condamner, à coup sûr, le ramassage, déjà bien marginal, de *Tuber melanosporum*. Si nous n'y prenons garde, nous aurons bientôt oublié l'incomparable parfum de la truffe noire. Attention, patrimoine en danger !

Jean-Claude Ribaut

Bonnes adresses

● **A Paris :**
– Eclatant ragoût de châtaignes, potiron, topinambour et lard aux truffes, à La Table d'Anvers (9e).
– Délicieux œuf poché, truffes et pommes de terre truffées, chez Jean-Claude Ferrero (16e).
– Le filet de boeuf d'Ecosse, truffes et pommes Anna de Jacques Cagna (6e)
– Superbe menu « tout truffe » du Tricastin, chez Michel Rostang (17e).
– Menu « truffes » traditionnel de Dumonet (6e) et des Cévennes (15e).

● **Dans le Vaucluse :**
– Autour de la truffe et de la pomme de terre, à La Fenière (Lourmarin)
– Menu « truffe » au Saule pleureur (Monteux).

● **Lire :** *La Truffe*, d' Adolphe Chatin, Slatkine, 1984 (réimpression de l'édition de 1892).

TOQUES EN POINTE

■ **LE GRAND HÔTEL.** Valréas, charmante bourgade endormie de l'Enclave des papes, ne s'anime guère, en hiver, qu'à l'occasion des marchés de la truffe. André Chabert, du *Château de Rochegude*, apprécie l'atmosphère de cette étape où il nous a guidé, aussi modeste que son propriétaire, Jacques Gleize. Deux des trois menus (98 F, 155 F, 250 F) permettent de goûter l'omelette ou la brouillade de truffes de Valréas, ou bien le suprême de volaille farci aux petits légumes et truffé. Une cuisine simple, franche, pleine de saveurs, qu'accompagne presque nécessairement un côtes-du-rhône de l'Enclave, appellation village.
★ Valréas. 28, avenue du Général-de-Gaulle (84600). Tél. : 90-35-00-26. Fermé le dimanche.

■ **LA TERRASSE DE L'ÉTANG.** En bordure des étangs de Villebon, sur la commune de Meudon, cette halte forestière est prise d'assaut dès les premiers beaux jours, et le service est alors parfois déficient. En hiver, le décor un peu kitsch sied aux plats de gibier qu'affectionnent Gilbert Godfroi et sa clientèle : sauté de marcassin au chinon blanc, civet de biche au vieux bourgueil, poule faisanne braisée aux choux et perdreaux rôtis. Une grande carte de bordeaux accompagne cette cuisine de tradition. Les poissons, sandre et saumon, turbot rôti, s'accommoderont de quelque blanc de Pessac-Léognan. A noter, dans un menu à 175 F, une mousse de miel au Grand-Marnier.
★ Meudon. Route forestière des Etangs (92190). Tél. : 46-26-09-57. Tous les jours.

■ **LA FLAMBÉE.** Dans le 12e arrondissement, déjà promis aux succursales multiples et autres formules de la cuisine d'assemblage, Michel Roustan, à *La Flambée*, charmant bouchon un rien « rétro », fête chaque année la Saint-Valentin. A dominante Sud-Ouest, avec la salade de gésiers confits et foies de volaille en persillade, cette cuisine de cassoulet landais, de magret, de foie gras, de délicat agneau et d'excellente viande de veau est un défi dans la recherche du juste prix. Menus à 129 F et 180 F. Certains pensent, et l'ont dit, que les prix de *La Flambée* sont trop peu élevés. Un bel exemple d'artisanat, peu courant à Paris. Service efficace et courtois.
★ Paris. 4, rue Taine (75012). Tél. : 43-43-21-80. Fermé le dimanche.

■ **LE DAUPHIN.** La Saint-Valentin se fête aussi au soleil d'Antibes, face à la mer et aux jardins, à l'*Hôtel Royal*. On commencera par la fleur de courgette farcie et le croûton à la truffe fraîche. La salade de viandes fumées, puis le duo de sole et turbot sauce légère au champagne, flanqué d'un soufflé de poissons de roche et girolles sautées, respectent la tradition de fête et de légèreté d'un repas d'amoureux. Menu 195 F avec apéritif. Dans le menu de saison – 149 F –, le choix est ouvert : mesclun, soupe de roche, brouillade d'oursins, rascasse, loup et galinette, ou bien l'agneau grillé à la gousse d'ail confit. Une pointe d'accent, bien sûr, et un travail serré, des légumes de l'arrière-pays.
★ Antibes. Boulevard du Maréchal-Leclerc (06600). Tél. : 93-34-03-09.

■ **DODIN-BOUFFANT.** Une adresse qui nous est chère en souvenir de son fondateur, Jacques Manière, mais « démolie » récemment avec une rare vigueur dans *Le Paris fine gueule* de François Simon (Editions du Levant). La cause méritait donc d'être examinée, à nouveau. Le *Dodin-Bouffant* n'est sans doute plus le lieu des grandes envolées culinaires ; les temps ont changé. Mais le service complice, un tantinet familier, la présence, le midi, de Maurice Cartier, témoin de la grande époque, une clientèle encore brillante et une cuisine sans artifice, font à nouveau de ce restaurant la bonne affaire du quartier Maubert, avec une carte-menu à 215 F. J'ai goûté une *« hure de crustacés au céleri, crème aux herbes »* qui n'était pas sans rappeler celle d'antan, aux huîtres et caviar. Quant à la *« daube de bœuf provençale aux deux olives »* et pâtes fraîches, j'aurais certes préféré que la sauce en fût plus dépouillée, et moins concentrée. L'ensemble, savoureux, avec une tarte fine aux pommes, un côtes-du-rhône et un café, n'excédait pas 300 F. L'alerte a été chaude, salutaire, le *Dodin* a repris son cap.
★ Paris. 25, rue Frédéric-Sauton (75005). Tél. : 43-25-25-14. Fermé le samedi midi et le dimanche.

■ **LA TABLE D'ANVERS.** Les amoureux de la Butte feront étape, pour la Saint-Valentin, chez les frères Conticini, où leur seront servis, avec un coteaux-du-layon 1985, une bouchée de saumon au gingembre, des noix de saint-jacques, fèves et truffes croquantes aux pistils de safran, puis un homard et langoustine *« en tête à tête »* (!). Après cette sérieuse entrée en matière, le *« cœur tendre de pigeon aux bourgeons de cive, cardamome, madère et risotto »* truffé garantit, à coup sûr, le choc des saveurs dont le chef, Christian, ici, se fait le champion. Le fruit de la passion, en miroir, pourrait passer pour un dessert de circonstance, comme le coussin gourmand au chocolat fort, les madeleines et les petits fours. Ils seront réalisés par Philippe, dont on connaît la précision gourmande. Menu *« bonne fête l'amour »* à 480 F.
★ Paris. 2, place d'Anvers (75009). Tél. : 48-78-35-21. Fermé samedi midi et dimanche.

VINS

Autour d'une cave anglaise

LONDRES
de notre envoyé spécial

Jamais Londres n'aura tant fait la fête aux vins. Français ou pas. On ne compte plus dans la capitale les propositions commerciales et les incitations à la dégustation. Jusqu'aux pubs ancestraux qui, avant d'ouvrir le jour du Seigneur, ont osé une première révolution en réduisant les parts de houblon liquide et d'eaux-de-vie de grains pour faire place aux bouteilles et au liège. Cette ouverture viticole se fait dans un charmant désordre. Et, en dehors des grands cercles œnophiles, on ne parvient pas à faire l'économie des mésaventures que permettent la méconnaissance généralisée et les premiers temps de l'apprentissage. De pauvres vins de cépage tiennent bien souvent le haut du pavé, le concept d'appellation d'origine est ignoré, quand il n'est pas bafoué, et la majorité de la production française disponible ne dépasse pas en qualité les vins italiens ou espagnols.

Comment s'y retrouver ? Comment étalonner le bon goût anglais ? Nous avions découvert, il y a quelques mois, le *Brown's Hotel*, et nous gardions en mémoire les efforts accomplis au service des vins. Une discrète vérification s'imposait.

SERVICE ORPHELIN

Tout, bien sûr, n'est pas parfait. Pourquoi, par exemple, tomber dans ce travers français qui veut que l'on n'amène la carte des vins qu'une fois effectué le choix des mets ? Il y eut aussi en entrée ce verre de pouilly-fuissé servi en apéritif sans que la bouteille soit présentée. Certes, ce chardonnay 1993 « mis en bouteille dans la région de production » par une maison de Saône-et-Loire était modeste et en dessous de son prix – 23 livres la bouteille, la livre valant actuellement 8,30 francs –, mais il ne méritait pas ce service orphelin.

Pour le dîner, accompagnement d'un canard du Kent avec une fillette de crozes-hermitage. Contrairement à ce qui était annoncé, le vin ne venait pas de chez *La Reine Pédauque*, mais plus modestement de chez un négociant sudiste de Châteauneuf-du-Pape. Et le 1990 s'était transformé en 1991. Belle harmonie toutefois entre le cépage syrah et les magrets. Harmonie nocturne, profonde, presque exotique dans cette salle où, en l'absence d'un sommelier en titre, officie avec tact Luigi Menegon, maître d'hôtel originaire de Vénétie.

PRODUCTIONS DU KENT

La fenêtre qu'offre le *Brown's* sur les choses du vin demeure étonnamment française avec soixante références sur soixante-dix-huit, parmi lesquelles une belle liste de champagnes (Bollinger « Spéciale Cuvée » à 47 livres, Krug « Private Cuvée » à 99 livres, et Dom Pérignon 1985 à 105 livres). Ici, la Loire (pouilly-fumé de Ladoucette) et la Bourgogne (rully d'Olivier Leflaive, côtes-de-beaune et gevrey-chambertin *de Louis Jadot*) font bonne figure face aux indétrônables bordeaux, parmi lesquels un moulis (Maucaillou 1985, 31 livres) et trois des plus beaux châteaux de saint-estèphe : Cos d'Estournel 1981, 53 livres ; les Ormes de Pez 1985, 37 livres ; Montrose 1970, 87 livres.

Pour l'équilibre diplomatique sans doute, on peut encore, au *Brown's*, goûter d'étranges productions du Kent et du Sussex, trois vins du Rhin et de la Moselle, une grappe d'italiens et d'espagnols, sans oublier les productions du Nouveau Monde. Mais si l'on revient ici, aux frontières d'Hyde Park, ce sera sans doute pour tenter une alliance européenne en accompagnant l'éternel pudding d'un Château Doisy-Védrines, second cru classé de sauternes, ou, pourquoi non, d'un muscat de Beaumes-de-Venise.

Jean-Yves Nau

★ *Brown's Hotel*, Albemarle and Dover Streets, London W1A 4SW. Tél. : (19-44-071) 493-6020 ; télécopie : (19-44-071) 493-9381.

Le retour de la pluie

Le temps se dégrade par l'ouest avec l'arrivée d'une perturbation sur la Bretagne, le matin, et se dirigeant vers l'est du pays en fin de journée. Ces pluies seront faibles à modérées avec parfois un caractère instable.

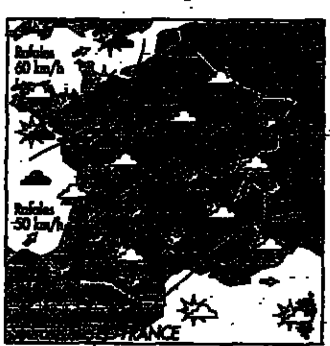
Le matin, des pluies discontinues se produiront sur la Bretagne, les Pays de Loire et la Basse-Normandie. Sur le Nord-Est le temps sera couvert avec quelques pluies ou bruines faibles en début de matinée. Sur le pourtour méditerranéen, le soleil sera bien présent en général mais des nuages bas côtiers viendront parfois masquer le soleil. En Corse, il fera beau. Des Pyrénées au sud du Massif central jusqu'aux Alpes, les nuages élevés laisseront filtrer le soleil. Sur le reste du pays, les nuages bas seront nombreux avec des brouillards fréquents sur l'Aquitaine.

L'après-midi, il pleuvra du sud-ouest au Centre jusqu'à l'Ile-de-France et aux régions du Nord. De la Bretagne à la Normandie, de belles éclaircies apparaîtront à la mi-journée, mais en cours d'après-midi le ciel deviendra nuageux et parfois menaçant avec des averses localement orageuses.

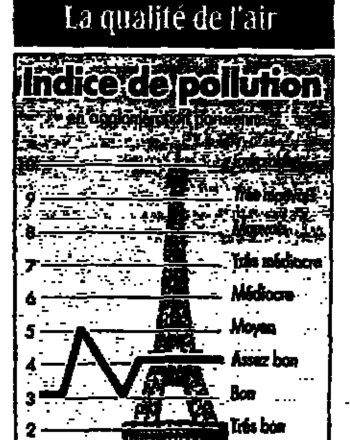
Le vent de sud-ouest soufflera à 60 km/h en rafales sur les côtes de la Manche. Des Pyrénées au Massif central jusqu'au Nord-Est et aux Alpes du Nord, les nuages deviendront de plus en plus nombreux au fil des heures. Il pleuvra sur ces régions en fin de journée. Sur le Sud-Est et en Corse, le soleil sera au rendez vous. Le vent de sud-ouest soufflera à 60 km/h en rafales entre la Corse et le continent.

Les températures minimales iront de 6 à 8 degrés sur les régions du nord-ouest, et de 2 à 6 degrés sur celles du sud-est, pour atteindre 10 degrés sur le littoral méditerranéen. L'après-midi, le thermomètre marquera 9 à 11 degrés au nord, 10 à 13 degrés au sud, jusqu'à 17 degrés près de la Méditerranée.

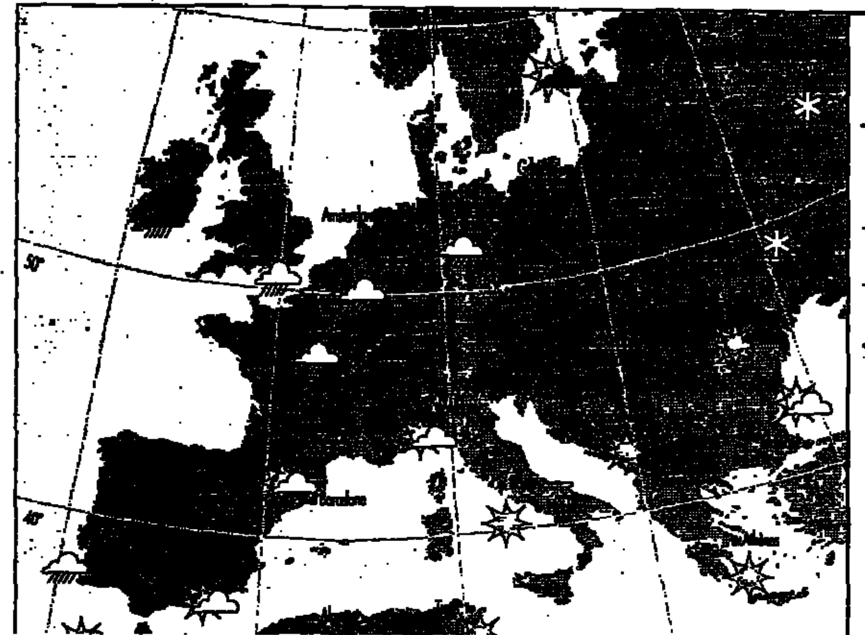
(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

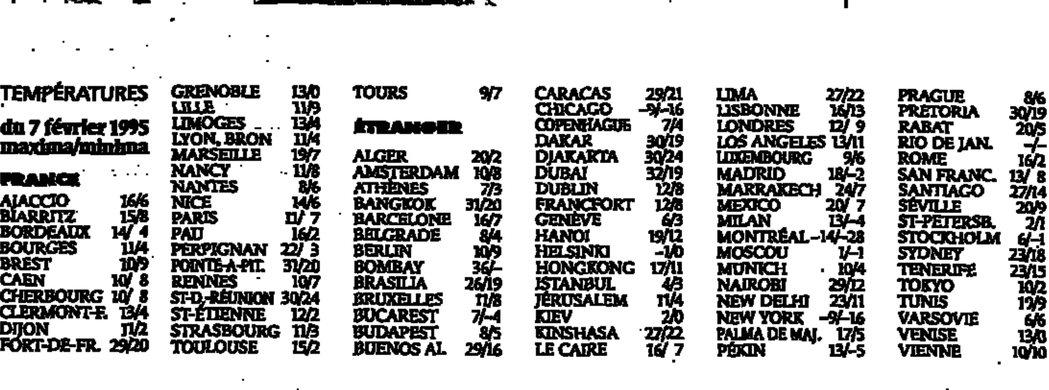


La qualité de l'air



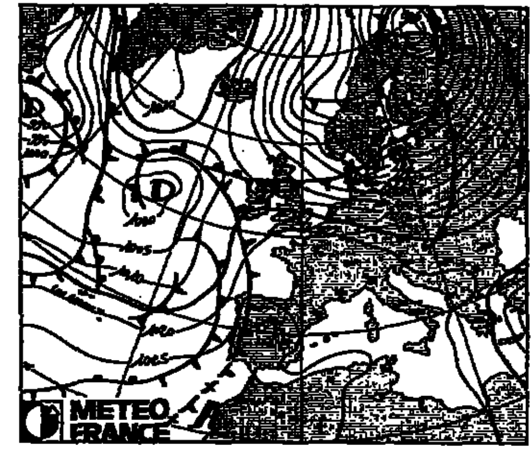
Tendance pour le 7 février : **Assez bon**



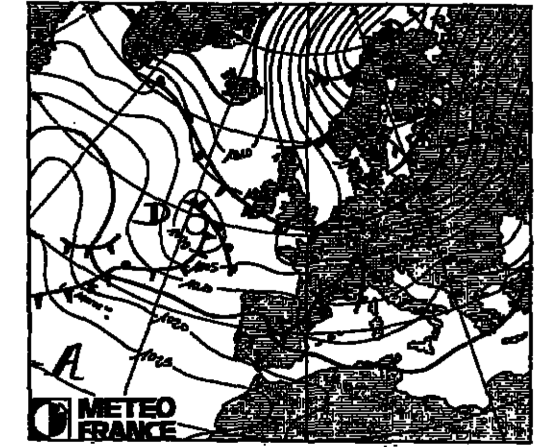


TEMPÉRATURES du 7 février 1995 maxima/minima

Ville	max/min
FRANCE	
AJACCIO	16/6
BIARRITZ	15/8
BORDEAUX	14/ 4
BOURGES	11/4
BREST	10/9
CAEN	10/ 8
CHERBOURG	10/ 8
CLERMONT-F.	13/4
DIJON	11/2
FORT-DE-FR.	29/20
GRENOBLE	13/0
LILLE	11/9
LIMOGES	13/4
LYON, BRON	11/4
MARSEILLE	19/7
NANCY	11/8
NANTES	8/6
NICE	14/6
PARIS	11/ 7
PAU	16/2
PERPIGNAN	22/ 3
POINTE-A-PIT.	31/20
RENNES	10/7
ST-D.-RÉUNION	30/24
ST-ÉTIENNE	12/2
STRASBOURG	11/3
TOULOUSE	15/2
TOURS	9/7
ÉTRANGER	
ALGER	20/2
AMSTERDAM	10/8
ATHÈNES	7/3
BANGKOK	31/20
BARCELONE	16/7
BELGRADE	8/4
BERLIN	10/9
BOMBAY	36/–
BRASILIA	26/19
BRUXELLES	11/8
BUCAREST	7/–4
BUDAPEST	8/5
BUENOS AI.	29/16
CARACAS	29/21
CHICAGO	–9/–16
COPENHAGUE	7/4
DAKAR	30/19
DJAKARTA	30/24
DUBAI	32/19
DUBLIN	12/8
FRANCFORT	12/8
GENÈVE	6/3
HANOI	19/12
HELSINKI	–1/0
HONGKONG	17/11
ISTANBUL	4/3
JÉRUSALEM	11/4
KIEV	2/0
KINSHASA	27/22
LE CAIRE	16/ 7
LIMA	27/22
LISBONNE	16/13
LONDRES	12/ 9
LOS ANGELES	13/11
LUXEMBOURG	9/6
MADRID	18/–2
MARRAKECH	24/7
MEXICO	20/ 7
MILAN	13/–4
MONTRÉAL	–14/–28
MOSCOU	1/–1
MUNICH	10/4
NAIROBI	29/12
NEW DELHI	23/11
NEW YORK	–9/–16
PALMA DE MAJ.	17/5
PÉKIN	13/–5
PRAGUE	8/6
PRETORIA	30/19
RABAT	20/5
RIO DE JAN.	–/–
ROME	16/2
SAN FRANC.	13/ 8
SANTIAGO	27/14
SÉVILLE	20/9
ST-PETERSB.	2/1
STOCKHOLM	6/–1
SYDNEY	23/18
TENERIFE	23/15
TOKYO	10/2
TUNIS	19/9
VARSOVIE	6/6
VENISE	13/3
VIENNE	10/10



Situation le 7 février, à 0 h 00, temps universel



Prévision pour le 9 février, à 0 h 00, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

L'école de l'avarice

EN AUCUN TEMPS, je pense, ne s'est aussi bien appliqué le proverbe qu'« *il n'y a pas de petites économies* » ; et, chose étrange, cet esprit de lésine, qui appartenait en propre à quelques ladres grippe-sou et autres pince-mailles, s'est étendu à toutes les classes de notre société, par défaut, non d'argent, mais, comme on dit, de matières premières.

Pour toi, fumeur, des décades renouvelées du calendrier révolutionnaire, et qui, par une singulière mathématique, ne sont que deux en trente jours, t'obligent à réserver jusqu'à l'épuisement le tabac que te livrent les largesses de la régie.

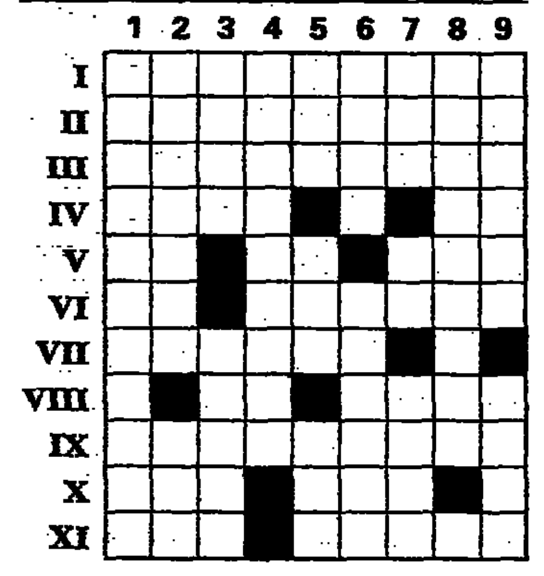
Jamais le Français n'a autant pratiqué l'art d'accommoder les restes, non point, comme on pourrait le croire, les restes culinaires, car il faudrait un appétit de mauviette tuberculeuse pour laisser quelque chose dans les plats, mais toutes les espèces de déchets, résidus, trognons, épluchures, poussiers et débris, qu'il s'agisse non seulement des produits alimentaires mais des miettes de savon (il y a encore des sybarites qui se lavent !), des bouts de laine, des bouts de fil, des bouts de cuir, des bouts de bois, des vieux clous, des scories et des balayures.

Il est certain que cet harpagonisme forcé entrera dans les mœurs et que nous aurons beaucoup de peine à nous en défaire, d'autant plus que le gaspillage n'a jamais été un vice de notre nation. L'habitude sera si bien prise que nous en aurons pour cinquante ans au moins à faire des réserves de tout genre, comme ce retraité banlieusard qui classait les vieilles ficelles de différentes longueurs dans des boîtes à étiquette où l'on pouvait lire : « Bouts de 5 mètres », « Bouts de 4 mètres », « Bouts de 3 mètres », etc., et enfin : « Petits bouts ne pouvant plus servir ».

A. T'serstevens
(8 février 1945.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6493



HORIZONTALEMENT

I. Des prières faites sur le champ. – II. Mise en paquet. – III. Dans le travail, il y a toujours un moment où ils sont sur les dents. – IV. Le cri du morpion. Convient. – V. Pronom. Bout de bois. Une ville sainte. – VI. Appris. Petit, il est assez gras. – VII. Un homme à qui on peut accorder du crédit. – VIII. Article. Qui a des capacités. – IX. Auxquelles on a fait faire des tours. – X. Créateur, pour les gnostiques. Conseil de détente. – XI. Cri hostile. Ici, pour le maître.

VERTICALEMENT

1. Femmes spécialistes des mises en pli. – 2. Qui nous est très cher. Peut piquer une tête. – 3. Un ensemble de cellules nerveuses. Trouvent facilement des acheteurs quand ils sont petits. – 4. Un homme qui connaît bien le maniement du fusil. – 5. Pour faire la peau. Pas aléatoire. Peut évoquer un triomphe. – 6. Déesse. Pays qui évoque de grandes campagnes. – 7. Qui peut mettre dans la gêne. Dans une formule pharmaceutique. Examina. – 8. Peut se manifester par des signes. – 9. Un mot clé. Dieu.

SOLUTION DU N° 6492

HORIZONTALEMENT

I. Panonceau. – II. Améliorés. – III. Roselière. – IV. Lut ; pas. – V. Erodées. – VI. Respire. – VII. Erin ; Inès. – VIII. Nautiles. – IX. Sise ; Tb. – X. Et ; essieu. – XI. Recru ; ost.

VERTICALEMENT

1. Parlementer. – 2. Amour. Râ; té. – 3. Nestorius. – 4. Olé ! Dentier. – 5. Nilles ; issu. – 6. Coi ; épilés. – 7. Erepsine ; Io. – 8. Aéra ; restes. – 9. Usés ; ès ; but.

Guy Brouty

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **ROME.** Un total de 4 000 milliards de lires (environ 12 milliards de francs) vont être investis dans la modernisation des aéroports de Rome, Fiumicino et Ciampino, au cours des dix prochaines années. Les vastes chantiers qui vont être entrepris pénaliseront une partie de l'activité des deux aéroports. – *(AFP)*

■ **GRANDE-BRETAGNE.** Les automobilistes britanniques pourront acheter, à partir du 21 mars, un dispositif d'aide à la circulation routière qui les informera, en temps réel, de l'état de la circulation sur quelque 3 600 kilomètres de routes. – *(Reuter.)*

■ **LYON.** Alsace-Croisières a inauguré le plus grand bateau-cabines navigant sur le Rhône et la Saône. Le *MS Camargue*, qui propose des croisières à thèmes – remise en forme et amincissement, mais aussi gastronomie avec escale chez Paul Bocuse – est long de 110 mètres, large de 10 mètres et possède 74 cabines doubles. Il sera mis en service le 25 février. – *(AFP)*

■ **CHINE.** Les banques étrangères vont pouvoir ouvrir des succursales dans dix nouvelles villes chinoises parmi lesquelles Pékin, Shenyong, Hangzhou, Wuhan, Chongging et Chengdu. L'autorisation ne concernait jusqu'alors que treize villes dont Shanghaï, Canton et Tianjin. – *(UPI.)*

■ **SCANDINAVIE.** La compagnie aérienne scandinave Scandinavian Airlines System reprendra ses vols charter cet été. SAS mettra à la disposition des voyagistes suédois Apollo et Aer Olympic et scandinavo-britannique les places disponibles à bord de ses avions volant le week-end à destination de la Grèce et de la Turquie. – *(AFP)*

■ **COPENHAGUE.** La compagnie nationale des chemins de fer danois a renoncé à pourchasser les auteurs de graffitis, et décidé d'engager certains d'entre eux pour décorer ses trains. – *(AFP)*

■ **VIETNAM.** Vietnam Airlines ne servira bientôt plus de repas standard à bord de ses avions. La compagnie aérienne vietnamienne qui vient de signer un contrat avec Servair, société française de restauration et filiale d'Air France, offira dès cet été à ses passagers empruntant les vols internationaux un choix de plats occidentaux et asiatiques. – *(AP)*

■ **BANGLADESH.** La compagnie Biman Bangladesh Airlines vient d'acheter deux Airbus A310-300 qui seront livrés aux deuxième et troisième trimestres 1996. – *(Reuter.)*

PARIS EN VISITE

Mercredi 8 février

■ **MUSÉE GUIMET** : exposition « La Chine des origines », hommage à Lionel Jacob (34 F + prix d'entrée), 12 h 30 (Musées nationaux).

■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : les appartements d'été d'Anne d'Autriche, 12 h 30 ; les tapisseries du Moyen Age, 19 h 30 (Musées nationaux).

■ **MUSÉE DU MOYEN AGE** (34 F + prix d'entrée) : les Thermes de Lutèce et leurs galeries souterraines, 14 heures ; l'Hôtel des abbés de Cluny et ses collections médiévales, 15 h 30 (Musées nationaux).

■ **AUTOUR DE SAINT-MARTIN** : rues et maisons du Moyen Age (45 F), 14 h 30, sortie du métro Temple (Paris pittoresque et insolite).

■ **MAISON DE VICTOR HUGO** (37 F + prix d'entrée), 14 h 30, 6, place des Vosges (Monuments historiques).

■ **MUSÉE D'ORSAY** (34 F + prix d'entrée) : visite par artiste, Gustave Courbet, 14 h 30 (Musées nationaux).

■ **MUSÉE DE LA VIE ROMANTIQUE** (37 F + prix d'entrée), 14 h 30, 16, rue Chaptal (Monuments historiques).

■ **MUSÉE DU PETIT-PALAIS** : un autre regard sur la peinture, l'oeuvre dans tous ses états (25 F + prix d'entrée), 14 h 45 (Musées de la Ville de Paris).

■ **MUSÉE CARNAVALET** (25 F + prix d'entrée) : Exposition Paris grand écran, 1895-1945, 15 heures ; Exposition Paris la nuit, 15 h 30 (Musées de la Ville de Paris).

■ **HÔTELS ET JARDINS DU MARAIS**, place des Vosges (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

■ **MUSÉE JACQUEMART-ANDRÉ** (50 F + prix d'entrée), 15 heures, 158, boulevard Haussmann (Pierre-Yves Jaslet).

■ **MUSÉE PICASSO** (55 F + prix d'entrée), 15 heures, 5, rue de Thorigny (Mathilde Hager).

■ **LE PALAIS DE JUSTICE** (55 F), 15 heures, boulevard du Palais devant les grilles (Paris et son histoire).

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	40-65-25-25
Télématique	3615 code LE MONDE
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 43-37-66-11
Index et microfilms :	(1) 40-65-29-33
Abonnements Minitel :	3615 LE MONDE accès ABO
Cours de la Bourse :	3615 LE MONDE
Films à Paris et en province :	(1) 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,19 F/min)

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde* : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-cedex. PRINTED IN FRANCE. 1993

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régies Europe SA
Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

RÉTROSPECTIVE. Pour la première fois depuis quatre-vingt-dix ans, un hommage est rendu à Whistler. Américain de naissance, il passa sa vie entre ses ateliers londonien et parisien, entre ses confrères hostiles de la Royal Academy, ses amis du Salon des refusés et une critique rarement favorable. ● **TRÈS TÔT RENOMMÉ** pour son caractère redoutable, ses réparties et ses perfidies, il fut d'abord l'« Américain » des réalistes, proche de Courbet et de Manet. Puis il rompit avec eux et s'engagea dans un cheminement de plus en plus solitaire qui le conduisit très près de l'abstraction. Figure majeure du monde des arts, il trouva cependant ses meilleurs amis parmi les poètes, dont Stéphane Mallarmé. ● **L'EXPOSITION D'ORSAY,** sans vouloir être exhaustive, reconstitue son itinéraire et met justement l'accent sur la part la plus novatrice de son œuvre, ses paysages et ses marines.

Orsay accueille Whistler, le peintre plongé dans la couleur

On attendait depuis près d'un siècle une grande rétrospective de ce peintre né aux Etats-Unis mais qui vécut entre Londres et Paris. Itinéraire d'une figure majeure des arts, méconnue en France, qui conduit aux confins de l'abstraction

MUSÉE D'ORSAY, quai Anatole-France, 75007 Paris ; Tél. : 40-49-48-14. Tous les jours sauf lundi, de 10 heures à 18 heures, le dimanche de 9 heures à 18 heures, le jeudi de 10 heures à 21 h 45. Jusqu'au 30 avril.

En octobre 1865, James Abbott Whistler et sa maîtresse s'établirent pour deux mois à Trouville. Le peintre revenait d'un voyage avec mère et frère le long du Rhin, pèlerinage romantique. Il venait à Trouville parce que Courbet s'y trouvait depuis le début de l'été. Les deux hommes se connaissaient depuis quelques années, et Whistler, à trente et un ans, se réclamait de celui qui, plus âgé de quinze ans, incarnait le réalisme. Venir à Trouville, c'était faire acte d'allégeance, et Courbet l'entendit bien ainsi. Il écrivit à sa sœur qu'il avait avec lui *« un Anglais qui est mon élève »*.

A cet *« élève »*, il emprunta sa maîtresse, Joanna Hiffernan, dont il fit l'un de ses plus beaux portraits, *Jo la belle Irlandaise*, avant de la faire poser nue pour *Le Sommeil*, l'une de ses toiles les plus vivement érotiques. Ce détail a du reste rendu soupçonneux plus d'un historien, enclin à supposer que la belle Irlandaise était assez généreuse de ses charmes.

ÉPILOGUE SYMBOLIQUE

Or donc les deux peintres travaillèrent ensemble au bord de l'eau, sur les mêmes motifs, aux mêmes heures, et ils affichaient les mêmes principes esthétiques. Leurs marines de Trouville ne s'en opposent pas moins.

Courbet construit, entre dans les détails, voit tout et veut tout figurer, la crête d'écume des rouleaux, l'arrondi et les reflets vitreux des galets mouillés, la forme des rochers et celle des nuages, les barques dématées et l'orage qui pousse sur la mer ses rideaux de pluie. A chaque élément, il prête une présence, une densité matérielle, de l'épaisseur.

Whistler procède à l'inverse. Il dissout les détails, il les fond dans une peinture fluide et comme translucide, il les laisse se noyer dans la couleur. Trois bandes horizontales superposées – ciel, eau, plage – lui suffisent. Il arrive que sable et nuées soient du même ocre, flots et brume du même gris irisé d'azur. Quand Courbet énumère, Whistler efface. Quand Courbet accumule dans l'espace des volumes compacts et distincts, Whistler balaie de touches parallèles une surface que la perspective ne creuse plus.

Il ne s'agit pas de se décider en faveur de l'un contre l'autre. Il s'agit simplement de rendre manifeste ce qui les sépare. Deux pratiques, deux esthétiques se font face. Courbet et Whistler s'en doutaient du reste. Ni la camaraderie ni la belle Irlandaise ne purent empêcher la querelle : un an plus tard, Whistler interrompit toute relation avec Courbet et se sépara de sa maîtresse. Il finit par déclarer : *« Courbet et son influence a (sic) été dégoûtant. »*

Episode et épilogue sont symboliques. Ils révèlent quel malentendu environne Whistler et qu'il ne fut pas le réaliste que l'on a dit. Il est vrai qu'il fut l'ami de Fantin-Latour et de Legros dès 1858, qu'il rencontra Manet dès 1861, que sa *Fille blanche* parut en 1863 au Salon des Refusés en compagnie du *Déjeuner sur l'herbe* ; et vrai encore qu'il a posé avec Baudelaire et Manet pour *L'Hommage à Delacroix* de Fantin-Latour l'année suivante.

SURPRISE

Ses premières eaux-fortes relèvent de l'observation la plus attentive de la vie londonienne. Son *japonisme* se déclare en même temps que celui de Manet et de Degas, et il professe pour Velazquez une admiration digne de celle qu'avoue l'auteur du *Torero mort*. Tout cela semble inscrire Whistler dans l'histoire de la modernité esthétique. Il serait le demi-frère américain de Manet, dandy comme lui et comme lui chroniqueur de l'époque.

Surprise : l'exposition – bien accrochée en dépit de l'incommodité manifeste de salles étroites reliées par un escalier pénombreux – nie cette interprétation convenue. Whistler, qui n'avait pas été convenablement montré à Paris depuis 1905, n'est pas ce naturaliste à la mode, ni du reste un symboliste éthéré. Il est d'un autre côté, celui d'une eshétisation de la peinture qui tend à la dissolution du sujet dans la couleur. Il est, pour parler trop simplement, du côté de l'abstraction qui monte et du monochrome qui gagne.

Que se passe-t-il après les vacances à Trouville ? Whistler se rend à Valparaiso assister à la guerre du Chili contre l'Espagne et en rapporte des esquisses de marines absolument dépourvues de tout mouvement et de toute narration. Corvettes et canonnières s'anéantissent dans un brouillard jade.

De retour à Londres, il entreprend la série des *Nocturnes* sur la Tamise et les Cremorne Gardens, huiles de format réduit envahies jusqu'à la saturation par une dominante qui recouvre toute la surface, nuance savante de vert argenté de gris et obscurci de brun. Les navires ne sont plus que des fantômes, les quais que des accents sombres piquetés de rares points lumineux. Turner avait suggéré cet art de l'effusion, cet art de l'immersion qui efface les lignes et brouille la vue. Il ne l'avait pas poussé au point de réduire la peinture à deux nuances de vert ou à l'expansion continue du centre vers les bords d'un brouillard noir qui absorbe monuments et figures. Dieppe est une coulée d'aquarelle diaphane, Venise un poudroiement de pastels écrasés sur vélin gris – à l'opposé de Manet.

ULTIME AUTOPORTRAIT

Un moment, les modèles de ses portraits résistent mieux et refusent de disparaître dans le demi-jour. S'ils n'ont déjà plus guère d'expression, le regard fixe et morne, et des poses inertes, ils gardent quelque volume jusqu'au début des années 70. Puis Maud Franklin, autre maîtresse, devient *Arrangement en jaune et gris*, Lady Meux *Arrangement en noir n° 5*, Geneviève Mallarmé *Rose et gris*. L'ultime autoportrait de 1900 n'est que *Brun et or*, comme si Whistler se ralliait *in extremis* aux stylisations fuligineuses de Carrière. Les titres, non sans provocation, déclarent que la représentation et l'analyse importent moins que l'harmonie des tons et l'équilibre des surfaces. Le comment l'emporte sur le quoi. A la manière, tout doit être sacrifié, manière admirablement calculée, irréprochable d'élégance, *« raffiné(e) à l'excès »*, à en croire Degas, lequel ne pouvait supporter que le motif se réduise à un prétexte. Afin de mettre ses procédés en accord avec son style, Whistler ne peint plus bientôt que dans des ateliers dont il fait peindre les murs en brun et voiler les fenêtres par des stores. Dans ces intérieurs obscurcis, il se met à l'œuvre en fin d'après-midi, quand le crépuscule efface les détails inutiles.

Que Mallarmé et Whistler se soient pris de passion l'un pour l'autre paraît fort logique, le poète tenant le peintre pour *« l'enchanteur d'une œuvre de mystère close comme la perfection »*. Vers ou tableaux, c'est la même poétique de l'ineffable et de l'impalpable, le même passage vers un art devenu à lui-même son unique sujet, interrogant ses règles et cherchant une beauté formelle débarrassée des nécessités de l'expression et, presque, de celles de la représentation. Dès Trouville, Whistler s'en est allé dans cette direction, où il est demeuré seul avant que quelques autres Américains ne le rejoignent, un demi-siècle plus tard. Ceux-ci, Rothko et Reinhardt, ont franchi la dernière limite qu'il n'avait pas franchie, oublié la nature et plongé dans l'océan sans rive de la couleur abstraite.

Philippe Dagen

WHISTLER COLLECTION

Whistler, vu par un photographe anonyme, « guerroyant, exultant, précieux, mondain » (Mallarmé).

Whistler par Rodin

En 1905, la Société internationale des sculpteurs, peintres et graveurs passa commande à son président, Auguste Rodin, d'un monument en l'honneur de Whistler, qui avait précédé Rodin dans cette éminente fonction. Les deux artistes s'étaient peu fréquentés, mais s'étaient donné des marques d'estime réciproques. Rodin imagina une Victoire ailée, qui se changea bientôt en Muse.

Il dessina, il modela des esquisses en terre, quelques-unes furent fondues en bronze et même exposées. Mais le monument ne fut cependant jamais achevé : à la mort de Rodin, en 1917, il n'avait pas décidé de la pose de la muse ni tranché entre un nu et un drapé. Le Whistler Memorial Committee argua de l'inachèvement pour refuser la sculpture. Croquis, terres cuites, bronzes, correspondances et photographies à l'appui, une exposition raconte et analyse cette histoire au dénouement médiocre – hommage à Rodin bien plus qu'à Whistler.

★ Musée Rodin, 7, rue de Varenne, 75007 Paris. Tél. : 44-18-61-10. Tous les jours sauf lundi de 9 h 30 à 16 h 45 jusqu'au 30 avril.

Quelques dates

- **1834 :** James Abbott Whistler naît à Lowell, Massachusetts.
- **1851 :** Il est admis à West Point, et renvoyé deux ans plus tard.
- **1855 :** Il s'installe à Paris pour devenir peintre.
- **1858 :** Il se lie d'amitié avec Fantin-Latour et Legros, qui passent pour des réalistes.
- **1860 :** Il s'installe à Londres, puis à Chelsea.
- **1863 :** *La Fille blanche*, refusée l'année précédente à la Royal Academy, est exposée au Salon des refusés.
- **1865 :** Il peint avec Courbet à Trouville.
- **1872 :** Première série des *Nocturnes*, premiers portraits. Sa notoriété et sa réputation d'extravagant grandissent à Londres.
- **1877 :** Il intente un procès en diffamation à Ruskin et se ruine en frais de justice.
- **1880 :** Il exécute des suites de pastels et de gravures à Venise.
- **1886 :** Il est élu président de la Société des artistes britanniques. Il multiplie les expositions à Londres, New York et Paris.
- **1892 :** Première exposition rétrospective de son œuvre à Londres. Il déménage à Paris.
- **1898 :** Il devient président de la Société internationale des sculpteurs, peintres et graveurs.
- **1903 :** Il meurt à Londres.

A lire

Peut-être parce que l'artiste passe pour peu connu du public français, sa rétrospective n'a pas suscité un engouement très vif chez les éditeurs. Une seule monographie paraît, brève et acide. Son auteur, Pierre Cabanne, ne semble éprouver pour son sujet qu'une admiration modérée et n'hésite pas à trancher de haut. Il dénigre assez systématiquement ce qui serait la part anglaise de Whistler, ses accointances avec les préraphaëlites et ses exhibitions d'esthète aristocrate. Si le praticien l'attire, s'il reconnaît de l'audace au peintre dans ses premiers tableaux, le mondain égocentrique et théâtral l'exaspère et il ne s'en cache pas, ce qui donne à sa biographie un ton agressif assez rare dans ce genre d'exercice.



BIBLIOGRAPHIE

Whistler et Montesquiou, sous titré *Le Papillon et la Chauve-Souris* est à l'inverse : l'apologie de deux artistes et une chronique inépuisable de soirées chics, de galas et de conversations toutes brillantes et raffinées. Elle raconte comment le dandy Whistler fit le portrait du dandy Montesquiou – il lui fallut près de neuf ans –, comment les deux hommes affectèrent la plus grande amitié et finirent néanmoins par se fâcher pour des questions d'argent parfaitement sordides. Tout cela est fort distrayant, parfois instructif, rarement profond.

Quant au catalogue de l'exposition, volumineux, lourd d'une infinité d'informations de détail, il fait la part moins belle à l'interprétation et ne situe guère Whistler parmi ses contemporains écrivains et peintres.

Ph. D.

★ *Whistler,* de Pierre Cabanne, Adam Biro, 96 pages, 79 illustrations, 98 F.

★ *Whistler et Montesquiou, Le Papillon et la Chauve-Souris,* d'Edgar Munhall, traduit de l'anglais (américain) par Dennis Collins ; Flammarion, 176 pages, 125 illustrations, 275 F.

★ *Whistler,* de N. Cikovsky, R. Dorment, R. Fine, G. Lacambre et M. MacDonald, Réunion des Musées nationaux, 336 pages, 333 illustrations, 290 F.

Dürrenmatt, dramaturge de la peinture

Dürrenmatt peintre, Centre culturel suisse, 38, rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris ; tél. : 42-71-44-50. Du mercredi au dimanche de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 19 mars.

« Je peins pour moi. Je ne suis donc pas un peintre. J'affronte l'époque, et pour avoir prise sur notre époque les mots seuls ne suffisent pas. » Ainsi Friedrich Dürrenmatt justifiait-il ses exercices à l'encre et à la gouache. Lui, le dramaturge, l'auteur des *Physiciens*, avait parfois besoin du dessin et d'un peu de peinture pour esayer de figurer – c'est-à-dire aussi de tenir à distance – l'horreur du monde contemporain.

UNE RECHERCHE DE LA VIOLENCE

Rien de régulier là-dedans, rien d'une œuvre méthodiquement accomplie, rien d'une activité « professionnelle », au sens où il y aurait des artistes de profession : les peintures surgissent par phases espacées, par spasmes séparés par des années où l'écrivain n'a pas besoin de ce recours, ou n'en a pas le temps.

Quand il y revient, c'est violemment, semblant ne plus rien faire d'autre pendant quelques semaines ou quelques mois. Alors, les images se succèdent vite, cherchant toutes la violence. Elles l'atteignent par la monstruosité, la caricature, l'obscénité, le débordement des lignes qui déforment et des couleurs qui maculent.

Les hommes se changent en pantins disloqués et en ogres gras et borgnes, les femmes en poupées crevées, les anges en volatiles ridicules. Le taureau qui engrosse Pasiphaé l'écrase de sa masse effrayante. Elle accouche d'un Minotaure non moins colossal. A la différence de Picasso, qu'il a cependant regardé attentivement, Dürrenmatt ne suggère pas la dualité de la créature hybride aux fureurs de bête et aux tristesses d'homme. Son Minotaure dévore le tribut humain que lui livrent les Athéniens, il gîte dans son labyrinthe comme dans un grand cimetière parsemé d'ossements, Ariane a des poses de prostituée aguichant le client, et Thésée des gestes de boucher.

L'OBSESSION DE L'HORREUR

Les variations sur des thèmes bibliques, les portraits, les visions oniriques relèvent du même expressionnisme intense, pour lequel Dürrenmatt avouait avoir subi l'influence de Bosch, mais que l'on croirait plutôt inspiré pour partie du symbolisme de Rops et de Redon, pour partie de Dubuffet, de Chaissac et de Picasso. Le dessin aspire tantôt à une sorte de grotesque-naïf, tantôt, avec moins de bonheur, à un lyrisme du mouvement et du clair-obscur, dont Dürrenmatt ne maîtrise pas absolument les subtilités techniques.

Mais là n'est pas le principal, l'obsession de l'horreur qui pousse l'écrivain hors de son territoire habituel. Apocalypses, carnages, parades grotesques sont au-delà des mots. La guerre et l'Holocauste, comment l'artiste pourrait-il en faire le sujet de ses oeuvres sans être accablé par la conviction qu'il ne peut qu'être en dessous du sujet ? Cette question, entre bien d'autres écrivains et peintres du demi-siècle qui s'achève, Dürrenmatt l'a affrontée. Il n'en est pas sorti, il n'a pas pu en sortir. La tension était trop forte, la réalité trop indicible et irreprésentable. Elles le sont toujours autant, cinquante après. Pas plus que Dürrenmatt, nous n'« en » sommes sortis. Voilà pourquoi, sans doute, au-delà des petites questions de forme et de procédés, ses peintures conservent le pouvoir de tourmenter.

Ph. D.

Claude Régy, metteur en scène de « Paroles de Sage »

« Avec l'Ecclésiaste, on devrait vivre plus tranquille »

Claude Régy, metteur en scène radical connu pour son goût du théâtre contemporain, va surprendre son monde. Après Marguerite Duras, Harold Pinter, James Saunders, Edward Bond, David Storey, Peter Handke, Botho Strauss, Wallace Stevens et Gregory Motton – autant d'auteurs qu'il a été le premier à servir en compagnie d'interprètes souvent prestigieux –, il choisit aujourd'hui de présenter à la Ménagerie de verre, à Paris, une « expérience théâtrale ». Il donne à entendre « Paroles de Sage », la voix de *l'Ecclésiaste*, l'un des cinq rouleaux de la Bible traduits au plus près de l'hébreu par Henri Meschonnic, à un public volontairement limité à quarante-cinq spectateurs.

« – Une fois de plus, voilà que vous concevez non seulement un « spectacle » mais aussi un dispositif qui limite le nombre des spectateurs à quarante-cinq. Quelles sont les raisons de cette intimité ?

– Notre travail sur les paroles de l'Ecclésiaste n'est pas un spectacle mais plutôt une expérience ; j'ai donc voulu l'installer dans un lieu qui n'était pas un théâtre d'exploitation. On jouera devant quarante-cinq personnes.

Nous avons décidé aussi de proposer un tarif unique de 50 francs. Et nous ne jouerons que quatre soirs par semaine ; pour deux raisons : expliquer qu'il ne s'agit pas de l'exploitation ordinaire d'un spectacle ; constater que le travail demandé à l'acteur est d'une telle nature qu'il ne peut pas le répéter six fois par semaine pendant un mois et demi. Cette aventure veut aussi être la démonstration que la rentabilité n'est pas la préoccupation essentielle des créateurs. L'espace de jeu doit être au moins deux fois plus vaste que l'espace du public. Pour faire un théâtre contemporain, il faut que l'image soit respectée, que la lumière et les cadrages soit respectés. Cela condamne les salles monumentales.

– On vous connaissait inlassable arpenteur de l'écriture contemporaine. Par quel chemin bizarre en êtes-vous venu à étudier les cinq rouleaux de la Bible ?

– Il y a trois ans, alors que je travaillais *Chutes*, de Gregory Motton, je suis arrivé à un tableau où il était question d'un personnage enfermé dans le ventre d'une bête. Il s'agissait évidemment de Jonas dans sa baleine. J'ai découvert alors la traduction de Jonas par Henri Meschonnic. Une révélation. Il a été le premier à essayer de respecter l'accentuation de l'hébreu. Il s'est attaché à restituer toutes les assonances, tous les frottements de syllabes, tous les échos qui se trouvent dans le texte original.

– Outre d'incontestables qualités poétiques, cette traduction paraît aussi s'écarter autant qu'il est possible des dogmes religieux. Cela a-t-il influencé votre choix ?

– Henri Meschonnic a essayé de débarrasser les cinq rouleaux de leur connotation religieuse. Ainsi, *le Cantique des cantiques* est devenu *Chant des chants* et *l'Ecclésiaste, Paroles de Sage*.

Le mot hébreu est à peu près intraduisible puisqu'il signifie « le rassembleur », sans que l'on sache s'il s'agit d'un rassembleur de personnes ou d'un rassembleur d'idées, de proverbes… Cette restauration du poétique dans une langue contemporaine, avec la détermination de ne pas ennoblir artificiellement la Bible, se traduit par l'emploi de mots justes, de mots simples, de mots quelquefois « sensualisés ». Du coup, on est touché par la nouveauté de ces textes.

Ils constituent une réflexion sur la traduction, et donc une réflexion sur le langage, qui nous conduit naturellement à réfléchir sur le théâtre.

– En quoi la transposition au théâtre de *l'Ecclésiaste* peut-elle apporter plus que la seule lecture du texte ?

– J'ai été très frappé par le fait que, dans *La Pluie d'été*, une pièce mise en scène par Eric Vigner, Marguerite Duras ne cesse de citer l'Ecclésiaste. Les frottements de sons, les répétitions, les échos créent une espèce de tissu très complexe qu'on ne perçoit pas dans l'instant, ni même à la fin de l'audition, mais peut-être qu'après avoir dormi, le lendemain… Ce tissu de compréhension nous atteint de manière démultipliée, disséminée, par des fils qui suscitent dans notre conscience une communication d'une étrange richesse. Meschonnic insiste beaucoup sur l'oralité de sa traduction. Son texte est fait pour être entendu. C'est par là qu'il se préparait à être transporté au théâtre.

– Vous n'avez eu de cesse de faire entendre la voix des auteurs contemporains. Qu'est-ce qui vous a séduit dans ce « retour aux sources » ?

– C'est très intéressant d'étudier l'aller et le retour entre l'ancien et le moderne. En lisant ces textes bibliques, on se rend compte que ce qui fait l'état de l'homme, la souffrance de l'humanité, ce qui fait sa fragilité et sa continuité, ce qui fait l'essence de son angoisse existentielle, est déposé dans ces siècles qui ont précédé de loin l'avènement du Christ. Retourner à l'ancien, c'est aller contre l'idée de progrès, mensonge qui nous a fait et nous fait encore beaucoup de mal.

– On dit souvent de votre travail qu'il a quelque chose de « religieux », en tous les cas qu'il ressortit du cérémonial. Trouvez-vous dans la Bible un peu de vous ?

– Il y a dans *l'Ecclésiaste* des choses qui correspondent à ma nature profonde. Il vante l'« *incréé* » comme supérieur au « *créé* » ; il préfère les morts déjà morts aux vivants ; il dit : « *Mieux vaut l'enfant mort-né car il n'a jamais vu le soleil et il n'a jamais su et il n'a pas vu l'œuvre mauvaise qui se fait sous le soleil.* » *L'Ecclésiaste* touche ce continent de l'« incréé », ce territoire que nous définissons toujours comme d'avant la naissance et d'après la mort, que nous connaissons sans le connaître car toute notre vie est en relation avec lui. Ce continent qu'on aborde par différents estuaires nous donne une idée de ce que pourrait être l'absolu. On me reproche d'être morbide, de parler de la mort, de m'en inspirer tout le temps… Il me semble que la mort n'est pas une chose qui fait peur, qui termine quelque chose, mais qu'au contraire, c'est notre plus grande dimension qu'elle révèle secrètement. L'Ecclésiaste nous débarrasse de toutes les scories de l'existence et ose parler de ce qui nous angoisse. Ayant subi cette épreuve, on devrait être plus tranquille.

» *L'Ecclésiaste* ne cesse de dire qu'il faut vivre tranquille, prendre du plaisir, baiser, boire, manger, faire tout ce que nous voulons mais sans jamais croire que c'est important : ça ne nous empêchera pas de mourir et de disparaître. Toute image, tout texte, toute représentation, tout écrit, toute peinture, toute musique ne doit servir qu'à nous renvoyer à autre chose qui est indiscernable, indicible, impensable même. Le grand territoire de l'« increé » est peut-être le seul à donner une idée de l'infini. C'est ce que les astrophysiciens sont en train de nous raconter ; je regrette beaucoup de ne pas être plus savant, mais le fait que nous vivions dans un monde qui se perpétue en se désintégrant est une idée qui fout en l'air toute stabilité. »

Propos recueillis par
Olivier Schmitt

Le pouvoir créatif du langage

Claude Régy, farouchement indépendant et totalement atypique, s'aventure avec *l'Ecclésiaste* sur les chemins du rythme et des sonorités du langage. Il dit souvent que « *le bien-disant va avec le bien-pensant.* » A ses acteurs, il demande donc de restituer le pouvoir créatif du langage. A l'opposé de tout naturalisme : il se méfie de la représentation et préfère parler de « *passage au théâtre* ». Ce qui ne l'empêche pas de composer des images splendides mais non expressives, afin que le spectateur fasse lui-même son chemin. En 1960, à trente-sept ans, il crée *Les Viaducs de Seine-et-Oise*, de Marguerite Duras, dont il montera plus tard *L'Amante anglaise*, *L'Eden Cinéma*, *Le Navire Night*. En 1965, il fait triompher Harold Pinter (*L'Amant* puis *La Collection*). Son compagnonnage avec l'Autrichien Peter Handke est prolifique depuis une mémorable *Chevauchée sur le lac de Constance*, en 1973. En 1994, il montait à Saint-Denis *La Terrible Voix de Satan*, de Gregory Motton, œuvre controversée et passionnante d'un jeune auteur anglais qu'il avait découvert avec *Chutes*, en 1992.

★ *Paroles de Sage*, du mercredi au samedi à 20 h 30. La Ménagerie de Verre, 12, rue Léchevin, Paris 11e. Tél. : 49-23-94-08. 50 F. Durée : 1 h 10. Jusqu'au 11 mars.

DANS LES SALLES DE CONCERTS

CHRISTIAN ZACHARIAS

Musée d'Orsay, 1, rue de Bellechasse 75007 Paris. Tél. : 40-49-49-00. Prochains ateliers-concerts : les 7 et 9 février, 18 h 45, 60F.

Où est le bon goût, quel est le bon style pour l'interprétation des pages les plus connues du répertoire musical ? Christian Zacharias consacre trois ateliers-concerts à ces questions délicates. Pianiste, il met largement la main à la pâte et commente au clavier les extraits dont il fait entendre l'enregistrement. Allemand, il parle un français parfait ; seules ses plaisanteries ont l'accent germanique. Il est un conférencier disert au savoir encyclopédique.

L'essentiel du premier atelier, lundi 2 février, visait à démontrer que, si un mauvais tempo tue littéralement la musique, une allure et une battue appropriées lui rendent son évidence, sa vérité. Oui, mais comment se faire une certitude à ce sujet, dans des œuvres antérieures à l'invention du métronome ou celles dont les indications métronomiques sont sujettes à caution ? Par analyse, par comparaison, et beaucoup par intuition, répond Zacharias. En rapprochant par exemple le rythme pointé du premier mouvement de la sonate dite *Clair de lune* de Beethoven de celui qui l'a sans doute inspiré et qui sous-tend la mort du Commandeur au premier tableau du *Don Giovanni* de Mozart. Donc, un tempo plutôt rapide. Il a raison, le rapprochement est éblouissant. Et ces ateliers passionnants. *A. Ry.*

LES EMPIRES DE LA LUNE

Jean-Marie Lecoq (livret), Louis Denoyer de Segonzac (musique), compagnie Fracasse, Théâtre Déjazet, 41, boulevard du Temple, 75003 Paris. Les lundis, mardis, vendredis à 20 h 30, les samedis à 17 h 30 et à 20 h 30, les dimanches à 15 h 30, jusqu'au 3 mai. 85 F à 170 F. Tél. : 48-97-52-55.

Après avoir drainé des dizaines de milliers de gosses jusqu'au chapiteau de Nanterre avec leur *Tour du monde en quatre-vingts jours*, grand spectacle chanté et animalier, la compagnie Fracasse se retrouve dans l'intimité d'un petit théâtre de boulevard et crée, sous l'appellation *Cyranopéra*, une adaptation libre et chantée du roman de Cyrano de Bergerac *Les Etats et Empires de la Lune*, ancêtre du récit de science-fiction, ici réduit à sa plus simple expression.

La Lune, c'est la Terre à l'envers. On y mange avec son nez, les enfants ont tout pouvoir sur leurs parents, les femmes répudient leurs époux et – singulière prémonition – on écoute la musique et la voix des disparus dans des livres-à-sons qui ressemblent beaucoup à nos baladeurs. Le spectacle est fabriqué avec trois bouts de ficelle mais il y a d'excellents chanteurs de tradition classique, des chansons bien écrites (aussi bien que celles de *Starmania*, en tout cas) et un vrai texte de théâtre à l'ancienne, truffé de bons mots à la Rostand. Ce n'est pas Broadway, Brecht n'est pas passé par là, l'amateurisme n'est pas loin, mais au sens noble du terme. Il y a toujours beaucoup d'enfants dans la salle, et beaucoup d'énergie sur la scène. On sort attendri. *A. Ry.*

CHŒUR DE CHAMBRE DE SAINT-PÉTERSBOURG

Chants sacrés orthodoxes à l'église Saint-Eustache, samedi 4 février.

On retrouvera le chœur russe en compagnie de l'Orchestre de Paris dans *Noces* de Stravinski (avec la Quatrième Symphonie de Chostakovitch), direction Semyon Bychkov, les 8 et 9 février, Salle Pleyel, 20 h 30, 60 à 240 F. Tél. : 45-63-07-96.

C'eût pu être l'émeute sur le parvis de Saint-Eustache samedi soir. Et si le pire a été évité c'est que le public sait faire preuve d'une étonnante docilité dès lors qu'il a décidé d'entendre ce qu'il aime et ce pour quoi il a payé.

Mais 150 francs pour constater après trois quarts d'heure d'attente qu'un chœur capable d'aussi subtils pianissimos est à peu près inaudible dans une église aux flancs aussi larges ! Les dommages acoustiques étaient fatals, et les manifestations de mécontentement prévisibles. D'autant qu'un bon nombre de malheureux restèrent massés debout à l'arrière ou assis par terre sur les côtés. Quand on quitta les lieux, après une dizaine de minutes de Rachmaninov atrophié, on s'aperçut que le portail avait été cadenassé – que font donc les commissions de sécurité ? – et on croisa un auditeur rendu furieux par la « *ronflette d'enfer* » d'un projecteur.

Les concerts dans les églises font d'excellentes recettes (1 400 entrées pour celui-ci). Mais qu'on n'y fourvoie pas des musiciens faits pour être écoutés dans un silence religieux. *A. Ry.*

Le photographe Jean-Luc Mylayne chasse les oiseaux

JEAN-LUC MYLAYNE, Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson, 75116 Paris. Tél. : 47-23-61-27. Jusqu'au 5 mars. Catalogue, 72 p., 180 F.

« *Allez les enfants, il faut chercher les oiseaux.* » Dans le monacal espace blanc de l'ARC, logé au premier étage du Musée d'art moderne de la Ville de Paris, un patient père de famille a lâché ses gamins, comme deux jeunes chasseurs à l'affût. Face à eux, des grands tableaux photographiques, en couleurs, agréables à l'œil et apparemment anodins. Ce sont des vues de la campagne, en plein soleil, ou sous la neige, une cour de ferme, des branchages touffus, des arbres et des fleurs, de l'herbe et de la terre. Ces quarante vues champêtres, minutieusement mises en scène, ont un point commun : elles contiennent toutes un oiseau, un rouge-gorge semble-t-il. L'oiseau en question est clairement visible ou noyé dans le cadre, net ou flou, en mouvement ou à l'arrêt, de face ou de dos, placé au centre de l'image ou, minuscule, relégué aux bords du cadre au point qu'il faut deux bonnes minutes pour le découvrir.

Le contresens est tentant : y voir le regret bucolique d'un photographe animalier. On entend aussi la moquerie : Mylayne incarne les travers de la photographie contemporaine – vues anodines, abus du grand format, théories hermétiques et résultat plastique ennuyeux. Mylayne est autrement passionnant. Atypique, d'abord. Cet artiste fort discret et dont on sait peu de chose – sa biographie se résume à un « *né en 1946* » – semble travailler au compte-gouttes, à son rythme – le travail court de 1979 à 1992 –, seul dans son coin, et distillant à son aise des images qui ne ressemblent à rien de connu.

Car chercher des oiseaux est un exercice beaucoup moins anecdotique qu'il n'y paraît. Contrairement à tous les alchimistes qui grattent, « bidouillent » l'épreuve photographique et – finalement – la nient en voulant singer la peinture, Jean-Luc Mylayne est un auteur qui explore les qualités strictes de la photographie : représenter le réel, tout le réel, rien que le réel. Donner à voir ce qu'on ne voit pas, ce que l'homme ne soupçonne pas dans son quotidien le plus banal.

Ainsi, Jean-Luc Mylayne fait vivre dans son cadre deux mondes qui s'ignorent : celui de l'oiseau et celui de l'homme. Pour y arriver, il joue du format, de l'échelle, des proportions, de la couleur, du cadrage, du détail et de l'ensemble, des plans qui s'entrechoquent, de la profondeur de champ, du flou et du vide, du mouvement et du temps qu'il suspend. L'oiseau est dominant dans la nature ou noyé dans un paysage modifié par l'homme. Si le spectateur accepte d'entrer dans l'intimité de l'oiseau, de suivre son adaptation au paysage que l'homme transforme, il se forge ainsi un œil qui échappe au temps, à l'espace connus.

Michel Guerrin

L'horreur d'Auschwitz résonne dans les villages de France

LE 24 JANVIER 1943, deux cent trente femmes françaises, arrêtées pour résistance, sont déportées ensemble à Auschwitz. L'écrivain Charlotte Delbo, collaboratrice de Louis Jouvet, fait partie du convoi. Elle sera l'une des quarante-neuf rescapées. De mai 1945 à sa mort, le 1er mars 1985, elle a consacré sa vie à « *témoigner de l'indicible* ».

Dans *Le Convoi du 24 janvier*, suite de notices biographiques patiemment collectées avec les survivantes, Charlotte Delbo a donné un nom, une vie et une voix à ses deux cent vingt-neuf compagnes. Vendredi 3 février, de 19 h 30 à minuit et demi, un chœur antique s'est levé à leur mémoire. A l'initiative de la compagnie Bagage de sable et avec France-Culture, trois cent vingt comédiennes, deux par deux, auprès d'une lampe de chevet, ont lu les textes de Charlotte Delbo dans les cent quarante-trois villes et villages d'où étaient originaires ces femmes.

A Saint-Martin-le-Beau (Indre-et-Loire), un village de 2 400 habitants au pied des caves troglodytiques et des coteaux de vignes, Sylvie Caillaud et Danièle Marty ouvrent les livres. Dans la salle des banquets, ils sont soixante autour du maire. Soixante hommes et femmes du village, en casquette ou manteau du dimanche, tendus et silencieux deux heures durant, jusqu'aux mots : « *Aucune de nous ne reviendra. Aucune de nous n'aurait dû revenir.* »

A la première pause, avec rillettes et vins du pays, les anciens se souviennent de Raymonde Sergent. C'était la patronne du café-restaurant. Elle était communiste. Elle cachait des résistants qui passaient en zone Sud. A l'arrivée des Allemands, elle avait muré quelques bonnes bouteilles dans sa cave. On les a bues sans elle. Les habitants ont découvert, avec Charlotte Delbo, que c'est Raymonde Sergent, au camp, qui a eu l'idée de manger le charbon de bois volé aux cendres des feux des SS, sur les marais, pour lutter contre la dysenterie. Encore trois heures de lecture, jusqu'au retour, jusqu'à la mort lente d'après. Vingt personnes sont restées dans la salle. Au fond, pétrifiées, deux femmes écoutent, les yeux clos : la nièce de Raymonde Sergent, et sa fille, qui a fui obstinément, pendant cinquante ans, les images et les récits des camps.

A quelques kilomètres, de l'autre côté du Cher, de l'autre côté de cette ligne de démarcation que ces femmes faisaient passer à des juifs et à des résistants, Bénédicte Flatet et Stéphanie Pasquet lisent sous les tentures orange du foyer rural de Francueil (890 habitants). Quarante sont venus, vingt resteront jusqu'au dernier des mots. Pourtant, aucun ne se souvient de Germaine Jaunay, la fille de ferme arrêtée le 10 septembre 1942 par la Gestapo en même temps que sa mère. Germaine, que ses camarades « *avaient surnommée philosophe parce qu'elle était toujours d'humeur égale* », Germaine que son mari frappait et qui, un jour, à une amie qui voulait lui rendre courage, a dit : « *Pourquoi rentrer ? Pour être battue ?* »

Jacques Bugier

★ Les livres de Charlotte Delbo sont publiés aux Editions de Minuit.

Le groupe piémontais Mau Mau célèbre l'Europe unie par le Sud

Les Turinois ont donné un concert étonnant au Passage du Nord-Ouest

Cousins de Massilia Sound System, des Fabulous Troubadors ou de La Mano Negra, les Mau Mau fustigent les mauvaises copies du rock anglo-saxon, brassent généreusement les peuples et les musiques et affirment leur différence en chantant en dialecte du Piémont sur fond d'accordéon et de tambour africain.

EN 1968, le *cantautori* Luigi Tenco se tirait une balle dans la tête en plein festival de San Remo. Jeune premier ténébreux d'une chanson italienne engluée dans un profond malaise identitaire, Tenco, l'ami de Dalida, devint l'inspirateur d'une génération d'auteurs-compositeurs-interprètes anticonformistes, de Fabrizio De André à Lucio Dalla, de Pino Daniele à Paolo Conte.

En 1993, le très critique jury du prix Tenco, créé après la mort du poète, remarqua un groupe de sept jeunes gens intrépides, dont le propos musical reprenait joyeusement l'histoire alternative du *« villaggio global »*, le village global, utopie libertaire des années 70 et 80.

Les Mau Mau repartirent avec un premier prix de ce San Remo du bon goût – l'autre, le vrai, a sombré dans le kitsch télévisuel. Grinçants, drôles et souvent cruels, les Mau Mau sont la version fin de siècle de la contestation marxisante de l'époque de Nuovo Canzoniere italiano (le groupe qui remit *Bella Ciao* sur la sellette en 1964). Ils sont aussi les petits frères en bonne humeur du groupe ouvrier napolitain Operaio'e zezi, si doué pour mélanger l'accordéon, le violon et le tambourin.

Quand elle ne se branche pas sur la voix de l'Amérique, la chanson italienne garde l'ancrage paysan. Lucio Dalla est bolognais, De André, gênois, Paulo Conte citoyen d'Asti, Pino Daniele napolitain, Giovanna Marini romaine. Leur musique s'en ressent. Les Mau Mau sont piémontais. A Turin, fief des automobiles Fiat, toute l'Italie se croise sur les mêmes chaînes de montage, devant les mêmes murs lisses des usines Agnelli. Les Mau Mau sont de gentils traîne-savates, dissidents qu'aucun discours officiel – lutte contre la drogue, nationalisme italien, dictature de l'argent – ne sait convaincre.

LENDEMAINS QUI DANSENT

Le groupe est né dans la rue. Mau Mau signifie « gitans, bougnoules ». C'est ainsi que les Piémontais désignent les immigrants venus d'Afrique du Nord ou d'Italie du Sud. Groupe sans limites, Mau Mau a trois frontières : un chanteur guitariste (Luca Morino) à la voix chaude, courtois et rieur, dont on ne sait jamais s'il est en liesse parce qu'il vient d'enterrer sa grand-mère ou s'il est triste parce qu'il vient d'épouser une fiancée en fleur ; un accordéoniste de bal champêtre (Fabio Barovero) ; un percussionniste d'origine camerounaise (Bienvenu Nsongan, au tambour *djembé*), solide pilier rythmique. Pour assurer un volume sonore minimum, les trois fondateurs ont appelé à la rescousse un batteur rusé, une jeune fille très latine (chœur et castagnettes), un roi de la bricole transformé en bassiste (sur bouzouki géant ou cuvette en plastique) et un violoniste d'inspiration tsigane. Mau Mau, c'est l'Europe unie par le Sud.

Dans *Sauta Rabel*, leur premier album, paru en novembre 1992, Christophe Colomb, la Sainte Famille et l'Inquisition – des réducteurs de civilisation –, en prenaient pour leur grade, mais aussi le chaos télévisuel (un thème récurrent chez les chanteurs de talent en Italie). Un an plus tard, *Bass Paradis* affinait les lois du mélange : une vingtaine de musiciens, cubains, camerounais, sénégalais... étaient venus aider Mau Mau à brûler le catéchisme en faisant la fête comme au village pendant des noces d'été.

Car la musique des Mau Mau est extrêmement réjouissante. Pour leur deuxième venue en France, le lundi 6 février (la première était aux Transmusicales de Rennes 1994), ils avaient tout à prouver. Peu connus de ce côté-ci des Alpes, alors qu'ils passent là-bas pour le plus captivant des groupes alternatifs, ils ont investi le Passage du Nord-Ouest comme des grands voyageurs en escale. Des étapes précédentes ils rapportent des atmosphères de roman noir, de cirques felliniens, de sirènes urbaines et de marché à la criée ; des rythmes (le roulement de la *jungle* anglo-jamaïcaine, le tumulte de la valse) ; des courants dominants (une samba-reggae de Salvador de Bahia, une *coladeira* de la Cap-Verdienne Cesaria Evora).

« Sous la croûte dure fourmille un paradis », dit la chanson *Bass Paradis*. Sous le masque, celui du prédateur, pantin à haut chapeau et lunettes noires, singé par Luca Morino, caricature de la menace nucléaire et de la dictature du dollar, fleurissent des lendemains qui dansent. *« Que bela commedia »*, tonique et si bien jouée, que celle des Mau Mau.

Véronique Mortaigne

★ *Sauta Rabel* et *Bass Paradis* chez EMI.

Jean-Jacques Beineix interpelle Nicolas Sarkozy

DANS UN ENTRETIEN publié par *Le Figaro* du 2 février, le ministre de la communication, tout en réaffirmant son attachement au principe des quotas dans l'actuelle renégociation de la directive européenne « Télévision sans frontières », glissait au détour d'une phrase qu'il fallait conserver lesdits quotas, *« du moins pendant plusieurs années »*.

La formule a aussitôt alerté les professionnels du cinéma français, qui se battent pour le renforcement de la directive, face à la menace de dérégulation qui laisserait le champ libre aux productions hollywoodiennes, comme le nouveau président de la Commission européenne, Jacques Santer, en a récemment laissé planer la menace (*Le Monde* daté 29-30 janvier). S'exprimant en tant que président de l'Association des auteurs-réalisateurs-producteurs (ARP), Jean-Jacques Beineix a écrit à M. Sarkozy pour lui manifester son inquiétude devant ce qui paraît ouvrir la possibilité d'une reculade de la position française. Se disant *« très choqué de l'idée nouvelle que vous avancez selon laquelle la préférence communautaire* (...) *ne devrait être qu'une mesure temporaire »*, il demande au ministre : *« Pouvons-nous vous faire confiance ? »* Dans un communiqué publié simultanément, le réalisateur interroge : *« Le démantèlement de l'exception culturelle est-il au programme du candidat Balladur ? »*

Jean-Jacques Beineix souligne que la « petite phrase » du ministre *« ouvre une bien dangereuse brèche à tous ceux qui militent pour la dérégulation et l'abandon d'une politique culturelle »*, et ajoute : *« Nous attendons du ministre et du candidat qu'il soutienne autre chose qu'un programme de démantèlement de notre espace de liberté et de création. Nous voulons entendre la voix de la fermeté et de l'ambition. »*

De son côté, Pascal Rogard, délégué général de l'ARP, rappelle qu'au moment des négociations du GATT les Américains se seraient très bien satisfaits d'une réglementation temporaire, en échange de la perspective d'un démantèlement programmé des défenses de la production et de la diffusion d'images européennes.

J.-M. F.

■ **CINÉMA : Le film « Heavenly Creatures » du réalisateur néo-zélandais Peter Jackson a remporté le Grand Prix du festival** Fantastica de Gérardmer (Vosges), qui a eu lieu du 1er au 5 février. Présidé par le réalisateur américain John Carpenter, le jury a récompensé une œuvre qui retrace l'histoire de deux adolescentes meurtrières et qui a déjà été primée au Festival de Venise, où elle avait obtenu un Lion d'argent. Le palmarès a également distingué *Dellamorte, Dell'amore*, de l'Italien Michele Soavi (Prix spécial du jury), pour sa comédie macabre située dans un cimetière peuplé de morts-vivants, et *Akumulator 1* du jeune réalisateur tchèque Jan Sverak qui s'est vu décerner une mention spéciale du jury ainsi que le Prix de la critique. Il s'agit d'une comédie loufoque, où le vampire n'est autre que la télévision, qui « suce » l'énergie vitale de ses spectateurs pour les faire sombrer dans un état comateux. – *(AFP.)*

■ **MUSIQUE : Rick Dobbis, quarante-quatre ans, vient d'être nommé président de PolyGram Continental Europe,** succédant à Allen Davis, parti en retraite à la fin de 1994. Rick Dobbis était précédemment directeur des labels discographiques de PolyGram, après avoir passé quatre ans à la vice-présidence de RCA Records aux Etats-Unis. Il est désormais *responsable de toutes les activités* PolyGram en Europe.

■ **A L'OCCASION du cycle Pierre Boulez,** des conférences littéraires sont organisées au Théâtre des Champs-Elysées. Le vendredi 10 février, à 18 heures, Jean-Pierre Derrien parle des poètes – Char, Michaux, Mallarmé, Cummings – mis en musique par le compositeur. Le samedi 11 février, le théâtre accueille notamment, dans le cadre d'une Journée Mallarmé (de 10 à 18 heures) une conférence d'Yves Bonnefoy. Entrée libre. Tél. : 49-52-50-50.

■ **« LA DAMNATION de Faust » est reportée de vingt-quatre heures,** à la Bastille, en raison d'un accident survenu pendant le montage du décor. La légende dramatique d'Hector Berlioz, mise en scène par Luca Ronconi, entre pour neuf représentations à l'Opéra de Paris non pas à partir du jeudi 9, mais à partir du vendredi 10 février à 19 h 30. Les billets inutilisables sont automatiquement valables pour le lendemain mais peuvent aussi être reportés à la représentation du 12 février à 15 heures (pour la première catégorie uniquement), à celles des 20, 23, 25, 28 février ou 2 mars à 19 h 30 ou à celle du 5 mars à 15 heures. Reports à effectuer avant le 10 aux guichets de l'Opéra de la Bastille, entre 11 heures et 18 h 30. Tél. : 44-73-13-99.

■ **ART : Pour des raisons de sécurité, l'exposition « Quatorze peintres de la ville de Tuzla (Bosnie-Herzégovine ») (*Le Monde* daté dimanche 5-lundi 6 février), a été déplacée à l'Espace Voltaire,** 4 rue Camille-Desmoulins, 75011 Paris. Tél. : 40-24-02-48. L'exposition sera ouverte au public à partir du mercredi 8 février.

Le festival de cinéma de Rotterdam cultive ses réseaux

ROTTERDAM
Correspondance

La vingt-quatrième édition du Festival international de Rotterdam, qui s'est tenue du 25 janvier au 5 février, a pour la première fois de son existence sacrifié au rituel de la remise de prix. La manifestation vient ainsi grossir, non sans humour, les rangs du bestiaire festivalier : aux ours berlinois, lions vénitiens et autres léopards de Locarno sont donc venus s'ajouter les tigres de Rotterdam, avec une triple portée : *The Postman* de He Jianjun (Chine), *L'Âge de la rivière* de Kazama Shiori (Japon) et *Thalassa, Thalassa, Retour à la mer* de Bogdan Dumitrescu (Allemagne-Roumanie).

Le Festival proposait près de deux cents films, venus de cinquante pays (avec une grande place accordée à l'Asie), dont une sélection internationale de grande tenue, et des axes originaux tels que les films « roses » japonais (productions érotiques à très petit budget mais techniquement ambitieuses, où des jeunes cinéastes viennent faire leurs premières armes). Autre innovation, Rotterdam inaugurait le premier festival virtuel : dès le début du mois de janvier et des quatre coins du monde, on pouvait consulter sur Internet la totalité du programme, avec le catalogue détaillé, des extraits des films présentés, et durant toute la durée du festival des flashes d'information et les critiques du jour. Près de 80 000 connexions ont été recensées.

46 PROJETS RETENUS

Mais cette incursion dans les méandres du village planétaire n'a pas fait oublier aux participants ce qui est devenu depuis 1991 le véritable cœur interactif du festival : le Cinémart. Aux antipodes de la communication informatique, cette initiative part du principe que rien ne vaut une rencontre en chair et en os entre divers individus autour d'une même cause, le cinéma indépendant, pour donner corps à des projets. Inspiré par l'IFFM (Independent Film Feature Market), qui se tient chaque année en septembre à New York et présente des projets en cours de montage financier, ce « marché du scénario » organise la rencontre entre des cinéastes, des producteurs et des distributeurs du monde entier.

Bien avant le début de la manifestation, une sélection a retenu 46 projets venus de 29 pays. Un dossier comportant un synopsis, le budget global et le financement déjà assuré est envoyé aux professionnels. Des rendez-vous privés sont organisés – 1 200 rencontres cette année – suivant l'idée mise en avant par Wouter Barendrecht, l'un des organisateurs : *« Nous sommes des entremetteurs. Comme nous n'avons pas les moyens de fournir la dot, nous nous contentons d'organiser les festivités. Jusqu'à présent, nous avons toujours déniché les bons partenaires. Dans la sélection de projets, nous faisons en sorte de trouver un équilibre entre les gros et les petits budgets, les productions américaines et non américaines, avec un nombre limité de titres. »* Depuis la création de Cinémart, de nombreux cinéastes ont ainsi pu trouver la petite ou grande rallonge nécessaire à leur réalisation, par exemple Rithy Panh (*Les Gens de la rizière*), Moufida Tlatli (*Les Silences du palais*), Teresa Villaverde (*Deux frères, ma sœur*, en compétition à Venise en 1994) ou Maria Novarro (*Le Jardin d'Eden*, qui sort en France le 22 février).

Cette année, Isaac Julien, dont le *Young Soul Rebels* avait reçu le Prix de la critique à Cannes en 1991, proposait *Giant Steps*, l'histoire de deux musiciens de jazz gays dans le Londres des années 90 ; Alison Mac Lean, la réalisatrice de *Crush*, cherchait à boucler *Bedlam*, dont le producteur exécutif est Martin Scorsese. Georges Sluizer (*The Vanishing*) dont le tournage du dernier film a dû être interrompu à la suite de la mort de son acteur principal, River Phoenix, était là avec un nouveau scénario, *Black on White*. Et encore Lars Von Trier qui, après avoir tétanisé quatre heures et demie durant les festivaliers avec son hilarant soap opera, *The Kingdom*, série télévisée d'une grande poésie macabre sur la vie d'un hôpital dont on parle comme du nouveau *Twin Peaks*, cherchait le million de dollars nécessaire à la mise sur pied de *Breaking the Waves*, mélodrame érotique au budget de 5,5 millions de dollars.

Il semble d'ailleurs que la réussite de Cinémart fasse des émules : parmi les observateurs attentifs au déroulement de cette opération se trouvait Michel Reilhac, le directeur de la Vidéothèque de Paris. Il met actuellement au point ses Rencontres internationales de Cinéma à Paris, dont la première édition aura lieu du 3 au 10 octobre 1995. En liaison avec les festivals de Rotterdam et de San Francisco et avec l'Independent Film Project (l'organisme qui assure la vitalité du cinéma indépendant américain, en particulier grâce à l'IFFM), ce rendez-vous doit favoriser, dans un premier temps, la distribution de films inédits et dégager un fonds spécial permettant de les sous-titrer.

Caroline Benjo

Sur le pavé de Berlin

Une adaptation rare du roman d'Alfred Döblin *Berlin Alexanderplatz* est présentée au Goethe Institut



LE CINÉMA parlant vient juste de naître lorsque Phil Jutzi entreprend la réalisation de *Berlin Alexanderplatz* (*Sur le pavé de Berlin*), d'après le roman d'Alfred Döblin, adapté par l'auteur, Hans Wilhelm et Karl Heinz Martin. La dimension documentaire du film, description de la vie du quartier de Berlin le plus animé, traduit son appartenance au cinéma muet, et le traitement de l'intrigue, qui détaille les efforts consentis par un mauvais garçon pour revenir dans le droit chemin, témoigne d'une maîtrise technique étonnante, à une époque où les cinéastes devaient chercher leurs marques.

★ Goethe Institut, 17, avenue d'Iéna, 16e (Mo Iéna). 20 heures, le 7. Tél. : 44-43-92-30. 15 F.

UNE SOIRÉE A PARIS

Hervé Diasnas. Ce danseur cherche dans la peinture, dans l'enseignement de la danse aux sourds-muets, aux prisonniers, des raisons d'être et de rester un artiste complet et secret. *La Mort d'un papillon*, qui date de 1992, sera suivie d'une création en duo : *Le Sourire de l'aube*, soutenue par le Maillon et Pôle Sud à Strasbourg.
Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, 11e (Mo Bastille). La Mort d'un papillon : *21 heures, du 7 au 11 février.* Le Sourire de l'aube : *21 heures, du 15 au 25 février. Tél. : 43-57-42-14. De 50 F à 100 F.*

Quintet Celea-Couturier « Passagio ». Dans un premier répertoire, le Quintet Celea-Couturier « Passagio » était allé chercher des berceuses en Italie. Une part de sa nouvelle inspiration vient aujourd'hui d'Espagne (*L'Ibère*, Label Bleu/Harmonia Mundi). Jean-Paul Celea (contrebasse) et François Couturier (claviers) mènent ce quintette avec la belle voix de Françoise Kubler, Armand Angster aux anches et Wolfgang Reisinger à la batterie.
American Center, 51, rue de Bercy (Mo Bercy ou Gare-de-Lyon). Le 7, 20 h 30. Tél. : 44-73-77-77. 55 F, 80 F ou 100 F.

Jeunes solistes du Conservatoire. Encore le *quintette avec piano* de Brahms, par des interprètes dont on ne sait rien, sinon qu'ils travaillent au Conservatoire supérieur de musique de Paris. Virginie Buscail (violon) et Anne-Lise Gastaldi (piano) jouent la *Troisième Sonate* de Beethoven avant d'être rejointes par David Lefèvre (second violon), Patrick Dussart de la Iglésia (alto) et Antoine Lederlin (violoncelle) dans l'*Opus 34* de Brahms.
Conservatoire, espace interdisciplinaire, 209, avenue Jean-Jaurès, 19e (Mo Porte-de-Pantin). 19 heures, le 7 février. Tél. : 40-40-45-45.

Chants yiddish par Jacques Grober. Jacques Grober et son ensemble (accordéon, violoncelle, violons, clarinette) sont souvent inspirés.
Maison de la Radio, salle Olivier-Messiaen, 116, avenue du Président-Kennedy, 16e (Mo Ranelagh ou RER C Kennedy-Radio-France). 20 heures, le 7 février. Tél. : 42-30-22-22.

THÉÂTRE

Une sélection des pièces à Paris et en Ile-de-France

NOUVEAUTÉS

Chimère et autres bestioles
de Didier-Georges Gabily, mise en scène d'Anne Torrès, avec les élèves de troisième année du Conservatoire.
Conservatoire national supérieur d'art dramatique, 2-bis, rue du Conservatoire, 9e (Mo Rue-Montmartre). Du 13 au 16 février. Les lundi 13, mardi 14, mercredi 15 et jeudi 16 à 19 h 30. Tél. : 42-46-12-91. Durée : 2 heures. Entrée libre.

Décadence
de Steven Berkoff, mise en scène de Jorge Lavelli, avec Michel Aumont et Christiane Cohendy.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, 20e (Mo Gambetta). A partir du 9 février. Les mardi, jeudi, vendredi, samedi, à 21 heures. Le mercredi à 12 h 30 et 21 heures. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 44-62-52-52. Durée : 1 h 30. De 100 F à 150 F. Jusqu'au 2 avril.*

Le Jeu des sept familles
de Jean-Claude Penchenat, mise en scène de l'auteur, avec Arnaud Apprédéris, Aziz Arbia, Marie-Françoise Audollent, Fabrice Cals...
Théâtre du Campagnol, 20-22, rue Marcel-Cachin, 91000 Corbeil-Essonnes. Du 10 au 19 février. Les mardi, mercredi, vendredi et samedi à 20 h 45. Le jeudi à 19 heures. Le dimanche à 16 heures. Tél. : 64-96-63-67. Durée : 1 h 45. De 45 F à 100 F. Jusqu'au 19 février.*

Nini
d'Alfredo Arias, d'après Nini Marshall, mise en scène d'Alfredo Arias, avec Marilu Marini.
Montparnasse (Petit), 31, rue de la Gaîté, 14e (Mo Montparnasse-Bienvenüe). A partir du 14 février. Du mardi au samedi à 21 heures. Matinée dimanche à 15 h 30. Tél. : 43-22-77-30. Durée : 1 h 20. 130 F. Jusqu'au 15 avril.

Paroles du sage
mise en scène de Claude Régy, avec Marcial Di Fonzo Bo.
Ménagerie de verre, 12, rue Léchevin, 11e (Mo Parmentier). A partir du 8 février. Du mercredi au samedi à 20 h 30. Tél. : 49-23-94-08. Durée : 1 heure. 50 F. Jusqu'au 11 mars.

Le Rayon vert
d'après Eric Rohmer, mise en scène de Joël Jouanneau, avec Carine Baillod-Kristof, Basile Bernard, Suzanne Debries, Fabrice Dierx-Bénard, Françoise Frelat...
Théâtre des Jeunes Spectateurs, 26, place Jean-Jaurès, 93000 Montreuil, (Mo Mairie-de-Montreuil). Du 11 au 17 février. Les mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 17 heures. Tél. : 48-59-93-93. De 55 F à 75 F.*

Les Voyageurs
de Simone Benmussa, d'après Nietzche et Lou Salomé, mise en scène de Simone Benmussa, avec Cyrielle Claire, Jean-Loup Wolff, Donella del Monaco et Pierpaolo Koss.
Espace Pierre-Cardin, 1, avenue Gabriel, 8e (Mo Champs-Elysées-Clemenceau). A partir du 13 février. Les lundi 13, mardi 14, mercredi 15, jeudi 16, vendredi 17, samedi 18, lundi 20, mardi 21 à 20 h 30. Le dimanche 19 à 15 heures. Tél. : 42-65-27-35. De 70 F à 220 F. Jusqu'au 19 mars.*

SÉLECTION

Abbas
d'après *La Misère du monde*, de Pierre Bourdieu, mise en scène de Dominique Féret, avec Philippe Clévenot et Dominique Guihard.
Théâtre Paris-Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, 19e (Mo Porte-de-Pantin). Les mardi, jeudi, vendredi et samedi à 21heures, le mercredi à 19 h 30. Tél. : 42-02-02-68. Durée : 1 h 15. De 65 F à 135 F. Jusqu'au 18 février.*

Alceste
d'Euripide, mise en scène de Jacques Nichet, avec Emile Abossolo-M'Bo, Tania da Costa, Gérard Lorin, Nicolas Pirson, Samira Sedira...
Théâtre 71, 3, place du 11-Novembre, 92 Malakoff. Les mardi, mercredi, vendredi et samedi à 20 h 30, le jeudi à 19 h 30, le dimanche à 17 heures. Tél. : 46-55-43-45. Durée : 1 h 50. 85 F et 115 F. Jusqu'au 17 février.*

Art
de Yasmina Reza, mise en scène de Patrice Kerbrat, avec Pierre Arditi, Fabrice Luchini et Pierre Vaneck.
Comédie des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, 8e (Mo Alma-Marceau). Du mardi au vendredi, à 21 heures ; le samedi, à 18 heures et 21 heures ; le dimanche, à 15 h 30. Tél. : 47-23-37-21 et 47-20-08-24. Durée : 1 h 30. De 110 F à 250 F. Sans limitation de date.

Celle-là
de Daniel Danis, mise en scène d'Alain Françon, avec Pierre Baillot, Myriam Boyer et Michel Didym.
Théâtre ouvert-Jardin d'hiver, 4, cité Véron, 18e (Mo Blanche). Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée le samedi, à 16 heures. Tél. : 42-62-59-49. Durée : 1 h 30. De 60 F à 100 F. Jusqu'au 16 février.

Compagnie
de Samuel Beckett, mise en scène de Joël Jouanneau, avec David Warrilow.
Théâtre national de l'Odéon (petite salle), 1, place Paul-Claudel, 6e (Mo Odéon, RER Luxembourg). Les lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi, dimanche, à 18 h 30. Tél. : 44-41-36-36. Durée : 1 h 10. De 50 F à 70 F. Jusqu'au 11 mars.

Dom Juan ou le Festin de pierre
de Molière, mise en scène de Jacques Lassalle, avec Andrzej Seweryn, Jeanne Balibar, Roland Bertin...
Comédie-Française, salle Richelieu, place Colette, 1er (Mo Palais-Royal). Les jeudi 9, vendredi 10, mardi 14, mardi 21 à 20 h 30. Le dimanche 12 à 14 h 30 et 20 h 30. Tél. : 40-15-00-15. Durée : 2 h 45. De 25 F à 170 F. Jusqu'au 10 mars.

Dostoïevski va à la plage
de Marco Antonio de La Parra, mise en scène de Frank Hoffmann, avec Maria Casarès, Isabelle Carré, Simon Eine, Roger Francel...
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, 20e (Mo Gambetta). Du mardi au samedi, à 20 h 30. Matinée dimanche à 15 h 30. Tél. : 44-62-52-52. Durée : 2 heures. De 100 F à 150 F. Jusqu'au 19 février.*

La Double Inconstance
de Marivaux, mise en scène de Jean-Pierre Miquel, avec Claire Vernet, Claude Mathieu, Michel Favory, Philippe Torreton, Alain Lenglet, Coraly Zahonero et Michel Robin.
Comédie-Française Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, 6e (Mo Saint-Sulpice). Les mardi, mercredi, vendredi, samedi à 20 h 30. Le jeudi à 19 heures. Le dimanche à 16 heures et 20 h 30. Tél. : 44-39-87-00. Durée : 2 h 30. De 60 F à 130 F. Jusqu'au 26 février.*

Golden Joe
d'Eric-Emmanuel Schmitt, mise en scène de Gérard Vergez, avec Robin Renucci, Francine Bergé...
Porte Saint-Martin, 16, boulevard Saint-Martin, 10e (Mo Strasbourg-Saint-Denis). Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée le samedi, à 17 heures, et le dimanche, à 15 heures. Tél. : 42-08-00-32. Durée : 2 h 10. De 50 F à 250 F. Jusqu'au 15 mai.*

Héraclius
de Pierre Corneille, mise en scène de Jean-Marie Villégier, avec Geneviève Esménard, Karine Fellous, Sylvie Moussier, Marc Zammit...
Athénée-Louis Jouvet, 4, square de l'Opéra-Louis-Jouvet, 9e (Mo Opéra). Le mardi à 19 heures, du mercredi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 47-42-67-27. Durée : 2 h 30. 70 F et 100 F. Jusqu'au 19 février.*

Le Menteur
de Pierre Corneille, mise en scène de Jean-Marie Villégier, avec Frédéric Laurent, Stéphane Fauville, Anne Claire, Candy Saulnier...
Athénée-Louis Jouvet, 4, square de l'Opéra-Louis-Jouvet, 9e (Mo Opéra). Le mardi à 19 heures. Du mercredi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 47-42-67-27. Durée : 2 h 45. De 70 F à 150 F. Jusqu'au 19 février.*

Partage de midi
de Paul Claudel, mise en scène de Serge Tranvouez, avec Cyril Bothorel, Catherine Epars, Christian Esnay et Jean-François Sivadier.
Cité internationale (Théâtre), 21, boulevard Jourdan, 14e (RER Cité-Universitaire). Les lundi, mardi, vendredi, samedi à 20 h 30. Le jeudi à 19 heures. Matinée dimanche à 16 h 30. Tél. : 45-89-38-69. Durée : 3 h 30. De 55 F à 110 F. Jusqu'au 18 février.*

Roses de Picardie
de Jean Bois, mise en scène de l'auteur, avec Jean Bois, Dominique Constantin, Robert Delarue et Elizabeth Maby.
Essaïon de Paris, 6, rue Pierre-au-Lard, 4e (Mo Hôtel-de-Ville. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 42-78-46-42. Durée : 1 h 30. 80 F et 120 F. Jusqu'au 26 février.*

Savannah Bay
de Marguerite Duras, mise en scène de Jean-Claude Amyl, avec Gisèle Casadesus et Martine Pascal.
Théâtre national de Chaillot, 1, place-du-Trocadéro, 16e (Mo Trocadéro). Du mardi au samedi, à 20 h 30. Matinée dimanche à 16 h 30. Tél. : 47-27-81-15. Durée : 1 h 15. De 80 F à 150 F. Jusqu'au 12 mars.*

Splendid's
de Jean Genet, mise en scène de Stanislas Nordey, avec Massimo Bellini, Michel Demierre, Olivier Dupuy, Frédéric Fisbach...
Théâtre des Amandiers, 7, avenue Pablo-Picasso, 92 Nanterre. Du mardi au samedi, à 20 h 30. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 46-14-70-00. Durée : 2 heures. De 90 F à 130 F. Jusqu'au 19 février.*

Le Tableau
de Victor Slavkine, mise en scène d'Alain Barsacq, avec Jean-Claude Frissung et Grigori Manoukov.
Atalante, 10, place Charles-Dullin (impasse à gauche), 18e (Mo Abbesses). Du mercredi au samedi 11 à 20 h 30. Matinée dimanche à 17 heures. Tél. : 46-06-11-90. Durée : 1 h 10. 70 F et 110 F. Jusqu'au 12 février.*

The Castle (en anglais, s.-t. fr.)
d'Howard Barker, mise en scène de Kenny Ireland, avec Sean Baker, Rebecca Charles, James Clyde, Jennie Stoller, Philip Barnes, Bob Barrett, Penny Gonshaw, Niamh Linehan et Keith Osborn.
Théâtre national de l'Odéon, 1, place Paul-Claudel, 6e (Mo Odéon). Du 7 au 11 février. Mardi, mercredi, vendredi et samedi à 20 h 30. Jeudi à 19 h 30. Tél. : 44-41-36-36. Durée : 2 h 05. De 30 F à 170 F.

Vous qui habitez le temps
de Valère Novarina, mise en scène de Claude Buchvald, avec Claude Merlin, Véronique Boutroux, Jean-François La Bouverie...
Lavoir moderne parisien-Procréart, 35, rue Léon, 18e (Mo Château-Rouge, Marcadet-Poissonniers). Du lundi au vendredi à 20 h 30. Tél. : 42-52-09-14. Durée : 2 heures. 60 F et 90 F. Jusqu'au 17 février.*

Voyage au pays sonore ou l'Art de la question
de Peter Handke, mise en scène de Jean-Claude Fall, avec François Clavier, Yann Collette, Muni...
Théâtre Gérard-Philipe, 59, boulevard Jules-Guesde, 93 Saint-Denis. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée le dimanche à 17 heures. Tél. : 42-43-17-17. Durée : 2 h 50. 80 F et 110 F. Jusqu'au 25 février.*

(*) Tarifs réduits.

CINÉMA

Tous les nouveaux films de la semaine et une sélection des films en exclusivité

NOUVEAUX FILMS

LA CASSETTE
Film portugais de Manoel de Oliveira
VO : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), handicapés, 5e (43-54-15-04).

ÉLISA
Film français de Jean Becker
Gaumont les Halles, dolby, 1er r (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; Bretagne, dolby, 6e (36-65-70-37 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. : 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Saint-Lazare-Pasquier, handicapés, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, handicapés, dolby, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Kinopanorama, handicapés, dolby, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Majestic Passy, dolby, 16e (42-24-46-24) ; UGC Maillot, handicapés, dolby, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. : 40-30-20-10).

LES ENFANTS DE LA HONTE
Film européen de David Wheatley
VO : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20)

ONLY YOU
Film américain de Norman Jewison
VO : Forum Orient Express, handicapés, 1er r (36-65-70-67) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22). VF : Rex, 2e (36-68-70-23) ; Paramount Opéra, handicapés, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; rés. : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10).

PÉCHÉ VÉNIEL..., PÉCHÉ MORTEL
Film français de Pomme Meffre
Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).

PIGALLE
Film franco-suisse de Karim Dridi
14-Juillet Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA RIVIÈRE SAUVAGE
Film américain de Curtis Hanson
VO : Gaumont les Halles, 1er r (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; UGC Gobelins, handicapés, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Majestic Passy, dolby, 16e (42-24-46-24). VF : Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, handicapés, dolby, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Miramar, dolby, 14e (36-65-70-39 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. : 40-30-20-10).

STARGATE
Film américain de Roland Emmerich
VO : Forum Orient Express, handicapés, dolby, 1er r (36-65-70-67) ; UGC Odéon, dolby, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; UGC Opéra, dolby, 9e (36-68-21-24) ; Gaumont Grand Ecran Italie, handicapés, dolby, 13e (36-68-75-13 ; rés. : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24). VF : Rex (le Grand Rex), handicapés, dolby, 2e (36-68-70-23) ; Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; George-V, THX, dolby, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, dolby, 13e (36-68-22-27) ; Les Montparnos, dolby, 14e (36-65-70-42 ; rés. : 40-30-20-10) ; Mistral, dolby, 14e (36-65-70-41 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. : 40-30-20-10).

SÉLECTION

AU TRAVERS DES OLIVIERS
de Abbas Kiarostami, avec Hossein Rezai, Mohamad Ali Keshavarz, Farhad Kheradmand, Zarifeh Shiva, Tahereh Ladania, Mahbanou Darabin.
Iranien (1 h 43).
VO : 14-Juillet Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24).

COUPS DE FEU SUR BROADWAY
de Woody Allen, avec John Cusack, Chazz Palminteri, Dianne Wiest, Jennifer Tilly, Rob Reiner, Tracey Ullman.
Américain (1 h 39).
VO : 14-Juillet Beaubourg, handicapés, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; UGC Danton, dolby, 6e (36-68-34-21) ; UGC Rotonde, dolby, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; La Pagode, dolby, 7e (36-68-75-07 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Champs-Elysées, handicapés, dolby, 8e (36-68-66-54) ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (48-24-88-88 ; rés. : 40-30-20-10) ; La Bastille, handicapés, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33 ; rés. : 40-30-20-10) ; Escurial, dolby, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Gobelins Rodin, dolby, 13e (36-68-75-55) ; Mistral, handicapés, dolby, 14e (36-65-70-41 ; rés. : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Majestic Passy, dolby, 16e (42-24-46-24) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22). VF : Gaumont Opéra Impérial, handicapés, dolby, 2e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10).

DÉLITS FLAGRANTS
de Raymond Depardon
Français (1 h 45).
Le Quartier Latin, 5e (43-26-84-65).

FRANKENSTEIN (*)
de Kenneth Branagh, avec Robert De Niro, Kenneth Branagh, Tom Hulce, Helena Bonham Carter, Aidan Quinn, Ian Holm.
Britannique (2 h 08).
VO : Forum Orient Express, handicapés, 1er r (36-65-70-67) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, handicapés, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24). VF : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22).

JOUR DE FÊTE
de Jacques Tati, avec Jacques Tati, Guy Decomble, Paul Frankeur, Santa Relli, Maine Vallée, Roger Rafal.
Français, couleur et noir et blanc (1 h 10).
14-Juillet Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; L'Arlequin, 6e (45-44-28-80) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47).

JUNIOR
de Ivan Reitman, avec Arnold Schwarzenegger, Danny DeVito, Emma Thompson, Frank Langella, Pamela Reed, Aida Turturro.
Américain (1 h 50).
VO : Forum Orient Express, handicapés, 1er r (36-65-70-67) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e (36-68-49-56) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24). VF : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, handicapés, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, handicapés, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; rés. : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, dolby, 13e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; rés. : 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, handicapés, dolby, 15e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; rés. : 40-30-20-10).

KASPAR HAUSER
de Peter Sehr, avec André Eisermann, Uwe Ochesenknecht, Katharina Thalbach, Udo Samel, Jeremy Clyde, Hansa Czypionka.
Allemand (2 h 17).
VO : Grand Action, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68).

LITTLE ODESSA (*)
de James Gray, avec Tim Roth, Edward Furlong, Moira Kelly, Vanessa Redgrave, Maximilian Schell.
Américain (1 h 47).
VO : 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, handicapés, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (36-65-70-38 ; rés. : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22).

LOU N'A PAS DIT NON
de Anne-Marie Mieville, avec Marie Bunel, Manuel Blanc, Caroline Micla, Geneviève Pasquier, Métilde Weyergans, Harry Cleven.
Franco-suisse (1 h 20).
Studio des Ursulines, handicapés, 5e (43-26-19-09 ; rés. : 40-30-20-10).

OUBLIE-MOI
de Noémie Lvovsky, avec Valéria Bruni-Tedeschi, Emmanuelle Devos, Laurent Grévill.
Français (1 h 35).
Gaumont Opéra Impérial, dolby, 2e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaubourg, handicapés, 3e (36-68-69-23) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; George-V, 8e (36-68-43-47) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; rés. : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

PRISCILLA, FOLLE DU DÉSERT
de Stephan Elliott, avec Terence Stamp, Hugo Weaving, Guy Pearce, Bill Hunter, Sarah Chadwick, Mark Holmes.
Australien (1 h 43).
VO : Gaumont les Halles, handicapés, dolby, 1er r (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Gaumont Champs-Elysées, dolby, 8e (43-59-04-67 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, dolby, 9e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, dolby, 13e (36-68-75-13 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22). VF : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14).

LE ROI LION
de Roger Allers,
Rob Minkoff, avec Jean Reno, Dimitri Rougeul, Jean Piat.
Américain (1 h 30).
VO : George-V, dolby, 8e (36-68-43-47). VF : Forum Orient Express, handicapés, 1er r (36-65-70-67) ; Rex, dolby, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; George-V, dolby, 8e (36-68-43-47) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Denfert, handicapés, 14e (43-21-41-01) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, dolby, 15e (45-32-91-68) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Wepler, handicapés, dolby, 18e (36-68-20-22).

ROSINE (*)
de Christine Carrière, avec Eloïse Charretier, Mathilde Seigner, Laurent Olmédo, Christine Murillo, Aurélie Vérillon, Louis Queste.
Français (1 h 40).
14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; L'Entrepôt, handicapés, 14e (45-43-41-63).

SOFIE
de Liv Ullmann, avec Karen-Lise Mynster, Ghita Norby, Erland Josephson, Jesper Christensen, Henning Moritzen, Torben Zeller.
Suède-Danemark-Norvège (2 h 26).
VO : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

SWOON (*)
de Tom Kalin, avec Daniel Schlachet, Graig Chester, Ron Vawter, Michael Kirby.
Américain, noir et blanc (1 h 32).
VO : 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).

VANYA, 42e RUE
de Louis Malle, avec Wallace Shawn, André Gregory, Brooke Smith, Larry Pine, Julianne Moore, Phoebe Brand.
Américain (1 h 55).
VO : Gaumont les Halles, 1er r (36-68-75-55 ; rés. : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07 ; rés. : 40-30-20-10) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; rés. : 40-30-20-10).

WALLACE ET GROMIT
de Nick Park, Richard Goleszowski, Jeff Newitt et Peter Lord
Britannique (1 h 15).
VO : 14-Juillet Beaubourg, handicapés, dolby, 3e (36-68-69-23) ; Saint-André-des-Arts II, handicapés, 6e (43-26-80-25) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (43-59-36-14).

REPRISES

FOLIES DE FEMMES
de Erich von Stroheim, avec Erich von Stroheim, Maude George, Mae Bush, Rudolph Christians, Miss Dupont, Dale Fuller.
Américain, 1921, noir et blanc.
VO : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

L'HOMME D'ARAN
de Robert Joseph Flaherty, avec Colman Tiger King, Maggie Dirrane, Michael Dillane, Pat Mullen, Big Patcheen.
Britannique, 1934, noir et blanc (1 h 20).
VO : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

TRAIN DE LUXE
de Howard Hawks, avec John Barrymore, Carole Lombard, Walter Connolly, Etienne Girardot, Roscoe Karns, Charles Levinson.
Américain, 1934, noir et blanc (1 h 31).
VO : Action Christine, handicapés, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62) ; Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89 ; 36-65-70-48).

(*) Films interdits aux moins de 12 ans.

L'audience de TF 1 s'effrite au fil des mois

Mois après mois, TF 1 perd un peu de son audience. De janvier 1994 à janvier 1995, selon les résultats du sondage réalisé par l'institut Médiamétrie, la Une a perdu 2,2 % d'audience auprès des individus de quatre ans et plus, passant de 40,5 % à 38,3 %. Sur *cette même période*, TF 1 *a enregistré une* chute d'une ampleur comparable auprès des téléspectateurs âgés de quinze ans et plus pour tomber à 37,3 % au début de 1995 après avoir culminé à 39,3 % il y a un an. Plus inquiétant, pour la chaîne de Martin Bouygues, cette déperdition d'audience ne paraît pas ponctuelle mais s'inscrit au contraire sur une courbe orientée à la baisse. Toutefois, avec des parts de marché *généralement supérieures à 50 %*, TF 1 *règne encore sur les ménagères* de moins de cinquante ans, cible privilégiée des annonceurs.

A l'inverse de la chaîne privée, France Télévision affiche un bilan globalement positif. Entre le mois de janvier 1994 et celui de 1995, l'audience cumulée des deux chaînes du service public auprès des individus de quatre ans et plus a gagné 2 % pour s'établir à 41,5 %. Désormais, le cumul France 2-France 3 dépasse TF 1. La progression du service public est due aux résultats de France 3 qui font mieux que combler les pertes de France 2. Quand France 2 abandonne, en un an, 1,5 % d'audience, France 3 gagne 3,5 % et passe de 14,5 % à 18 %. Alors que 10 points d'audience séparaient les deux télévisions publiques au début de 1994, l'écart a été réduit presque de moitié (5,5 %).

Sondage de l'institut Médiamétrie auprès d'un panel de 2 300 foyers équipés d'audimètres, soit 5 600 individus âgés de quatre ans et plus.

■ **PRÉSENTATRICE : Florence Arnold-Richez** a été chargée de présenter, à partir du lundi 6 février, la rubrique « Santé » diffusée, à 10 heures sur France 2, du lundi au vendredi, mercredi excepté, au cours de l'émission « Matin bonheur ». Journaliste médicale depuis vingt ans, Florence Arnold-Richez est chef de service à la rédaction du magazine *Parents*. La nouvelle présentatrice a pour mission de proposer *« des informations pratiques sur les problèmes de santé quotidiens, dans des domaines tels que la médecine, la diététique, la sexologie, la famille, la psychologie, la stomatologie, etc. »*.

■ **VOIX : jusqu'au vendredi 10 février, Geneviève Anthonioz-de Gaulle** est l'invitée chaque matin de 11 h 30 à 12 heures de l'émission de France-Culture *« A voix nue »*. La nièce du général raconte la résistance et la déportation, puisqu'elle a connu le camp de Ravensbrück, mais aussi son engagement quotidien aux côtés des exclus d'ATD-Quart Monde. Un récit parfois poignant, dit d'une voix où apparaissent des accents gaulliens lorsqu'elle évoque son engagement.

■ **PUBLICITÉ : au moment où il est suspendu par le club de Manchester United**, Eric Cantona est devenu le héros d'un petit film publicitaire à la gloire d'une marque de rasoirs jetables. En compagnie de son frère Joël, attaquant de l'Olympique de Marseille, le joueur irascible a vanté sur les petits écrans les mérites du rasage parfait, avec un ustensile qui peut être jaune ou vert. *« L'un est célèbre, l'autre le deviendra »*, assure le message publicitaire qui a été conçu avant les *« exploits physiques »* de l'ancien capitaine de l'équipe de France.

Le petit écran ne favorise pas la musique classique

Après une bien curieuse sélection, la cérémonie des Victoires doit décerner les prix aux meilleurs disques de l'année

SI LES VICTOIRES DE LA MUSIQUE, version 1995, diffusées mardi 7 février, doivent ressembler à celles des années précédentes on y verra malheureusement des interprètes valeureux perdre leurs moyens en direct, voire se ridiculiser. Des exemples ? Michel Dalberto, pourtant admirable musicien, contraint de jouer *Rêve d'amour*, de Franz Liszt, sur un piano blanc médiocre après avoir poireauté pendant des heures ; Françoise Pollet ululant Verdi, accompagnée par un orchestre calamiteux. Aux Victoires de la musique, pendant qu'on hausse les drapeaux, la musique est en berne.

Si l'on parle des problèmes de fond posés par cette manifestation, il y a beaucoup à dire, même si d'incontestables améliorations y ont été apportées. Les Victoires de la musique sont, comme les Césars, les 7 d'Or et les Molières, une fête que la profession organise pour faire élire, par des votants – 2 090 dans le cas présent –, les meilleures productions de l'année. Les « jurés » se déterminent à l'aide d'un aide-mémoire listant les disques soumis à leur vote par les maisons de disques qui les produisent ou les distribuent. Cet aide-mémoire est découpé selon des catégories précises définies par le conseil d'administration des Victoires de la musique. Truffé d'erreurs par la faute d'éditeurs qui proposent des enregistrements qui ne devraient pas concourir, cet opuscule en comporte cependant un peu moins cette année.

Il n'en reste pas moins curieux de voir Geneviève Joy et Henri Dutilleux *« nominés »* cette année, dans



la catégorie Musique de chambre, pour leur enregistrement des *Figures de résonance*, pour deux pianos, de Dutilleux (Erato) et *Les Troyens*, de Berlioz, concourir pour le trophée de la meilleure Production lyrique de l'année. Cette intégrale Decca ne répond pas davantage que *Le Trouvère*, de Verdi, à la définition de sa catégorie : *« Enregistrement (hors rééditions, compilations et documents d'archives) distribué entre le 1er décembre 1993 et le 15 novembre 1994. Produit ou coproduit en France. Deux des critères suivants sont nécessaires pour entrer dans cette catégorie : l'orchestre est français, le chef est français – ou attaché à l'orchestre français au moins deux mois par an –, la majorité des solistes sont français, le répertoire est français. »*

Si l'on se fie aux indications imprimées dans l'aide-mémoire, aucun de ces disques n'est produit ou coproduit en France. *Les Troyens* sont produits par une maison de disques britannique, enregistrés au Canada par un chef d'orchestre suisse dirigeant un orchestre canadien et *Le Trouvère* produit par un éditeur japonais, enregistré sous la direction de l'Américain James Levine au Metropolitan Opera de New York. *Last but not least*, la distribution ne comprend pas un seul chanteur français. Par chance, cet opéra ne se retrouve pas en finale. D'ailleurs, la même interprétation de l'opéra de Verdi concourait, dans la catégorie Enregistrement classique étranger de l'année, à côté des *Suites françaises*, de Bach, par le Chœur et l'Orchestre baroque d'Amsterdam, (Erato) qu'on joue, jusqu'à nouvel ordre, au clavecin, et de disques de musique française ou pas, produits en France ou pas, et interprétés par des Français ou des étrangers : Georges Rabol, dans l'intégrale de l'œuvre pour piano de Chabrier (Naxos), et Jean Martin, dans l'intégrale des Nocturnes de Fauré (Naxos), les Motets de Bouzignac, par le Français William Christie et les non moins français Arts florissants. Disques qui auraient pu figurer dans la catégorie *Enregistrements français de l'année*. S'y retrouvent, entre autres, *Le Messie*, de Haendel, par William Christie (Erato), les *Psaumes de la Réforme* par l'Ensemble Claude Goudimel (Naxos) et le disque consacré à Farinelli par le sopraniste grec, Aris Christofelis, qui a enregistré son album en Italie avec des musiciens italiens (EMI).

Cette année, il se passera peut-être un événement amusant qui vaudrait à, lui seul, de regarder cette émission. Renvoyé de l'Opéra-Bastille, avec la bénédiction du ministère de la culture, Myung-Whun Chung va peut-être récolter trois Victoires : celle du chef de l'année, celle du meilleur enregistrement classique français et celle de meilleur enregistrement lyrique de l'année.

Alain Lompech

★ *France 3 à 20 h 50.*

MARDI 7 FÉVRIER

TF 1

13.35 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.30 Série : La Vengeance aux deux visages. Les tourments de Stéphanie Harper.
16.15 Série : Le Miel et les Abeilles.
16.45 Club Dorothée.
17.55 Série : Premiers baisers.
18.20 Série : Les Filles d'à côté.
18.50 Magazine : Coucou ! Invité : Martin Lamotte.
19.50 Le Bébête Show (et 1.10).
20.00 Journal, Tiercé, La Minute hippique, Météo.

20.45 Cinéma : Fucking Fernand. □ Film français de Gérard Mordillat (1987).
22.20 Les Films dans les salles.
22.30 Téléfilm : Des flics à abattre. D'Eric Weston, avec C. Thomas Howell.
0.05 Magazine : Je suis venu vous dire. Invités : Bernard Kouchner, Judith Godrèche.
1.15 Journal et Météo.
1.30 Magazine : Reportages. Je fais un métier de rêve.
1.50 TF 1 nuit (et 3.50, 4.30).
2.00 Programmes de nuit. La Mafia III ; 4.00, Histoires naturelles ; 4.40, Musique ; 5.05, Histoire de la vie.

FRANCE 2

13.50 Série : Derrick.
14.50 Série : Dans la chaleur de la nuit.
15.40 Tiercé, à Vincennes.
15.55 Variétés : La Chance aux chansons (et 5.00).
16.40 Des chiffres et des lettres.
17.15 Série : Seconde B.
17.45 Série : Cooper et nous.
18.15 Série : La Fête à la maison.
18.40 Jeu : Que le meilleur gagne (et 3.10).
19.10 Flash d'informations.
19.15 Studio Gabriel.
19.59 Journal et Météo.

20.50 Cinéma : La Carapate. ■ Film français de Gérard Oury (1978).
22.35 Magazine : Ça se discute. Présenté par Jean-Luc Delarue. Mariage : prison ou fusion ? (2/2).
23.55 Journal, Météo, Journal des courses.
0.25 Le Cercle de minuit.
1.45 Programmes de nuit. Studio Gabriel (rediff.) ; 2.20, Opéra sauvage : Singapour ; 3.40, 24 heures d'info ; 4.35, Sur la trace des émerillons ; 5.40, Dessin animé.

FRANCE 3

13.05 Magazine : Vincent à l'heure. Invité : Zouk Machine.
14.45 Série : La croisière s'amuse.
15.35 Série : Magnum.
16.30 Les Minikeums.
17.40 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.20 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Crazy lyonnais*, d'Eric Leser. *La folle aventure du Crédit lyonnais racontée par notre collaborateur Eric Leser.*
18.55 Le 19-20 de l'information. A 19.09, Journal régional.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.

20.35 Tout le sport.
20.50 Spectacle : 2e Cérémonie des Victoires de la musique classique. Présenté par Jacques Chancel en direct du Palais des congrès. Avec June Anderson, William Christie et les Arts florissants, Gidon Kremer, Bernard Haller, l'Orchestre national *d'Ile-de-France, dir. Jacques Mercier.*
22.25 Météo et Journal.
22.55 Mardi chez vous. Programme des télévisions régionales.

M 6

13.30 Téléfilm : Meurtres à Beverly Hills (2/2). De Marvin J. Chomsky, avec Judd Nelson, Joe Hunt.
17.00 Variétés : Hit Machine. Emission présentée par Yves Noël et Ophélie Winter.
17.30 Série : Guillaume Tell.
18.00 Série : Equalizer.
18.54 Six minutes première édition.
19.00 Série : Raven.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Une nounou d'enfer.

20.35 Magazine : Grandeur nature. Les autruches d'Oudtshoorn.
20.50 Cinéma : Un amour de Coccinelle. ■ Film américain de Robert Stevenson (1969).
22.55 Téléfilm : Mon fils, ma haine. *De Peter Levin, avec Michele Lee,* Rick Schroeder.
0.30 Magazine : Zone interdite. Présenté par Patrick de Carolis.
2.00 Rediffusions. Culture pub ; 2.25, Le Nil des pharaons ; 3.20, Sport et découverte (1) ; 4.15, *Blues for Two* ; 4.40, Fax'O ; 5.05, La Tête de l'emploi.

CANAL +

13.35 Cinéma : Automne, octobre à Alger. ■ Film algérien de Malik Lakhdar-Hamina (1993). Avec Malik Lakhdar-Hamina. (v.o.)
15.05 Magazine : 24 heures (rediff.).
16.00 Cinéma : Les Survivants. ■ Film américain de Frank Marshall (1992).
18.00 Canaille peluche. Robinson Sucroé.

En clair jusqu'à 20.30

18.30 Ça cartoon.
***18.40* Magazine : Nulle part ailleurs.** Présenté par Jérôme Bonaldi puis, à 19.10, par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invité : Andreï Konchalovsky.
19.20 Magazine : Zérorama. Présenté par Daisy d'Errata, Eric Laugerias, Marianne Nizan, Albert Algoud, Christophe Bertin, José Garcia, Karl Zéro.
19.55 Magazine : Les Guignols.

20.15 Sport : Football. Nice-Monaco. Match avancé de la 25e journée du championnat de France, en direct ; à 20.30, coup d'envoi.
22.30 Flash d'informations.
22.35 Cinéma : Alarme fatale. □ Film américain de Gene Quintano (1992).
23.55 Cinéma : *Le Cerf-Volant bleu.* ■■ Film chinois de Tian Zhuan-Zhan (1992). (v.o.).
2.15 ▶ Documentaire : Miles. De Philippe Koechlin (53 min).

LA CINQUIÈME

13.30 Défi. Enfants présents.
14.00 Le Sens de l'Histoire. Solidarnosc (rediff.).
15.45 Les Ecrans du savoir. Au fil des jours ; Inventer demain ; Allô la Terre ; Écoute et compagnie ; Cinq sur cinq ; Cogito ; Langue : espagnol et anglais (rediff.).
17.30 Les Enfants de John.
18.00 Documentaire : Histoire de la bande dessinée. Les comic strips des années 30.
18.30 Documentaire : Le Monde des animaux. Froid sur l'équateur.

ARTE

19.00 Magazine : Confetti.
19.30 Leonard Bernstein, concerts pour les jeunes. Qui est Gustav Mahler ? Avec l'Orchestre philharmonique de New York.
20.27 Album couleurs. Chez le grand couturier, de P.-L. Giaffar (France, 1927), couleurs : pochoir.
20.30 8 1/2 Journal.

20.40 Magazine : Transit. Présenté par Pierre Thivolet. Peut-on intégrer l'islam ? Invités : Dalil Boubakeur, recteur de la Grande Mosquée de Paris, Hamid Baroudi, chanteur. Reportages : L'islam à Lyon, de Bettina Schmidt-Matthiesen ; L'islam à Bradford, de Khaled Melhaa et Frédéric Vassort ; L'islam noir : le blanc est le diable, le noir est divin !, de Pascal Dupont et Philippe Borrel.
21.45 Soirée thématique : Des machines et des hommes. Soirée proposée par Doris Hepp.
21.46 Court métrage : Circuits mortels. De Fleig, Kleiber et Petersen.
22.15 Documentaire : Sexe-machine. Voyage au pays de l'amour artificiel, de Gusztav Hamos.
23.05 Court métrage : Pour un amour de poupée. De Stephen Köster (muet).
23.15 Cinéma : Metropolis. □ Film allemand de Fritz Lang (1926), revu par Giorgio Moroder (1984). (muet).
***0.40* Téléfilm : Emma Zunz.** De Benoît Jacquot.
1.35 Magazine : Transit. Rediff. de l'émission de 20.40 (65 min).

CÂBLE

TV 5 19.25 Météo des cinq continents (et 20.55). 19.30 Journal de la RTBF. En direct. 20.00 Faut pas rêver. Rediff. de France 3 du 3 *février*. *Invité* : Courtemanche. Pérou : Le sel des dieux ; France : Les moissons de la Dombes ; Inde : Le gourou Hanuman. 21.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 21.40 Envoyé spécial. Rediff. de France 2 du 2 février. Les voix du ciel. 22.15 Première ligne. Chercheurs de disparus. Autour de Peter Archard, l'un des cent cinquante « enquêteurs » d'Amnesty International. 23.10 Lola. ■■■ Film français de Jacques Demy (1960, N.). 0.40 Journal de France 3. Edition Soir 3 (25 min).

PLANÈTE 19.35 *Banlieues nord-sud*. De Dominique Bidaubayle. 20.30 L'Epopée du rail. De Peter Grimsdale. 6. Le futur sur les rails. 21.20 BD : Manga. De Christophe Heili. 21.55 Humanitaires anonymes. De Gilles Padovani et Régine Jusserand. 22.35 Lecteurs de cigares. D'Emilio Pacull. 22.45 L'Algérie dévoilée. D'Ali Akika. 23.35 Escales : Cuba. De Laurent Debose. 0.30 Ordinateur pour tous : *nouvel enjeu ?* De Sheila Hayman.

PARIS PREMIÈRE 19.00 Paris Première infos (et 0.20). 19.15 Tout Paris (et 20.30, 23.50). 19.45 Dessins animés. 20.00 Premières loges (et 21.50). 21.00 Jean-Edern's Club. 21.50 Premières loges. 22.20 Domani, domani. ■■ Film italien de Daniele Luchetti (1988, v.o.).

CANAL J 17.35 Les Triplés. 17.40 Bof. 17.55 Soirée Domino. Emission en direct. 17.55, C'est comme moi ; 18.00, Monsieur Bogus ; 18.20, Tip top clip ; 18.25, Fantomette ; 18.55, Cinéma ; 19.00, Atomes crochus ; 19.15, Cinéma ; 19.20, Rébus. 19.30 Série : Etoile filante. 20.00 Cajou (60 min).

CANAL JIMMY 21.00 Série : Au nom de la loi. 21.30 Série : L'Hôtel en folie. 22.05 Série : Les Chevaliers du ciel. 22.30 Chronique bakélite. 22.35 Série : Les Aventures du jeune Indiana Jones. *Chicago avril /mai 1920. 0.10* Man's Quest for the Ultimate Sports Cars.

SÉRIE CLUB 19.15 Série : Super Jaimie. 20.05 Série : Les Années coup de cœur. 20.30 Série : Le Temps des copains. 20.45 Série : Supercopter (et 0.00). 21.35 Série : Berlin antigang. 22.25 Série : Code Quantum. L'enfer du disco. 23.10 Série : Spécial Equalizer. 0.50 Série : Le Saint (50 min).

MCM *19.30 Blah-Blah Groove* (et 23.00). 20.00 MCM découvertes (et 0.00). 20.10 MCM Mag (et 20.40, 0.00). 21.00 X Kulture. 21.30 MCM Rock Legends. 23.30 Passion pub. 0.30 Blah-Blah Métal. 1.00 Vidéoclips non-stop.

MTV 19.30 MTV Sports. 20.00 Greatest Hits. 21.00 Most Wanted. 22.30 Beavis and Butt-Head. 23.00 The Report. 23.15 CineMatic. 23.30 News at Night. 23.45 3 From 1. 0.00 The End ? (120 min).

EUROSPORT 20.00 Eurosportnews (et à 1.00). 20.30 Euro-tennis. 21.30 Automobile : course sur glace. Les 24 heures de Chamonix. 22.00 Boxe. 23.00 Snooker : European/League 95.

CINÉ CINÉFIL 18.30 ▶ Seuls les anges ont des ailes. ■■ Film américain d'Howard Hawks (1939, N., v.o.). 20.30 Crépuscule à Tokyo. ■■ Film japonais de Yasujiro Ozu (1957, N., v.o.). 22.45 Les Trois Mousquetaires. ■ Film français d'Henri Diamant-Berger (2/2) (1932, N.). 0.40 L'Air de Paris. ■■ Film franco-italien de Marcel Carné (1954, N.).

CINÉ CINÉMAS 19.10 Le bonheur a encore frappé. □ Film français de Jean-Luc Trotignon (1985). 20.30 L'Arbre aux sabots. ■■■ Film italien d'Ermanno Olmi (1978). 23.30 Family Business. ■ Film américain de Sidney Lumet (1989, v.o.).

RADIO

FRANCE-CULTURE 19.00 Agora. Le Mouvement de la terre. Avec André Stil. 19.30 Perspectives scientifiques. Lumière des philosophes et lumière des physiciens. 2. Nature physique de la lumière et sensibilité. Avec Gérard Simon et Maurice Elie. 20.00 Le Rythme et la Raison. La musique au théâtre. 2. Le point de vue du responsable de la musique à la Comédie-Française. 20.30 Archipel science. 21.32 Les Femmes de Cancale. Avec Olivier Rollinger, Jeanne et Luc Chouamier. 22.40 Les Nuits magnétiques. Créer, procréer, les voies de l'immortalité. 1. Arts plastiques. 0.05 Du jour au lendemain. Jacques Lacarrière (Le Cœur des mythologies). 0.50 Coda. Les fiançailles de Satan. 2. L'initiation.

FRANCE-MUSIQUE 19.05 Domaine privé. Peter Diamand, conseiller artistique de l'Orchestre de Paris. 20.00 Avant-concert. Autour des nominations de la 2e édition des Victoires de la musique classique. 20.45 Les 2es Victoires de la musique classique. En simultané sur France 3. 23.07 Ainsi la nuit. Mort d'Isolde (transcrip. pour piano), de Liszt, Mikhaïl Rudy, piano ; Suite lyrique pour quatuor à cordes, de Berg, par le Quatuor Alban Berg ; Sieben Frühe Lieder, de Berg par Mitsuko Shirai, soprano, Harmut Höll, piano. 0.00 La Guitare dans tous ses états. Œuvres de Fleury, Saïgan, Tapajos, Montoya, Paganini.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté *dimanche-lundi*. *Signification des symboles* : ▶ *Signalé dans* « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

■ **INONDATIONS : devant l'importance des rivières en crue et** des conséquences pour la vie des habitants, le magazine de France 3, « La marche du siècle », du mercredi 8 février, doit être consacré à ces questions. Jean-Marie Cavada, le présentateur du magazine, a préféré, compte tenu de la situation au Parti socialiste, déprogrammer le rendez-vous initialement prévu autour d'« *un* » représentant de ce parti pour évoquer un sujet d'actualité. Des scientifiques, des responsables politiques et des victimes doivent être présents sur le plateau de l'émission pour faire le bilan des erreurs passées et trouver des solutions pour mieux maîtriser les caprices du temps.

■ **CINÉMA : l'émission dominicale de France-Inter « Le masque et la plume »** vient de décerner ses prix des meilleurs films français et étrangers. Un jury, composé uniquement d'auditeurs de l'émission, a désigné *Les Roseaux sauvages* d'André Techiné et *Journal intime* de Nanni Moretti. Dimanche 12 février à 20 heures, Jérôme Garcin, l'animateur de l'émission, remettra ces prix en compagnie de critiques.

■ **DOCUMENTAIRES : le Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information (Clemi)** de Toulouse organise du mardi 7 au jeudi 9 février des débats et des projections ayant pour thème « Documentaires et pouvoirs ». Le Clemi, dont l'ambition est de former les enseignants, a invité l'historien Jean-Pierre Azema et l'anthropologue Georges Balandier, des réalisateurs et producteurs, dont Jean-Louis Comolli, Amos Gitaï, Yves Jeanneau, Alain Moreau, Yves Billon, Mariana Otero, Radovan Tadic, Jean Ungaro et Joseph Vebret.

★ **Rens. : CRDP, 3, rue Roquelaine, 31069 Toulouse, tél. : (16) 61-99-48-91.**

Des voyous nostalgiques nommés Cosaques

Un documentaire, présenté sur France 3, raconte l'aventure des agiles cavaliers des steppes de l'Est, devenus des mercenaires

L'HOMME est un peu ivre, il ne titube pas, il danse, du moins, il essaie. Ses compagnons chantent. C'est plus facile de chanter, surtout de fortes et belles paroles, que de danser, après avoir avalé plusieurs verres de vodka. Ils chantent faux, mais le cœur y est : « *Cosaques, buvons à notre cause et que tous ceux à qui on a cassé la gueule s'en souviennent longtemps.* » Alors que TF 1 présente un documentaire sur la Légion étrangère, France 3 ouvre les écrans de sa série « Les cinq continents » aux soldats légendaires des steppes de l'Est.

La caméra de Jean-Christophe Klotz, impitoyable, tourne autour du groupe, s'attardant parfois sur des détails : une trogne enluminée, un bras tatoué, un verre servi d'une main hésitante mais bu d'un trait et des têtes qui dodelinent. L'image emmène loin, très loin des récits et des univers à la Jean-Jacques Rousseau, décrit par Tolstoï dans *Les Cosaques ou Récit du Caucase*, loin des fiers cavaliers vivant de façon primitive au milieu d'une nature sauvage. Sur l'écran n'apparaît qu'un ramassis de voyous nostalgiques, qui, l'esprit embrumé par les vapeurs d'alcool, rêvent du « bon vieux temps », celui où les Cosaques faisaient la loi en Russie.

La séquence a été tournée à Rostov-sur-le-Don, région historique des Cosaques et berceau de leur renaissance. Aujourd'hui, en effet, certains d'entre eux exigent la création d'une République du Don sur les lieux mêmes d'une éphémère République cosaque, qui n'a existé que de 1918 à 1920. A l'origine de ces guerriers, on trouve une population venue d'Asie centrale, organisée en communautés militaro-agricoles. Des hommes qui louent leurs services aux princes les plus offrants et voient leur nombre s'agrandir au seizième siècle avec l'arrivée de Slaves fuyant le servage.

ACTEURS DE LA CONTRE-REVOLUTION

Par la suite, les tsars utilisent ces cavaliers exceptionnels pour défendre les frontières russes et leur accordent des privilèges financiers et fiscaux importants pour se les attacher définitivement. Responsables de nombreux pogroms antisémites, les Cosaques sont également le fer de lance de la contre-révolution avant d'être mis hors la loi par les bolcheviks dans les années 20. L'effondrement de l'Union soviétique les autorise, aujourd'hui, à rêver à leur splendeur passée.

Impressionné par des photos récentes de Cosaques, combattant en Moldavie « *pour sauver les Slaves en danger* », Jean-Christophe Klotz, de l'agence Capa, a traversé la Russie de long en large à la recherche de ces hommes de légende. « *Au bout de quelques jours d'enquête,* explique-t-il, *je me suis rendu compte que les Cosaques ne formaient pas un véritable mouvement organisé. Il s'agit plutôt d'une sorte de nébuleuse fédérant une partie de l'immense masse des mécontents du pays, Aux côtés de descendants des anciens " paysans-soldats " du tsar, on trouve effectivement d'anciens militaires de l'armée rouge, nostagiques de l'ordre perdu, des monarchistes, des intégristes orthodoxes, des idéalistes romantiques, des chômeurs désœuvrés... Ce qui m'intéressait était dès lors de faire une sorte de portrait en creux de la société ex-soviétique en pleine décomposition.* »

Une galerie de portraits à couper le souffle. Là c'est un activiste du mouvement, sabre et fouet à la main, qui récrit l'histoire : « *La Russie est passée des mains des youpins bolcheviques aux mains des youpins démocrates.* » Ensuite un milicien de la ville de Stavropol, en costume de la dernière guerre, fait régner l'ordre : « *Au début je discutais, mais maintenant je fais la loi selon nos propres valeurs, avec mon uniforme et ma cravache.* » Ailleurs un pope, illuminé, réplique parfaite de Raspoutine, évoque « *le complot de l'antéchrist contre la Russie éternelle* ».

Dans la région de Volgograd (ex-Stalingrad), une poignée de rêveurs cherchent à ressusciter les anciennes « stanistas », communautés dont l'économie, en temps de paix, se réduisait à la chasse et à la pêche.

Selon Jean-Christophe Klotz, plus de cinq cent mille personnes regroupées dans une trentaine d'unions Cosaques rêvent ainsi de recréer un monde disparu en 1917. Leur monde, fait de chevauchées et de festins, bien loin de la triste réalité actuelle.

Armelle Cressard

★ Cosaques ! : France 3, mercredi à 23 h 45

Pour rire

par Daniel Schneidermann

DÈS LE LEVER de rideau de « sa » grande soirée sur France 2, Robert Hue dut faire face au publicitaire Jacques Séguéla, qui exprima à son endroit un grief impardonnable : le Parti communiste français n'avait pas fait appel à l'agence Séguéla pour concevoir les affiches de son candidat. Ces affiches étaient donc pis que mauvaises : un désastre de communication. Comment le PCF avait-il pu commettre une telle faute de goût ?

S'étant sorti tant bien que mal de la nasse de cette première demande d'emploi, Robert Hue trouva encore sur son chemin un petit patron, l'architecte spécialiste des banlieues Roland Castro, et quelques jeunes de Mantes-la-Ville, en duplex, qui ne lui envoyèrent pas dire ses vérités. Les petits candidats sont le sel d'une campagne télévisée. Avec eux, tout est autorisé : les confronter à des opposants, les pousser dans leurs retranchements, leur planter des lances pour éprouver ce qu'ils ont dans le ventre. Cela ne coûte rien. Avec MM. Balladur ou Chirac, ou même avec M. Jospin, il en va autrement.

Planter des lances à M. Hue, il est vrai, est un exercice délicat. Un interrogateur le somma d'admettre que le bilan des anciens pays de l'Est était globalement négatif. « *Il n'est pas globalement positif* », rétorqua M. Hue. « *Globalement négatif ?* », insista son interlocuteur. Mais M. Hue s'était déjà embarqué dans la suite de sa démonstration.

Après Jacques Séguéla, le candidat communiste se trouva confronté à l'auteur de livres Paul-Loup Sulitzer. La soirée s'anima encore un peu plus. On parla baisse des charges, abolition – ou triplement, c'est selon – de l'impôt sur la fortune. On flétrit les milliardaires, on sanctifia le fruit du travail. M. Hue assura M. Sulitzer qu'il ne diabolisait point l'argent. Qui eût pris l'émission en cours de route eût pu croire à un vrai débat. Le porte-parole des pauvres contre celui des milliardaires : enfin la première vraie affiche de la campagne !

Un plan fugitif nous révéla alors l'animateur Bruno Masure souriant largement devant l'âpreté de l'affrontement. Ce seul sourire conféra aussitôt au spectacle sa vraie nature. Allons bon, ce n'était que du cinéma. Un combat de catch entre un écrivain pour rire et un candidat pour rire. Quelque chose comme le fameux débat Tapie-Le Pen, mais sans les gants de boxe alors exhibés par Paul Amar. Les attaques contre les milliardaires ou les piques contre les nationalisations n'étaient plus que le lointain écho d'un débat des décennies passées.

Aucun propos important n'était à attendre ce soir. Point n'était même besoin de feindre. Dans le salon des Verdurin, M. Hue n'était que le visiteur d'un soir, un cousin de grande banlieue. Il faisait son petit tour autour des canapés, avec sa barbe, ses lunettes, et quelques échantillons d'une langue de bois ripolinée. Au douzième coup de minuit, il disparaîtrait, laissant Paul-Loup Sulitzer, Jacques Séguéla et les autres attendre dans le marigot la prochaine proie.

MERCREDI 8 FÉVRIER

TF 1

13.40 **Série : Bony.**
14.35 **Club Dorothée.**
17.55 **Série : Premiers baisers.**
18.20 **Série : Les Filles d'à côté.**
18.50 **Magazine : Coucou !** Invitée : Karen Mulder.
19.50 **Le Bébête Show** (et 1.40).
20.00 **Journal, La Minute hippique, Météo, Météo des neiges.**

20.50 **Magazine : Pour la vie.** Présenté par Fabrice. *Avec des couples à la recherche du grand amour.*
22.45 ▶ **Documentaire : La Légion, les hommes sans nom.** De Charles Villeneuve et Gérard David.
23.55 **Les Rendez-vous de l'entreprise.** Invité : Jean-Dominique Comolli, président de la SEITA.
0.15 **Magazine : Formule Foot.**
0.50 **Série : L'Entrepôt du diable.**
1.45 **Journal et Météo.**
2.00 **Programmes de nuit.** La Mafia III ; 3.40, TF 1 nuit (et 4.20) ; 3.50, Histoires naturelles ; 4.30, Musique ; 5.05, Histoire de la vie

FRANCE 2

13.45 **Téléfilm : Sous le signe du poisson.**
15.15 **Chalu Maureen.** Chipangali ; Quoi de neuf, docteur ? ; Histoires fantastiques.
17.10 **Série : Seconde B.**
17.45 **Série : Cooper et nous.**
18.15 **Série : La Fête à la maison.**
18.40 **Jeu : Que le meilleur gagne** (et 3.30).
19.10 **Flash d'informations.**
19.15 **Studio Gabriel.**
19.50 **Tirage du Loto** (et 20.50).
19.59 **Journal et Météo.**

20.55 **Téléfilm : Vies en sursis.** De Giovanni Soldati, avec Anna Galiena, Ray Lovelock.
22.40 **Magazine : Bas les masques.** Stars éclair. Reportages : Born to be Alive ; Réveillon chez les Baschou ; Jean Carrière, Prix Goncourt.
23.50 **Journal, Météo, Journal des courses.**
0.15 **Le Cercle de minuit.**
1.35 **Programmes de nuit.** Histoires courtes : Baaba Maal, l'enfant du Fouta, de Yolande Josèphe ; 2.00, Studio Gabriel (rediff.) ; 2.30, Emissions religieuses ; 4.00, 24 heures d'info ; 4.50, Outremers (rediff.) ; 5.45, Dessin animé.

FRANCE 3

13.05 **Téléfilm : Desperado.** En route pour la potence, de Richard Compton, avec Alex McArthur, Rod Steiger.
14.40 **Série : La croisière s'amuse.**
15.30 **Série : Magnum.**
16.30 **Les Minikeums.**
17.40 **Magazine : Une pêche d'enfer.**
18.20 **Questions pour un champion.**
18.50 **Un livre, un jour.** *La Couleuvrine*, de Michel Tournier.
18.55 **Le 19-20 de l'information.** A 19.09, Journal de la région.
20.05 **Jeu : Fa si la chanter.**
20.35 **Tout le sport.**
20.45 **INC.**

20.50 **Magazine : La Marche du siècle.** Présenté par Jean-Marie Cavada. Les récentes inondations : quelles erreurs et quelles conséquences ?
22.30 **Météo et Journal.**
22.55 **Magazine : Un siècle d'écrivains.** Présenté par Bernard Rapp. *Antoine Blondin* de Jean-François Giré.
23.45 **Documentaire : Les Cinq Continents.** Présenté par Bernard Rapp. Les Cosaques (rediff.).
0.40 **Musique : Cadran lunaire.** *Pelléas et Mélisande*, de Fauré, par l'Orchestre symphonique de la Radio bavaroise, dir. Riccardo Muti (20 min).

M 6

13.25 **M 6 Kid.**
15.50 **Série : L'Etalon noir.**
16.15 **Magazine : Méga 6.**
16.30 **Variétés : Hit Machine.**
17.00 **Magazine : Fax'O** (et 0.30, 5.15). Fax'O Machine.
17.30 **Série : Guillaume Tell.**
18.00 **Série : Equalizer.**
18.54 **Six minutes première édition.**
19.00 **Série : Raven.** Les gardiens de la nuit.
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
20.00 **Série : Une nounou d'enfer.**
20.35 **Magazine : Ecolo 6.** Présenté par Michel Cellier. Des déchets médicaux à risques aux ordures ménagères.

20.45 **Téléfilm : Aldo tous risques.** Direct au cœur. De Claude Vital, avec Aldo Maccione, Alberto Maccione.
22.35 **Téléfilm : Le Justicier de Boston.** De Toru Murakawa, avec Bunta Sugawara, David Carradine.
0.00 **Série : Troubles.**
2.30 **Rediffusions.** Sport et découverte (2) ; 3.25, Turquie, géants et merveilles ; 4.20, Fidae 1992, Chili ; 5.40, Culture pub.

CANAL +

13.35 **Documentaire : Les Allumés...** Ces fauves au foyer, de Richard Lewis.
14.10 **Les Superstars du catch.**
16.45 **Sport : Basket-ball américain.** Match de championnat de la NBA.
18.00 **Canaille peluche.** Robinson Sucroë.

EN CLAIR JUSQU'À 21.00

18.30 **Ça cartoon.**
18.40 **Magazine : Nulle part ailleurs.** Présenté par Jérôme Bonaldi puis, à 19.10, par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invités : Mary Pierce ; Bruno Ulmer, styliste.
19.20 **Magazine : Zérorama.** Présenté par Daisy d'Errata, Eric Laugerias, Marianne Nizan, Albert Algoud, Christophe Bertin, José Garcia, Karl Zéro.
19.55 **Les Guignols.**
20.30 **Le Journal du cinéma du mercredi.**

21.00 **Cinéma : Mad Dog and Glory.** ■ Film américain de John McNaughton (1992).
22.35 **Magazine : Jour de foot.** Présenté par Thierry Gilardi. Buts et extraits des matches de la 25e journée du championnat de France de D1.
23.20 **Flash d'informations.**
23.25 **Cinéma : Dracula.** ■■ Film américain de Francis Ford Copola (1992) (v.o.)
1.30 **Le Journal du hard.**
1.35 **Cinéma : Obsessions cachées 2.** Film américain, classé X, d'Andrew Blake (1994).
2.50 **Surprises** (10 min).

LA CINQUIÈME

13.30 **Cinéma : Monsieur Vincent.** ■ Film français de Maurice Cloche (1947, N.).
16.00 **Les Ecrans du savoir.** Au fil des jours (rediff.) ; Inventer demain (rediff.) ; Allô la Terre (rediff.) ; Alphabet de l'image (rediff.) ; Ça bouge (rediff.) ; Rintintin : Outcast of Fort Apache (v.o.).
17.30 **Les Enfants de John.**
18.00 **Forêts du monde.** Vie et mort des arbres.
18.30 **Le Monde des animaux.** Ces animaux qui ont traversé le monde.

ARTE

19.00 **Magazine : Confetti.** L'Europe dans toutes ses couleurs.
19.30 **Documentaire : Ces batraciens à la peau magique.** De Pelham Aldrich-Blake et Karen Blake.
20.20 **Chronique : Le Dessous des cartes.** De Jean-Christophe Victor. Populations en danger. 3. La famine et la malnutrition.
20.27 **Album couleurs.** La Caméra magique (USA, 1908).
20.30 **8 1/2 Journal.**

20.40 **Magazine : Les Mercredis de l'Histoire.** Présenté par Alexandre Adler. Temps de guerre. 3. Parmi les hommes (1940-1943), documentaire de Peter Forgacs (Hongrie).
21.35 **Documentaire : Glenn Gould joue Bach.** 2. La Question de l'instrument, de Bruno Monsaingeon.
22.35 **Musique : Dietrich Fischer-Diskau.** Récital Schumann.
23.05 **Magazine : Musica Journal.**
23.40 ▶ **Documentaire : Cinéma, de notre temps.** André Téchine, après la nouvelle vague, documentaire de Laurent Perrin.
0.30 **Documentaire : Super bowl, un rêve américain.** De Laurent Plégelatte (rediff.).
1.40 **Prends le ballon et tire-toi.** Montage burlesque de Pierre Coutrot, avec Buster Keaton, Lloyd Hamilton, Mac Sennett (rediff.).
2.00 **Rencontre.** Dialogue Sonya Rykiel - Pierre Troisgros (25 min).

CÂBLE

TV 5 19.00 Paris lumières. Invité : Tahar Ben Jelloun. 19.25 Météo des cinq continents (et 20.55). 19.30 Journal de la RTBF En direct. 20.00 Temps présent. 21.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 21.40 Téléfilm : Au Beau Rivage. Téléfilm de Serge Korber (1993), avec Jean Yanne. 23.10 Bouillon de culture. Rediff. de France 2 du 3 février. 0.20 Journal de France 3. Edition Soir 3 (30 min)

PLANÈTE 19.40 Les Parchemins de la mer Morte. De Theresa Hunt. 20.30 Kanehstake, 270 ans de résistance. D'Alanis Obomsawin. 22.35 Banlieues nord-sud. De Dominique Bidaubayle. 23.35 L'Epopée du rail. De Peter Grimsdale. 6. Le Futur sur les rails. 0.20 Humanitaires anonymes. De Gilles Padovani et Régine Jusserand. 1.00 Lecteurs de cigares. D'Emilio Pacull (15 min).

PARIS PREMIÈRE 19.00 Paris Première infos (et 0.05) 19.15 Tout Paris (et 20.30, 23.35). 19.45 Dessins animés. 20.00 Paris Match Première (et 21.50). 21.00 Paris modes. Spécial Saint-Valentin. 22.20 Le Court en dit long. 0.15 Alice Cooper. Concert. Trashes the World, enregistré au N. C. C. de Birmingham, en Angleterre, en 1989 (100 min).

CANAL J 17.35 Les Triplés. 17.40 Bof. 18.00 Les Pastagums. 18.15 Cajou. 19.15 Domino. Finale de Rébus. 19.30 Série : Etoile filante (30 min).

CANAL JIMMY 20.00 Série : Le Frelon vert. 20.30 Série : Lonesome Dove. 21.25 Série : Star Trek. 22.10 Chronique de mon canapé. 22.15 Série : Seinfeld. 22.40 Série : Au nom de la loi. 23.10 T'as pas une idée ? 0.10 Série : Dream On. 0.40 Série : New York Police Blues (50 min).

SÉRIE CLUB 20.05 Série : Les Années coup de cœur. 20.30 Série : Le Temps des copains. 20.45 Série : UFO, Alerte dans l'espace. 21.35 Série : Berlin antigang. 22.25 Série : Code Quantum. Retour vers un futur. 23.10 Série : Equalizer. 0.50 Série : Le Saint. Les Bijoux de Dona Wise (50 min).

MCM 20.00 MCM découvertes (et 20.40). 20.10 MCM Mag (et 0.00). 21.00 Radio Mag. 21.30 MCM Rock Legends. Johnny Clegg. 23.00 Blah-Blah Groove. 23.30 X Kulture. Le magazine des sports de glisse. 0.30 Blah-Blah Métal (30 min).

MTV 19.30 The Zig and Zag Show. 20.00 Greatest Hits. 21.00 Most Wanted. 22.30 Beavis and Butt-Head. 23.00 The Report. 23.15 CineMatic. 23.30 News at Night. 23.45 3 From 1. 0.00 The End ? (120 min).

EUROSPORT 20.30 Eurosportnews. 21.00 Prime Time Magazine. 21.00 Boxe. Championnat NABF : poids lourds. Mohammed Ali-Ken Norton, à New York. 23.00 Motors. 0.00 Equitation. Coupe du monde : Ligue Pacifique, Australie. Jumping de Dapto. 1.00 Eurosportnews (30 min).

CINÉ CINÉFIL 18.20 Procès de singe. ■ Film américain de Stanley Kramer (1960, N.). 20.30 Crainquebille. ■ Film français de Ralph Habib (1953, N.). 21.55 Cent briques et des tuiles. ■ Film français de Pierre Grimblat (1965, N.). 23.25 ▶ Seuls les anges ont des ailes. ■■ Film américain de Howard Hawks (1939, N., v.o.).

CINÉ CINÉMAS 18.10 La Bonne Année. ■■ Film français de Claude Lelouch (1973). 20.00 Séquences. 20.30 Engrenages. ■■ Film américain de David Mamet (1987). 22.10 La vie est un roman. ■■ Film français d'Alain Resnais (1983). 0.00 L'Horreur selon Stephen King (45 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 19.00 Agora. Basarab Nicolescu (Théorèmes poétiques). 19.30 Perspectives scientifiques. Lumière des philosophes et lumière des physiciens. 3. Lumière-couleur dans la « Nature philosophie ». Avec Maurice Elie. 20.00 Le Rythme et la Raison. La musique au théâtre. 3. Le point de vue de l'acteur. 20.30 Tire ta langue. Le trésor de la langue française. Avec Bernard Quemada, Robert Martin, Gérard Gorcy. 21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse. Le goût québécois du « complexe culturel », avec le Centre de la Méduse. 22.00 Communauté des radiospubliques de langue française. 22.40 Les Nuits magnétiques. Créer, procréer, les voies de l'immortalité. 2. Arts du spectacle. 0.05 Du jour au lendemain. Paul Audi (De la véritable philosophie). 0.50 Coda. Les fiançailles de Satan. 4. Le pacte.

FRANCE-MUSIQUE 19.05 Domaine privé. Janine Reiss, chef de chant. 19.30 Concert Donné le 15 novembre 1994 à la Grande Salle de l'UNESCO à Paris dans le cadre de l'Action musicale internationale du Jardin de musique et l'Union générale arménienne de bienfaisance, par le Quatuor Komitas : Quatuor nº 1 « Lamento » (création française), de Vartan ; Quatuor à cordes op. 51 nº 2, de Brahms ; Quatuor nº 14 D 810 « La Jeune Fille et la Mort », de Schubert. 22.00 Soliste. Leonid Kogan, violon, Sonate pour violon et piano op. 18, de Strauss, Andreï Mytnick, piano. 22.30 Musique pluriel. Œuvres d'Alvarez, Thomas et Letort. 23.07 Ainsi la nuit. Œuvres de Jean Sibelius : Malinconia pour violoncelle et piano op. 20, Heinrich Schiff, violoncelle, Elisabeth Leonskaja, piano ; Quatuor à cordes op. 56 « Voces intimae » par le Quatuor Sibelius ; Pièces lyriques op. 74, Erik Tawaststjerna, piano. 0.00 Jazz vivant. Le trio de Louis Sclavis et le Quartette « Azur » d'Henri Texier.

Sexe

Par Pierre Georges

CE MERCREDI sera sexe. Au cinéma, s'entend. Comment y échapper ? Voici deux films annoncés avec ce qu'il faut de promotion, matin, midi et soir, affiche d'enfer au dos des Abribus et tournée des popotes télévisées, deux films traitant de ce vieux et inusable filon, le sexe en tous ses états et toutes ses manifestations.

Ce mercredi sera sexe. Comme ce mardi sera tabac, avec ce plaisir sans nuance de pouvoir acheter pour le prix d'une cartouche de cigarettes une action de la Seita et d'être ainsi propriétaire en propre de son petit arpent de cancer.

Ainsi vivons-nous, au jour le jour, au rythme des promotions et des campagnes de publicité qui sont, à leur manière, un calendrier du temps. Prenons ces deux films largement racontés et sous toutes les coutures. On ne les a pas vus. D'autres, dont c'est le métier, diront s'ils valent d'être vus. Mais, dans les roulements de tambour façon foire du cinéma, *entrez, entrez et vous verrez, c'est* déjà comme si tout était su. Puisque aussi bien on vous raconte les films, désormais on vous les lit avant que de les projeter.

Le premier de ces films est *américain. Il porte un titre-programme, Harcèlement.* Et de fait, on y harcèle dur dans l'inversion des rôles. Habituellement le harceleur, sorte de tyranneau sexuel, est plutôt homme, minable et sadique, chef de rayon abusant de son pouvoir pour assouvir ses appétits. Il est d'une espèce commune, odieux, lâche et sans scrupules. Cette fois, il s'agit d'une harceleuse entendant renouer avec son passé amoureux. Elle fut la maîtresse. Elle devient la chef. Elle entend redevenir la maîtresse. De gré ou de force. Et plutôt de force... Par la simple force hiérarchique des choses, elle commence par tenter de culbuter son pauvre subordonné sur un coin de bureau.

Tout cela est simple comme bonjour. Ou comme le cinéma. Mais à voir l'affiche, cette affiche qui n'est évidemment que l'apparence du film, la harceleuse semble disposer d'autres arguments que son seul pouvoir discrétionnaire pour imposer ses vues. Et la victime subit l'outrage, semble-t-il, sans déplaisir extrême. Ce qui va un peu à l'inverse du propos liminaire. Réflexion sexiste ? Elle l'est évidemment. Mais guère plus que ce qui semble donné à voir pour attirer le chaland et qui pourrait faire penser qu'il y a dans la vie et la lutte des sexes deux mondes bien tranchés : des harceleurs petits chefs, chafouins et gominés, et des harceleuses canon, masquant sous une beauté fatale des trésors de méchanceté. La vie de *cinéma oblige ainsi* à des raccourcis saisissants. Enfin, rassurons-nous : le malheureux finira par échapper à la mante religieuse et à retourner à femme et enfants. La morale sera sauve.

Autre film, français celui-là et au titre à peine racoleur, *Gazon maudit.* Il n'est de jour où ne soit annoncée à la télévision et ailleurs la grande première : pour la première fois en France, l'homosexualité féminine traitée de façon rigolote et ouverte. Pourquoi pas, en effet ? Mais le fait de transformer, comme par quelque précaution d'usage, l'affaire en comédie, en vaudeville sexuel – elle, lui et l'autre – montre assez en quel risque voguent ces comiques du sexe.

Un second virement d'Alcatel sur un compte luxembourgeois du PR

TRANSMIS au conseiller Van Ruymbeke par le juge d'instruction luxembourgeois Jeannot Nies, de nouveaux documents bancaires font apparaître, dans l'examen des comptes ouverts par le banquier français Alain Cellier au Luxembourg, un virement en provenance d'Alcatel CIT Commutation, basé à Vélizy (Yvelines), d'un montant de 150 000 francs suisses (600 000 francs français) en date du 18 décembre 1991 à 12 h 15. Les relevés détenus par le conseiller rennais établissent que cette somme a été virée de l'Union des Banques Suisses, à Zurich, au profit d'une société panaméenne jusqu'alors inconnue des enquêteurs, Rickmar Finance SA, titulaire de l'un des six comptes ouverts à la Bayerische Landesbank International de Luxembourg par M. Cellier, que son ami et ancien condisciple de l'ENA, Gérard Longuet, président du Parti républicain (PR) et ancien ministre de l'industrie, désigne, dans le livre qu'il vient de publier, *comme son « sparring partner »* habituel.

Dans l'entrelacs des circuits financiers organisés par le banquier, que le conseiller Van Ruymbeke soupçonne d'avoir servi de trésorier *occulte au PR, ce versement* d'Alcatel est le second identifié par les enquêteurs luxembourgeois. En novembre 1994, l'examen d'une première série de documents bancaires transmis au conseiller Van Ruymbeke par ses collègues suisses et luxembourgeois avait déjà révélé l'existence d'un virement de 3,2 millions de francs émanant du groupe français de téléphonie (*Le Monde* du 15 novembre 1994). L'argent avait été viré, le 4 août 1988, au profit – déjà – d'une société panaméenne, Investment Management Technics Corporation (IMTC), par une filiale suisse du groupe Alcatel, dénommée Alcatel Standard AG, dont le siège est situé à Bâle. Ce compte destinataire de ces 3,2 millions, géré par la société fiduciaire suisse Experta, était également sous le contrôle d'Alain Cellier.

Interrogée par *Le Monde* le 14 novembre 1994, la direction d'Alcatel avait alors déclaré qu'elle *« procédait a des vérifications »*. Aucune explication n'avait suivi. L'apparition, cette fois, d'Alcatel CIT, dont la direction se trouve depuis plusieurs mois dans le collimateur de la justice – qui lui reproche plus de 600 millions de francs de surfacturations au préjudice de France Télécom –, pourrait accroître le soupçon autour du groupe industriel. Questionnée mardi matin 7 février, la direction d'Alcatel nous a indiquée qu'*« en raison des délais »*, elle ne pouvait répondre sur ces faits.

UN DISPOSITIF NÉBULEUX

Si l'examen des nouveaux documents transmis au conseiller Van Ruymbeke n'a pas permis, jusqu'ici, d'identifier d'autres sources d'approvisionnement des comptes gérés par Alain Cellier, il confirme en tout cas la nébulosité du dispositif mis en place par le banquier, avec l'assistance du financier genevois Uwe Brockman, chargé de contrôler l'ensemble du réseau. Les opérations s'effectuaient à travers des *« comptes centralisateurs »*, selon le terme employé par le directeur de la *Lampebank International* – la deuxième banque luxembourgeoise au cœur de ce système –, interrogé par le juge Nies le 16 décembre 1994. Ces comptes (Jumbo, Investors, IMTC) servaient apparemment de points de passage à tous les virements, l'argent étant ensuite ventilé vers d'autres comptes et sous-comptes, eux aussi ouverts aux noms d'énigmatiques sociétés panaméennes (Clearfield, Vancouver, Lausana, Rickmar, Mony, Ouranos, Bylallula, Suchy) et dont tous les cadres des banques interrogés par le juge luxembourgeois affirment qu'Alain Cellier était bien *« le bénéficiaire final »*.

Les documents fournis par la direction de la Bayersiche Landesbank et de la Lampebank révèlent des versements dont le total cumulé, entre 1988 et 1994, avoisine les 70 millions de francs. La plupart de ces versements portent sur des centaines de milliers de francs, d'autres sur plusieurs millions. C'est le cas, par exemple, d'un ordre de virement de IMTC à Lausana, le 23 février 1989, d'un montant de 2,5 millions de francs suisses (10 millions de francs) ; d'un transfert de 5 millions de francs au profit de Rickmar Finance SA, en décembre 1990 ; de 2,2 millions qui passent, en janvier 1991, de Vancouver à Jumbo. Et surtout, le 28 février 1989, d'un ordre de paiement de Bylaluila à IMTC d'un montant de 51 millions de francs...

Tous les documents portent les signatures d'Uwe Brockmann et de Alain Cellier. Parfois même le numéro de passeport de ce dernier. L'étude des documents montre par ailleurs l'effet de dispersion provoqué, en mars-avril 1994, par les premières commissions rogatoires délivrées en Suisse et au Luxembourg par Renaud Van Ruymbeke. Visiblement inquiets des investigations de la justice, les deux financiers ont ainsi transféré une partie de l'argent vers d'autres paradis fiscaux (Liechtenstein, Gibraltar, Guernesey). Le 3 octobre 1994, soit huit jours avant la perquisition du conseiller Van Ruymbeke au domicile parisien d'Alain Cellier, le banquier retire sur son compte Clearfield 850 000 francs suisses (3,4 millions de francs) en espèces. *« C'est, à ma connaissance, la première fois qu'Alain Cellier effectuait une telle opération »*, a précisé le directeur de la Lampebank.

En quelques mois, c'est un total de 18 millions qui sont sortis du circuit. Il restait, à la fin de 1994, 10 millions de marks sur le compte Vancouver, soit quelque 35 millions de francs français. Un calcul simple montre qu'avant l'irruption du magistrat rennais dans leurs affaires, l'an dernier, MM. Cellier et Brockmann géraient plus de 50 millions de francs à l'abri de leur nébuleuse de comptes panaméens, suisse et luxembourgeois.

Roland-Pierre Paringaux

La navette américaine « Discovery » s'est approchée de la station orbitale russe Mir

WASHINGTON
de notre correspondante

Une planète bleue – la Terre – en toile de fond, Russes et Américains se sont retrouvés dans l'espace, lundi 6 février, pour la première fois depuis vingt ans. Cela se passait à près de 400 km au-dessus de l'océan Pacifique, et les Américains auraient pu y assister en direct si leurs petits écrans n'avaient pas déjà été accaparés par la retransmission du grand procès du moment, celui d'OJ Simpson, la star du football américain accusée de meurtre.

Heureusement, les suspensions d'audience ont fourni quelques intermèdes grâce auxquels, entre deux sanglots de la soeur de la victime, les téléspectateurs ont pu avoir un aperçu d'un spectacle *d'une tout autre nature, si parfait* qu'on l'aurait dit fabriqué par images synthétiques pour un *remake* de *2001, l'odyssée de l'espace.* La navette américaine *Discovery* a manoeuvré pour s'approcher de la station russe Mir jusqu'à ce que les cosmonautes puissent se saluer en se faisant signe par les hublots. Les deux vaisseaux spatiaux ont ensuite parcouru, pendant dix minutes, quelques milliers de kilomètres ensemble, qui les ont amenés de l'obscurité de la nuit à la lumière du jour en parfait tandem, à une allure de 28 000 km/h, à seulement onze à quinze mètres de distance l'un de l'autre. Puis *Discovery* a tourné autour de Mir, afin de recueillir par caméras le maximum d'informations.

Ce n'était qu'une répétition, en prévision d'un véritable arrimage qui, lui, doit se produire en juin, lorsque la navette *Atlantis* ira rejoindre la station orbitale Mir. Mais les cosmonautes étaient aussi excités que si c'était le grand jour. Riant aux éclats, se congratulant par radio en russe et en anglais, ils ne *trouvaient plus de qualificatifs* assez forts pour exprimer leur enchantement. *« Incroyable ! »*, s'écriait le commandant de *Discovery*, Jim Wetherbee. *« Un conte de fées, presque trop beau pour être vrai ! »*, rétorquait le commandant de Mir, Alexandre Viktorenko, avant de décréter que les neuf cosmonautes (six sur *Discovery*, trois sur Mir) faisaient décidément le plus beau métier du monde. Le plus volubile fut incontestablement Vladimir Titov, le Russe qui se trouve à bord de *Discovery* et qui, comme l'a souligné un ingénieur de la NASA, *« avait l'impression de retourner à la maison »* : en 1987 et 1988, il a passé un an et un jour à bord de la station orbitale soviétique.

Moins spectaculaire, peut-être, que la poignée de main spatiale des cosmonautes de Soyouz et Apollo en 1975, cette opération n'en est pas moins une prouesse technique car les capsules Soyouz et Apollo n'étaient que des engins de petite taille, alors que *Discovery* et Mir pèsent chacun une centaine de tonnes. Ce rendez-vous donne aussi le coup d'envoi, après des décennies de compétition, d'une coopération russo-américaine dans l'espace qui devrait aboutir à la création d'une station spatiale internationale.

TROIS JOURS DE NÉGOCIATIONS

Il s'en est pourtant fallu de peu pour que cette opération ne soit compromise. Pendant trois jours, la préparation technique de cet événement a été doublée d'une répétition diplomatique. La fuite malencontreuse d'une vanne constatée sur un moteur du système de contrôle d'attitude de la navette américaine a failli tout faire capoter, l'agence spatiale russe craignant que des particules de combustible ne viennent endommager les senseurs optiques de la capsule Soyouz arrimée à la station Mir, dont les cosmonautes russes ont besoin pour retourner sur Terre. Trois jours de négociations non-stop entre le centre spatial de Moscou et la NASA à Houston ont fini par déboucher sur un compromis, à peine trois heures et demie avant le rendez-vous prévu dans l'espace.

Un peu plus tard, du bureau ovale, le président Clinton a appelé l'équipage de *Discovery* (qui, pour la première fois, compte une femme pilote, Eileen Collins) pour le féliciter : *« Voilà qui prouve que Russes et Américains peuvent travailler ensemble et que l'on peut faire réussir ce projet de station spatiale internationale. »*

Sylvie Kauffmann

■ PRÉSIDENTIELLE : Alain Juppé, président par intérim du RPR, s'est déclaré, mardi 7 février, sur Europe 1, *« très amusé de voir le « ouf » de soulagement que tout le monde pousse parce qu'on va retrouver les vieux schémas, on va retrouver le vieux débat entre libéraux et socialistes pur jus »*, après la désignation de Lionel Jospin comme candidat du PS à l'élection présidentielle. Partisan de Jacques Chirac, M. Juppé a ajouté : *« Ce n'est pas cela qui intéresse les Français aujourd'hui. »*

DANS LA PRESSE
La grogne syndicale

FRANCE-INTER

Toute la question est de savoir si, à court terme, il vaut mieux consacrer ces marges de manœuvre [les bénéfices des entre*prises engendrés par la* reprise économique] à augmenter les revenus individuels, les revenus salariés, les pouvoirs d'achat ou alors, toujours à court terme, à essayer de créer des emplois, *c'est-à-dire* à réinsérer ceux qui, justement, sont au bord de l'exclusion. C'est un choix politique, avec une contrainte. C'est que les salariés ont des syndicats pour les défendre, pour les protéger, notamment les salariés de la fonction publique, alors que les chômeurs, eux, sont tout seuls. Ils ne sont pas syndiqués, ils ne manifestent pas, et, si on les écoute parfois, on ne les entend guère.

Jean-Marc Sylvestre

LE FIGARO

Faut-il rappeler que, dans un pays qui compte plus de trois millions de chômeurs et au moins deux millions d'exclus du travail, ceux qui ont la chance de travailler ont un évident devoir de solidarité ? Et le meilleur moyen d'exercer cette solidarité reste la recherche permanente de l'excellence, chacun à la place qu'il occupe, si modeste soit-elle. Dans les entreprises en difficulté, ce devoir devient un impératif. Cela n'interdit pas le dialogue social et *plaide* même pour son renforcement.

Antoine-Pierre Mariano

INFOMATIN

Cette zone de turbulence sociale avant élection – présidentielle cette fois – est traditionnelle. Elle est simplement renforcée par les précédents de l'action gouvernementale. Des pêcheurs aux fonctionnaires l'an dernier, des médecins aux proviseurs, en passant par les « taxis » plus récemment, les conflits paient. D'où cette impression d'un clientélisme éclectique. Officiellement, pour préserver le dialogue social. Sauf que les intérêts catégoriels ont rarement nourri le débat électoral. Mais ont plutôt cherché à en profiter pour arracher quelques avantages.

Marc Jézégabel

L'HUMANITÉ

Faut-il que la colère des enseignants et l'inquiétude des étudiants soient vives pour qu'à la veille d'une élection présidentielle – et c'est sans doute la première fois – ils cessent le travail et défilent dans les rues ! Les banderoles que brandissaient vendredi *dernier les étudiants d'IUT dans* les rues de Paris refusaient un destin de chômeurs ou de chair à patrons, réclamaient la possibilité – pour tous – d'élargir les horizons de leur formation... De pouvoir rêver leur avenir, en place de la machine à broyer qu'édifie le gouvernement.

Patrick Apel-Muller

Pour la France métropolitaine, *la Belgique, le Luxembourg et la* Suisse, ce numéro comporte un second cahier « Initiatives » folioté de I à XVIII.

BOURSE

Cours relevés le mardi 7 février 1995, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	18500,60	−0,89	−6,19
Honk Kong index	7897,80	+5,60	−3,58

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 06/02	var. en % 03/02	var. en % fin 94
Paris CAC 40	1872,11	+1,61	—
Londres FT 100	3065,40	+0,19	—
Zurich	1234,77	+0,89	−0,44
Milan MIB 30	1064	−0,19	+3,80
Francfort Dax 30	2089,34	+1,52	−0,81
Bruxelles	1365,85	+0,16	−1,71
Suisse SBS	987,73	+0,45	−4,85
Madrid Ibex 35	288,46	+1,08	+1,21
Amsterdam CBS	277,90	+0,51	−0,03

DEMAIN dans « Le Monde »

ENFANTS FACE À LA JUSTICE : deux cent mille mineurs ont affaire, chaque année, à la justice, victimes de mauvais traitements ou délinquants. La crise modifie le rôle des juges des enfants, ces « bâtards de la magistrature ».

Tirage du *Monde* daté mardi 7 février 1995 : 559 564 exemplaires